



HAL
open science

Être parent face aux institutions : normes de parentalité et injonctions paradoxales dans l'action publique

Fabienne Berton, Jacqueline de Bony, Marie-Christine Bureau, Céline Jung,
Barbara Rist, Abdia Touahria-Gaillard

► To cite this version:

Fabienne Berton, Jacqueline de Bony, Marie-Christine Bureau, Céline Jung, Barbara Rist, et al.. Être parent face aux institutions : normes de parentalité et injonctions paradoxales dans l'action publique. [Rapport de recherche] Laboratoire LISE (CNRS CNAM UMR3320). 2015. hal-01247263

HAL Id: hal-01247263

<https://hal.science/hal-01247263>

Submitted on 21 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

le **cnam**



Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique

Convention CNAF/LISE CNRS, CNAM n° 10/12 notifiée le 20 juillet 2012
« Être parent face aux institutions : normes de parentalité et injonctions paradoxales dans l'action publique »
Rapport final, 19 janvier 2015

Fabienne Berton
Jacqueline de Bony
Marie-Christine Bureau
Céline Jung
Barbara Rist
Abdia Touahria-Gaillard

LISE UMR CNRS CNAM 2, rue Conté – 1LAB40 – 75003 Paris
Tél : +33(0)1 40 27 20 55 – Fax : +33 (0)1 40 27 29 16

Sommaire	Page
Introduction	5
Chapitre 1 : Notre enquête : problématique, méthode, terrain	7
1.1. Problématique	8
1.2. Contexte : les politiques de la parentalité	12
1.2.1. La construction de la parentalité	12
1.2.2. Une référence institutionnelle ambivalente	15
1.3. Méthode	17
1.3.1. Le versant qualitatif de notre travail	18
1.3.2. Le versant quantitatif de notre travail	23
1.4. Spécificités et différences entre la Seine-Saint-Denis et la Côte-d'Or	27
1.4.1. La Seine-Saint-Denis	27
1.4.2. La Côte-d'Or	30
Chapitre 2 : Etre parent face aux institutions	33
2.1. La diversité des familles rencontrées : synthèse des propos recueillis	33
2.1.1. Les familles nombreuses et/ou recomposées	33
2.1.1.1. Éléments de contexte	33
2.1.1.2. Les familles nombreuses et/ou recomposées dans la cohorte ELFE	35
2.1.1.3. Le profil des familles nombreuses et/ou recomposées de l'échantillon qualitatif	37
2.1.1.4. Des résistances à la norme	39
2.1.1.5. Des choix affirmés	46
2.1.1.6. Les particularités liées à la recomposition familiale parmi les familles nombreuses interrogées	51
2.1.2. Les familles mixtes et d'origine étrangère	56
2.1.2.1. Éléments de contexte	56
2.1.2.2. Les familles mixtes ou d'origine étrangère dans la cohorte ELFE	60
2.1.2.3. Les familles mixtes ou d'origine étrangère dans notre échantillon qualitatif	62
2.1.2.4. La France : un pays d'accueil qui donne des droits	65
2.1.2.5. La France : le pays de mes enfants mais pas ma « façon de faire »	87
2.1.2.6. La France : un pays hostile	91
2.1.3. Les familles homoparentales	93
2.1.3.1. De la pluralité des configurations de couple à l'émergence d'une norme homoparentale du « bon parent »	96
2.1.3.2. Comment se répartissent les rôles parentaux au sein des couples homoparentaux ?	109
2.1.3.3. Ce qui se passe au quotidien dans les interactions avec les professionnels	112
2.2. La diversité des professionnels rencontrés : synthèse des propos recueillis par champ d'intervention	125
2.2.1. Légal et réglementaire	125
2.2.2. Médical	130

2.2.3. Social et éducatif	134
2.2.3.1. Principaux constats en Côte-d'Or	135
2.2.3.2. Principaux constats en Seine-Saint-Denis	141
Conclusion	143

Chapitre 3 : Etre parent face aux institutions, les enseignements de la cohorte ELFE	145
3.1. L'analyse multifactorielle des données : des configurations d'aides et de professionnels spécifiques à chaque catégorie de familles	145
3.2. L'ensemble des familles	146
3.3. Les familles nombreuses	147
3.4. Les familles recomposées	148
3.5. Les familles mixtes ou d'origine étrangère	149
Conclusion	150

Chapitre 4 : La norme de réflexivité parentale : variations et résistances	157
4.1. Penser l'être parent : modernité et réflexivité	157
4.2. Des interactions différenciées selon les champs de l'action publique	162
4.2.1. Le légal et le réglementaire : entre bureaucratie inhumaine et soutien incontournable	163
4.2.1.1. La bureaucratie inhumaine	164
4.2.1.2. La coopération harmonieuse	171
4.2.1.3. Le non recours	173
4.2.2. Le médical : des compromis pragmatiques entre étayage et traitement de masse	174
4.2.2.1. Un rôle d'étayage	174
4.2.2.2. Un recours contrôlé aux conseils et aux prescriptions médicales	177
4.2.2.3. La critique d'un univers inhumain et industriel	180
4.2.2.4. Le jugement ou la peur d'être jugé(e), le reflet d'un conflit de normes larvé	183
4.2.2.5. Des affrontements qui débouchent rarement sur un conflit judiciaire	186
4.2.2.6. Les choix de recours aux professionnels	187
4.2.3. Le social et l'éducatif : entre étayage, intrusion et non recours	188
4.2.3.1. Les interactions avec les structures d'accueil et les modes de garde	188
4.2.3.2. Les interactions avec les services sociaux dépendant des mairies, départements et de l'ASE et les interactions avec les écoles et les structures religieuses	199
Conclusion	210

Conclusion générale	213
Bibliographie	215

Annexes (Tome 2)

1. La construction des variables synthétiques
2. Les statistiques exploratoires
3. Les analyses de données

INTRODUCTION

Ce présent rapport rend compte du travail effectué dans le cadre de la convention CNAF / LISE CNRS, CNAM n°10/12 notifiée le 20 juillet 2012. Il achève cette convention par l'articulation des résultats qualitatifs réalisés auprès des familles et des professionnels de l'action sociale présentés dans les précédents rapports intermédiaires (mai 2013 et mai 2014) et les résultats quantitatifs de l'exploitation des premières données de la cohorte ELFE.

Extrait de la convention, avenant 1 à la convention 10/12, le 23 janvier 2014

Le titulaire croise les résultats des analyses qualitatives issues des entretiens avec les données de l'enquête nationale ELFE.

Ce travail permet de caractériser les différents types de familles et d'identifier leurs relations avec les institutions, dispositifs et professionnels.

A partir de ces résultats, le titulaire dresse une cartographie des configurations de familles reliées à des types d'aides publiques, d'institutions ou des professionnels de l'action sociale sur une base représentative.

Le délai d'exécution de cette étape est indépendant de la date de mise à disposition effective des données.

L'objet et la problématique

Les configurations familiales se sont diversifiées depuis la fin des années 1960 en France avec le développement des familles recomposées, des familles monoparentales et l'apparition des familles homoparentales. Parallèlement, les politiques publiques ont fortement évolué avec de nouvelles orientations : l'individualisation des dispositifs, l'activation des aides et la culture du résultat. Ces différentes mutations ne sont pas sans effets sur les interactions entre les parents et les professionnels en charge de l'action publique.

L'objectif de notre recherche est de mettre au jour les conflits de normes de parentalité tels qu'ils s'expriment dans deux domaines :

- 1) *La diversité sociale et culturelle* : cet axe analyse les situations de télescopage entre les normes de parentalité française portées par les professionnels et les normes d'usagers étrangers/immigrés au moment de la naissance d'un enfant. Cette réflexion sur l'interculturalité s'étendra à la diversité des milieux sociaux, en observant comment des parents de milieux sociaux divers réagissent aux prescriptions qui leur sont adressées par les professionnels de la petite enfance ;
- 2) *La pluralité des configurations familiales* : ce second axe cherche à comprendre la façon dont se construisent de nouvelles normes dans un contexte d'interrogation sur ce qui constitue le fondement même du lien familial : comment s'articulent les dimensions biologiques, légales, sociales, culturelles, affectives de la parentalité ? Quels repères élaborent toutes celles et ceux qui s'occupent au quotidien de jeunes enfants, sans légitimité juridique pour exercer leur autorité ?

L'originalité de notre méthode est de partir des familles plutôt que des institutions et d'appréhender la diversité des configurations familiales, avec l'hypothèse que celle-ci peut

influer sur la notion même de parentalité et sur les interactions entre familles et professionnels en charge de l'accompagnement des jeunes parents. L'arrivée d'un enfant est en effet un moment de vigilance particulier qui fait converger tous les regards institutionnels sur la famille. Dans un tel contexte, nous nous situons résolument dans une conception pragmatique des normes sociales :

- 1) les normes de parentalité véhiculées par l'action publique ne sont pas seulement produites et appliquées, elles se construisent et se transforment dans un jeu d'articulation et de traduction entre leur conception, leur application et leur réception ;
- 2) la pluralité des normes en présence et leurs interactions génèrent des contradictions. Ces contradictions se manifestent sous la forme d'injonctions paradoxales adressées aux parents.

Présentation du rapport

Le présent rapport est structuré en quatre chapitres qui peuvent être abordés l'un et l'autre de manière indépendante. Après la présentation de notre problématique, de notre méthode et de notre terrain d'enquête (Chapitre 1), le second chapitre est essentiellement descriptif : il rend compte des entretiens réalisés auprès des familles dans un premier temps en leur associant les statistiques descriptives issues de la cohorte ELFE. Un deuxième temps est consacré aux professionnels de la naissance et de la petite enfance. Les familles et les professionnels sont regroupés en trois grandes catégories : type de famille (nombreuse et/ou recomposée, mixte ou d'origine étrangère, homoparentale) et champ d'intervention des professionnels (légal et réglementaire, médical, social et éducatif).

L'exploitation des données de la cohorte ELFE par une analyse multifactorielle de données, dans un troisième chapitre, apporte un éclairage complémentaire aux relations entre les différentes catégories de familles et les différentes aides reçues et professionnels rencontrés. L'analyse montre les configurations d'aides et de professionnels regroupés selon les trois grands champs d'intervention que nous retenons.

Le quatrième et dernier chapitre aborde les choses de façon plus analytique en partant d'une discussion de la norme sociale de réflexivité qui est une caractéristique des sociétés postmodernes et qui trouve sa déclinaison dans le domaine familial avec l'émergence du « bon parent » en questionnement permanent. Cette norme de réflexivité et ses diverses formes de résistance sont analysées dans les interactions entre les familles et les professionnels de la naissance et de la petite enfance regroupés selon leurs trois grands champs d'intervention.

Si nous considérons qu'aujourd'hui la parentalité est au cœur d'une ambivalence de la part des politiques publiques - qui placent les parents dans une double position, à la fois partenaires dans un projet de coéducation basé sur la confiance et la coopération mais aussi objets de la vigilance, voire de la surveillance publique, dans leur comportement à l'égard des jeunes enfants - notre enquête montre que la coopération harmonieuse entre familles et institutions, suppose que soient réunies un certain nombre de conditions. Par ailleurs, un certain nombre de parents résistent à cette norme de réflexivité. Il est intéressant de souligner que cette résistance ne se traduit pas nécessairement par des rapports conflictuels avec les institutions.

Chapitre 1 : Notre enquête : problématique, méthode, terrain

Les configurations familiales se sont diversifiées depuis la fin des années 1960, sous l'impulsion de changements de société majeurs, tels que le travail des femmes, la contraception ou le divorce par consentement mutuel (1975), multipliant des modes inédits de vie en commun. Le modèle traditionnel de la famille dans le cadre du mariage a laissé la place à d'autres modèles. En 2013, 57% des enfants (selon le chiffre provisoire de l'INSEE) naissent hors mariage (6% dans les années 70), 16% des enfants vivent en 2005 au sein de familles monoparentales (Chardon, Daguët, 2009) et un sur dix en 2011 dans une famille recomposée (Lapinte, 2013). La création du PACS à partir de 1999 a légalisé des formes d'union et de vie commune jusqu'alors non reconnues. C'est avec cette volonté d'affirmer de nouveaux droits pour des vies familiales et des modes de parentalité diversifiés que s'est ouvert le débat sur l'homoparentalité. La possibilité, enfin, d'engendrer des enfants hors du seul couple homme/femme, grâce au développement des méthodes de procréation médicalement assistée a élargi les repères et les normes familiales et parentales.

Parallèlement à cette transformation rapide des modèles familiaux, les politiques publiques ont évolué depuis la fin des années 1990 dans trois directions : l'individualisation des politiques et des dispositifs, l'activation des aides et le développement de la culture du résultat. Ces trois nouvelles orientations des politiques publiques ne peuvent qu'avoir un impact sur la construction des normes parentales.

- L'individualisation des politiques affirme la volonté d'adapter l'attribution des droits et l'exigence des devoirs à la singularité des situations et des besoins. C'est dans cette perspective que se sont développées, à partir des années 1990, dans le champ du social et de l'insertion, les magistratures sociales telles que les décrit Isabelle Astier (2000). Ces magistratures évaluent « la santé sociale » des individus et leurs capacités d'intégration sociale et professionnelle afin d'ajuster l'attribution des droits à leur situation individuelle, leurs besoins spécifiques et leurs capacités supposées d'intégration. Dans cette logique, la prise en compte des projets des familles et leur implication accrue dans l'expertise de leurs défaillances et dans l'élaboration de solutions sont affirmées ;
- L'activation des aides, dorénavant soumises à contrepartie de la part du bénéficiaire - en termes d'emploi, d'activité, ou *a minima*, d'« effort d'insertion » et de travail sur soi - défend une nouvelle conception du sujet « responsable » (Soulet, 2005), « autonome », « acteur », dans une logique de « donnant-donnant » (Dufour, Boismenu et Noël, 2003). Ce modèle, très présent dans les politiques d'insertion sociale et d'emploi, se décline dans les politiques familiales qui désormais engagent les parents dans des contrats de responsabilité (livret de paternité, contrat de réussite éducative...). Ce devoir d'engagement, associé aux difficultés des familles liées à la crise de l'emploi et à l'explosion des modèles familiaux, a renforcé l'exigence faite aux parents, notamment les plus vulnérables socialement, de mener un travail autour de leur parentalité. Les dispositifs d'aide à la parentalité se sont multipliés, et les familles jugées « à risque » ont été fortement encouragées à s'y intégrer ;
- Enfin, la culture du résultat se manifeste à travers l'exigence de transparence et d'évaluation des suivis des familles. Elle concerne surtout les professionnels chargés de l'accompagnement des familles, dont l'activité est désormais beaucoup plus encadrée. La formulation d'objectifs chiffrés de suivis et la mesure de l'efficacité de l'accompagnement en fonction des résultats atteints font dorénavant partie des

référentiels courants de l'intervention auprès des publics. Du fait de la transformation parallèle du contexte social, des configurations familiales et des politiques publiques, les normes de la parentalité s'inscrivent aujourd'hui dans un espace extrêmement mouvant.

1.1. Problématique

Par « normes de parentalité », nous entendons des comportements et des manières de faire attendus de la part des parents vis-à-vis de leurs enfants par les représentants de l'action publique. Cela va de comportements conseillés ou attendus jusqu'à des injonctions assorties d'une sanction. L'intérêt de notre recherche réside dans l'analyse parallèle de la production et de la réception des normes et des tensions que leur articulation génère en saisissant comment les normes se négocient, s'ajustent, se contournent, s'interprètent et se traduisent sur le terrain, comment l'application des normes implique la recherche de compromis entre acteurs (Boltanski et Thévenot, 1991). Les normes de parentalité véhiculées par l'action publique ne sont pas seulement produites et appliquées, elles se construisent et se transforment dans un jeu d'articulation et de traduction entre trois niveaux : la conception, l'application et la réception. Partir de la réception de ces normes par les familles permet d'en appréhender les réalités telles qu'elles sont vécues au quotidien par les parents. Mais nous étudions aussi de façon croisée la fabrique des politiques familiales, les mesures et dispositifs portés par les institutions publiques, les pratiques des professionnels et leurs interactions avec les parents autour de ces normes. Nous étudions ainsi de façon croisée les normes portées par les familles et leurs interactions avec les pratiques des professionnels, les mesures et dispositifs portés par les institutions publiques du champ de la petite enfance et la fabrique des politiques familiales.

Les normes sociales

Une dimension centrale et constitutive de la vie sociale est qu'elle est organisée autour de normes que l'on appelle normes sociales. Le champ de ces normes est quasi infini, et il est difficile de repérer un domaine de la vie sociale qui échappe à des règles prescriptives. Dans la vie sociale, certains usages sont prescrits par un ensemble de règles auxquelles les individus doivent se plier dans le groupe auquel ils appartiennent. Ces normes ont alors un caractère obligatoire au sein d'un groupe donné et sont renforcées par des sanctions positives ou des sanctions négatives, c'est-à-dire par des encouragements à se comporter conformément à ces normes ou par des punitions en cas d'écart ou de déviance. Les normes sont plus ou moins explicites, plus ou moins codifiées. Elles varient en fonction des groupes et du temps. La période contemporaine se caractérise par une tendance au conflit des normes à l'intérieur de certains groupes (Demeulenaere, Encyclopedia Universalis).

La construction des normes par leur interprétation

Si l'interprétation consiste à mettre en relation des contextes régis par des règles propres, elle participe, en les confrontant, à expliciter les normes secrétées par ces contextes respectifs. [...] Faire apparaître les normes comme indexées à des contextes donnés révèle qu'elles ne sont ni transcendantes, ni données *a priori*, mais qu'elles doivent être analysées comme construites, entraînant avec elles les valeurs qui les sous-tendent. Interpréter n'est pas tant se poser devant des valeurs, que les poser (Comité de lecture, « Contextes et Normes », 2003). Ces réflexions rejoignent celles de juristes qui s'interrogent sur l'effectivité des lois. Il existe des cas où le juge doit appliquer les normes juridiques dans des situations paradoxales où le cas est réputé traité par le droit alors même qu'il n'existe pas de solution univoque. On qualifie ce type de situation de lacune. [...] La conception sociologique de l'interprétation consiste alors en une critique de la théorie de la volonté de l'acteur comme fondement de l'interprétation et en celle de l'idée d'une rationalité primordiale du législateur. L'élaboration de la loi est rapportée à son contexte historique concret. Le législateur n'a pu décider de la vie de la société pour l'éternité. Apparaît du coup une vision plus pragmatique, moins dogmatique, de l'interprétation. Dans une telle forme d'herméneutique, la loi n'est qu'un instrument pour résoudre les problèmes juridiques. L'interprète participe à la construction de la norme. Il ne recherche pas une vérité immuable, mais il réalise une adaptation au contexte contemporain (Rabault, 2005).

Le jugement selon des normes

Bénédicte Reynaud (2002) considère que la pluralité des normes ressort incontestablement à partir du moment où l'on considère leur mode d'action non pas sur un plan théorique et abstrait, mais sur un plan concret et pratique. Appréhender de façon pratique la mise en œuvre des règles ou des normes permet d'en avoir une autre conception. Ainsi, selon elle, il est impossible de chercher à expliciter comment les règles opèrent sans se demander en même temps et réciproquement comment les individus ou les collectifs agissent sur les règles. Les règles produisent des effets à travers les interprétations et les stratégies auxquelles elles donnent lieu dans un contexte institutionnel donné. Elles n'ont pas de signification *a priori*, c'est au contraire l'usage qui donne une signification aux règles. Toute règle comporte une dimension pragmatique inséparable de sa signification. Dans ces conditions, le flou de la règle est une nécessité logique. Les règles et les normes ont aussi une dimension de modèle d'action formé de valeurs collectivement partagées.

L'extension sociale de la norme

Michel Foucault diagnostique en 1976, dans un entretien accordé à un hebdomadaire, l'extension sociale de la norme : « Nous sommes entrés dans un type de société où le pouvoir de la loi est non pas en train de régresser, mais de s'intégrer à un pouvoir beaucoup plus général : celui de la norme... Ce qui implique un système de surveillance, de contrôle tout autre. Une visibilité incessante, une classification permanente des individus, une hiérarchisation, une qualification, l'établissement de limites, une mise en diagnostic. La norme devient le critère de partage des individus. » (Foucault, 1996). Il en conclut l'avènement conjoint de l'évaluation comme procédure administrative et de l'expert comme professionnel de pouvoir. Théoricien avec Luc Boltanski des « Economies de la grandeur », Laurent Thévenot précise dans l'ouvrage que le mouvement de normalisation et de certification provient initialement de l'espace des biens de consommation. Dans cette mutation, les exigences autrefois garanties par l'Etat sont inscrites dans les qualités des normes définies ailleurs, notamment dans un certain nombre de cercles d'expertise internationaux qui agissent comme autant d'instances de normalisation sans contrôle démocratique. Pour Laurent Thévenot, la mise en place d'un « gouvernement par les normes » à l'échelle européenne pose en effet la question de la démocratie : cette dernière suppose un « pluralisme des biens » très éloigné du langage unificateur de la « qualité totale » et des surenchères en termes de normes (Thévenot, 2009). Le gouvernement par les normes, qui fait surgir les procédures d'évaluation et le règne de l'expert, est inséparable de la question de l'individualisation de la société, observable à travers le développement de pratiques sociales individualisantes que ce soit dans les entreprises, de la part des gestionnaires de l'emploi sur le marché du travail mais aussi à l'école, dans la famille. Cette question mérite d'être discutée : il s'agit d'une injonction de la part de la société qui demande aux individus d'être responsables d'eux-mêmes mais assez peu d'un traitement véritablement individuel des personnes. Le jugement porté sur les personnes est toujours et peut-être de plus en plus fonction de catégories statistiquement construites. Naturellement ces catégories sont de plus en plus affinées que ce soit par le biais de segmentation de clientèle dans le marketing ou par le biais de catégories de la politique sociale. Dans le même mouvement, leur utilisation dans un sens normatif (de la normalité statistique à la normalité sociale) se renforce si bien que les « hors-normes » (ou les individus statistiquement mais aussi socialement éloignés du centre de la catégorie) inévitables dans un tel mode de traitement sont de plus en plus hors normes et non pris en considération. Ils échappent aux catégorisations par un phénomène interne à la catégorisation elle-même (Berton, 2003 : 109 et suivantes).

Nous partons de l'idée que la pluralité de ces normes est susceptible de générer des injonctions paradoxales pour plusieurs raisons. D'abord le contexte socio-politique voit s'ouvrir des débats très contradictoires sur la définition même de ce qu'est une famille aujourd'hui ou de ce qui « fait famille ». Les repères de ce qu'est un « bon parent », ou même simplement de qui peut légitimement prétendre à ce titre - le parent biologique, social, légal, affectif ? (Théry, 1998) - ne sont ni stabilisés ni consensuels (Martin, 2014).

Dans la logique de responsabilisation du sujet par les politiques publiques, les exigences adressées aux parents se durcissent, insistant sur leur rôle à jouer dans la construction de la cohésion sociale, à travers la protection conjointe de leurs enfants et de la collectivité. Les parents de jeunes enfants se trouvent ainsi confrontés, dans leurs rapports avec les institutions en charge de l'action publique *a minima* à des tensions identitaires entre les différents rôles qu'on leur demande d'assumer, voire à de véritables injonctions paradoxales et ce, dans plusieurs sphères où ils exercent leur parentalité. L'étude de ces tensions apparaît comme un moyen privilégié d'appréhender « en creux » les normes qui opèrent dans ces interactions entre institutions et parents de jeunes enfants.

Injonction paradoxale

L'injonction paradoxale ou double contrainte désigne l'ensemble de deux injonctions qui s'opposent mutuellement, augmentées d'une troisième contrainte qui empêche l'individu de sortir de cette situation. Elle exprime l'impossibilité que peut engendrer une situation où le paradoxe est imposé et maintenu. Ce schéma peut être identifié dans de nombreux domaines. Il est présenté au niveau des relations humaines comme un ensemble de deux ordres, explicites ou implicites, intimés à quelqu'un qui ne peut en satisfaire un sans violer l'autre : comme les obligations conjointes de faire et ne pas faire une même chose. Cette notion, d'origine nord-américaine (*double bind*) est proposée en 1956 par Gregory Bateson en psychiatrie. Son utilisation se développe avec l'Ecole de Palo Alto qui la lie à l'étude scientifique des mécanismes de communication dans les systèmes. Dans le contexte de transformations actuel, cette notion connaît une large audience. Dans le monde du travail, Vincent de Gaulejac souligne que les nouvelles formes de management conduisent à une intériorisation des conflits liés au travail : ces derniers étant passés du registre social au registre psychologique. Les salariés sont devenus « divisés de l'intérieur », il leur est demandé d'être à la fois autonome et de se conformer au système. Une partie d'eux-mêmes adhérant à l'organisation et à ses objectifs, l'autre partie prenant ses distances pour échapper à cette pression du travail (de Gaulejac, 2011).

Dans le domaine des relations patient-médecin, d'autres auteurs (Zamith-Chavant, Delanghe-Destrac, Domingo, 2010) montrent la place impossible laissée aux familles dans les services d'hospitalisation : les services d'hospitalisation accueillant des patients en fin de vie exposent les familles à une injonction paradoxale. Cette injonction paradoxale doit être lue, selon les auteurs, à la lumière du fonctionnement institutionnel des services. « L'institution n'autorise que deux places : soignant et patient. Les soignants appellent alors alternativement les familles à l'une ou l'autre de ces places, tout en leur signifiant que l'accès leur en est impossible. Les familles se retrouvent ainsi face à une double contrainte : celle de ne pas avoir de place définie dans l'institution hospitalière, tout en ayant le devoir d'en tenir une. »

D'autres auteurs (Soula Desroche, Rouchy, 2013) travaillant sur les prisons relèvent le retournement de la question de la sécurité au sécuritaire. La précarisation des liens sociaux repérables dans les sociétés contemporaines engendre une défiance généralisée. Les outils porteurs de sécurité et de confiance (travail, logement...) s'affaiblissent, ils sont remplacés par le sécuritaire porteur de contrôle et de pénalisation. L'idéologie sécuritaire est investie et désirée car elle se présente de manière leurrante comme une réponse à l'expérience partagée de pertes des institutions de la confiance et des objets de sécurité d'où le paradoxe d'une réponse pénale à une demande sociale.

Le comportement éducatif des parents peut se lire à travers deux dimensions : le contrôle et le soutien. « La combinaison de ces deux dimensions a produit diverses typologies de styles éducatifs » (Kellerhals et Montandon, 1991 : 194). Ces dernières varient, en particulier, selon l'origine sociale des parents. A cet égard, l'intériorisation des normes se produit, certes, par l'obligation d'observer les lois mais également par le travail des « professionnels de la morale familiale » (Darmon cité par de Singly, 2010 : 58) dont la finalité est de distiller dans les pratiques parentales les manières de faire jugées socialement « bonnes ».

Les normes de parentalité s'objectivent de manière plus probante lorsqu'elles sont prises dans des situations conflictuelles car les tensions et les « collisions » sont des révélateurs forts des attentes réciproques des acteurs. Afin de mettre au jour ces conflits de normes de parentalité, nous avons choisi de nous intéresser à deux domaines : la diversité sociale et culturelle et la pluralité des configurations familiales.

Transmettez votre culture mais pas trop ! Exercer son autorité hors de sa culture d'origine

Les équipements et services de la petite enfance sont directement confrontés aux conséquences de la diversité sociale et culturelle sur les pratiques éducatives. En effet, les recherches portant sur l'éducation révèlent l'existence d'une large variabilité en fonction des contextes culturels (Kagitcibasi, 2004 ; Bomstein, 1991). Ainsi celui qui est considéré comme un bon parent dans son pays d'origine peut être vu comme un mauvais parent dans le pays d'immigration. En outre, la parentalité peut être difficile à exercer dans un contexte différent de celui dans lequel le parent a lui-même été socialisé. Plus généralement, tout parent est soumis au dilemme de laisser à l'enfant l'autonomie nécessaire à son développement

individuel et de lui transmettre les formes de socialisation nécessaires à son insertion dans la collectivité (Zigler and Child, 1973 ; Durkheim, 1922 ; Elias, 1987). Le type de parentalité dépend des formes d'autonomie et de socialisation proposées à l'enfant. La diversité rencontrée dans les manières de porter un bébé (devant, derrière, de face, de dos), de le nourrir, de le vêtir, de le toucher, de le marquer corporellement, de lui apprendre la propreté, de le garder, de le récompenser, de le corriger..., reflètent différentes formes de parentalité. Pour Isabelle Roskam : « Les pratiques de *cosleeping* constituent un bon exemple du rôle joué par les « ethnothéories » dans les pratiques parentales : [*considérée comme*] potentiellement néfaste au développement de l'autonomie de l'enfant et contraire au respect de l'espace individuel » dans nos sociétés occidentales, la pratique du *cosleeping* constitue, dans des sociétés plus communautaires, « une forme de protection de l'enfant et un moyen de renforcement du sentiment d'appartenance » (Roskam, 2010 : 65). Un mémoire réalisé sur les pratiques d'intervention dans une PMI (Vozari, 2011) montre les ambivalences au cœur de cette prise en compte de la diversité. Les professionnels se défendent de porter les normes d'une « bonne » parentalité. Ils affirment leur professionnalité comme un rôle d'accompagnement, détaché de tout jugement sur ce qu'est « un bon parent », s'obligeant ainsi à un exercice permanent de décentration. Le « travail avec autrui » est censé supplanter le « travail sur autrui » : le relativisme culturel devient ainsi une norme professionnelle en PMI, avec les risques de dérive qu'il comporte vers un essentialisme stigmatisant. La relation aux familles migrantes oscille ainsi entre le risque d'ethnocentrisme et celui d'assignation culturelle, suscitant des contradictions nombreuses (Vatz Laaroussi, 2001). Notre hypothèse est que, d'une manière générale, les professionnels de la petite enfance agissent en permanence sur le fil du rasoir entre déni des différences et stigmatisation et que cette ambiguïté fondatrice génère une injonction paradoxale adressée aux parents dans leur rapport aux institutions : transmettez votre culture mais pas trop !

Soyez présent mais pas trop ! Exercer l'autorité parentale hors du cadre légal

Parallèlement à l'assouplissement des formes du lien conjugal (mariage ou concubinage, plus récemment PACS), s'est affirmée la sécurisation du lien de filiation, avec le renforcement des devoirs et droits parentaux. Dans la loi comme dans les modes de vie, le lien conjugal et le lien parental sont désormais distincts, ouvrant la voie à des formes de vie familiale extrêmement diverses et à de nouvelles revendications. Les recompositions familiales suscitent ainsi de nouveaux besoins et de nouveaux défis, dans un champ où les normes restent à inventer. Pour Irène Théry, sociologue du droit, plusieurs enjeux ont vu le jour avec les nouvelles configurations familiales, dont certains concernent directement les façons de partager l'exercice de l'autorité parentale :

- La collaboration nécessaire entre les ex-conjoints, qui suppose l'élaboration de normes de références, de limites et de repères, aujourd'hui à peine en train d'émerger : la proximité des domiciles est-elle un devoir ? Comment distinguer deux parents et un couple parental ? Comment rendre les principes éducatifs de chaque parent compatibles avec ceux de l'autre ? ;
- La nécessité d'une actualisation permanente du lien de filiation et l'abandon de la notion de « gardien de l'enfant » au profit de celle de « coparentalité » ;
- L'apparition d'une figure inédite de parentalité : le nouveau conjoint, parfois beaucoup plus présent dans la vie de l'enfant que le parent biologique mais dépourvu de légitimité pour exercer l'autorité parentale. Dans cette logique, l'attribution d'un statut au beau-

parent est souhaitée¹. Dans les cas de couples homosexuels, la position du beau-parent est encore plus difficile à tenir socialement et le débat beaucoup plus polémique.

1.2. Contexte : les politiques de la parentalité

Si au cours des années 1990, le terme de parentalité, qui fait depuis les années 1960 l'objet de recherches en anthropologie et en psychanalyse, devient un terme consensuel dans l'action publique, c'est qu'il renvoie aux transformations profondes de la société à l'œuvre dans la sphère privée, il permet de faire face aux reconfigurations de la famille contemporaine et de décliner de nouveaux modes d'action publique en direction des parents. Le rôle de la famille dans la structuration sociale, non seulement ne va plus de soi mais il prend, de plus, de nouvelles formes : d'où une politique de soutien à la parentalité qui se diffuse de plus en plus. Comme le souligne Claude Martin (Hamel, Lemoine, Martin, 2012)², ce mouvement traverse de nombreux pays en Europe et au-delà (USA et Australie). Mais il invite à se méfier des interprétations trop rapides sur un changement réel des politiques publiques du fait qu'on substitue « parents » à « famille ». La politique liée à la parentalité se construit en effet aussi sur un héritage institutionnel qui la précède.

Le terme « parentalité », apparu au cours du 20^{ème} siècle, est désormais devenu le vocable utilisé pour désigner les parents au point souvent de remplacer celui de « famille ». En effet, les questions portent désormais davantage sur les manières d'être parent, multiples, décomposables, reconfigurables d'un côté et sur les rapports entre parents et enfants, d'autre part. Si questionner la famille implique d'abord un tout qui suppose des relations à l'interne entre les éléments qui le composent et à l'externe avec l'environnement dans lequel s'inscrit cet ensemble, questionner la parentalité revient à s'interroger sur des éléments singuliers d'abord, ensuite pour comprendre comment ils peuvent s'articuler entre eux et dans quel contexte. Finalement, le succès du terme parentalité, qu'on explique souvent par sa capacité à rendre compte des diverses dimensions de la position parentale, ne tient-il pas au fait que devenir parents aujourd'hui a moins affaire avec l'idée de faire famille, qu'avec celle de faire des enfants ? Autrement dit, le succès du terme « parentalité », tant dans la littérature que dans le vocabulaire des spécialistes de terrain des domaines correspondants (petite enfance, travail social, psychologie, éducation) et jusqu'à son passage dans un langage de plus en plus commun, semble bien dû tout à la fois à une transformation de la famille, à une nouvelle définition du rôle de parent et à une nouvelle place faite aux enfants.

1.2.1. La construction de la parentalité

Depuis les années 1960 le terme « parentalité » s'est conceptualisé progressivement à travers plusieurs disciplines : l'anthropologie qui dissocie parenté et parentalité, la psychanalyse qui définit la parentalité comme un processus maturatif, le droit à travers l'autorité parentale et la

¹ Le beau-parent ne détient actuellement ni droit ni devoir envers l'enfant de son conjoint ou de la personne avec laquelle il vit. Deux dispositions du Code civil lui permettent, l'une d'exercer totalement ou partiellement l'autorité parentale sur cet enfant, et l'autre de partager l'exercice de l'autorité parentale avec l'un des deux parents voire les deux : la délégation volontaire est décidée par le juge à la demande du père et de la mère ; la délégation-partage, prononcée par le juge, prévoit un partage de l'autorité parentale entre le ou les parents et le tiers délégataire (mais il faut l'accord des deux parents également).

² Rapport du Centre d'analyse stratégique, « Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale », coordonné par Marie-Pierre Hamel et Sylvain Lemoine en collaboration avec Claude Martin.

sociologie, qui analyse « l'être parent » et sa fonction. Nous nous proposons de nous appuyer sur l'analyse de Claude Martin³ qui souligne cet aspect transdisciplinaire du concept de parentalité qui existe désormais aussi bien dans les discours politiques, médiatiques que savants ou professionnels⁴.

Dès les années 1950, l'approche psychanalytique s'intéresse à la transformation de l'individu en parent dans le cadre de la recherche sur les stades de développement psychique : enfance, adolescence, et pour l'adulte, le devenir parent analysé comme une transformation identitaire et psychique liée à l'histoire familiale. Comme le rappelle Claude Martin, Serge Lebovici définit d'ailleurs la parentalité « comme le produit de la parenté et aussi le fruit de la parentalisation des parents »⁵ : ce que l'on hérite de ses propres parents et la parentalisation par ses enfants.

Le retournement vers l'intérêt porté à l'enfant favorise ces recherches psychanalytiques. Il est d'ailleurs ce qui conduit désormais à considérer la famille comme un objet d'intervention : la parentalité renvoie tout autant à la condition de parent qu'aux conditions nécessaires au bon développement de l'enfant. Gérard Neyrand revient d'ailleurs sur l'influence de ceux qu'il appelle les « précurseurs de la société civile » (Neyrand, 2009) et notamment sur les Maisons vertes créées par Françoise Dolto en 1979. Centrés sur la relation parent-enfant, dans un contexte anonyme pour que les parents ne s'y sentent pas sous surveillance, ces lieux auront une influence sur les pratiques liées à la petite enfance et sur la construction du futur « dispositif parentalité ». Ainsi le secteur de l'enfance protégée subit des transformations d'importance à la fin des années 1970 et surtout au début des années 1980⁶. De l'enfant secouru à la protection de l'enfance, de la maltraitance à la bientraitance : le développement de l'enfant va ouvrir de nouveaux paradigmes et modes d'actions et le secteur de la protection de l'enfance apparaît comme le secteur emblématique du recentrage de la politique familiale sur la politique parentale, sous l'influence des connaissances psychanalytiques liées au développement de l'enfant. Ainsi, dès la loi de 1984 relative aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, le maintien des liens dans les mesures de placement, et plus généralement le travail avec les parents va s'affirmer comme l'axe de travail des intervenants. En protection de l'enfance, il faut désormais travailler sur les compétences parentales qu'il s'agit d'évaluer et d'augmenter. D'une logique de substitution parentale on passe à celle de « suppléance familiale » : un changement de référentiel révélateur.

D'un autre côté, rappelle Claude Martin, l'approche anthropologique qui privilégie le rôle des sociétés dans le formatage de la fonction parentale, montre que selon les systèmes de parenté, la parentalité n'est pas forcément l'attribut des seuls géniteurs, et introduit l'idée de fonctions divisibles et partageables. Ce qui l'amène à remarquer que « les sociétés occidentales contemporaines découvrirait en somme aujourd'hui ce qui constituait des interrogations classiques des anthropologues étudiant les sociétés dites primitives et traditionnelles » (Hamel, Lemoine, Martin, 2012 : 35). Pour les professionnels travaillant auprès des familles,

³ « Généalogie et contours d'une politique publique émergente », chapitre du rapport du Centre d'analyse stratégique, Op. cit., p. 29-64.

⁴ Certains ont noté que le terme parentalité devait son succès d'abord au champ professionnel du travail social et de la petite enfance. Cf. Fablet, 2008.

⁵ Entretien avec Serge Lebovici dans Solis-Ponton L. (2002) p. 8 et 9, cité dans « Généalogie et contours d'une politique publique émergente », Op. cit., p. 33.

⁶ Avec les deux rapports fondateurs que sont Dupont-Fauville (*Pour une réforme de l'Aide sociale à l'enfance*, ESF, Paris, 1973) et Bianco-Lamy (*L'Aide à l'enfance demain*, la Documentation française, 1980).

cette approche ouvre en tout cas à l'idée d'un partage. Les compétences parentales peuvent être partielles mais complétées par des professionnels. La notion de coéducation se profile. Ce mouvement s'accompagne d'une nouvelle approche juridique, où le terme de parentalité va précisément servir à distinguer les parents de la fonction de parents (qui peut être assumée par d'autres). Cette dissociation entre parenté et parentalité va d'ailleurs alimenter la recherche en sociologie du droit. Irène Théry a bien montré comment le phénomène du démariage a fait voler en éclats la fiction juridique qui consistait à faire tenir ensemble trois dimensions : biologique, sociale/éducative, et juridique/symbolique. Le rôle du beau-parent, l'homoparentalité ou l'AMP : autant de débats qui, s'ils ne sont pas encore tranchés, ont pu émerger justement par cette reconfiguration. Pour Irène Théry, le droit doit encore évoluer vers un « droit de la filiation commun et pluraliste » en reconnaissant la diversité de trajectoires biographiques et des modes d'engendrement, comme cela s'est produit pour le couple. Ce sera pour elle l'achèvement de « l'Acte II des mutations contemporaines de la famille », encore incomplet (Théry, Leroyer, 2014).

L'approche sociologique de la parentalité part de ces transformations de la famille : les trajectoires familiales se diversifient, se complexifient ; les rôles deviennent plus flous dans un contexte où le conjugal se dissocie du parental. Plusieurs mouvements et transformations sociales ont en effet conduit à une focalisation sur le lien parental comme nous l'avons vu, mais aboutissent à des tendances divergentes : d'une part un certain désarroi bien résumé par l'expression « perte de repères », d'autre part une évolution normative à travers la coparentalité, ouverte par l'autorité parentale partagée et qui s'illustre aujourd'hui dans la résidence alternée, instaurée depuis 2002. Entre autoritarisme et laxisme, une autre voie doit se dessiner pour « l'être parent » dans un nouvel équilibre encore inconfortable.

Enfin, en 1993, le ministère des Affaires sociales décide de former un groupe de recherche sur la parentalité, sous la direction de Didier Houzel. Ce groupe pluridisciplinaire et pluri-institutionnel, composé de juristes, psychologues, éducateurs, médecins de PMI, sociologues, aboutira à une définition de la parentalité en trois axes : exercice, expérience et pratique de la parentalité. *L'exercice* de la parentalité renvoie au niveau symbolique de l'identité – inscription dans une filiation et une généalogie – et a trait aux droits et devoirs des parents, il couvre l'autorité parentale ; *l'expérience* de la parentalité relève du niveau subjectif et renvoie à une expérience affective mettant en jeu plusieurs niveaux de représentations dans le processus de parentification ; la *pratique* de la parentalité concerne les tâches effectives et objectivables du quotidien. Cette décomposition des fonctions parentales permet de faire face aux reconfigurations de la famille contemporaine mais conforte aussi de nouveaux modes d'action comme la suppléance familiale, fondés sur le partage de ces fonctions avec les parents.

Cette redéfinition progressive du parent repose sur l'importance centrale de la relation parent-enfant car la dissociation du conjugal et du parental s'accompagne en effet de l'autonomisation de cette relation. Pour autant, alors que le travail sur la parentalité se veut adapté aux nouvelles façons de faire famille, comme le souligne Jésus Sanchez, c'est une « famille normalisée qui est l'objet des politiques sociales » (Sanchez, 2002 : 97). Il souligne également que la famille est traversée par les rapports sociaux ce qui rend son caractère d'évidence naturelle illusoire. Ainsi, selon lui la neutralité du terme parentalité serait un masque alors qu'elle va, dans une logique organisatrice, s'instituer en dispositif, décliné en procédures inscrites sur deux axes : d'une part à l'égard des parents en général, et d'autre part à l'égard des parents en difficulté.

1.2.2. Une référence institutionnelle ambivalente

Depuis le début des années 2000 fleurissent en effet diverses expériences de soutien ou de promotion, voire de travail sur la parentalité, jusqu'à la création, en 2010, du Comité national de soutien à la parentalité en charge de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des mesures de soutien à la parentalité, piloté par l'Etat et par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF). Le champ d'intervention sur la parentalité regroupe désormais une multitude d'acteurs qu'il s'agit de coordonner et qui s'inscrivent aussi dans un champ spécialisé distinct du champ historique du travail avec les familles, lui aussi soumis à des modifications d'importance.

Coexistent, en référence à la parentalité, des actions proposées à tous les parents qui s'en saisissent de leur propre gré, et des actions ciblées vers les parents défaillants, soit dans une logique de prévention de la délinquance (contrat de responsabilité parentale et autres mesures sanctionnant les parents), soit sur le versant de la protection de l'enfance en danger (dans laquelle l'inscription des parents est rarement spontanée). Ces mesures font cependant l'économie de l'analyse des rapports sociaux qui « surdéterminent en large part les conditions d'exercice de la parentalité en négligeant la façon dont les conditions de vie mais aussi les conditions de la socialisation des parents ont exercé leur influence sur la position parentale » (Neyrand, 2011 : 146). Manuel Boucher parle aussi d'une réponse protéiforme et ambivalente au croisement de deux logiques : émancipatrice/valorisante/protectrice et responsabilisatrice et moralisante/sécuritaire et de contrôle, qui se conjugue de surcroît avec les notions de service et de relation face à des situations et problématiques hétérogènes (Boucher, 2011). Une approche qui se veut moins verticale et qui consiste à aider les parents à se révéler à eux-mêmes ou leur inculquer des manières d'être parents. Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), créés en 1999 à la suite de la Conférence de la famille de 1998, sont un parfait exemple de cette logique d'action. Selon le ministère des Affaires sociales et de la santé, « ils permettent la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien »⁷. Bruno Ribes, cité par Gérard Neyrand, les analyse comme une « tentative de passer d'une problématique du risque à une problématique de la vulnérabilité » (Neyrand, 2011 : 79) : s'impose la nécessité de trouver des réponses à la fragilisation des positions éducatives des parents, liées aux conditions de vie et aggravées lorsque les enfants se trouvent en situation d'échec, notamment scolaire. Comme il le souligne, les REAAP sont typiques d'un nouveau modèle d'action qui repose sur le partenariat, la participation active des parents, l'initiative collective et l'analyse territoriale des besoins et qui mobilise coéducation et bientraitance. Cependant, il alerte sur une logique parentaliste qui rabattrait toutes les préoccupations sociales d'une personne sur sa fonction parentale. On peut en effet y voir une sorte de politique d'activation parentale : tout comme l'individu doit s'activer en vue de son insertion professionnelle, même s'il s'agit surtout de montrer des intentions et d'adopter des attitudes attendues, le parent doit rendre publiques les manières concrètes dont il exerce ses fonctions parentales. Ainsi, la participation active est référée aussi aux comportements : ceux des parents envers leurs enfants, et ceux des enfants en réaction à l'attitude de leurs parents, qui constituent des indicateurs permettant d'apprécier les effets positifs ou négatifs de la participation des parents.

⁷ <http://www.social-sante.gouv.fr/espaces.770/enfance-famille.774/dossiers.725/soutien-a-la-parentalite.1794/dispositifs-et-mesures-pour.1792/reseaux-d-ecoute-d-appui-et-d.6826.html>

La posture des intervenants sociaux auprès des familles reposerait sur cette même ambivalence : entre une confiance personnalisée et la mise en œuvre de procédures de contrôle. Car pour certains, figurent, en arrière-plan des évolutions de la famille, des inquiétudes quant à la capacité des parents à assumer leur rôle. Claude Martin relève d'ailleurs que le thème de la démission des parents se développe au cours des années 1990 en écho aux thèmes des incivilités des jeunes. Un discours sécuritaire qui se poursuit et se durcit au début des années 2000. L'enfant devient un danger pour ses parents à qui il fait courir des risques, aussi bien au civil qu'au pénal ou sur le plan financier : le contrat de responsabilité parentale, créé en 2006, peut conduire, s'il est refusé ou non respecté, à la suspension des allocations familiales⁸. De plus, la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance instaure le Conseil des droits et devoirs des familles, compétent pour évaluer, dans certaines situations, les dispositifs d'aide et l'opportunité de signer un contrat de responsabilité parentale, tandis que le stage de responsabilité parentale s'adresse potentiellement aux parents condamnés pour s'être soustraits à leurs obligations éducatives.

On observe donc une pénalisation de la parentalité, signe du caractère de plus en plus contradictoire des mesures qui concernent les parents tout en consacrant l'importance accordée à ceux-ci, analyse Claude Martin, qui souligne cependant que la question des rôles respectifs entre l'Etat et les familles n'est pas nouvelle. Si on observe depuis le début du 20^{ème} siècle une délégation croissante des fonctions de la famille vers les pouvoirs publics, il faut remarquer que la notion de parentalité, réorientée sur les parents plutôt que sur la famille, n'a cessé de progresser sur la scène publique depuis les années 1990. Pour lui, cela s'expliquerait justement par son ambivalence : d'une part elle correspond à la montée du discours sécuritaire en lien avec l'incivilité des jeunes en mal de repères que leurs parents n'arrivent plus à leur donner, d'autre part elle correspond à une logique émancipatrice. En somme, cela permet autant d'« aider les parents à être parents », que de « réprimer les incompétences et irresponsabilités parentales » (Hamel, Lemoine, Martin, 2012 : 50).

La parentalité est donc au cœur d'une ambivalence des politiques publiques qui peut considérer les parents à la fois comme coupables et comme victimes. « D'un côté sont reconnus la difficulté de la tâche des parents et donc la nécessité de les soutenir matériellement, mais aussi le besoin de faire évoluer leur statut et encadrement normatif, leur rôle et leurs fonctions ayant considérablement évolué » (Hamel, Lemoine, Martin, 2012 : 50). D'où un déploiement de supports proposés aux parents dans le secteur de la petite enfance et une politique d'aide directe ou indirecte menée par la CNAF. Et d'un autre côté, la volonté, certes plus affichée que mise en œuvre, d'encadrer les parents qui dérivent de la norme. Mais cette tension joue aussi dans l'autre sens quand le secteur de la protection de l'enfance repose désormais sur la notion de parents en souffrance qui ont, eux aussi, besoin d'être aidés. Ainsi les secteurs dédiés au soutien se teintent d'une mission de contrôle autant que les secteurs traditionnellement plus répressifs se teintent d'une plus grande tolérance et d'une volonté de soutenir les parents.

Ainsi, l'entrée dans les politiques publiques (ouverte par les REAAP) d'une logique d'accompagnement de la mission éducative aboutit à cette injonction paradoxale adressée aux parents : faire preuve de plus d'autorité et accompagner sans contraindre (Hamel, Lemoine, Martin, 2012 : 63). Elle se diffuse bien au-delà de ses références classiques et se déploie sous des formes variées qui ne mobilisent d'ailleurs pas forcément une référence explicite au terme de parentalité. Comme le souligne encore Claude Martin, elles sont souvent impulsées par des

⁸ Disposition qui semble peu mise en place sur le terrain comme le note Claude Martin.

logiques territoriales mais n'en sont pas moins influencées par les organisations transnationales, notamment européennes⁹. Il nous invite par ailleurs à regarder la politique publique de parentalité comme un processus et non comme un changement, car pour lui, elle apparaît plus comme « le résultat d'une lutte et de compromis entre différentes visions possibles du rôle respectif de l'Etat et des proches dans la fabrique des citoyens » (Hamel, Lemoine, Martin, 2012 : 64).

Il n'en reste pas moins, complète Gérard Neyrand, que si la fonction sociale de la parentalité est probablement de donner un nom à une nouvelle régulation du domaine privé (autrefois la famille, aujourd'hui le lien parental) on assiste à une autonomisation de la parentalité par rapport au milieu et au contexte auxquels appartiennent les parents. Or, cette tentation naturaliste s'inscrit à rebours d'une nouvelle conception des rôles parentaux dans un contexte d'égalisation des sexes et de promotion des enfants. Pour lui, c'est bien la culture de l'enfance qui constitue la base de la valorisation de la relation parentale et qui du coup entraîne, chez les intervenants de l'accueil, du soin et de l'éducation, une « nouvelle professionnalité » (Neyrand, 2011 : 65)¹⁰ qui vient aussi redéfinir les fonctions et les positions professionnelles de ces intervenants.

Or, par-delà cet effet de balancier entre mesures universalistes/ciblées et entre prévention et correction en référence à des modèles de comportements parentaux, nous voyons s'élaborer une autre norme, plus silencieuse mais révélatrice de l'ampleur de l'enjeu de la parentalité tant sur le plan privé que public : une norme de réflexivité. Une posture de questionnement qui vaut autant pour le parent que pour les professionnels qui les rencontrent mais qui peut résonner différemment dans un dialogue parfois contrasté.

1.3. Méthode

Notre problématique justifie la méthode mise en œuvre : partir des situations singulières des familles afin de qualifier ces normes et ces conflits et rencontrer dans un second temps les professionnels qu'elles auront mentionnés lors des entretiens. L'originalité de notre méthode tient à ce que nous partons des enfants et de leur famille et non des institutions, des dispositifs ou des professionnels, en nous posant la question de savoir lesquels d'entre eux les familles ont été amenées à croiser (quelquefois par hasard) et quels sont les supports institutionnels dont les enfants et leur famille ont bénéficié (ou qui les ont contraints). L'idée est de ne pas partir des discours institutionnels, souvent de légitimation, mais des trajectoires réelles vécues par les familles dans leur rencontre avec les institutions, les dispositifs et les professionnels de l'action publique.

Nous prenons pour point de départ de l'analyse la situation des parents lors de la naissance d'un enfant. L'arrivée d'un enfant est en effet un moment de vigilance particulier de la part des institutions. Moment médicalisé et accompagné, la naissance fait converger tous les regards institutionnels sur la famille. Cet évènement particulier de la naissance d'un enfant, plus que tout autre dans la vie familiale, octroie aux institutions et à leurs agents l'autorisation de s'intéresser de très près aux familles, jusqu'aux confins de leur intimité si l'intérêt de

⁹ Il cite, à titre d'exemple, le Conseil de l'Europe qui, depuis 2007, propose une parentalité positive ou un cadre des bonnes conduites parentales au regard de l'intérêt supérieur de l'enfant à partir des situations de maltraitance.

¹⁰ D'où la création de nouveaux métiers, comme les Educateurs de jeunes enfants ou les Techniciennes de l'intervention sociale et familiale anciennes Travailleuses familiales.

l'enfant l'exige. Plusieurs dimensions de la vie familiale peuvent alors être auscultées : son niveau économique et social, ses conditions de logement, l'éducation pourvue, la santé mentale et physique des parents, la liste n'est pas exhaustive et nous verrons qu'elle fluctue en fonction des catégories de famille, des institutions et des professionnels rencontrés.

Notre travail comprend deux volets :

- Un qualitatif consistant en un recueil d'informations auprès d'une soixantaine de familles et d'une vingtaine de professionnels de la petite enfance et,
- Un quantitatif associé à l'exploitation de la cohorte nationale ELFE.

1.3.1. Le versant qualitatif de notre travail

Nous avons interrogé une soixantaine de familles dans deux départements socio-économiques contrastés : la Seine-Saint-Denis et la Côte-d'Or. La délimitation préalable du champ de l'enquête est la présence d'une naissance d'un premier ou d'un nouvel enfant en 2011 pour permettre un calage sur la cohorte ELFE et l'articulation des résultats qualitatifs et quantitatifs. En prolongement des familles, nous avons rencontré un peu plus d'une vingtaine de professionnels avec lesquels elles sont effectivement en contact. Ils appartiennent à des champs d'intervention variés (légal et réglementaire, médical, social et éducatif) autour de la petite enfance en Seine-Saint-Denis et en Côte-d'Or.

Les types de famille rencontrés sont définis en lien avec les deux domaines d'investigation que nous privilégions : la diversité sociale et culturelle (familles nombreuses et familles d'origine étrangère) et la pluralité des configurations familiales (familles recomposées et familles homoparentales). Les situations d'inter-culturalité peuvent générer des malentendus entre les souhaits éducatifs des familles et les impératifs des professionnels. La diversité sociale peut également générer ces mêmes tensions lorsque la norme des professionnels, jugée dominante, s'impose aux parents. Par ailleurs, les familles d'aujourd'hui ne sont plus construites sur le schéma d'une cellule dont la cohésion ne relèverait que du biologique. La pluralité des configurations familiales nous rappellent que « l'enfant fait la famille » et non plus la situation administrative des conjoints. Si le couple conjugal peut se séparer, la loi insiste sur l'indivisibilité du couple parental : l'autorité parentale est conjointe sauf décision contraire du juge aux Affaires familiales. Mais, ces situations génèrent au quotidien de nombreuses difficultés pratiques. Le conjoint du parent est bien plus présent au quotidien auprès des enfants de son compagnon que ne l'est le parent biologique. Comment négocie-t-il sa place vis-à-vis des institutions ? Cette nouveauté, au regard du droit, n'a pas été intégrée par le législateur qui n'offre pas de statut au beau-parent. La parentalité dite « domestique » (Weber, 2005), lorsque le conjoint du parent biologique partage le quotidien des enfants sans avoir de lien biologique ou juridique avec lui, n'a pas d'existence légale. Par ailleurs, quelle place peut avoir le conjoint séparé qui n'a pas la garde de ses enfants et comment peuvent se construire les normes de parentalité de parents séparés ?

Pour approcher ces conflits de normes de parentalité et en comprendre la teneur pratique et symbolique, nous avons opté pour une spécification des lieux et des familles. Les politiques sociales et familiales ont en effet une traduction locale qui imprègne les pratiques professionnelles. C'est pourquoi nous avons choisi deux territoires très différents en termes de géographie, de démographie et d'histoire : la Côte-d'Or et la Seine-Saint-Denis. Dans le but de saisir la variété des conflits de normes, nous avons ensuite déterminé des types de familles et des niveaux de revenus. La rencontre des familles nombreuses et des familles d'origine

étrangère nous a permis d’approcher la diversité sociale et culturelle. Pour des raisons évidentes de communication nous avons opté pour des familles étrangères provenant de pays qui ont pratiqué le français par le passé, à savoir l’Afrique subsaharienne et le Maghreb. Nous ne pouvions en effet pas savoir avant la constitution de l’échantillon si les familles rencontrées seraient d’immigration récente ou non et maîtriseraient la langue française¹¹. La question de la responsabilité hors du cadre légal, quant à elle, se pose clairement pour les familles dont les configurations sont aujourd’hui jugées non-conventionnelles : les familles recomposées et les familles homoparentales. Chacun des types de famille (nombreuse, étrangère, recomposée) est subdivisé en deux niveaux de revenus par unité de consommation, inférieur ou supérieur¹² ce qui permet d’approcher la diversité sociale des familles. Les familles homoparentales sont considérées à part de ce point de vue. Elles bénéficient généralement, en tout cas celles que nous avons rencontrées, d’un niveau de ressources qui les classe parmi la fraction favorisée voire très favorisée de la population.

Tableau : Echantillon visé au départ

Familles	Côte-d’Or		Seine-Saint-Denis	
	RUC inférieur	RUC supérieur	RUC inférieure	RUC supérieur
Niveaux de ressources				
Nombreuses (>3 enfants)	3	6	3	6
Recomposées	3	6	3	6
Origine étrangère	3	6	3	6
Homoparentales	3*		3*	
Total	30		30	

* Pour les familles homoparentales, nous élargissons les zones géographiques à l’ensemble de la région parisienne d’une part et à l’ensemble des autres régions d’autre part. Nous avons au final rencontré 12 familles homoparentales.

L’entretien semi-directif conduit en face-à-face nous a semblé la manière la plus pertinente pour recueillir les propos des familles et des professionnels. Compte tenu de nos hypothèses de recherche, nous avons opté pour un mode de recrutement ciblé des enquêtés. A ce stade, nous avons bénéficié de l’appui des CAF des deux départements sélectionnés, qui sur la base de l’échantillon de familles que nous visions, nous a fourni des extraits de leurs fichiers d’allocataires. La CNAF détient en effet des informations utiles sur ses allocataires. Les déclarations de naissance sont signalées à la CAF du domicile des bénéficiaires, de même que les revenus et le nombre d’enfants de la famille. Bien évidemment, les familles d’origine étrangère et les familles homoparentales ne figurent pas en tant que telles dans le fichier car aucun fichier en France ne peut comporter d’informations relatives à l’origine ethnique ou à l’orientation sexuelle. Pour les familles d’origine étrangère, le tri a été fait manuellement par les professionnels des CAF en fonction de leur connaissance de leurs allocataires. Pour les familles homoparentales, nous avons fait appel à leurs associations : l’APGL (Association des Parents Gays et Lesbiens), l’ADFH (Association Des Familles Homoparentales) et Les Enfants-d’Arc-En-Ciel. Elles ont accepté de diffuser dans leur réseau une annonce invitant les familles à participer à cette étude. Notre enquête a été bien accueillie par les familles. Elle a été, par une concordance de temps involontaire, inscrite dans le contexte des débats préparatoires aux discussions parlementaires sur le projet de loi ouvrant le mariage aux

¹¹ Certains entretiens avec des familles récemment immigrées ont été conduits en arabe dialectal puis traduits en français par Abdia Touahria-Gaillard.

¹² RUC : revenu par unité de consommation. Le concept d’unité de consommation d’un ménage permet de prendre en compte les économies d’échelle qui résultent de la vie en groupe. L’échelle d’équivalence utilisée est celle de l’OCDE : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Le passage de inférieur à supérieur fixe le seuil de pauvreté monétaire, c’est-à-dire 60 % de la médiane des niveaux de vie observés au niveau national, soit 982 € par unité de consommation en 2011.

couples de personnes de même sexe¹³. Ce contexte spécifique a, sans aucun doute, renforcé la motivation des familles à nous accueillir. Les entretiens se sont, le plus souvent, réalisés au domicile des familles, en présence des deux parents dans une ambiance cordiale.

Hormis les familles homoparentales, nous avons adressé un courrier aux familles figurant sur les listings préparés par les CAF de Seine-Saint-Denis et de Côte-d'Or. L'objectif était de ne pas prendre les familles au dépourvu et de leur permettre de connaître notre projet avant que nous ne les contactions. C'est pourquoi nous avons mis à leur disposition un numéro de téléphone dédié ainsi qu'une adresse électronique. Notre courrier précisait que sans nouvelle de leur part nous prendrions contact directement. Ce contact téléphonique a permis d'organiser plusieurs rendez-vous en Seine-Saint-Denis et en Côte-d'Or dès octobre 2012 et jusqu'en septembre 2013. Les entretiens se sont déroulés dans la quasi-totalité des cas au domicile des enquêtés et ont été enregistrés puis intégralement transcrits. Chaque grille d'entretien comporte un tronc commun de questions et des questions spécifiques aux types de familles rencontrées¹⁴. Les conditions d'enquête ont été différentes d'un département à l'autre. Il a été parfois difficile d'accéder aux familles en Seine-Saint-Denis en se recommandant de la CAF (nous avons abandonné rapidement cette stratégie d'accès aux familles) alors que ce n'était absolument pas le cas en Côte-d'Or. Autre constat, les différences de population entre les deux départements : en Seine-Saint-Denis nous avons pu constater le poids des familles mixtes ou d'origine étrangère (voir le tableau : Les entretiens réalisés auprès des familles).

Sur la base des propos des familles que nous avons sélectionné notre échantillon de professionnels. Les professions se distribuent en trois grands champs : le domaine légal et le réglementaire, le domaine médical et le domaine éducatif et social. En Seine-Saint-Denis, nous avons recruté directement les enquêtés. En Côte-d'Or, nous avons bénéficié de l'intérêt de la CAF pour notre travail et nous avons rencontré des professionnels préalablement contactés par ses soins. Des rencontres collectives ont pu avoir lieu et des échanges de documentation nous ont fourni des éléments de cadrage supplémentaires. Cette phase de l'enquête s'est déroulée entre septembre 2013 et janvier 2014.

Une première synthèse descriptive par type de famille nous a permis de dégager des éléments communs à chacune. Mais il nous est apparu rapidement peu heuristique de poursuivre de cette façon en raison de nombreux résultats transversaux à plusieurs types de familles. Le risque principal auquel nous nous exposons en étudiant séparément les différents types de familles était de sceller les différences d'une catégorie à une autre alors que de nombreux éléments traversent différents types de famille. Il aurait alors été plus difficile de sortir des particularismes de chaque type étudié et d'offrir une montée en généralité probante. En optant pour une analyse transversale, nous faisons le choix d'une synthèse plus pertinente. Un autre argument peut être avancé pour militer dans le sens d'une analyse transversale aux types de familles : force est de constater que les catégories de famille s'interpénètrent souvent. Les familles nombreuses rencontrées sont souvent aussi recomposées. Les familles d'origine étrangère sont très souvent nombreuses, parfois recomposées. Les familles homoparentales peuvent être des familles recomposées. C'est surtout la catégorie « famille recomposée » qui est plus difficilement identifiable en tant que telle et qui de ce fait rassemble les caractéristiques des autres types de familles.

¹³ Les discussions parlementaires sur le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe se sont déroulées à l'Assemblée nationale du 29 janvier au 12 février, au Sénat du 4 au 12 avril et à l'Assemblée nationale du 17 au 23 avril 2013, date de l'adoption définitive du texte.

¹⁴ Cf. les annexes du rapport intermédiaire de mai 2014.

Au final nous avons rencontré 57 familles et 27 professionnels, ils sont présentés dans les deux tableaux suivants. Nous avons opté pour un code d'identification qui permet le repérage rapide de la famille ou du professionnel. Les familles sont identifiées par leur département géographique de résidence, leur type de famille (qui peut être multiple) et leur niveau de ressource :

- CO / SSD : Côte-d'Or / Seine-Saint-Denis
- NB / REC / ET / Homop : famille nombreuse / famille recomposée / famille mixte ou d'origine étrangère / famille homoparentale
- RUCSup / RUCInf : revenu par unité de consommation inférieur au-dessus / en-dessous du seuil de 982 Euros
- CSPPI (professions intermédiaires) / CSPPlus (cadres) / CSPPlusPlus (très hauts revenus)

Les professionnels quant à eux sont identifiés par leur département géographique, leur fonction et leur lieu d'exercice.

Tableau : L'ensemble de notre corpus ; les entretiens réalisés auprès des familles

Familles	Côte-d'Or		Seine-Saint-Denis	
	RUC inférieur	RUC supérieur	RUC inférieur	RUC supérieur
Nombreuses et/ou recomposées	CO_REC_RUCInf_LeB CO_REC_NB_RUCInf_ASE_P CO_REC_NB_RUCInf_RG	CO_NB_RUCSup_B CO_NB_RUCSup_C CO_NB_RUCSup_D es CO_NB_RUCSup_D ou CO_NB_RUCSup_G CO_NB_RUCSup_M dP CO_REC_NB_RUCSup_B CO_REC_NB_RUCSup_P CO_REC_NB_RUCSup_S		SSD_NB_RUCSup_M SSD_NB_REC_RUCSup_S
Mixtes ou d'origine étrangère	CO_ET_MONOP_RUCInf_P CO_ET_NB_RUCInf_EIA CO_ET_NB_RUCInf_EM CO_ET_NB_REC_RUCInf_Y	CO_ET_RUCSup_B A CO_ET_RUCSup_G CO_ET_NB_RUCSup_K	SSD_ET_MONOP_RUCInf_B SSD_ET_NB_RUCInf_C SSD_ET_NB_RUCInf_S SSD_ET_NB_REC_RUCInf_K SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K SSD_ET_NB_REC_MONOP_RUCInf_F	SSD_ET_RUCSup_B SSD_ET_RUCSup_H SSD_ET_RUCSup_L SSD_ET_RUCSup_M SSD_ET_NB_RUCSup_H SSD_ET_NB_RUCSup_L SSD_ET_REC_RUCSup_M SSD_ET_REC_RUCSup_N SSD_ET_REC_NB_RUCSup_D
Hors échantillon de départ	CO_MONOP_RUCInf_S CO_2enfants_RUCInf_L	Bordeaux_REC_RUCSup_G Strasbourg_ET_MONOP_RUCSup_M	Paris_ET_NB_RUCInf_HotelSocial	Paris_2enfants_RUCSup_LeB SSD_2enfants_Guadeloupe_RUCSup_N SSD_2enfants_RUCSup_R HdS_ET_RUCSup_T (père)
Sous-total	9	14	7	15
Homoparental	Régions		Région parisienne	

es	Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5 Prov_Homop_Femmes_CSPPI_6 Prov_Homop_Hommes_CSPPlus_11 Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_12	RP_Homop_Femmes_CSPPlus_1 RP_Homop_Femmes_CSPPI_2 RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3 RP_Homop_Femmes_CSPPlus_4 RP_Homop_Femmes_CSPPI_7 RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8 RP_Homop_Femmes_CSPPlus_9 RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10
Sous-total	4	8
Total	27	30

Tableau : L'ensemble de notre corpus ; les entretiens réalisés auprès des professionnels

CdO (13)	SSD (12)
<i>COPro_RéférenteAccueil_CAF</i> 1 Référent accueil CAF <i>légal</i>	<i>SSDPro_RéférenteAccueil_CAF</i> 1 Référent accueil CAF <i>légal</i>
<i>COPro_MédecinDirectriceAdjointe_PMI</i> 1 Médecin directeur adjoint PMI <i>médical</i>	<i>SSDPro_Psychologue_HôpitalPublic_J</i> <i>SSDPro_Psychologue_HôpitalPublic_H</i> 2 Psychologues d'hôpital <i>médical</i>
<i>COPro_InfirmièrePuéricultrice_PMI</i> 1 Infirmière PMI <i>médical</i>	<i>SSDPro_SageFemme_HôpitalPublic_R</i> <i>SSDPro_SageFemme_HôpitalPublic_C</i> 2 Sages-femmes d'hôpital <i>médical</i>
<i>COPro_Responsable_MultiAccueilPetiteEnfance</i> 1 Responsable multi-accueil petite enfance <i>social et éducatif</i>	<i>SSDPro_Médecin_PMI</i> 1 Médecin de PMI <i>médical</i>
<i>COPro_Responsable_StructureAccueilPetiteEnfance</i> 1 Responsable accueil petite enfance <i>social et éducatif</i>	<i>SSDPro_AssistanteSocialeSecteur_CCAS</i> 1 Assistante sociale de secteur <i>social et éducatif</i>
<i>COPro_EJE_ResponsableRelaisAM</i> 1 Educatrice jeunes enfants, responsable d'un relais d'assistantes maternelles <i>social et éducatif</i>	<i>SSDPro_ASDirectrice_AssociationAfriquePartenaireServices</i> 1 Assistante sociale, directrice Association africaine Partenaires services <i>social et éducatif</i>
<i>COPro_AssistanteMaternelle_ADomicile</i> <i>COPro_AssistanteMaternelle_ADomicile_RG</i> 2 Mères, assistante maternelle à domicile <i>social et éducatif</i>	<i>SSDPro_SecrétaireAccueil_BAS</i> 1 Secrétaire accueil, BAS <i>social et éducatif</i>
<i>COPro_2Psychologues_Maison d'accueil</i> 2 Psychologues, responsables d'une maison d'accueil parent-enfant <i>social et éducatif</i>	<i>SSDPro_SecrétaireServiceSocial_AccueilCCAS</i> 1 Mère, secrétaire médico-sociale de CCAS <i>social et éducatif</i>
<i>COPro_Directrice_EJE_AS_CentreSocial</i> Centre social : 1 Direction ; 1 Educatrice jeunes enfants ; 1 Assistante sociale <i>social et éducatif</i>	<i>SSDPro_AssistanteMaternelle_ADomicile</i> 1 Mère, assistante maternelle à domicile <i>social et éducatif</i>
	<i>SSDPro_AssistanteSociale_CCAS</i> 1 Mère, assistante sociale de CCAS <i>social et éducatif</i>

Hors échantillon :

RégionPro_AssocBabyBlues : 1 Mère, créatrice Association privée d'accompagnement des dépressions du post-partum (Grande agglomération en région), *social et éducatif*

ParisPro_Resp&ChargéeMission_BureauIntégrationTerritoriale_MinIntérieur : 1

Responsable du bureau intégration territoriale, ministère Intérieur, *social et éducatif*

1.3.2. Le versant quantitatif de notre travail

Au plan quantitatif, nous exploitons les toutes premières données de la cohorte ELFE¹⁵ recueillies en maternité et aux deux mois du bébé disponibles depuis la mi-2014. L'objectif de cette cohorte est de suivre un grand nombre d'enfants (18 000) de leur naissance en 2011 jusqu'à l'âge adulte dans une approche pluridisciplinaire : santé, environnement, alimentation, sciences sociales. Le suivi est assuré par des interrogations à intervalles réguliers de la mère et du père dans un premier temps et ensuite de l'enfant lui-même. Les questionnaires ELFE contiennent des informations sur la famille du bébé et ses conditions d'existence ainsi que sur les différentes aides publiques reçues.

Pour décrire les familles, les questionnaires ELFE caractérisent la famille et le parent référent non seulement en termes de variables sociodémographiques standard (âge, statut marital, niveau d'éducation, statut et activité professionnelle, catégorie professionnelle...) mais aussi en termes de configuration familiale (nombre de personnes vivant au foyer, fratrie de l'enfant, relations avec les grands-parents, reconnaissance de l'enfant par son père, séparation éventuelle, déménagement) et de réseau relationnel.

Concernant la diversité sociale, les questionnaires permettent d'identifier les catégories et les origines sociales de chacun des parents et des personnes qui vivent au foyer de l'enfant. Concernant la diversité culturelle, les questionnaires renseignent sur la nationalité des membres du foyer et des grands-parents, la langue parlée à la maison, celle parlée à l'enfant, la religion et la pratique religieuse, les cérémonies liées à la naissance, les modalités de portage et de couchage du bébé (questionnaire à 2 mois)...

La famille et le parent référent sont en outre décrits à travers leurs ressources monétaires : les trois questionnaires permettent de calculer le montant et la structure du budget du ménage, y compris, entre autres, le partage entre les rémunérations liées au travail et les différentes allocations ou aides reçues. Il en est de même de l'éventuel salaire du parent référent et de son éventuelle allocation de congé parental. Le questionnaire à 2 mois interroge en outre sur les découverts bancaires, le montant et la destination des différents emprunts souscrits par la personne ou la famille et recueille l'opinion de la personne interrogée sur le niveau de vie de la famille et sur les domaines où elle doit éventuellement opérer des restrictions de dépense (y compris les renoncements aux soins).

Pour décrire les aides publiques, il s'agit tout d'abord de questions concernant les professionnels que la famille rencontre (travailleuse familiale, assistante sociale, éducateur, ...) avec une information sur le rythme de l'intervention (mois, semaine) et la permanence de cet accompagnement (avant, depuis la naissance...).

Les aides reçues pour les modes de garde du bébé font l'objet d'une attention particulière à chaque étape du questionnement : en particulier dans le questionnaire à 2 mois : origine de l'aide, opinion sur l'aide en relation avec le mode de garde idéal, les démarches effectuées avant la naissance, le mode de garde effectif (famille, assistante maternelle, crèche, employée à domicile...), les raisons de ce « choix », la qualité des relations avec les personnes qui s'occupent du bébé lors de sa garde, les éventuels désaccords sur des questions de soin et d'éducation, l'éventuel mode complémentaire de garde.

Ensuite, on connaît les différentes allocations reçues sous forme monétaire (chômage, maladie, invalidité, familiale, jeune enfant, parent isolé, logement, RSA, pension alimentaire...). Enfin des questions concernent des dispositifs de protection de l'enfance tels

¹⁵ Consacrée au suivi de 20 000 enfants, de leur naissance en 2011 à l'âge adulte, la cohorte aborde les différents aspects de la vie de l'enfant sous l'angle des sciences sociales, de la santé et de la santé-environnement. Elle est dirigée par une unité mixte INED/INSERM/EFS (site : <http://www.elfe-france.fr/>).

que l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et l'action éducative à domicile (AED) avec la date de début et la durée de la prise en charge. En matière de couverture sociale, on sait à partir du questionnaire à 6/8 semaines si la personne qui s'occupe de l'enfant bénéficie ou non à titre personnel ou en tant qu'ayant droit, de l'aide médicale de l'Etat, de la CMU ou d'un autre régime, y compris par le biais d'une personne assurée dans un pays étranger, avec ou non une couverture maladie complémentaire.

Aux deux mois du bébé, les observations exploitables sont au nombre de **16 431 familles**, soit en appliquant la pondération famille, **756 750 familles** représentatives des familles françaises qui ont connu une naissance en 2011¹⁶.

Les familles se répartissent de la façon suivante en fonction de leur nombre d'enfants (pondération famille). La majorité est constituée de familles de 1 ou 2 enfants auxquels s'ajoute le bébé ELFE né en 2011¹⁷.

Tableau : Les familles ELFE selon leur nombre d'enfants

Nb d'enfants	Fréquence	Pourcentage	Fréquence cumulée	Pourcentage cumulé
1 enfant	314985.1	41.62	314985.1	41.62
2-3 enfants	392566.1	51.88	707551.2	93.50
>3 enfants	49198.57	6.50	756749.8	100.00

Source : ELFE2014, données recueillies en maternité et aux 2 mois de l'enfant, calculs de l'auteur

Les catégories de famille qui font l'objet de l'analyse qualitative ne sont pas quantitativement les plus importantes dans ELFE : on compte 20 familles homoparentales, uniquement des couples de femmes en raison du recrutement en maternité. Cet effectif interdit un traitement quantitatif. Les familles recomposées et les familles mixtes ou d'origine étrangère sont en proportion de 15% et les familles nombreuses (de 4 enfants et plus) autour de 6% (Cf. tableau suivant).

Tableau : Les catégories de familles ELFE (catégories non exclusives les unes des autres)

Catégories de familles (non exclusives les unes des autres)	Effectif	%	Valeur pondérée (pondération famille)	%
Couples de 2 ou 3 enfants	8281	50,4	392 566	51,9
Couples avec 1 seul enfant (bébé ELFE)	7302	44,4	214 985	41,6
Familles recomposées	2215	13,5	117 187	15,5
Familles mixtes ou d'origine étrangère	1665	10,1	110 363	14,6
Familles monoparentales	750	4,6	49 786	6,6
Familles nombreuses (4 enfants et plus)	848	5,2	49 199	6,5

Source : ELFE2014, données recueillies en maternité et aux 2 mois de l'enfant, calculs de l'auteur

La composition sociale des familles fait apparaître une majorité de mères employées et de pères employés également, cadres ou ouvriers. L'homogamie¹⁸ est largement majoritaire

¹⁶ Les pondérations fournies par l'équipe ELFE avec le fichier des questionnaires à 2 mois sont présentées comme provisoires. Leur usage est néanmoins nécessaire du fait de la déformation des familles participantes à la cohorte vers les catégories sociales supérieures.

¹⁷ Cf. Annexes 1 et 2.

¹⁸ L'homogamie sociale ou socioprofessionnelle est le fait de choisir son conjoint dans le même groupe social que le sien. Ici elle a été calculée de façon relativement large : les cadres avec les cadres, les professions intermédiaires avec les professions intermédiaires, les employés ou ouvriers entre eux (Guichard-Claudic et al., 2009). L'hypergamie féminine est le cas où la femme est d'un groupe social inférieur à celui de son

(64,5%), l'hypergamie féminine est plus fréquente dans les familles nombreuses de 4 enfants et plus et l'hypogamie dans les familles dont le bébé ELFE constitue le premier enfant (pondération famille, cf. tableaux suivants).

Tableau : Les catégories socioprofessionnelles de la mère et du père

CS Mère	Fréquence	Pourcentage	Fréquence cumulée	Pourcentage cumulé
Indépendants	32343.96	4.27	32343.96	4.27
Cadres et prof intellect sup	89129.57	11.78	121473.5	16.05
Professions intermédiaires	142406.2	18.82	263879.8	34.87
Employées	407152.7	53.80	671032.5	88.67
Ouvrières	45821.39	6.06	716853.9	94.73
Autres et sans profession	39895.91	5.27	756749.8	100.00
CS Père	Fréquence	Pourcentage	Fréquence cumulée	Pourcentage cumulé
Indépendants	79337.57	10.48	79337.57	10.48
Cadres et prof intellect sup	134679.5	17.80	214017.1	28.28
Professions intermédiaires	86738.34	11.46	300755.4	39.74
Employés	285119.2	37.68	585874.6	77.42
Ouvriers	126239.8	16.68	712114.4	94.10
Autres et sans profession	44635.36	5.90	756749.8	100.00

Source : ELFE2014, données recueillies en maternité et aux 2 mois de l'enfant, calculs de l'auteur

Tableau : L'homogamie des couples ELFE

Homogamie	Nb d'enfants			
	1	2-3	>3	Total
Homogamie	200840	255305	31576.3	487722
	26.54	33.74	4.17	64.45
	41.18	52.35	6.47	
	63.76	65.03	64.18	
Hypergamie féminine	68848.8	91796.6	11804.9	172450
	9.10	12.13	1.56	22.79
	39.92	53.23	6.85	
	21.86	23.38	23.99	
Hypogamie féminine	45296.4	45464.2	5817.33	96577.9
	5.99	6.01	0.77	12.76
	46.90	47.08	6.02	
	14.38	11.58	11.82	
Total	314985	392566	49198.6	756750
	41.62	51.88	6.50	100.00

Source : ELFE2014, données recueillies en maternité et aux 2 mois de l'enfant, calculs de l'auteur

conjoint. On observe la tendance, générale en Europe des femmes à prendre pour conjoint un homme de leur milieu ou d'un milieu supérieur mais non d'un milieu inférieur, ce qui consiste en une hypogamie féminine.

La biactivité professionnelle des deux parents jusqu'au congé maternité de la mère est la situation largement majoritaire : 62,5% des familles sont biactives (pondération famille).

Tableau : La biactivité professionnelle des couples ELFE

Couple biactif avant la naissance	Fréquence	Pourcentage	Fréquence cumulée	Pourcentage cumulé
Non	284160.1	37.55	284160.1	37.55
Oui	472589.7	62.45	756749.8	100.00

Source : ELFE2014, données recueillies en maternité et aux 2 mois de l'enfant, calculs de l'auteur

Les ressources familiales sont, entre autres, dépendantes du nombre d'enfants : la proportion de familles au seuil ou en dessous du seuil du RUC inférieur (soit 982 € par unité de consommation en 2011) est plus forte pour les familles nombreuses où le tiers des familles est concerné (pondération famille).

Tableau : Le niveau de RUC des familles ELFE

revenu	Nb d'enfants			
	1	2-3	>3	Total
RUC inférieur	53382.4	51368.6	14557.7	119309
	7.55	7.26	2.06	16.87
	44.74	43.06	12.20	
	17.99	14.05	32.33	
RUC supérieur	243354	314177	30474.5	588006
	34.41	44.42	4.31	83.13
	41.39	53.43	5.18	
	82.01	85.95	67.67	
Total	296736	365546	45032.2	707315
	41.95	51.68	6.37	100.00

Source : ELFE2014, données recueillies en maternité et aux 2 mois de l'enfant, calculs de l'auteur

L'exploitation de la cohorte ELFE n'a pas été réalisée, à l'instar du travail qualitatif, selon une différenciation territoriale, les effectifs auraient dans ce cas été trop réduits compte tenu des catégories de famille à privilégier (ELFE ne comprend que 848 familles nombreuses en données brutes pour toute la France). Les traitements présentés dans le présent rapport sont de nature exploratoire : le fichier transmis n'est pas un fichier définitif, l'équipe ELFE de l'INED travaille à son nettoyage et à sa simplification, l'exploitation se heurte en effet à de nombreuses difficultés¹⁹ ; les différentes pondérations calculées ne sont pas non plus définitives. Les options de traitement prises ainsi que les programmes figurent dans le document annexe et permettent de comprendre la façon dont ont été construites les différentes variables de travail²⁰.

¹⁹ Cf. L'avant-propos du document annexe.

²⁰ En attendant que l'équipe ELFE de l'INED ouvre un espace d'échange collaboratif pour l'exploitation de la cohorte.

1.4. Spécificités et différences entre la Seine-Saint-Denis et la Côte-d'Or

1.4.1. La Seine-Saint-Denis

La population²¹

Au 1^{er} janvier 2010, la population en Seine-Saint-Denis était de 1 522 048 habitants (pour 1 382 861 en 1999) et la densité de 6 449 au km². Parmi les 40 communes, les plus peuplées sont Saint-Denis (106 785 habitants), Montreuil (102 770 habitants), Aulnay-sous-Bois (82 120 habitants), Aubervilliers (76 087 habitants), Drancy (66 410 habitants) et Noisy-le-Grand (62 964 habitants).

Le trait majeur de ce département est sa mixité sociale, son taux d'immigration et son métissage. Les données du recensement de 2007 indiquent un accroissement du nombre et de la proportion d'étrangers (317 000 personnes, soit 21,10 % de la population du département) et du nombre de Français par acquisition (181 200). Les immigrés sont au nombre de 402 000 et représentent plus du quart de la population de la Seine-Saint-Denis (26,75 % exactement en 2007), proportion la plus élevée de tous les départements métropolitains. Les Maghrébins forment le principal groupe d'étrangers (105 442 en 2007), dont 56 161 Algériens, 34 180 Marocains et 15 101 Tunisiens, devant les ressortissants du reste de l'Afrique (75 053) dont le nombre est en forte augmentation. Les Portugais forment la principale nationalité étrangère européenne en Seine-Saint-Denis (33 142 personnes en 2007). En 2011, les services de la Préfecture évaluent que ce département compterait quelque 450 000 étrangers en situation régulière et 150 000 clandestins. Mais cette évaluation ne peut, en raison même du caractère clandestin des personnes concernées, être vérifiée. Finalement, La Seine-Saint-Denis comptait en 2008 près de 39 000 personnes nées dans les départements d'outre-mer, soit 257,2 pour 10 000 habitants, chiffre sans équivalent en France métropolitaine. Par comparaison, Paris ne comptait qu'un peu plus de 24 000 « Domiens » pour 10 000 habitants et les Hauts-de-Seine, département de population comparable, un peu plus de 23 000.

Il existe de fortes disparités dans la répartition géographique des immigrés dans le département. Globalement, c'est au Nord-Ouest de la Seine-Saint-Denis que les plus grandes concentrations sont observées, alors que les proportions d'étrangers sont plus faibles dans l'Est. Les communes où, selon les chiffres du recensement de 2007, la part des immigrés dans la population est la plus élevée (supérieure au tiers) sont Aubervilliers (40,20 %), Clichy-sous-Bois (37,55 %), La Courneuve (37,25 %), Saint-Denis (36,81 %), Saint-Ouen (34,15 %), Villetaneuse (33,63 %) et Bobigny (33,35 %). Les communes où la proportion d'immigrés est la plus faible sont Coubron (5,49 %), Gournay-sur-Marne (9,28 %), Le Raincy (10,43 %) et Vaujours (11,96 %), la moyenne étant de 8,33 % en France métropolitaine en 2007.

Cet accueil d'immigrés en Seine-Saint-Denis a une longue histoire. En effet, dès le développement industriel de la seconde moitié du XIX^e siècle, les communes de l'actuelle Seine-Saint-Denis accueillent des populations de travailleurs allemands. L'ensemble des grandes vagues d'immigration, notamment après chacune des guerres mondiales, s'est manifesté en Seine-Saint-Denis : Espagnols et Italiens entre 1920 et 1940, Nord-Africains après la Seconde Guerre mondiale, Portugais et encore plus récemment Chinois, Turcs ou Africains des pays situés au Sud du Sahara. La Seine-Saint-Denis a accueilli de nombreux habitants, à la suite de l'exode rural, de l'indépendance des anciennes colonies et des besoins en main-d'œuvre de l'industrie. Ce mouvement a accompagné l'arrivée massive d'immigrés

²¹ <http://www.insee.fr/fr/regions/idf/reg-dep.asp?theme=2&suite=1>

intérieurs au pays (Bretons, Basques, Limousins, Auvergnats, Flamands, Lorrains, Hainuyers ou Alsaciens) venus travailler dans les industries parisiennes jusqu'au début des années 1970. Cette diversité d'origine est aujourd'hui entrée dans une nouvelle phase, faisant notamment de la population séquano-dionysienne l'une des plus métissées du pays. Cette part de population immigrée est, par ailleurs, particulièrement ancienne, constituant un des aspects de l'identité départementale.

Les questions sociales spécifiques

Que l'on choisisse l'angle des revenus, des structures sociales, des diplômes, de la situation sur le marché du travail, des minima sociaux ou celui des origines, la Seine-Saint-Denis apparaît comme le département francilien qui accueille le plus de populations vulnérables. Ce département continue de jouer un rôle central dans l'accueil des ouvriers et par extension, des catégories populaires. Le poids des ouvriers et des employés parmi les ménages est le plus élevé des départements franciliens, celui des cadres le plus faible. En 2006, 11,8% des ménages franciliens vivent en Seine-Saint-Denis, mais seulement 5,5% de ménages qui ont une personne de référence « cadre » contre 19,2% de ménages ouvriers.

La Seine-Saint-Denis est le département de France métropolitaine qui accueille le plus de pauvres au sein de sa population. En 2008, 21,5% des habitants disposent de moins de 60% du niveau de vie médian des Français pour vivre. Ce taux est beaucoup plus élevé que celui des autres départements franciliens et notamment Paris (13,9%). Conséquence de cette plus grande exposition à la pauvreté, les habitants de Seine-Saint-Denis appartiennent aussi plus souvent à un ménage dont au moins un membre touche le RSA-socle (En 2010, 8,7% de la population est couverte par le RSA-socle). Les proportions observées dans le Val-de-Marne (4,8%), le Val d'Oise (4,4%) et Paris (4,3%) sont nettement plus faibles et proches de la moyenne nationale (4,5%).

La pauvreté et l'instabilité des unions concourent à la vulnérabilité de la jeunesse en Seine-Saint-Denis (Chemineau, Pirus, Stawinski, 2012). Selon une étude faite par les CAF de l'Ile-de-France et l'INSEE, plus d'un enfant de moins de 18 ans sur cinq vit dans une famille pauvre dans la région en 2009. Les enfants des familles étrangères sont les plus exposés. En Seine-Saint-Denis, 43% des enfants de familles pauvres ont des origines hors Union européenne (37% en Ile-de-France). L'inactivité d'un ou des parents, les grandes fratries ou la monoparentalité augmentent le risque de pauvreté des enfants. Quatre enfants pauvres sur dix vivent dans une famille monoparentale.

Un quart des actifs séquano-dyonisiens sont sans diplôme (24,5%), pour une moyenne régionale de 14,6% en 2006. Près de six actifs sur dix (56,7%) n'ont pas atteint le niveau bac. Ce décalage avec la nature des emplois offerts explique pour beaucoup le niveau important du chômage dans le département. Moins qualifiés que la moyenne de la région, les actifs rencontrent de plus grandes difficultés sur le marché du travail. Au 2^{ème} trimestre 2011, 11,6% d'entre eux sont au chômage. C'est de loin le taux le plus élevé de la région (8,1%). Leur taux d'emploi est aussi le plus faible. En 2006, six personnes de 15-64 ans sur dix occupent un emploi, pour une moyenne régionale des deux-tiers. Cette sous-occupation dans le contexte régional vaut pour les hommes comme pour les femmes. Les actifs occupés de Seine-Saint-Denis sont aussi fréquemment en intérim ou en CDD (10,8% en 2006), proportion voisine des Parisiens (11,4%) pour une moyenne régionale de 9%.

La vulnérabilité économique atteint aussi les enfants. En Seine-Saint-Denis, la mortalité infantile est l'une des plus élevées de France métropolitaine (5,9 pour 1 000) en 2008, alors

qu'elle est de 4,0 en Île-de-France. En 2009, 55 700 enfants vivent dans des foyers allocataires disposant de moins de 942 euros par unité de consommation par mois (RUC inférieur de 2009). Ces enfants représentent plus d'un enfant francilien sur cinq. Ils vivent souvent dans des familles monoparentales et nombreuses (quatre enfants ou plus). L'origine peut aussi jouer en défaveur des enfants dans leur parcours scolaire, du fait d'une moindre connaissance de la langue pour ceux arrivés récemment ou d'une moindre familiarité des parents avec le système scolaire et/ou d'un moindre suivi des études. Or près de six enfants sur dix de moins de 20 ans sont descendants d'immigrés dans le département. Une fois sur dix, ils sont nés à l'étranger.

Les actions et les politiques de la petite enfance

La garde des enfants est le problème majeur rencontré par les parents en Seine-Saint-Denis. Seuls trois enfants sur dix ont un mode de garde en Seine-Saint-Denis contre plus de cinq sur dix au plan national. Si l'on tient compte de ses besoins, la Seine-Saint-Denis est largement déficitaire en dépit de ses efforts en la matière. En effet, en 2009, le nombre d'enfants de moins de 6 ans vivant en Seine-Saint-Denis est de 147 528 dont 75 865 enfants âgés de moins de 3 ans. De plus, 49% des enfants de moins de 7 ans ont deux parents (ou le parent isolé) actifs, parmi l'ensemble des enfants de cet âge contre 63% en Île-de-France et 62% en France métropolitaine.

D'après la PMI de Seine-Saint-Denis, en 2012, le département totalise 13 493 places d'accueil collectif (crèche collectives, jardins d'enfants, halte-garderie). Le nombre de places d'accueil collectif du département a augmenté depuis 2010. A cette offre s'ajoute, en 2012, 6272 assistantes maternelles agréées pour 16 539 places d'accueil théoriques (6 077 assistantes maternelles en 2010 pour 15 720 places théoriques). En Seine-Saint-Denis, le nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans est de 13,8 en accueil collectif, 2,1 en accueil familial et 12,3 chez les assistantes maternelles (respectivement 13,7, 1,7 et 16,8 en 2012). Quel que soit le mode de garde considéré, l'offre dans le département est parmi les plus faibles d'Île-de-France. On remarque que le taux d'équipement en accueil collectif du département est supérieur à celui de France métropolitaine contrairement aux taux d'équipement en accueil familial et en assistantes maternelles.

La CAF de la Seine-Saint-Denis²² a été retenue par le gouvernement pour mettre en œuvre un dispositif dont l'objectif est de créer de nouvelles places d'accueil pour les tout-petits. Elle a engagé avec le Conseil général un schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité qui cible la réduction des inégalités, l'accès aux solutions d'accueil du jeune enfant ainsi qu'aux dispositifs de soutien à la parentalité. Cette Charte partenariale préconise :

- La réduction des inégalités territoriales en matière d'accueil collectif et individuel du jeune enfant (seuls 3 enfants sur 10 ont un mode de garde en Seine-Saint-Denis, contre plus de 5 sur 10 au plan national) ;
- La réponse aux besoins spécifiques des familles pour leurs enfants en situation de handicap ou enfants de familles vulnérables ;
- Le maillage du territoire en termes d'offre d'accompagnement à la parentalité ;
- La facilitation de l'action coordonnée des acteurs sur le territoire ;
- L'amélioration de l'information des parents sur l'offre de service aux familles.

²² <http://www.caf.fr/ma-caf-de-la-seine-saint-denis/actualites/annee/2014/un-partenariat-precurseur-en-seine-saint-denis-en-faveur-des-familles-et-de-leurs-jeunes-enfants>.

En conclusion, la Seine-Saint-Denis est un département marqué par un taux d'immigration très élevé, une proportion importante de familles pauvres et vulnérables. En dépit des efforts comme celui précédemment relevé, les moyens financiers et humains ne sont pas à la hauteur des besoins. Nous allons voir le contraste avec le département de la Côte-d'Or.

1.4.2. La Côte-d'Or

Quelques éléments de contexte

Le département de Côte-d'Or se situe en Bourgogne, région en grande partie rurale (seulement 40 % des Bourguignons vivent dans les pôles urbains) et qui présente deux caractéristiques fortes : une faible densité démographique (la région est une mosaïque de 2 045 communes dont plus de 70 % comptent moins de 500 habitants) et une population vieillissante (l'âge moyen est de presque 41 ans contre à peine 39 ans pour la France métropolitaine ; 25 % des bourguignons ont 60 ans ou plus contre 21 % dans l'ensemble de la métropole.) (DRTEFP Bourgogne, Sepes, 2010).

La crise économique a touché durement cette région, où l'agriculture et l'industrie pèsent plus qu'au niveau national (1 salarié sur 5 travaille dans l'industrie). Le taux de demandeurs d'emploi a augmenté de 27,5% entre 2009 et 2012 et de 35,2% dans la zone d'emploi de Dijon. La part restreinte du secteur tertiaire, principal moteur de la création d'emploi en France depuis plus de 20 ans, y limite les possibilités d'embauche. Les activités tertiaires y sont en outre plus orientées vers le commerce et les services à la population que vers le service aux entreprises, les activités financières ou immobilières, ce qui contribue à limiter le développement du secteur. En octobre 2010, la région comptait 60 259 demandeurs d'emploi de catégorie A (8,6% de la population active), avec un chômage plus spécifiquement jeune et féminin, (10% des demandeurs d'emploi bourguignons sont des femmes de moins de 25 ans contre 8% en moyenne pour la France) ce qui s'explique en partie par la faiblesse du secteur tertiaire.) (DRTEFP Bourgogne, Sepes, 2010).

Le département de Côte-d'Or connaît plusieurs particularités par rapport à l'ensemble de la Bourgogne : il abrite la population la plus jeune et la plus diplômée de la région ; 69% de sa population vit en zone urbaine ; le département a connu la plus forte augmentation de population depuis 1999 ; le taux d'activité des 15-64 ans est de 72,2%. La zone d'emploi de Dijon est la moins touchée du département par la crise. Son économie est spécialisée dans des secteurs moins touchés (industrie pharmaceutique et secteur tertiaire). Elle connaît le taux de chômage le moins élevé de la région, avec une population diplômée de cadres et professions intermédiaires. 18,9% des actifs de moins de 35 ans de la zone d'emploi de Dijon sont diplômés de l'enseignement supérieur long, alors qu'ils sont 12,7% en Bourgogne²³. Le département de Côte-d'Or dans lequel nous avons enquêté est donc plutôt privilégié, en termes de dynamisme économique, par rapport à l'ensemble de la région.

Notre territoire d'enquête en Côte-d'Or se composait essentiellement des habitants de Dijon et des communes limitrophes, mais nous avons également rencontré des personnes en zone rurale. Cela nous a permis de constater à la fois l'importance de l'offre des structures liées à la petite enfance dans l'ensemble du département, même en zone rurale, et le sentiment de délaissement de certains habitants aux frontières du département.

²³ Source : INSEE, RGP2009

Le département se caractérise par une politique sociale extrêmement active et innovante en faveur de l'accompagnement à la parentalité

Le schéma départemental Enfance - Famille de la Côte-d'Or (Conseil général, 2010) qui établit les grands axes de la politique partenariale entre l'Etat et le Conseil Général pour la période 2010-2014, fixe des orientations fortes qui signent l'inflexion importante des politiques publiques dans l'accompagnement à la parentalité. Concernant la petite enfance, plusieurs axes stratégiques se dégagent :

- 1) *Le schéma départemental insiste sur la nécessité d'anticiper les problèmes, en focalisant l'accompagnement sur le tout début de la parentalité, lors de la grossesse.* Il met en avant la nécessité de renforcer les jeunes parents ou futurs parents, décrits comme « angoissés », à l'arrivée d'un enfant, par leurs « compétences de maternage ». Outre le cadrage accentué de l'entretien psychosocial au 4^e mois de grossesse, systématisé depuis 2007, l'accompagnement devra donc s'attacher à la « valorisation des compétences parentales » afin d'éviter que les difficultés rencontrées ne deviennent des problématiques familiales complexes, difficiles à gérer, voire maltraitantes ». Le texte précise qu'il faut inclure une réflexion éthique de cet accompagnement, ne pas porter atteinte à l'intimité des futures mères et parents, et veiller à ne pas stigmatiser les femmes en situation précaire.
- 2) L'accompagnement des familles vulnérables dès la maternité est aussi favorisé par la mise en place de liaisons très précoces entre les maternités et les puéricultrices, le développement des possibilités d'interventions des Centres d'Action Médico-Sociaux Précoce (CAMSP) dès la maternité, le renforcement du maillage entre la PMI, les maternités, les services de pédiatrie et de pédopsychiatrie, les médecins généralistes.
- 3) *Pour répondre à l'insuffisance de l'offre d'accueil collectif et individuel de la petite-enfance, le département privilégie le développement, notamment en milieu périurbain, des structures d'accueil collectif,* reconnues comme un moyen de lutte efficace contre les inégalités. Dans les zones rurales, il encourage la création de modes d'accueil collectifs (type micro crèches). Dans la même logique, l'objectif est de développer les RAM (relais d'assistantes maternelles), d'augmenter les agréments d'assistantes maternelles (mode d'accueil prioritaire en campagne) et de favoriser leurs regroupements. Le département cherche en outre à développer une offre souple qui « permette aux parents de pouvoir mieux organiser leur vie familiale, sociale et professionnelle ».
- 4) *Le schéma départemental souligne la transformation des pratiques professionnelles et des relations qu'entretiennent des institutions chargées de l'enfance avec les parents,* dans le sens voulu par les récentes lois traitant des familles, (loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale ; loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale repensant la place des parents dans l'accompagnement, et loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance). Il s'agit désormais « d'apporter un soutien aux fonctions parentales », dans une logique de « co-construction » et de « coéducation ». L'objectif est de soutenir les parents dans l'éducation de son enfant, non de faire à leur place. La prise en compte des pères dans leurs fonctions éducatives instituant les règles d'une coparentalité effective, constitue également objectif fort.

Le soutien à la parentalité passe par le développement intensif en Côte-d'Or de lieux d'accueil/écoute parents-enfants et parents. De nombreux dispositifs liés au soutien à la parentalité et destinés à la petite enfance existent déjà dans le département, notamment les lieux d'accueil parents-enfants, habilités par le Conseil Général et gérés par des communes ou

des associations, où « il s'agit d'offrir un espace ludique et de rencontre permettant de favoriser la relation parents-enfants en valorisant les compétences parentales » ; le REAAP, dispositif piloté par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) ou la CAF, fédère les actions s'adressant à toutes les familles, ou d'autres initiatives (Service prévention familiale de l'ADEF0) mettent l'accent sur un accueil en direction des pères. Le département mène une politique volontariste en la matière : il compte pérenniser les lieux d'accueil/d'écoute existants, contribuer au développement d'autres lieux, et soutenir les actions mises en œuvre en direction des pères.

Pour conclure, de nouvelles normes d'action publique se dessinent ainsi, mettant l'accent sur plusieurs priorités départementales :

- Faire évoluer les rapports des professionnels chargés de la petite enfance avec les parents. Les professionnels doivent se garder de toute position surplombante, et fonder l'accompagnement sur la valorisation des compétences parentales et non la correction de leurs incapacités ;
- Développer les structures d'accueil collectives et lieux collectifs pour les assistantes maternelles, notamment afin de lutter contre les inégalités sociales ;
- Favoriser les lieux d'accueil/écoute parents-enfants et parents pour lutter contre l'isolement des familles et développer le lien social entre familles et professionnels et familles entre elles dans une dynamique de coéducation.

Cette politique volontariste et innovante est fidèlement relayée par de nombreuses structures d'accueil en Côte-d'Or, qui inscrivent ces nouvelles orientations dans des pratiques concrètes auprès de l'accueil des familles, notamment dans les centres sociaux.

Chapitre 2 : Être parent face aux institutions

Dans cette partie nous mettons en évidence un certain nombre de caractéristiques propres à chacune des catégories mobilisées dans la recherche : configurations familiales, champ d'intervention institutionnelle, territoire.

2.1. La diversité des familles rencontrées

2.1.1. Les familles nombreuses et/ou recomposées

2.1.1.1. Éléments de contexte

Les familles nombreuses

Si les familles nombreuses ont constitué, à partir de la Troisième République, un enjeu démographique, politique et social (de Luca Barrusse, 2008), les familles de quatre enfants ou plus ne représentent aujourd'hui, d'après les données de l'INSEE, que 4,4% de l'ensemble des familles (recensement 2008) contre 12,2% en 1975 (Toulemon, 2012).

Dans le même temps, les familles recomposées se sont multipliées. Celles recomposées que nous avons rencontrées sont aussi souvent des familles nombreuses. Nous traiterons donc d'abord globalement des questions soulevées au cours des entretiens, avant d'aborder plus spécifiquement les thématiques propres à la recomposition familiale. En effet, les familles nombreuses et les familles recomposées sont des configurations familiales qui peuvent être regroupées au regard du nombre d'enfants et des problématiques rencontrées. Elles recoupent également une autre catégorie, celle des familles d'origine étrangère ou mixte. Toutefois, les questions spécifiques à l'interculturalité seront traitées dans une partie spécifique (cf. § 1.3.2.).

Sur les 27 familles recomposées et/ou nombreuses, une moitié (14) réside en Côte-d'Or, l'autre (13), en Seine-Saint-Denis. Dans chaque département, l'échantillon est constitué pour moitié de (7) de familles recomposées, celles-ci sont souvent, mais pas toujours, nombreuses. Deux familles en dehors de cet échantillon ont également été rencontrées et correspondent à ces catégories : l'une à Paris, l'autre à Bordeaux.

Les familles recomposées

Depuis la fin des années 1960, sous l'impulsion de changements de société, tels que le travail des femmes, la contraception ou le divorce par consentement mutuel en 1975, le modèle traditionnel de la famille unique, dans le cadre du mariage, a laissé la place à d'autres modèles en forte expansion. Les familles recomposées, notamment, se sont multipliées : en 2008, 9% des mineurs vivent dans une famille recomposée, 800 000 mineurs vivent avec un beau-parent.

Pour autant, les familles recomposées n'augmentent pas dans la société française de manière aussi forte et régulière que les ruptures d'union ou les familles monoparentales. Tout d'abord, tous les parents ne se remettent pas en couple après une séparation et ce sont les femmes avec

enfants qui forment le moins souvent un nouveau couple. Par ailleurs, certains couples peuvent attendre que les enfants aient quitté le foyer parental pour emménager ensemble. De plus les nouveaux couples peuvent également se rompre. Enfin, une famille est considérée comme recomposée tant que les enfants d'une précédente union habitent dans le logement. Dès que ces derniers ont quitté le foyer, ce qu'ils font plus précocement que les autres, la famille recomposée devient une famille traditionnelle. De ce fait, le nombre d'enfants qui ont vécu un épisode de leur vie en famille recomposée peut être en forte hausse sans que le nombre d'enfants en famille recomposée à un instant donné n'ait augmenté.

Les recompositions familiales suscitent de nouveaux besoins et de nouveaux défis, dans un champ où les normes restent à inventer. Irène Théry, souligne ainsi l'émergence de plusieurs enjeux :

- La transformation du rapport au temps du couple et de la famille, avec la modification de deux temporalités auparavant mêlées : le temps conjugal (historique) et le temps parental (immuable). Le temps conjugal doit désormais perdurer sous une forme différente ; les nouveaux conjoints héritent du passé de l'autre ;
- La collaboration nécessaire entre les ex-conjoints, qui suppose l'élaboration de normes de références, de limites et de repères, aujourd'hui à peine en train d'émerger. Par exemple : la proximité des domiciles est-elle un devoir ? Comment distinguer deux parents et un couple parental ? Comment rendre les principes éducatifs de chaque parent compatibles avec ceux de l'autre ? ;
- La nécessité d'une actualisation permanente du lien de filiation et l'abandon de la notion de « gardien de l'enfant » au profit de celle de « coparentalité » ;
- Enfin, l'apparition d'une figure inédite de parentalité : le nouveau conjoint. C'est dans cette logique qu'un statut du beau-parent, parfois beaucoup plus présent dans la vie de l'enfant que le parent biologique, est souhaité.

Chiffres INSEE 2009

- En 2006, 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée en France métropolitaine (= 8,8% des enfants de moins de 18 ans). (*3,3 millions d'enfants de moins de 18 ans ne vivent plus avec leurs 2 parents en France métropolitaine dont 2,2 millions vivent en famille monoparentale*).

- Parmi eux, 800 000 vivent avec un parent et un beau-parent (le + souvent un beau-père). Pour un tiers, ils sont les seuls enfants de la famille.

- 400 000 enfants sont nés après la recomposition familiale : ils résident donc avec leurs 2 parents et un demi-frère ou une demi-sœur. Ils appartiennent le plus souvent à des familles nombreuses (32% vivent dans une famille nombreuse contre 11% dans les familles traditionnelles).

- Les écarts d'âge sont plus importants entre demi-frère et sœur (en moyenne 7 ans, contre 3,5 ans en famille traditionnelle).

- En famille recomposée, les couples où la femme est plus âgée sont plus fréquents (35,2 % contre 18,9%)

- Les hommes sont plus souvent beaux-pères que pères des enfants du ménage. Les pères séparés n'ont en général pas la garde de leurs enfants. De ce fait la composition familiale des ménages des hommes reflète beaucoup moins leur histoire familiale que celle des femmes.

- Les parents de famille recomposée sont moins diplômés que les autres couples avec enfants. Les mères de famille recomposée ont un niveau de diplôme très proche de celui des mères de famille monoparentale.

2.1.1.2. Les familles nombreuses et/ou recomposées dans la cohorte ELFE

Selon ELFE, les familles nombreuses et les familles recomposées se distinguent de l'ensemble des familles²⁴. De façon non surprenante, les parents, aussi bien la mère que le père sont en moyenne plus âgés et ils ont davantage d'enfants (Cf. tableau suivant).

Leurs conditions socioéconomiques d'existence sont plus difficiles : leurs niveaux moyens de revenu mensuel sont plus faibles, elles sont près d'un tiers à être en dessous du seuil inférieur du RUC, les proportions d'employés, d'ouvriers et de sans profession pour les catégories sociales du père ou de la mère sont plus importantes, elles déclarent plus fréquemment au moins un découvert bancaire dans l'année, si bien que ces familles bénéficient dans des proportions plus élevées de toutes les aides sous condition de ressources : RSA, CMU, logement en HLM, allocation-logement...). Les taux d'emploi aussi bien du père que de la mère sont plus faibles (ils sont particulièrement faibles pour les mères des familles nombreuses), il en est de même des intentions de reprise d'activité de la mère à l'issue du congé maternité. La faiblesse de ces taux s'explique parce que ce seront principalement les mères qui garderont leurs enfants à l'issue de ce congé maternité.

En ce qui concerne les contacts avec les professionnels de la petite enfance, au plan médical et en lien avec le niveau de revenu des familles, ce sont les médecins généralistes et les médecins de PMI qui sont privilégiés pour le suivi médical du bébé plutôt que les pédiatres libéraux. Les familles de quatre enfants et plus sont plus nombreuses à recourir aux hospitalisations après la sortie de la maternité et aux autres professionnels médicosociaux et sociaux que sont les puéricultrices, les travailleuses familiales, les assistantes sociales, les psychologues et les éducatrices

L'intervention de l'aide sociale à l'enfance qui se situe à un niveau faible concerne néanmoins davantage ces deux catégories de famille que l'ensemble de la population, en particulier l'arbitrage d'un juge pour enfants.

Du côté des pratiques éducatives, des spécificités se dégagent : les familles recomposées sont moins nombreuses à pratiquer l'allaitement au lait maternel, les familles de quatre enfants et plus sont plus nombreuses à accorder de l'importance à religion dans la vie quotidienne et les deux catégories de famille souhaitent dans plus grande proportion la réussite sociale et un travail intéressant à leur bébé (versus un épanouissement personnel et un réseau relationnel), indice de leur moindre aisance économique.

Tableau : Caractéristiques descriptives des familles nombreuses et des familles recomposées, en moyenne ou en % des effectifs, pondération famille

	Familles nombreuses	Familles recomposées	Ensemble des familles ELFE
Age de la mère	35	33	30
Age du père	38	37	33
Nb d'enfants	4,4	2,5	1,9
<i>Conditions socioéconomiques d'existence</i>			
Revenu mensuel total	2879	2735	3051
RUC inférieur	32	32	17
CS de la mère			
Indépendant	4	5	4
Cadre et PIS	5	7	12

²⁴ Pour une analyse plus détaillée, se reporter aux annexes 1 et 2.

Prof intermédiaire	13	13	19
Employé	55	61	54
Ouvrier	15	9	6
Autre et sans profession	8	5	5
CS du père			
Indépendant	13	12	11
Cadre et PIS	11	11	18
Prof intermédiaire	6	11	12
Employé	41	40	38
Ouvrier	23	17	17
Autre et sans prof	7	9	6
Homogamie			
Homogamie	64	64	65
Hypergamie	24	22	23
Hypogamie	12	14	13
Taux d'emploi de la mère	43	64	72
Taux d'emploi du père	86	87	92
RSA	13	18	10
CMU	16	18	8
HLM	26	25	16
Allocation-logement	52	39	25
Allocation-chômage	8	13	12
Découvert bancaire	56	54	46
Intention de reprise du travail de la mère	42	49	54
Congé paternité prévu ou pris	55	58	69
PAJE	48	48	43
CLCA	10	6	6
CLCMG	2	4	6
<i>Professionnels de la petite enfance</i>			
Mode de garde en place ou prévu			
La mère/les parents	64	43	35
La crèche	7	9	8
Une assistante maternelle	8	20	25
Une employée de maison	2	2	2
Les grands-parents	14	20	25
Suivi médical de l'enfant			
Pédiatre libéral	23	28	38
Généraliste libéral	55	50	47
Médecin PMI	20	20	12
Hospitalisation	8	6	6
Sage-femme à domicile	21	23	23
Puéricultrice PMI à domicile	26	25	21
Puéricultrice	7	7	5
Travailleuse familiale	10	4	3
Assistante sociale	6	6	2
Psychologue	9	7	3
Educatrice	4	4	1
<i>Aide sociale à l'enfance</i>			
ASE	1	2	0,7
Juge	4	5	1
AEMO/AED	3	3	0,6
<i>Pratiques éducatives</i>			
Allaitement maternel	29	24	30
Religion	61	45	45
Valeur			
Santé	66	61	66
Réussite sociale/travail	16	17	14
Epanouissement personnel/relationnel	18	22	21
N pondéré	49 199	117 187	756 750

N non pondéré	848	2215	16431
----------------------	-----	------	--------------

Source : ELFE2014, données en maternité et aux 2 mois du bébé, calculs de l'auteur

2.1.1.3. Le profil des familles nombreuses et/ou recomposées de l'échantillon qualitatif

Alors que la majorité des familles nombreuses et/ou recomposées vivant en Seine-Saint-Denis sont également d'origine étrangère ou mixte (10 contre 3 en Côte-d'Or), les familles nombreuses et/ou recomposées qui ne sont pas également mixtes ou d'origine étrangère se recrutent essentiellement en Côte-d'Or (12 contre 2 en Seine-Saint-Denis). Ces familles se retrouvent davantage dans la catégorie RUC supérieur, toutes configurations et origines confondues. Il est cependant notable que les deux familles nombreuses et recomposées n'étant pas d'origine étrangère ou mixte et vivant en Seine-Saint-Denis sont en catégorie RUC inférieur.

Ainsi, l'échantillon de familles nombreuses et/ou recomposées recruté en Seine-Saint-Denis recoupe essentiellement la catégorie familles d'origine étrangère ou mixte, autant en RUC supérieur (5) qu'en RUC inférieur (5).

En Côte-d'Or, les familles correspondant à un RUC inférieur recouvrent des situations sociales et familiales avec un cumul de difficultés (précarité financière, chômage, précarité de logement, suivi par l'Aide sociale à l'enfance, grossesse adolescente, violences conjugales antérieures). D'un autre côté les familles avec un RUC supérieur vivant en Côte-d'Or sont constituées pour moitié de familles nombreuses non recomposées d'obédience catholique. Il se trouve que ces familles, pratiquantes, constituent un réseau social très important et que ce réseau a participé de notre recrutement. Ainsi cette proportion de parents catholiques pratiquants dans l'échantillon n'est nullement représentative de la structure de population de Côte-d'Or mais s'est révélée particulièrement intéressante par les rapprochements avec d'autres catégories de familles qu'elle permet, notamment les familles d'origine étrangère ou mixte de religion musulmane, en termes de normes de parentalité et de positionnement vis-à-vis des institutions, notamment éducatives (mode de garde, école).

L'interlocuteur, durant l'entretien, est principalement la mère de famille. À quelques exceptions près, les hommes sont absents ou interviennent peu. Une situation qui s'est imposée « naturellement », nous n'avons pas fait de demandes particulières pour rencontrer les deux membres du couple.

27 familles nombreuses (NB) et/ou recomposées (REC), éventuellement d'origine étrangère ou mixte (ET), selon leur département de résidence et leur niveau de revenu

Côte-d'Or RUC inférieur
<i>CO_REC_RUCInf_LeB CO, famille recomposée, le père a une fille adolescente elle-même maman, hébergée en centre maternel, et deux petites filles avec sa nouvelle compagne, au chômage tous les deux, classe populaire.</i>
<i>CO_REC_NB_RUCInf_ASE_P Famille recomposée. Fils aîné d'une union précédente. 4 enfants. Mère en congé parental. Situation sociale difficile : suivi ASE pour toute la fratrie.</i>
<i>CO_REC_NB_RUCInf_RG 6 enfants. Mère assistante maternelle en congé parental, 4 enfants d'une première union, 2 enfants avec le nouveau mari, professeur de guitare à domicile. Classe populaire.</i>
<i>CO_ET_NB_RUCInf_EIA La mère est française mariée à un Maghrébin, en congé parental (agent administratif). Père ayant des difficultés à se stabiliser dans un travail. 4 enfants : 8, 6 ans, un enfant en maternelle et un petit.</i>
<i>CO_ET_NB_RUCInf_EM Famille nombreuse de 4 enfants, le dernier né en France, d'origine marocaine. La mère ne parle pas</i>

<i>français et est au foyer. Une fille adolescente fait l'interprète. L'entretien est de courte durée.</i>
<i>CO_ET_NB_REC_RUCInf_Y Mère 43 ans, Algérienne, vit en France depuis 15 ans. L'entretien est en arabe. Elle a 7 enfants de 2 maris, le premier décédé (accident de voiture), le second handicapé. Elle a travaillé quand elle était veuve avec 5 enfants. Actuellement elle s'occupe de son mari handicapé et vit des allocations. Ses filles aînées travaillent et aident un peu financièrement.</i>
Côte-d'Or, RUC supérieur
<i>CO_NB_RUCSup_B Mère au foyer de 33 ans en congé parental. Père, médecin généraliste. Mariés en 2001. 4 enfants : 6 ans, 4 ans, 2 ans et 11 mois. Catholiques pratiquants</i>
<i>CO_NB_RUCSup_C 4 enfants : 14, 11, 5 et 2 ans. Mère, directrice d'école privée. Père, ancien enseignant d'éducation religieuse dans un lycée privé, aujourd'hui il achète des maisons pour les restaurer. Ils résident dans un village à une quinzaine de kms de Dijon. Catholiques pratiquants.</i>
<i>CO_NB_RUCSup_Des 6 enfants du même couple, âgés de 18 ans à 19 mois. Ils vivent à Dijon depuis cinq ans. La mère est au foyer et le père est chef d'entreprise, il a repris l'affaire familiale du côté de sa conjointe. Catholiques pratiquants.</i>
<i>CO_NB_RUCSup_Dou 5 enfants (G, 13 ans ; F, 10 ans ½ ; G, 9 ans ; F, 6 ans ; F, 2 ans). La mère est professeur de biologie dans un lycée professionnel et son mari est dessinateur de bandes dessinées et graphiste. Son mari et elle sont tous les deux issus d'une famille nombreuse et catholique. Catholiques pratiquants.</i>
<i>CO_NB_RUCSup_G 4 enfants. La mère est enseignante en primaire et maternelle (école libre) et le père est ingénieur au CEA, catholiques pratiquants.</i>
<i>CO_NB_RUCSup_MdP Mère, médecin généraliste de formation, aujourd'hui au foyer. Mari, chirurgien de la main. 3 enfants (fille de 5 ans ½ et deux jumeaux de 3 ans ½). Le dernier est né handicapé puis il est décédé après quelques jours de vie. Catholiques pratiquants</i>
<i>CO_REC_NB_RUCSup_B Père, agent Edf, un enfant, mère, coiffeuse en congé parental un enfant d'un premier mari et deux enfants ensemble, milieu rural, classe populaire.</i>
<i>CO_REC_NB_RUCSup_P Mère, assistante maternelle, 5 enfants d'un 1er mariage, nouveau mari éducateur, une enfant de 7 mois, classe moyenne inférieure.</i>
<i>CO_REC_NB_RUCSup_S 4 enfants (3 d'un premier mari), dans un village excentré de Côte-d'Or, père du dernier boulanger, mère des quatre enfants, chercheur dans le privé / gestionnaire de l'activité de son mari (double statut). Classe moyenne supérieure.</i>
<i>CO_ET_NB_RUCSup_K 4 enfants de 8, 7,5 et 2 ans. La mère est arrivée en France au moment de son mariage, sa famille est au Maroc. Son mari est né en France et sa famille est en France, les beaux-parents vivent dans l'immeuble et sont très proches. Le mari travaille avec un salaire variable.</i>
Seine-Saint-Denis, RUC inférieur
<i>SSD_ET_NB_RUCInf_C Père au chômage et mère au foyer (en présence des jumeaux de 2 ans), locataires en HLM, originaires d'Algérie. Entretien en arabe. 4 enfants.</i>
<i>SSD_ET_NB_RUCInf_S La famille vit dans hôtel social en Seine-Saint-Denis, sénégalaise, une fille de 18 ans restée au pays, trois enfants du mariage actuel : 6 ans, 4 ans et 4 mois, en congé parental, a travaillé comme caissière de supermarché. Père peu mentionné dans l'entretien.</i>
<i>SSD_ET_NB_REC_RUCInf_K Mme K vit avec ses 6 enfants dans un logement insalubre. Elle est veuve de son premier mari avec qui elle a eu trois enfants. Couple originaire d'Afrique noire.</i>
<i>SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K Famille monoparentale. Mère de 23 ans, française d'origine malienne, sans diplôme et sans emploi, au RSA. Deux enfants de deux pères différents (le 2ème père est incarcéré) : une fille de 7 ans et un bébé de 6 mois. A eu sa fille à 16 ans. Hébergée chez sa mère, locataire d'un bailleur social, qui travaille, elle-même est divorcée et enceinte avec d'autres enfants</i>

<p><i>SSD_ET_NB_REC_MONOP_RUCInf_F</i> Mme est au chômage, vit seule avec ses quatre enfants issus de deux pères différents et âgés de 19 ans à 1 an et demi. Elle divorce de son premier mari après des violences conjugales graves (mariage forcé). Elle a un dernier enfant avec un nouveau père dont elle se sépare très rapidement. Sa propre mère (âgée et diabétique) fait des allers-retours entre le Maroc et la France pour l'aider à gérer le quotidien et les soins de sa fille handicapée (trisomie 21 détectée à 8 mois de grossesse, proposition d'une IMG qui n'a pas eu lieu à cause d'un accouchement « prématuré ».)</p>
<p>Seine-Saint-Denis, RUC supérieur</p>
<p><i>SSD_NB_RUCSup_M</i> 4 enfants de 8, 6, 3 et 2 ans. Mère, Aide-soignante à 80% dans un hôpital. Travaille les week-ends et les jours fériés. Mari, ingénieur dans le BTP, souvent absent (travail) mais impliqué.</p>
<p><i>SSD_NB_REC_RUCSup_S</i> Femme seule ayant 4 enfants issus de 3 unions : 1^{ère} union : une fille de 18 ans, à la fac et un fils de 16 ans, déscolarisé l'année dernière, reprend cette année un dispositif de scolarité alternative. Tous deux sans contact avec le père depuis quelques années - 2^{ème} union : un fils de 7 ans, en garde alternée avec le père. - 3^{ème} union : un fils de presque 2 ans, un WE sur deux chez le père, à la crèche. Bons rapports avec le 2ème père, conflictuels avec le dernier. Emploi : secrétaire de service social à temps partiel. Vit en logement social.</p>
<p><i>SSD_ET_NB_RUCSup_H</i> Couple avec trois enfants et une 4^{ème} grossesse en cours. Le couple a grandi en Algérie. La mère, plus jeune, est arrivée récemment en France. Sans emploi, elle s'occupe des enfants. Elle a fait des études de sciences économiques à l'université en Algérie. Le père est préparateur en pharmacie.</p>
<p><i>SSD_ET_NB_RUCSup_L</i> Famille de 4 enfants dont le père est congolais (Brazza). Locataires HLM. La mère travaille depuis 18 ans à Mac Do, le père est agent de sécurité.</p>
<p><i>SSD_ET_REC_RUCSup_M</i> Mère originaire du Bénin mais a vécu au Niger. Arrive en France à 18 ans. Deux maris français, deux enfants : une fille de 10 ans du premier mari, une autre de 8 mois du deuxième mari qui travaille, très impliqué dans la vie familiale. Assistante de direction dans une compagnie privée jusqu'à sa grossesse. Compte retrouver un travail.</p>
<p><i>SSD_ET_REC_RUCSup_N</i> Famille de 3 enfants (10 ans, 7 ans, 2 ans dont deux enfants avec l'actuel mari.). Mère, fonctionnaire (douanes) à temps partiel (80%). Vivent en logement social de type F4 (petit immeuble de 3 étages). Mari camerounais souvent absent (travail).</p>
<p><i>SSD_ET_REC_NB_RUCSup_D</i> Couple d'origine africaine (Congo Brazza et Cameroun). Deux aînés chacun d'une autre union et deux enfants du couple. La mère, actuellement en congé parental, travaille en temps partiel dans une billetterie, le père travaille sans précision.</p>
<p>Hors échantillon</p>
<p><i>Paris_ET_NB_RUCInf_HotelSocial</i> Couple d'origine ivoirienne, logé avec leurs 4 enfants dans une chambre d'hôtel de 20m² par les services sociaux. La mère est sans emploi, le père est agent d'entretien.</p>
<p><i>Bordeaux_REC_RUCSup_G</i> Bordeaux, famille recomposée, 2 enfants, 1er bébé de la mère, classe moyenne, a réduit son travail à la naissance du bébé pour devenir assistante maternelle à son domicile mais difficile quand même, cherche à travailler à mi-temps</p>

2.1.1.4. Des résistances à la norme

On observe parmi les familles nombreuses quelle que soit leur catégorie sociale une certaine résistance aux normes qui s'exprime par une mise à distance des institutions. Une résistance qui a pour but de défendre un autre modèle, où la parentalité est d'une certaine façon naturalisée et vécue comme un statut légitime en soi, incarnée dans un modèle fort, relativement autonome quant à ses repères et normes éducatifs, avec une importance particulière accordée à la question de l'autorité. Cette conception d'un savoir naturel et légitime se vit parfois sur un mode concurrentiel lorsqu'elle est confrontée au pouvoir des institutions. Elle justifie par ailleurs souvent que la famille est considérée comme le meilleur

mode de garde pour les enfants. Ces caractéristiques se retrouvent pour une partie seulement dans les familles recomposées, celles des catégories sociales populaires ou celles formées de couples mixtes ou d'origine étrangère, les deux se recoupant largement.

Des modèles forts

Les familles nombreuses (celles de milieu populaire ou d'origine étrangère) rencontrées en Côte-d'Or et en Seine-Saint-Denis, malgré des configurations socio-culturelles différentes, ont en commun une forme d'assurance dans la manière d'aborder leur rôle de parents et revendiquent souvent un modèle issu de leur propre tradition familiale.

Mme B., semble très sûre de ses choix en matière d'éducation :

« Avec mon mari, disons qu'on sait tous les deux ce qu'on veut et ce qu'on ne veut pas au niveau de nos enfants. [...] Ma mère a été stricte avec nous, quoi mes parents avaient une certaine... mais aujourd'hui je m'entends très bien avec eux et je les remercie de m'avoir éduquée comme ça. » (CO_REC_NB_RUCSup_B).

Elle a cependant le sentiment de défendre ce modèle, parfois en opposition aux normes éducatives de certains professionnels :

« Je me souviens qu'une fois on m'a dit : "Il faut expliquer, faut quand même rester dans l'explication, donner une fessée à un enfant sur les fesses, psychologiquement, ça peut être dégradant, pour plus tard...". Non ! C'était une psychologue qui était venue faire une conférence quand j'amenais à ce moment-là des fois L. à la crèche, euh... j'ai pas adhéré du tout [...] On a vu ce que ça a fait, je pense que la génération de l'enfant-roi, ça n'a pas prouvé grand-chose. » (CO_REC_NB_RUCSup_B).

L'écart entre le modèle proposé et celui défendu par la famille se vit en effet parfois comme une lutte à mener :

« Il faut être courageux pour pouvoir bien éduquer les enfants d'ici. Moi mes enfants qui ont été élevés en Afrique, je peux dire, que à cause de mes enfants qui étaient en Afrique que j'ai fait venir ici là, grâce à eux, j'arrive mieux à éduquer ceux-là. Parce qu'ils voient les autres qui m'écoutent : même la plus grande, même le garçon. Souvent quand mes copines viennent, elles sont étonnées. Mes enfants m'écoutent, elles sont souvent étonnées. Les petites, quand elles voient que les grands m'écoutent, donc eux aussi ils sont obligés. » (SSD_ET_NB_REC_RUCInf_K).

De ces positions fortes qui peuvent incarner des modèles différentes selon les catégories et origines sociales et culturelles des familles, il ressort un rapport aux institutions souvent distant, utilitaire (en dehors des familles très démunies où le rapport avec les institutions se fait plus complexe et différencié selon le type d'institution).

Mme RG., 6 enfants et assistante maternelle de métier, revendique son indépendance vis-à-vis des professionnels de maternité :

« Ce que je leur reproche, c'est de ne pas aller creuser pour savoir où est la force de la maman. [...] Encore une fois, merci à mon éducation ! Je me suis organisée. » (CO_REC_NB_RUCInf_RG).

« Tous les deux on a une approche, on a beaucoup travaillé tout ce qui était psychologie, même si on n'a pas la science infuse, on a quand même un regard, une attention qui fait qu'on a

pris les choses en main quand il y avait besoin. [...] On n'a pas des enfants fugueurs, casseurs... Toujours les gens nous font des compliments sur nos enfants... Donc globalement, même si ce n'est pas parfait... On n'a pas de besoin. Et si on a des besoins, on a les moyens d'y répondre ». (CO_NB_RUCSup_C).

« Pour moi, je leur fais aucune confiance... Enfin ouais, j'ai plus envie de dire qu'ils [les professionnels] sont destructeurs quoi [...], qu'ils sont destructurants... Voilà. Ils ne sont pas destructeurs, ils sont déstructurés. Ils marchent sur la tête ». (CO_NB_RUCSup_Dou).

A l'exemple de Mme N., les familles sont souvent assurées dans leurs choix éducatifs et de maternage :

« Pour moi, j'estime que l'allaitement c'est pour un certain temps, pour un bébé. Et passé un certain âge, l'enfant est assez apte pour manger et devenir, entre guillemets, un petit humain. Ce n'est plus un bébé, il passe à une autre étape. Il faut arrêter de l'allaiter. C'est pas un repas en soi, c'est pour une période, c'est pour des bébés. C'est cadré. [...] Pour moi à partir du moment où l'enfant commence à avoir des dents, donc à manger par la suite, l'allaitement ne se justifie pas ». (SSD_ET_REC_RUCSup_N).

Forte de son expérience de mère de famille nombreuse, Mme P. estime n'avoir pas besoin d'aide à domicile au retour de la maternité :

« A partir de 3 enfants vous avez droit à quelqu'un pour vous donner un coup de main pour la garde d'enfant, l'entretien et autre. Mais moi j'ai toujours tout géré donc je n'ai pas fait appel à la PMI. » (CO_REC_NB_RUCSup_P).

Elle reconnaît par ailleurs prendre une certaine distance avec les conseils reçus. Pourtant, cette maternité et cette parentalité qui, selon son expérience, lui semblent naturelles nécessiterait un apprentissage :

« Il devrait exister une école pour les parents parce que quand on met au monde un enfant, on ne nous donne pas le mode d'emploi. [...] Mais il faudrait un suivi pour un premier comme on donne des cours d'accouchement. Ce n'est pas inné pour tout le monde de s'occuper d'un enfant. On vous dit qu'il faut respecter les créneaux horaires entre les tétées mais on ne vous dit pas de respecter le rythme de l'enfant. Si vous n'achetez pas Françoise Dolto, vous ne savez pas comment ça se passe. » (CO_REC_NB_RUCSup_P).

La revendication d'un modèle qui serait différent du modèle dominant véhiculé dans la société d'aujourd'hui, trouve une incarnation particulièrement aiguë dans la question de l'autorité.

La question de l'autorité

En effet, par-delà la diversité des normes éducatives, une question revient de façon régulière, parmi les familles nombreuses (celles de milieu populaire ou d'origine étrangère) : celle de l'autorité, revendiquée en opposition à une figure jugée aujourd'hui dominante, celle de l'enfant-roi. On peut alors faire l'hypothèse que les familles nombreuses se caractérisent à cet égard par une norme commune avec les familles de milieu populaire. Comme le note Marie-Clémence Le Pape : « Le modèle négociateur et égalitaire – souvent valorisé dans les classes moyennes et supérieures - (de Singly, 2000) est le plus souvent fustigé dans les classes populaires. » (Le Pape, 2009). Pour Marcel Gauchet, on assiste actuellement à un renversement social sur la question de l'autorité : alors que les milieux populaires avaient une attitude répressive et les milieux les plus éduqués une attitude réputée permissive, il observe

désormais un inversement des tendances et des milieux éduqués qui « savent mieux faire passer la contrainte et la limite », et des milieux populaires où s'observe « une demande grandissante aux institutions de faire à leur place » (Gauchet, 2007). Si nous n'observons pas de différences aussi tranchées et systématiques entre les milieux sociaux, on peut en tout cas s'interroger sur le retour de la question de l'autorité dans le discours des parents, par-delà justement leur appartenance sociale.

Les familles qui revendiquent l'autorité comme valeur éducative semblent en tout cas estimer qu'elles sont en dehors de la norme et que les autres parents ont un déficit d'autorité. Pour Mme C. directrice d'école privée :

« Les enfants maintenant sont dans la toute puissance et ne supportent aucune frustration. C., elle a repéré la boîte à chocolat, je lui ai dit : " N'essaie pas, c'est non ! ", elle a pleuré, tant pis ! Et elle n'a pas l'air d'être malheureuse et de ne pas m'aimer. Il y a beaucoup de parents qui ont l'impression que de faire preuve d'autorité, ce n'est pas aimer leurs enfants. Un enfant à qui vous passez tout, au contraire il ne se sent pas reconnu. Il attend qu'on s'occupe de lui. Si on lui dit non, ça veut dire qu'il est une personne importante. » (CO_NB_RUCSup_C).

De sa place de directrice d'école privée, Mme C. analyse la perte d'autorité comme une conséquence des séparations conjugales et des recompositions familiales :

« Il y a une chose qui est très compliquée pour ces parents, dans les familles recomposées, c'est la moitié de nos classes, on comble cette culpabilité liée à la séparation, du coup on les gâte, on les sur-gâte parce que si maman fait preuve d'autorité, j'irai chez papa, les enfants jouent là-dessus. Mais ne serait-ce que d'expliquer aux parents que ce n'est pas grave. » (CO_NB_RUCSup_C).

Elle s'appuie aussi sur son expérience de directrice d'école privée :

« A 80% le discours j'ai expliqué aux parents qu'il fallait cadrer les enfants, leur dire stop à un moment donné, que les enfants n'ont pas tous les droits. Les enfants sont dans la toute-puissance. [...] Alors il y a des structures, il y a une association sur Dijon où les parents peuvent venir le samedi matin, mais les gens n'y vont pas. Une fois qu'ils ont leur enfant, ils pensent savoir. Pour moi, ça peut être un challenge au niveau de la CAF ! » (CO_NB_RUCSup_C).

Mme B., coiffeuse, dont la famille est recomposée semble lui donner tort :

« Mais c'est vrai qu'on est très "vieille France", très stricts au niveau..., ils peuvent jouer mais il faut qu'ils rangent et voilà. Je sais que des fois on peut choquer, mais finalement je me rends compte qu'il y a de plus en plus de gens qui reviennent à notre façon d'être. [...] La dernière fois, à la pharmacie, avec ma dernière, elle a commencé à toucher à tout, j'ai stoppé très vite, y'avait du monde dans la pharmacie, je lui ai expliqué, trois, quatre fois que je ne voulais pas qu'elle touche ce qu'il y avait sur les présentoirs, je l'ai amenée vers moi elle a commencé à faire une colère, elle a fini avec une fessée, du coup elle était flanquée sur mon genou, avec sa tétine et son nanain en pleurant, mais y'a quand même des gens qui m'ont dit, "Ah, ben ça fait du bien de voir des gens qui se font écouter !" [...] et même le pharmacien m'a dit : "Ah ben c'est pas tout le monde qui réagit comme vous !". Oui, je sais... Je sais que normalement on ne doit plus mettre de fessée mais nous on en met... quand il faut ». (CO_REC_NB_RUCSup_B).

Une position qui rejoint celle de Mme K., originaire d'Afrique, qui vit avec 6 enfants dans un logement insalubre :

« Il faut rigoler avec ton enfant, jouer avec ton enfant, mais il y a des trucs, il faut lui montrer que "Non ! Ça je ne veux pas !". Surtout que moi, j'en ai beaucoup. » (SSD_ET_NB_REC_RUCInf_K).

La question de l'autorité est davantage portée par la mère de famille. Dans le couple mixte E., la mère défend son mode d'éducation contre celui de son mari, d'origine maghrébine :

« Moi je n'ai pas fait des enfants pour qu'ils se comportent comme des animaux. C'est toujours comme cela tout le temps, des petites choses, des petites choses mais c'est fatiguant, des fois c'est fatiguant. C'est comme mon mari, il va les laisser faire ce qu'ils veulent, voilà alors que moi non. Moi je passe pour une méchante, on me dit tout le temps : " Tu es méchante !". Ah oui parce qu'on ne peut pas les laisser tout faire, ce n'est pas possible : être gentil, être attentionné, être avec eux, leur apporter ce dont ils ont besoin, les emmener faire ceci faire cela est une chose, mais les laisser faire ce qu'ils veulent quand ils veulent et comme ils veulent, il y a des limites quand même. » (CO_ET_NB_RUCInf_EIA).

Mme R., mère de six enfants et assistante maternelle reproche à son ex-mari une forme de laxisme à l'égard de l'une de leurs filles, légèrement handicapée. Elle revendique le rôle éducatif de l'autorité :

« Je vois comment elle fonctionne, elle essaie vite de prendre le dessus sur vous. Depuis que j'avais été convoquée avec son principal, qu'on a mis cartes sur table, ça se passait super bien, aussi bien au collège qu'ici. » (CO_REC_NB_RUCInf_RG).

Mme D. est plus stricte sur l'application des principes catholiques que son mari :

« Mais lui est beaucoup plus, beaucoup plus ouvert, beaucoup plus cool. » (CO_NB_RUCPSup_Dou).

La question de la perte d'autorité dans la société ne s'applique pas seulement aux autres parents mais vaut aussi pour les institutions, notamment scolaires :

« De manière générale parce que, en fait, il y a une vraie perte d'autorité mais aussi une vraie perte de repères, je pense, pour tout le monde. [...] Et vis-à-vis de l'école, je pense que l'école enseigne beaucoup de choses d'un point de vue purement enseignement. Mais je pense que l'école aussi, c'est une vraie école de vie à ce niveau-là. Et ça nous permet aussi d'être armés pour le futur, pour la vie. Et si on passe pas par cette étape-là, je pense qu'il nous manque quelque chose dans notre construction. Voilà. » (CO_NB_RUCSup_B).

L'un des couples mixtes rencontrés défend en revanche un modèle original de partage de l'autorité avec les aînés. Les parents ont à cœur d'associer leurs quatre enfants aux décisions importantes et de donner aux plus grands une part d'autorité sur les plus jeunes. Ils revendiquent ainsi un modèle de négociation familiale, généralement plutôt valorisé dans les classes moyennes et supérieures :

« En général, nous on prend des décisions toujours à quatre. Les vacances, les sorties. On essaie de se mettre un peu d'accord sur toutes les choses qui sont importantes quoi. Bon après y'a des choix c'est les parents. Quand on fait des achats à la maison c'est plutôt les parents, hein ! Bon, les chambres, on leur demande, mais bon quand on fait des gros achats, on décide un peu nous-mêmes. Sinon en général on décide à quatre. En général on essaie de ...ils sont grands, donc on se dit que c'est important aussi pour eux. » (SSD_ET_NB_RUCSup_L).

Une maternité naturelle qui concurrence le pouvoir médical

On observe que ce sont les femmes qui semblent en première ligne dans le rapport aux équipes médicales, envers lesquelles elles montrent une certaine ambivalence : les sentiments et appréciations positives ou négatives coexistent dans le souvenir et les plus vivement ressentis, dans un sens comme dans l'autre, semblent bien souvent davantage liés à des personnes qu'à l'institution elle-même. Les souvenirs s'attachent alors à une infirmière ou une sage-femme qui a eu tel comportement ou tels mots ou un médecin en particulier :

« J'ai de la haine – c'est peut-être un mot fort – mais cet homme-là, je le hais ! Ils font des recherches pour des femmes et... Alors que le service de M. G., en réa et en néonatal, je n'ai rien à dire. Mes filles étaient en bonnes mains. » (CO_REC_NB_RUCInf_RG).

« Tout dépend des personnes qui s'occupent de vous. Je me rappellerai toujours, et cette femme-là elle fait partie des murs de la clinique, c'est une femme assez brute, d'autres mamans l'ont eue aussi. Quand l'enfant ne veut pas, n'arrive pas à prendre le sein, elle vous met l'enfant contre la poitrine, à écraser à la limite l'enfant et cette femme-là, elle fait partie de la vieille école. » (CO_REC_NB_RUCSup_P).

Or, certaines mères de familles nombreuses ont aussi le sentiment d'avoir accumulé, par leur expérience, un savoir susceptible de concurrencer celui des médecins :

« J'ai pas fait médecine, je ne suis pas secouriste, mais je me dis j'ai trois enfants et demi, quoi, quatre, mais finalement je ne dis pas que je peux être médecin mais pas loin. On, des gens, les professionnels sont trop dans leur truc et moi je vais vous dire, aujourd'hui je vais chez le généraliste, je sais exactement par rapport aux symptômes de mes enfants ce que je vais avoir. Et je dis à mon mari : " Tu vas voir ce soir je vais rentrer avec ça ". Il me dit : "Attends, tu rigoles ?". Ben à tous les coups j'ai bon. A tous les coups j'ai bon ! » (CO_REC_NB_RUCSup_B).

Mme P. est fière de la reconnaissance de son expérience témoignée par le corps médical :

« Ben quand j'arrive chez le médecin, il me dit : "Bon qu'est-ce que je prescris ?" [...] Des fois je lui dis que s'il est malade je peux le remplacer (rires). Le pédiatre me fait une confiance totale. C'est moi qui donne les règles du jeu. » (CO_REC_NB_RUCSup_P).

De même que Mme R. :

« C'est moi qui servait d'institutrice aux stagiaires sages-femmes ». (CO_REC_NB_RUCInf_RG).

Certaines mères revendiquent leur autonomie de mère vis-à-vis du personnel médical :

« Une fois que je suis à la clinique, je n'aime pas trop qu'on me dise quoi faire ! » (CO_NB_RUCSup_Des).

« Non, je me suis toujours débrouillée toute seule avec mon mari. [...] J'ai jamais voulu les laisser, ah oui moi les quatre ils sont, ils restent à côté de moi ; même quand je prenais ma douche, ils étaient avec moi (rires). J'ai un petit peu peur aussi avec tout ce qui se passe des fois dans les hôpitaux. J'ai toujours peur qu'on me le prenne quoi. Même quand elles les emmenaient pour faire, vous savez, les petites piqûres sous le pied, les soins et tout je venais avec elle et puis enfin elles m'ont pas, elles me laissaient venir quoi donc au moins, elles ont bien compris. » (CO_ET_NB_RUCInf_EIA).

Cette position d'autorité des mères devient plus difficile à tenir lorsque survient un problème médical. Nombre de familles relatent un problème de santé important d'au moins un de leurs enfants au moment de la naissance ou dans l'année qui suit. Le taux d'hospitalisation du bébé après la sortie de la maternité apparaît en effet plus élevé dans les familles nombreuses que dans les autres familles selon les données de ELFE²⁵. Or, en cas de problème grave, certaines familles se sont trouvées très désemparées, dans l'impossibilité de communiquer avec les soignants, souvent même culpabilisées par rapport à leurs propres pratiques éducatives. Ces récits d'épisodes traumatisants retracent essentiellement un sentiment d'abandon par le monde médical : manque de soin, de support, de transparence, ou d'attention.

Mme B., par exemple, a vécu six mois d'enfer avec un bébé qui ne parvenait pas à s'alimenter et a souffert de devoir s'en remettre à des médecins et infirmières qui manquaient souvent d'humanisme et d'écoute.

« Et ce que j'ai trouvé dans le milieu hospitalier, ce qui m'a un peu écœurée, c'est qu'on a l'impression qu'on les attend comme le messie, oui c'est des docteurs, oui ils ont fait des études, oui je veux bien reconnaître beaucoup de choses, mais ce que je reproche dans le milieu hospitalier c'est que, avec tout ce qu'on fait maintenant, qu'il n'y ait pas des gens qualifiés et rémunérés pour entourer les familles, pour les soutenir. [...] Moi j'étais révoltée à un moment contre le milieu pédiatrique. » (CO_REC_NB_RUCSup_B).

De même, les impératifs médicaux, non expliqués par les professionnels, font naître des conflits inutiles :

« Je me souviens pour C. qui a dû partir en néonate. parce qu'il a fait une petite infection à la naissance, le pédiatre nous a balancé que le bébé allait partir en néonate., sous antibiotique etc. Vous prenez ça sur la tête, mon mari ..., il y a eu un moment conflictuel. Ça a duré 5-10 minutes (mon mari s'est excusé après)... Il a dit : "Vous ne le mettez pas sous antibiotique comme ça, c'est hors de question, vous nous prévenez, vous nous expliquez, vous ne nous balancez pas ça comme ça !" Le pédiatre a répondu, le poil hérissé : "Si vous n'acceptez pas que votre enfant soit sous antibiotique, moi je préviens le juge". » (CO_NB_RUCSup_Des).

La famille, mode de garde privilégié

La position de parents semble donc entraîner une autorité et un savoir tout « naturels » pour une partie de ces mères de familles nombreuses, qui n'en sont pas moins parfois en demande d'un soutien qu'elles souhaitent toutefois pouvoir contrôler. Cette conception naturalisante de l'expérience parentale s'incarne également souvent dans la volonté clairement exprimée de vouloir privilégier la famille proche et la mère tout particulièrement comme mode de garde de l'enfant comme ce qui ressort des données de ELFE²⁶.

Mme R.²⁷, elle-même assistante maternelle annonce fièrement que ses enfants n'ont jamais été gardés. La question de savoir si les enfants ont été en garde semble même parfois déplacée :

« Ah non ! Quand ils sont petits, ils ne sont gardés que par moi. Moi, c'est les enfants d'abord. » (CO_NB_RUCSup_Des).

²⁵ Cf. Partie 2.1.1.2.

²⁶ Cf. Partie 2.1.1.2.

²⁷ CO_REC_NB_RUCInf_RG

« Jamais, jamais ! Ils sont tout le temps avec moi, juste la PMI, je les dépose à la PMI, ils font le vaccin, je reviens, mais jamais mes enfants. Ils ont jamais passé deux jours chez quelqu'un même jamais. » (SSD_ET_NB_RUCInf_S).

Ce choix repose sur la femme, qui est la personne qui prend en charge le quotidien des enfants, parfois en arrêtant ou modifiant son activité. L'influence du contexte social est parfois décisive :

« Si on pouvait se le permettre, oui. J'aimerais bien retrouver du boulot. Je n'en serais que plus épanouie. Pour l'instant, il faudrait qu'il y en ait un qui travaille. Les deux, ce ne serait pas évident. [*le père*] : On se mettrait à travailler tous les deux, on serait embêtés. Pour faire garder les filles. A., il faudrait l'inscrire à la crèche. On n'a pas de crèche à côté de chez nous. [*la mère*] : Et on n'a pas de piston surtout ! [*le père*] : La halte-garderie, on ne l'a jamais fait. Tant qu'on ne travaille pas, elles sont bien à la maison. Et puis elles voient d'autres enfants. On a plein d'espaces verts ici, on est bien. Juste à côté, il y a la ballade de l'Ouche qui va jusqu'au lac Kir. » (CO_REC_RUCInf_LeB).

Même si la nécessité de travailler pour certaines femmes existe bel et bien, elle entraîne souvent dans ces cas-là des choix de professions compatibles avec la possibilité d'élever son enfant, par exemple le métier d'assistante maternelle (voir *infra*).

A contrario, pour certaines femmes, même si le choix de la vie au foyer ne se discute pas tant que les enfants sont petits, il peut être plus ou moins difficile à assumer sur le plan de l'épanouissement personnel :

« Financièrement, j'ai pas besoin de mon second salaire pour vivre aisément aujourd'hui. Néanmoins, le salaire de mon mari n'est pas mon salaire. Pour moi, c'est important que... Je dénote par rapport à beaucoup de femmes dans ce que je dis là... Mais pour moi, ne plus avoir mon salaire aujourd'hui, c'est quelque chose que je trouve... Enfin, c'est un renoncement, voilà. [...] Et on n'est pas non plus valorisée en société. Moi, je suis incapable de dire aujourd'hui : "Je suis mère au foyer". Je dis à tout le monde : "Je suis en congé parental", ce qui est vrai également. Dans deux ans, quand je le serai plus, je ne sais pas comment je me présenterai. [...] Moi, tous les 3-6 mois, je me redis : "Est-ce que je fais un bon choix de rester chez moi ?" ». (CO_NB_RUCSup_B).

2.1.1.5. Des choix affirmés

L'impression forte qui se dégage de la catégorie des familles nombreuses de milieu populaire ou d'origine étrangère particulièrement, relève plus d'une posture éducative que d'un modèle et la naturalisation de la parentalité qui leur est commune ne doit toutefois pas masquer les différences sociales. On observe donc une posture d'autorité au-delà de la sphère familiale : la responsabilité des parents se partage peu et ils entendent assumer leurs prérogatives par des choix qu'ils défendent, ce qui les amène parfois à se montrer critiques voire en conflit avec les modèles institutionnels, comme nous l'avons vu plus haut. Cette opposition à certaines des propositions éducatives publiques est au moins aussi importante que l'ancrage dans des principes et modèles forts dans la construction des choix éducatifs de ces parents.

Des avis tranchés sur les modes de garde

Lorsqu'il est inévitable, soit parce que les parents ont l'obligation de travailler tous les deux, soit qu'ils le désirent, le choix du mode de garde sera influencé par ce schéma familial. Si les taux de recours aux crèches et aux assistantes maternelles sont plus faibles pour les familles

nombreuses que pour les autres familles²⁸, on observe des avis tranchés sur les modèles éducatifs des institutions de la petite enfance. La crèche peut susciter aussi bien l'adhésion que le rejet en tant qu'institution porteuse d'une norme éducative à laquelle adhèrent ou refusent d'adhérer les enquêtés. La crèche peut ainsi être considérée comme un lieu trop strict ou au contraire trop permissif. Si, par son encadrement institutionnel, elle protège des aléas des normes éducatives propres à chaque assistante maternelle...

« Les nounous, c'est bien mais elles ont leurs propres convictions personnelles et elles les appliquent, même si c'est faux. Les enfants en font les frais parfois. A la crèche, elles sont plus cadrées. La directrice est là à 100%. Quand les enfants se battent, la manière dont elles interviennent, ça reste très sain. » (CO_REC_NB_RUCSup_S).

... elle peut être aussi rejetée en raison d'un traitement des enfants jugé trop standardisé, comme par Mme B., qui revendique pourtant un cadre strict dans son éducation des enfants (voir supra) :

« Je suis souvent du même avis avec les mamans, mais par contre, par exemple j'ai deux copines qui travaillent à la crèche justement, je suis complètement en désaccord [...]. Donc j'ai une amie qui est puéricultrice et l'autre qui est plus éducatrice à la crèche, mais en fait je suis contre ce fonctionnement. C'est pas du tout ma façon de..., je ne mettrai pas mes enfants en crèche. Y'en a pour qui ça va très bien, mais c'est pas du tout... Je trouve que c'est trop... Un enfant il doit manger à telle heure, il doit dormir à telle heure, il doit se réveiller à telle heure sinon vous n'êtes pas dans les clous. Moi je pense que chaque individu est différent » (CO_REC_NB_RUCSup_B).

Leur rôle socialisant pour l'enfant est un point qui peut être positif :

« [Je l'ai mis en crèche] pour que l'enfant puisse sortir d'un contexte d'adultes, qu'il puisse s'éveiller avec d'autres enfants, s'épanouir autrement par les jeux, les chants [...]. La crèche ça permet à l'enfant d'être en collectivité. » (CO_REC_NB_RUCSup_P).

Les expériences sont donc très contrastées. Mme R., assistante maternelle :

« Si, j'ai fait l'expérience de la crèche quand L. était toute petite mais je n'ai pas aimé. Je l'ai amenée avec une amie et nous on faisait un atelier de cuir, on faisait des masques, c'était dans une association. Un jour, il faisait beau, elle s'était endormie dans la poussette, on les a récupérés trois heures après au même endroit, en plein cagnard, avec la couche jusque-là... On a dit : "Il faut qu'on trouve autre chose". » (CO_REC_NB_RUCInf_RG).

A l'opposé, Mme P., fleuriste à l'époque, amène son enfant à la crèche, en cachette de son mari qui refuse de payer et préfère laisser le bébé dans la réserve de la boutique. La directrice de la crèche l'a soutenue après son divorce :

« Toujours il y avait du personnel et une directrice là pour vous soutenir. Quand je suis arrivée pour M. en leur disant : " Voilà j'ai absolument besoin d'une place je viens de trouver un travail, jusqu'à présent j'étais toute seule avec mes enfants, j'ai besoin de travailler financièrement et mentalement", la directrice a vraiment bien joué. Elle m'a dit : " Justement il y a une place et même si on n'en avait pas on aurait bien trouvé une solution ". Vous avez des structures et des personnes assez compréhensives sur vos besoins. Elle a vraiment compris que c'était pour moi primordial que ma fille rentre en crèche rapidement parce que j'avais besoin de retravailler. » (CO_REC_NB_RUCSup_P).

²⁸ Cf. Partie 2.1.1.2.

Les points relais, à la différence des crèches, recueillent l'approbation générale de ceux qui les pratiquent. Ils sont perçus comme des lieux de ressources et d'échange, précieux et non contraignants, utiles aux parents, aux assistantes maternelles et aux enfants. La souplesse de l'organisation – changement de commune chaque semaine, roulement des activités, possibilité d'accès irrégulier – allège visiblement sensiblement la question des normes. Ils sont parfois aussi ouverts aux parents, et ceux qui s'y rendent sont contents de trouver un endroit pour socialiser les enfants et échanger avec des adultes sur l'éducation des enfants :

« Le relais en fait c'est souvent des nourrices qui y vont mais y'a des mamans qui peuvent y aller... C'est tous les vendredis matin à A., et puis y'a de la peinture, enfin des activités... Ça leur fait du bien puis nous ça nous permet de nous sortir un petit peu de chez nous aussi, donc j'aime bien ... » (CO_REC_NB_RUCSup_B).

La halte-garderie semble intéressante pour les familles qui ne souhaitent pas de mode de garde trop lourd, mais leur fonctionnement rencontre l'adhésion de certaines ou en rebutent d'autres :

« Moi, ce que je reproche en revanche à la halte-garderie à Dijon hein... Ce qui n'était pas le cas à Paris... C'est que les haltes-garderies à Dijon sont réservées en priorité aux femmes qui travaillent. » (CO_NB_RUCSup_B).

« Ça se fait doucement parce qu'on a des garderies un peu partout. La garderie qu'on a là, on téléphone la veille pour savoir s'ils ont de la place, ils en ont toujours eu, pour le matin ou l'après-midi. Vous pouvez même faire des journées complètes. C'est hyper souple. Je sais qu'il y a pas mal de mamans qui travaillent à mi-temps et qui ont pu mettre leur petit. » (CO_NB_RUCSup_Des).

Certaines personnes rencontrées en Côte-d'Or insistent sur le fait que l'offre de services ne manque pas en cas de besoin, tandis que d'autres, au contraire, se sentent oubliées des services :

« Dès qu'on est à l'extérieur d'une ville, ils n'ont plus personne. Le problème, c'est qu'on est en bout de département. On est juste à la frontière départementale, donc on est des zones un peu délaissées. Il y a une crèche à 4 kilomètres, mais elle est sur un autre département. [...] On est vraiment délaissés ! Enfin, il ne faut pas dire ça au maire... Au début, on voulait mettre L. à une crèche plus proche. [...] Si on est un peu délaissés ici. C'est bien le côté rural mais... » (CO_REC_NB_RUCSup_S).

Des nécessaires réaménagements de la vie professionnelle

En ce qui concerne la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, le fait d'être mère de famille nombreuse induit des réorganisations de la vie professionnelle mais non nécessairement un arrêt comme le montrent les données de ELFE concernant le taux d'emploi des mères de familles nombreuses et leur intention de reprendre le travail à l'issue du congé de maternité²⁹. Le recours au congé parental est fréquent, il est souvent suivi du choix d'une nouvelle activité jugée plus compatible avec une garde, même partielle, des enfants par la mère, comme une installation en libéral (à mi-temps ou à plein temps), ou encore par le choix du métier d'assistante maternelle qui permet alors de garder ses propres enfants tout en travaillant :

²⁹ Cf. Partie 2.1.1.2.

« Je travaille deux jours en tant que salariée, deux jours à faire de la gestion. Et une journée où je m'occupe des enfants. » (CO_REC_NB_RUCSup_S).

« Comme je trouve que c'est quand même super de pouvoir travailler et puis s'occuper des enfants en même temps, je crois que je me mettrai à mon compte pour pouvoir gérer les deux et j'aimerais bien même instaurer peut-être un coin ..., pour coiffer les enfants mais avec un coin jeux, un coin pour qu'ils puissent y passer du temps avec les mamans, des fois le temps de se faire coiffer aussi. » (CO_REC_NB_RUCSup_B).

« J'ai arrêté de travailler comme fleuriste quand je suis tombée enceinte de ma cinquième. [...] Quand j'ai appris que j'étais enceinte de M., j'avais mon magasin de fleurs, une maison à charge, cinq enfants, j'ai dit : "Je ne peux plus". Donc soit on prend une employée au magasin soit on vend. On a vendu le magasin. Je suis restée à la maison [...]. *Et comment avez-vous décidé de devenir assistante maternelle ?* - C'est grâce à mon actuel mari. Il m'a dit : "Tu aimes le contact avec les enfants et ça permet d'être à la maison pour les tiens", parce qu'ils ont beaucoup souffert que je les mette en garderie. C'était un bon compromis pour faire quelque chose que j'aime, être avec des enfants et profiter de mes enfants et de ma maison. » (CO_REC_NB_RUCSup_P).

Ce sont parfois les contraintes de la vie professionnelle qui conduisent à faire ce choix :

« Non je suis en congé parental voilà jusqu'aux trois ans de la petite [...]. J'ai arrêté peu de temps après la naissance de la petite. J'étais au chômage, je cherchais du travail. A chaque fois les entretiens, c'était pas..., c'était aux heures de sorties d'écoles. Moi je pouvais jamais et du coup quand J. est né je me suis mis en congé parental directement. » (CO_REC_NB_RUCInf_ASE_P).

« J'ai arrêté de travailler... J'étais enceinte de mon troisième. Et j'ai eu la possibilité, au lieu de démissionner, d'être licenciée économiquement. » (CO_NB_RUCSup_B).

« Du coup, j'ai pris un congé parental pour m'occuper de mes enfants en priorité. » (CO_REC_NB_RUCSup_B).

Cela dit, ces choix entraînent parfois des complications :

« Moi j'ai pris un congé parental. Trois ans après, vous reprenez votre poste où vous l'avez laissé. Je pensais que c'était comme ça. Bah non ! Mon agrément était bon jusqu'en 2011. Quand j'ai accouché de N., j'ai envoyé un courrier pour dire que je prolongeais mon congé parental et les prévenir que j'envisageais de reprendre mon activité. Je reçois un courrier avec une visite d'assistante sociale, je ne comprenais pas. Je faisais juste une demande de renouvellement. Elle m'a dit qu'il faut que je refasse ma formation de 120 heures. Alors que j'ai déjà fait 60 heures. Tout ça parce que j'ai attendu 6 mois. Moi je pensais que le congé parental stoppait tout. Mais c'est comme si j'avais travaillé pendant trois ans. » (CO_REC_NB_RUCInf_RG).

L'école privée souvent plébiscitée

Les postures défensives voire hostiles face à un certain modèle éducatif institutionnel s'observent également vis-à-vis de l'école. L'enquête s'est déroulée au moment des débats suscités par l'introduction de la question du genre à l'école, ce qui n'a pas manqué de susciter, parmi les familles rencontrées ici, de vives critiques à l'égard de l'école en général, sans épargner l'école privée. Les parents parmi ceux de familles nombreuses et/ou recomposées qui font le choix de l'école privée ne sont pas seulement des parents qui ont des convictions religieuses fortes, pratiquants, mais ce sont ceux-là qui sont souvent déçus par l'école, même privée, car encore trop proche du modèle dominant, jugé trop généraliste et trop laxiste. En Seine-Saint-Denis, question de profil ou question d'offre, le choix du public et du privé se pose peu :

« Aujourd'hui, je pense qu'il y a un écart qui se fait de manière très importante au niveau des valeurs et de ce qui est enseigné dans l'école. Nous, aujourd'hui, on a mis nos enfants dans une école privée. C'est un choix sur lequel on ne reviendra absolument pas parce que, dans ce qui est enseigné aujourd'hui dans l'école publique, nous, on n'est absolument pas d'accord avec ce qui est fait aujourd'hui. Donc on tient à l'école privée. » (CO_NB_RUCSup_B).

« Ils ont décidé de prendre en main l'éducation de nos enfants. C'est vraiment leur plus grand souhait parce qu'ils parlent même de mettre l'école à 2 ans maintenant. Donc, ils ont vraiment décidé de..., que l'Etat laïque devait..., devait se charger de l'éducation de nos enfants de A à Z. Et nous, parents, on n'a plus notre mot à dire. [...] Aujourd'hui, l'Ecole catholique n'est plus pour les catholiques. [...] Non, les familles catholiques, en général, elles vont ailleurs. Maintenant, elles vont dans du hors-contrat. » (CO_NB_RUCSup_Des).

D'autres familles semblent finalement avoir recours à l'école privée moins pour des valeurs et des enseignements que pour assurer à leur enfant un environnement supposé plus sûr, plus propice au travail, réputé avoir un meilleur niveau scolaire :

« Les profs nous le disent, ceux qui viennent des collèges privés de centre-ville ou de campagne, ils auront les mêmes notes au départ, mais au bout de six mois, bling !, on voit des différences de niveau assez fortes. On fera en sorte que les deux derniers n'aillent pas dans le collège de secteur mais en collège privé sur Dijon. » (CO_NB_RUCSup_C).

Les rapports avec la CAF

Les avis quant aux relations avec la CAF, sont globalement positifs. Toutefois, certaines familles se montrent partagées en raison de la prise en compte difficile dans des délais rapides de certaines spécificités liées au statut d'emploi ou au changement de situation familiale. Plusieurs familles se plaignent ainsi du blocage de leurs prestations suite à la transformation de leur situation. C'est moins le contact avec la CAF qui semble poser problème que la qualité et la rapidité des réponses :

« [*La mère*] J'ai eu des problèmes avec la CAF, beaucoup. J'ai vraiment vu l'évolution. Pour le premier qui a 20 ans, quand on téléphonait à la CAF, je prenais un livre, je laissais sonner et j'attendais que quelqu'un veuille bien décrocher. Ça, ça a changé, aujourd'hui on a quand même un interlocuteur, il y a le site Internet. Mais ma situation a été plus compliquée parce que je me suis séparée puis remise avec quelqu'un, J., qui avait une société et qui était en même temps salarié. Moi j'étais salariée et ça pour eux, ça a été hyper compliqué. Ce qui fait que je n'ai pas touché l'allocation quand on est enceinte. Je ne l'ai jamais touchée. Alloc familiales, pareil et j'ai touché tout ça, L. avait déjà 14 mois. Parce qu'ils n'arrivaient pas à calculer. » (CO_REC_NB_RUCSup_S).

Par ailleurs, certaines réponses sont vécues comme des injustices. Ainsi, la mère d'un couple franco-congolais a subi, pendant la première année de son congé parental, un contrôle qu'elle juge injustifié³⁰. Quant à Madame El A, elle juge injuste le remboursement d'un trop perçu qui lui est demandé³¹.

« Ben j'ai été travailler pendant je ne sais pas combien de jours et puis la CAF m'est tombée dessus derrière, ils m'ont ôté le double de ce que j'avais gagné alors que mon mari ne travaillait pas. » (CO_ET_NB_RUCInf_EIA).

³⁰ Cf. Le quatrième chapitre, partie 4.2.1.1.

³¹ Cf. Partie 4.2.1.1.

Ou encore, à propos des démarches pour obtenir un congé parental :

« C'est pas rapide parce qu'il y a 3 mois de retard à la CAF. Mais il y a aucune difficulté. »
(CO_NB_RUCSup_B).

La CAF est surtout perçue comme payeur de prestations :

« Avec la CAF, on n'a pas beaucoup de rapport avec eux. On reçoit des allocs, ça va peut-être un peu changer... Mais sinon, je n'ai jamais eu trop l'occasion de me déplacer, de faire la queue. Je sais que c'est héroïque pour certaines copines mais nous, c'est nickel. Le fait d'avoir un enfant handicapé, on a certaines prestations de compensation, pour les vacances, je suis épatée de voir tout ce qui peut exister. » (CO_NB_RUCSup_Des).

2.1.1.6. Les particularités liées à la recomposition familiale parmi les familles nombreuses interrogées

Le profil des familles recomposées interrogées

Les familles recomposées rencontrées comptent toutes quatre enfants ou plus, même s'ils ne vivent pas tous au domicile des parents au moment de l'enquête (soit en raison de leur âge, ils ont pris une certaine indépendance ou naviguent librement entre le domicile de leurs deux parents, soit ils sont à la garde principale de l'autre parent). En cela elles croisent un certain nombre de thématiques, évoquées plus haut, qui semblent davantage liées au nombre d'enfants qu'à la recomposition familiale.

Les familles recomposées connaissent également des préoccupations proches de celles des familles homoparentales. Les questions du rôle du beau-parent, de l'organisation de la garde alternée, de la recherche de compatibilité avec les normes éducatives de l'ancien conjoint recourent en effet les préoccupations des familles homoparentales, notamment lorsqu'il y a projet de coparentalité avec un autre couple ou un père homosexuel.

Cependant, le choix de centrer les entretiens sur le récit de l'arrivée du dernier-né dans la famille, pour permettre de faire des liens avec la cohorte ELFE, semble par ailleurs induire des biais dans l'entretien, où la question de la coparentalité avec le conjoint précédent apparaît peu.

La place des institutions dans la recomposition familiale

Les institutions, prises au sens large (hôpitaux, cliniques, modes de garde, PMI, écoles...) semblent jouer un rôle dans les enjeux de couples que la recomposition familiale fait ressortir à plusieurs niveaux.

Les conflits de normes éducatives entre les deux conjoints de la première union se cristallisent autour du rapport à certaines institutions

Dans le récit couvrant les expériences de sa première union, Mme P. explique ses désaccords avec son premier mari autour de l'éducation des enfants, d'abord au niveau de la crèche, où elle finit par inscrire son enfant « en cachette » de son mari :

« Mais j'ai un mari qui était grippe-sou. Il disait que toutes ces choses étaient coûteuses, il ne fallait pas les mettre à la crèche, il n'en voyait pas l'utilité : vu que j'étais à mon compte comme fleuriste, je pouvais me permettre de garder mes enfants dans la réserve. Donc moi, je

les mettais le matin à la crèche sans qu'il le sache [...], pour l'enfant pour qu'il s'épanouisse avec une autre vie qu'en étant tout le temps dans une réserve qui faisait 20m². Ce n'est pas la place d'un enfant. Mais pour mon mari c'était comme ça. Il fallait que ça se passe comme ça » (CO_REC_NB_RUCSup_P).

Le contentieux du couple se poursuit au niveau de l'école, très investie par la mère et dénigrée par le père :

« Pour lui l'école ce n'est pas quelque chose d'important. Si on ne travaille pas à l'école, c'est pas grave. J'ai mon fils Hugo qui quand on s'est séparés a mal vécu la séparation parce qu'il était le chouchou à la maison. Son père lui a dit : "Moi tu sais, j'ai jamais rien fait à l'école et j'ai un travail, donc si tu ne travailles pas, ce n'est pas grave" » (CO_REC_NB_RUCSup_P).

Dans une autre famille, les choses vont moins se jouer dans l'affrontement que dans la fuite. Mme R. raconte comment à la naissance de ses jumelles et au cours de leur hospitalisation – marquée par le décès de l'une d'elles et un séjour en réanimation puis en service néo-natal pour la seconde pendant quatre mois –, son premier mari a été absent, la laissant seule :

« Lui n'a jamais mis les pieds. Quand ils m'ont dit ça, j'ai appelé... parce que j'ai organisé son baptême pour que la petite soit enterrée correctement, religieusement. Là j'ai appelé le papa pour qu'il vienne. Lui s'était mis un mur : " Les voir en réa, non ", donc toute seule. [...] J'ai demandé le divorce en 2006 pour de multiples raisons : [...] pas d'investissement auprès des enfants, ce qui m'importe le plus. » (CO_REC_NB_RUCInf_RG).

Une situation qui se répète aujourd'hui en termes de désaccord autour de la scolarisation et de la stimulation de cette enfant, scolarisée aujourd'hui en classe spécialisée (SEGPA) :

« Depuis qu'elle est rentrée en 6^{ème}, son père a décrété qu'elle n'allait plus chez le psy. [...] On n'est pas dans le même mode d'éducation avec son père. [...] Mais moi je vais être plus vigilante. Je ne fais pas de différences entre elle, ses sœurs et son frère, contrairement à son père. Il lui a toujours trouvé des excuses : "La pauvre, elle ne comprend pas". Il a toujours joué sur sa prématurité. C'est regrettable quand on pense qu'il n'était pas là pendant quatre mois. Et même après. Les psychologues, c'est moi qui courais, en plus d'en gérer trois [...] » (CO_REC_NB_RUCInf_RG).

Dans la nouvelle union, les hommes du ménage apparaissent comme de vrais soutiens

Le père semble partager la même valeur accordée par la mère aux institutions :

« J'ai un deuxième mari qui assure » (CO_REC_NB_RUCSup_P).

« Nous, en tant que parents, on est hyper tolérant en plus ! On ne supporte pas que le milieu éducatif ne soit pas comme nous » (CO_REC_NB_RUCSup_S).

« Bon, mon mari est quelqu'un qui est très fort dans sa tête et quand il voyait que j'en arrivais là, souvent il m'épaulait, il disait : "Attends je ne vais pas aller partir travailler, je vais t'aider". [...] J'assiste à certaines réunions quand j'ai des doutes, parce qu'on s'en pose des questions, au niveau de nos enfants, pour tous les âges, mais par contre on a quand même une ligne de conduite où on sait ce qu'on veut [...]. Et c'est vrai, je sais que dans notre entourage des fois on est un peu montrés du doigt dans le sens où on est strict, oui on est strict, mais voilà ! On sait ce qu'on veut et on sait ce qu'on ne veut pas. On adore nos enfants, mais c'est encore nous qui dirigeons chez nous » (CO_REC_NB_RUCSup_B).

Ainsi, à travers la recomposition familiale il semble qu'il se joue un nouveau rapport à l'institution : les valeurs éducatives qu'elle véhicule et qui ont pu être source de tensions dans la première union semblent une valeur commune dans la nouvelle. Cette observation est à

explorer car elle contredit *a priori* les résultats de travaux issus de l'enquête Etude de l'histoire familiale (EHF) 1999 de l'INSEE (Lefèvre, Filhon, 2005) qui pointent que dans les familles recomposées avec enfants communs, si les décisions concernant l'éducation se prennent en commun comme dans les familles intactes, elles seraient par contre plus souvent sources de tension dans le couple (Domingo, 2009). Toutefois cette nouvelle union étant en effet encore récente dans la plupart des cas, puisque la sélection des familles s'est faite sur le critère d'un dernier-né âgé autour d'un an, on peut supposer que les conflits peuvent exister sans pour autant être encore apparents, d'autant que les pères s'expriment peu ici.

Le beau-parent : une place à construire

La place du beau-parent se pose dans ces entretiens comme une place à construire, qui se travaille, se négocie et se teste avant même d'envisager une nouvelle parentalité au sein du couple :

« Après, réunion de famille avec les enfants et moi : j'ai dit que j'envisageais d'avoir un bébé parce que lui n'en avait pas. Il avait créé un équilibre avec surtout J., il les écoutait [...]. J'ai dit : " Qu'est-ce que vous en pensez de S. ? ". Je leur ai dit : "Mon choix est fait. Je vous demande une chose : pas de l'aimer ou ne pas l'aimer, les choses se feront avec le temps, juste de le respecter et je ne veux pas vous entendre dire une fois : "Tu n'as rien à me dire, tu n'es pas mon père". Notre décision est qu'on va habiter ensemble, donc il va participer à votre éducation". Hors de question de lui manquer de respect ! Ils ont adhéré et ça s'est super bien passé. » (CO_REC_NB_RUCInf_RG).

« Y'a eu beaucoup de discussions mon mari et moi au début avec les deux premiers, parce que c'est vrai que... disons que quand lui il intervenait au niveau de mon fils, j'avais tendance à mordre [...] et puis lui il a eu son passage où je pouvais trop rien dire à sa fille non plus, donc on en a beaucoup discuté. » (CO_REC_NB_RUCSup_B).

Contrairement aux couples homoparentaux, la place du beau-parent n'apparaît comme un enjeu principal, au sein de la famille, que vis-à-vis des enfants. Sa place vis-à-vis des institutions et la question de la responsabilité légale n'émergent pas dans nos entretiens. On peut avancer deux hypothèses à cela :

- D'une part, l'existence dans les familles recomposées d'un deuxième parent légal (ce qui n'est pas le cas des couples d'homoparents ayant eu recours à la PMA) limite les enjeux de reconnaissance du statut du beau-parent ;
- D'autre part, le rôle moteur des mères et la place traditionnellement plus effacée des hommes dans les couples hétérosexuels autour de la petite enfance amoindrissent les enjeux de statut et de responsabilité, en revanche centraux dans des couples homoparentaux qui défendent une répartition des rôles plus égalitaire.

Le rôle du père des enfants de la première union

La place prise par le père des enfants issus d'une première union dans l'organisation familiale recomposée est assez peu évoquée, de même que celle de la mère dans l'unique cas où le père du couple actuel a un enfant d'une première union à la garde de sa mère. On peut toutefois noter que lorsque les enfants du premier lit sont assez grands pour exprimer leurs choix, les modes de partage sont plutôt souples, même si les rapports entre ex-conjoints ont été conflictuels et malgré les décisions judiciaires qui fixent les temps de garde. De ce point de vue, les familles semblent libres de s'auto-déterminer et semblent peu dépendantes des décisions institutionnelles :

« J'ai un fils qui habite Lyon. Officiellement c'est moi qui ai la garde. Enfin il n'y a pas eu de jugement. C'est tout à l'amiable. » (CO_REC_NB_RUCSup_S).

« J. vit avec M. chez leur père. Donc je l'ai un week-end sur deux et la moitié des vacances. Mais elles viennent quand elles veulent donc automatiquement, elles viennent assez souvent. [...] Ils sont très libres. » (CO_REC_NB_RUCInf_RG).

« [Quand je suis partie] sachant que mon fils était malheureux sans être dans la maison où il est né, je l'ai laissé partir. Il avait 12 ans. C'était très difficile à accepter pour moi et mes autres enfants qu'il reparte avec son père mais bon. Aujourd'hui, on le voit souvent. Dès qu'il veut. Avec mon mari actuel ils vont au match de foot. » (CO_REC_NB_RUCSUP_P).

Conclusion

Les situations sociales variées des familles déterminent parfois des rapports et des attentes spécifiques aux institutions pour les familles recomposées. L'institution peut ainsi jouer un rôle étayant de protection et de repère éducatif, par exemple dans le cas de cette mère séparée qui aurait eu besoin de l'approbation d'une assistante sociale lors de sa rupture pour être confortée dans sa capacité à s'occuper seule de ses enfants, et qui a fortement apprécié le regard rassurant des institutrices sur le bien-être de ses enfants. *A contrario*, certaines familles se trouvent dans des rapports de force particuliers avec les institutions, notamment lorsque la protection de l'enfance intervient. Ainsi, une famille suivie par les services sociaux dans le cadre d'une mesure éducative (CO_REC_NB_RUCInf_ASE_P) estime que cette intervention ne lui est d'aucune aide et se résume à un contrôle intrusif et oppressant qui fait planer sur la famille une menace permanente. La mesure éducative, ayant été prise à la suite du placement de l'aîné des enfants, né d'une première union de la mère, entretient l'agressivité du père à l'égard de son beau-fils voire de sa femme.

Les institutions sont aussi parfois au cœur des enjeux de couples. Plusieurs entretiens avec les familles recomposées témoignent de conflits entre anciens conjoints sur le recours aux institutions (jugé bénéfique par l'un, inutile, coûteux ou envahissant par l'autre). Plusieurs femmes ayant quitté leur conjoint évoquent aussi leurs besoins accrus vis-à-vis des institutions, qui assurent un rôle de soutien stratégique lors de la séparation.

Toutefois, il ressort des entretiens avec les familles nombreuses et/ou recomposées (particulièrement celles de milieu populaire ou d'origine étrangère), la tonalité générale d'une mise à distance des institutions, perçues comme utiles mais dont il convient de contrôler l'intervention dans les familles. Cette distance découle d'une naturalisation de l'expérience parentale, qui va parfois conduire à des rapports de concurrence avec certaines institutions, notamment pour les couples disposant d'un schéma éducatif solide : certains parents d'origine étrangère ou mixte et/ou de milieu populaire, et les familles catholiques pratiquantes en sont des exemples frappants.

Le savoir naturel des parents, en l'occurrence celui de la mère, entre ainsi parfois en conflit avec le savoir professionnel. C'est souvent le cas dans les interactions avec l'univers médical en cas de pathologie grave. Plusieurs familles évoquent des épisodes traumatisants liés à la prise en charge médicale de leurs enfants en bas âge dont il ressort souvent un sentiment partagé d'abandon, de manque de transparence, voire de culpabilisation des parents par les professionnels (médecins ou infirmiers). La perception d'une absence de dialogue et de prise en compte des angoisses des familles au sein de l'hôpital nourrit ainsi les représentations négatives d'un univers très cloisonné et peu aidant. Ceci contraste avec une appréciation majoritairement positive du suivi pédiatrique ordinaire. On peut penser que la prégnance de

ces épisodes traumatisants dans nos entretiens est due au fait que les familles nombreuses ou recomposées, ayant plus d'enfants, ont plus de risques d'être confrontées, à un moment ou un autre, à un problème médical grave pour l'un d'entre eux.

Lorsque les naissances se déroulent sans complications, les équilibres ont bien tendance à s'inverser et plusieurs femmes revendiquent leur savoir naturel de mère de famille nombreuse et sont fières de la reconnaissance qu'elles obtiennent de la part des professionnels du soin. Certaines se placent ainsi en position haute, notamment vis-à-vis des jeunes générations de soignants. Cette posture s'accompagne assez logiquement d'un discours sur la question de l'autorité. De nombreuses mères interrogées affirment être seules en charge d'un rôle d'autorité que délaisseraient les institutions (crèches ou écoles), mais aussi les autres parents, voire le conjoint. L'autorité revendiquée auprès des enfants se traduit également dans le rapport aux institutions éducatives à travers des choix construits et défendus.

Concernant le mode de garde par exemple, la famille est souvent perçue comme le meilleur mode de garde et ce sont alors les femmes qui aménagent leur activité professionnelle (changement de statut, d'horaire, voire de secteur d'activité) pour avoir plus de temps auprès de l'enfant. Elles sont également nombreuses à opter pour un congé parental. Toutefois, certaines femmes semblent moins assurées dans ces choix, qui sont parfois décidés pour des raisons matérielles (difficulté à trouver le mode de garde adapté qui conduit ainsi certains parents à laisser perdurer une situation de chômage), culturelles ou par la pression du milieu social. La tendance observée du surinvestissement des mères, par rapport aux pères, paraît constante d'une union à l'autre. Lui fait écho à une matrifocalité des institutions de la petite enfance (Castelain-Meunier, 2004). Les postures d'autorité coexistent souvent avec des critiques portées sur la rigidité des services d'accueil, leur standardisation, leur manque d'attention vis-à-vis de la spécificité de l'enfant. On peut ainsi faire l'hypothèse que cette représentation traduit autant l'effort mobilisé pour défendre ses propres convictions dans les choix éducatifs, qu'une dénonciation d'un modèle réellement appréhendé.

De même, le rapport à l'école est empreint d'exigences multiples : garantir la réussite des enfants et permettre le prolongement des valeurs de la famille. Si les exigences scolaires semblent relativement satisfaites, notamment pour les parents qui ont fait le choix de l'enseignement privé, celui-ci ne garantit pas l'adéquation avec les valeurs revendiquées par certaines familles qui défendent le plus explicitement leur modèle. A ce sujet, les familles catholiques pratiquantes se montrent particulièrement critiques sur les écoles privées, y compris catholiques, désormais assujetties, selon elles, au modèle dominant qui ne leur correspond pas et à la tutelle de l'Etat dans les affaires privées de la famille dont elles cherchent à s'affranchir.

Enfin, les rapports avec la CAF semblent relativement satisfaisants pour les familles de cet échantillon. Cependant, plusieurs entretiens font émerger un problème de réactivité de la CAF dans le calcul des allocations. Les changements de situations d'emploi (changement de statut, complexification des modes de revenus) ou de situation familiale (après une séparation) ont entraîné pour plusieurs familles l'arrêt des versements. Ainsi, le contact avec les personnels CAF est jugé plutôt bon et agréable, mais l'efficacité administrative est parfois mise en cause. Plusieurs familles disent s'être retrouvées dans des situations financières extrêmement problématiques à la suite des lenteurs de traitement de leur dossier. La multiplication des situations d'emploi complexes et changeantes dues à la tension du marché du travail laissent penser que les familles en difficulté du fait de la confusion de leur situation administrative ne font pas exception. La CAF reste majoritairement perçue comme organisme payeur de

prestations légales et peu de familles se réfèrent à d'autres actions : quelques rares parents ont déclaré lire le magazine de la CAF, ou ont parlé de réunions d'information pour les parents par exemple, mais sans toutefois s'y être rendus.

Pour les personnes vivant en Côte-d'Or, on note une relativement bonne couverture des besoins sauf en zone rurale limitrophe. La plupart des familles rencontrées, même en zone rurale, considèrent que l'offre de service d'accueil et d'appui pour la petite enfance est riche et complète. Les relais d'assistante maternelle sont particulièrement salués comme des lieux d'ouverture et d'échange précieux. Plusieurs femmes ont fait référence à un suivi à domicile en sortie de maternité qu'elles ont jugé appréciable. Seules les familles situées en limite de département, en Côte-d'Or, souffrent d'isolement institutionnel. Les familles de la Seine-Saint-Denis peuvent rencontrer également des difficultés d'accès à certains services : selon l'organisation de leur commune, certains services sont en effet transférés à la commune voisine, ou sont proposées dans des zones parfois difficilement accessibles en transport commun. Les offres de mode de garde semblent également insuffisantes, alors que cela ne semble pas être le cas en Côte-d'Or.

2.1.2. Les familles mixtes et d'origine étrangère

2.1.2.1. Eléments de contexte

Etrangers et immigrés : statistiques

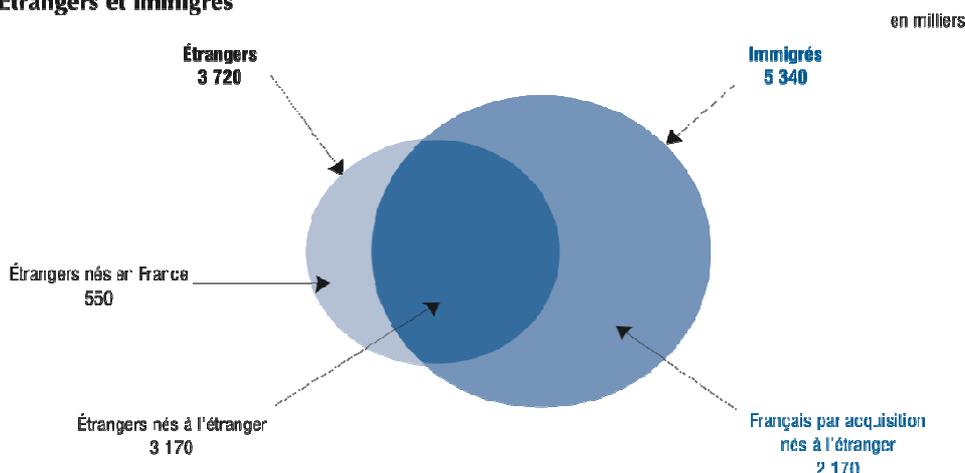
Dans cette recherche nous avons fait le choix de nous intéresser aux familles dont l'un des deux parents au moins est originaire d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique du Nord. De ce fait nous avons rencontré des couples mixtes (français et origine étrangère) et des couples dont les deux membres étaient d'origine étrangère. Les catégories « familles étrangères », « familles immigrées » et « couples mixtes » demandent à être définies et explicitées. En effet, les termes « étranger » et « immigré » ne recouvrent pas les mêmes réalités. « La population étrangère est définie en fonction du seul critère de nationalité : est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française. La nationalité n'est pas une caractéristique permanente. Au cours de sa vie, un étranger peut acquérir la nationalité française. Il est alors recensé en tant que Français par acquisition et ne fait plus partie de la population étrangère.

Un enfant né en France de deux parents étrangers est en général étranger à sa naissance, sauf si ses parents étaient eux-mêmes nés en France. A sa majorité, il acquiert automatiquement, mais sous condition de résidence en France, la nationalité française, qu'il peut toutefois décliner par déclaration volontaire.

La population immigrée, quant à elle, est définie en fonction d'un double critère de nationalité et de lieu de naissance. D'après la définition adoptée par le Haut conseil à l'intégration en 1991, la population immigrée est composée des personnes qui résident en France et qui sont nées étrangères dans un pays étranger constituant une caractéristique invariable, un individu continue de faire partie de la population immigrée même si sa nationalité change. Tout étranger n'est pas nécessairement un immigré : certains étrangers sont nés en France. Inversement, tout immigré n'est pas forcément un étranger : certains immigrés ont acquis la nationalité française. Toutefois, la population immigrée se compose pour la plus grande partie d'étrangers. » (INSEE, 2005 : 34).

L'INSEE compte 3, 26 millions d'étrangers et 4, 31 millions d'immigrés au recensement de 1999 et 2,75 millions de personnes étrangères et immigrées. La population immigrée est constante depuis le recensement de 1975 et représente 7,4% de la population totale. Les effectifs et la proportion augmentent en 2008 : « 3,7 millions d'étrangers et 5,3 millions d'immigrés ont été recensés en France. 3,2 millions de personnes sont immigrées et étrangères. Les immigrés représentent 8 % de la population française totale. En 2008, quatre immigrés sur dix sont de nationalité française. » (INSEE, 2012 : 96). Fin 2008, « Parmi les enfants mineurs nés en France, 2,1 millions vivent dans une famille dont au moins un des parents est immigré. Au total, on peut donc estimer à environ 6,7 millions de personnes le nombre de descendants directs d'immigrés nés en France, soit 11 % de la population vivant dans un ménage en France. » (INSEE, 2012 : 96).

1. Étrangers et immigrés



Champ : France.
Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

2. Population de la France selon la nationalité et le lieu de naissance en 2008

	Lieu de naissance		Ensemble
	En France	À l'étranger	
Ensemble	56 850	7 110	63 960
Français de naissance	55 720	1 770	57 490
Français par acquisition	580	2 170	2 750
Étrangers (n'ayant pas la nationalité française)	550	3 170	3 720
		Immigrés 5 340	

Champ : France.
Source : Insee, recensement de la population 2008.

Les unions mixtes

La définition la plus élémentaire qui puisse être donnée à la notion de couple mixte est la suivante : « Un couple mixte est un couple constitué d'une personne immigrée et d'une personne non immigrée, mariées ou non. » (Filion, Varro, 2005). Les auteurs de l'article « Les couples mixtes, une catégorie hétérogène » vont plus loin pour comprendre la mixité conjugale et insistent sur le fait que cette question pose des problèmes de catégorisation. En effet, au sein d'un même terme sont regroupées des réalités très variées comme l'histoire migratoire, la durée de résidence dans le pays d'accueil, le pays de naissance ou d'origine des parents, les différences culturelles. Cette population est donc loin d'être homogène et les auteurs nous invitent à être vigilants car « parler de « mixité » fait avant tout référence à des différences d'origine nationale, de statut juridique, voire de religion, de langue, de culture, etc. » (Filion, Varro, 2005). Leur étude est constituée de deux grands moments. Dans un premier temps elles s'intéressent à la mixité conjugale en cherchant à décrire notamment trois

indicateurs qu'elles ont déterminés : le pays de naissance, la nationalité actuelle et le statut d'immigré. Dans un deuxième temps, elles s'intéressent aux migrants ayant répondu à l'enquête « Etude de l'histoire familiale » (EHF, INSEE) en s'attachant particulièrement au lieu de naissance.

Selon elles, « dire d'un couple qu'il est "mixte" lorsque les deux conjoints sont nés dans des pays différents, c'est faire l'hypothèse que le lieu de naissance et au moins en partie de socialisation peut induire des différences de valeurs, de comportements, ou de pratiques plus marquées que pour d'autres couples « non mixtes » (Fihon, Varro, 2005). De plus considérer la nationalité actuelle comme un indicateur de la mixité conjugale permet de saisir le statut juridique des conjoints et de percevoir si cette différence de statut peut générer d'autres dissemblances. En effet, les postulats ne sont pas les mêmes si l'on considère, par exemple, qu'il y a des différences entre « les Français de naissance » et « les Français par acquisition ». Si c'est le cas, il faudrait constater des différences entre un couple formé d'un « Français par acquisition » et un « Français de naissance » et supposer que la socialisation primaire au sein de sa famille d'origine a eu plus d'incidence que celle secondaire prodiguée à l'école et auprès des pairs. Or les auteurs nous signalent que dans les enquêtes statistiques, ces couples ne sont pas considérés comme mixtes car seule la nationalité acquise au moment de l'enquête importe.

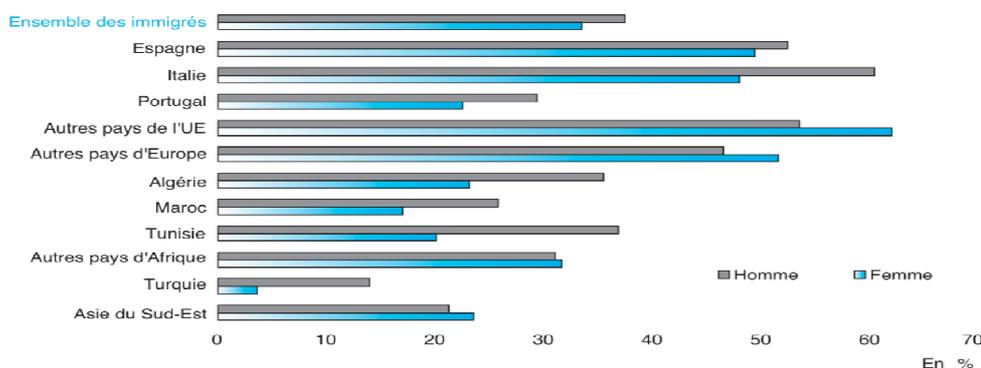
Cet autre tableau nous permet de lire les taux de mixité par sexe, sans se limiter, comme c'est le cas pour le tableau précédent à la seule population immigrée :

Tableau : Taux de mixité par sexe selon le pays de naissance des conjoints (%), extrait de Fihon, Varro, 2005.

Pays de naissance du conjoint	Pays de naissance du répondant					
	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Étranger	France	Étranger	France	Étranger	France
Étranger	55,6	9,6	60,4	11,2	57,9	10,4
France	44,5	90,4	39,6	88,8	42,1	89,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*Champ : adultes en couple actuellement.
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.*

Graphique 1
Les unions mixtes



Lecture : 34 % des hommes immigrés en couple sont en union avec une femme non immigrée.
Champ : immigrés vivant en couple.
Source : Insee, recensement de la population, 1999.

Le dernier indicateur que les auteurs prennent en compte est le statut d'immigré. Ce dernier n'est pas redondant avec les précédents car pour sa part cette caractéristique n'évolue pas, c'est une donnée de départ.

Dans la dernière partie de l'article les auteurs s'intéressent à la question de la transmission de la langue au sein du foyer. Ce point est loin d'être anecdotique. Cependant, il ne faut pas considérer les réponses comme étant seules explicatives des rapports entretenus entre les personnes immigrées ou étrangères et la société d'accueil et sa culture dominante. Les réponses nécessitent d'être éclairées par le projet éducatif qui accompagne le choix de la transmission d'une langue. Toutefois, ces éléments permettent de recenser (à défaut de les expliquer) les choix linguistiques.

Les auteurs de l'article « Les couples mixtes, une catégorie hétérogène » (Filion, Varro, 2005) utilisent les données de l'enquête Famille 1999 (INSEE) et notamment les résultats de la question « En quelles langues, dialectes ou patois avez-vous parlé à vos enfants lorsqu'ils avaient 5 ans ? ». Elles observent plusieurs situations qui dépendent de l'origine du conjoint. Si le conjoint est né dans le même pays que l'enquêté, il est probable que plusieurs langues ou dialectes soient parlés à l'enfant. L'enquête montre que seulement 20% des pères ou mères interrogés ne s'adressent à leur enfant qu'en français. Et le même taux de parents affirme ne pas leur parler du tout en français (bien que par ailleurs ces parents puissent maîtriser le français.). Ces différences de pratiques induisent bien évidemment des différences en matière de maîtrise d'une langue supplémentaire. En revanche quand les parents ne parlent pas la même langue, il est probable que le français soit la seule langue pratiquée à la maison : moins de 10% des personnes originaires de deux pays différents ne parlent pas du tout français à leurs enfants, plus de 40% ne leur parlent que français, et plus d'un tiers affirment parler plusieurs langues avec leurs enfants. En revanche, 70% des enquêtés en couple avec une personne née en France affirment ne parler que français avec leurs enfants. Mais le rapport à la langue française évolue pour les parents en fonction de leur histoire migratoire. Les personnes originaires d'Algérie ou de Tunisie déclarent transmettre exclusivement le français à plus de 80% et à plus de 70% pour les personnes originaires du Maroc.

D'autres auteurs se sont intéressés à la question de la transmission de la langue. Catherine Borrel et Bertrand Lhommeau utilisent les résultats de l'enquête Trajectoires et Origine (INED) qui s'intéressent aux personnes nées entre 1948 et 1990 vivant en 2008 en France métropolitaine dans un ménage ordinaire. « Pour 90 % des descendants directs d'immigrés³², la langue française a été transmise dans leur enfance par au moins un de leurs parents. Lorsqu'un des deux parents n'est pas immigré, la transmission du français à l'enfance est quasi-systématique, et c'est même la seule langue transmise dans 65 % des cas. Lorsqu'ils ont deux parents immigrés, 82 % apprennent le français de leurs parents pendant l'enfance, dont 16 % de façon exclusive. Ce sont les descendants de deux parents turcs ou asiatiques qui reçoivent le moins souvent la langue française de leurs parents (respectivement 54 % et 66 %). En revanche, les descendants de deux parents d'Afrique subsaharienne, et particulièrement d'Afrique centrale et du Golfe de Guinée se distinguent : le français leur est transmis de façon exclusive dans 60 % des cas. À la génération suivante, 99 % des descendants, eux-mêmes parents, utilisent le français avec leurs enfants vivant en France : c'est même la seule langue d'usage dans 75 % des cas. Quand les descendants d'immigrés ont eu deux parents immigrés, le français est la seule langue utilisée avec leurs enfants dans 62 % des cas » (Borrel, Lhommeau, 2010 : 3).

Le dernier résultat est intéressant. On apprend que les enfants d'immigrés devenus parents utilisent, dans la quasi-totalité des situations, le français avec leurs enfants (99% des cas). Faut-il y voir un effet de la persistance de la socialisation secondaire pour ces jeunes parents

³² Les descendants directs d'immigrés sont les personnes nées en France métropolitaine d'au moins un parent né étranger à l'étranger.

nés, socialisés et éduqués en France au détriment de la « transmission domestique » de la langue maternelle ? Ou un véritable choix d'éducation ?

2.1.2.2. Les familles mixtes ou d'origine étrangère dans la cohorte ELFE

Selon ELFE, les familles mixtes ou d'origine étrangère se distinguent par plusieurs points de l'ensemble des familles et des familles nombreuses et/ou recomposées³³. La différence de la moyenne d'âge entre les deux parents est plus importante. De l'ordre de trois ans pour l'ensemble des familles, elle atteint en moyenne le double pour les familles mixtes ou d'origine étrangère, le père étant plus âgé que la mère. C'est aussi la catégorie de famille pour laquelle l'hypergamie féminine est la plus forte (plus du quart des couples).

Comme les familles nombreuses et/ou recomposées, elles connaissent des conditions socioéconomiques d'existence plus difficiles qui s'observent à travers les niveaux moyen de revenu mensuel, la proportion des familles au seuil inférieur du RUC, les catégories socioprofessionnelles de la mère et du père, la proportion qui connaît au moins un découvert bancaire dans l'année et qui bénéficie des aides sous condition de ressource : RSA, CMU, logement en HLM, allocation-logement...). La part des habitants en logement HLM est particulièrement forte (le tiers des familles). Les taux d'emploi aussi bien du père que de la mère sont plus faibles (ils sont pratiquement aussi faibles que pour les mères des familles nombreuses, alors que le nombre moyen d'enfants de ces familles est moins élevé), il en est de même des intentions de reprise d'activité de la mère à l'issue du congé maternité. La solution d'une garde familiale du bébé, soit la mère, soit les grands-parents est privilégiée par plus des deux-tiers des familles (68%), mais la crèche occupe une place non négligeable (11%, un taux plus élevé que celui de l'ensemble des familles ELFE) alors qu'elle n'est pas privilégiée par les familles nombreuses par exemple.

Les contacts avec les professionnels de la petite enfance différencient aussi ces familles. Au plan médical, ce sont les pédiatres libéraux et les médecins de PMI qui sont choisis pour le suivi médical du bébé plutôt que les généralistes libéraux fréquentés par les familles nombreuses et/ou recomposées. Si les hospitalisations après la sortie de la maternité se situent dans la même proportion que pour les familles nombreuses, les autres professionnels tels que les puéricultrices, les travailleuses familiales, les assistantes sociales, les psychologues et les éducatrices interviennent dans une moindre proportion dans les familles mixtes ou d'origine étrangère.

L'intervention de l'aide sociale à l'enfance se situe à un niveau faible, proche de celui de l'ensemble des familles ELFE, à la différence des autres catégories de familles.

Du côté des pratiques éducatives, Les familles mixtes ou d'origine étrangère sont plus nombreuses que les autres catégories de familles et que l'ensemble des familles à pratiquer l'allaitement au lait maternel. La religion occupe une place importante dans la vie quotidienne de près de 90% des familles, bien au-delà des autres familles ELFE. Comme les familles nombreuses et/ou recomposées, les familles mixtes ou d'origine étrangère sont une plus grande proportion à souhaiter à leur bébé la réussite sociale et un travail intéressant (versus un épanouissement personnel et un réseau relationnel) qui peut être interprété en référence à leur situation socioéconomique et leur volonté d'intégration dans le pays.

³³ Pour une analyse plus détaillée, se reporter aux annexes 1 et 2.

Tableau : Caractéristiques descriptives des familles mixtes ou d'origine étrangère, en moyenne ou en % des effectifs, pondération famille

	Familles mixtes ou d'origine étrangère	Ensemble des familles ELFE
Age de la mère	31	30
Age du père	37	33
Nb d'enfants	2,2	1,9
<i>Conditions socioéconomiques d'existence</i>		
Revenu mensuel total	2357	3051
RUC inférieur	36	17
CS de la mère		
Indépendant	3	4
Cadre et prof intellectuelle sup	6	12
Profession intermédiaire	12	19
Employé	56	54
Ouvrier	9	6
Autre et sans profession	14	5
Cs du père		
Indépendant	10	11
Cadre et prof intellectuelle sup	12	18
Profession intermédiaire	9	12
Employé	41	38
Ouvrier	19	17
Autre et sans profession	9	6
Homogamie		
Homogamie	59	65
Hypergamie	27	23
Hypogamie	14	13
Taux d'emploi de la mère	48	72
Taux d'emploi du père	82	92
RSA	15	10
CMU	19	8
HLM	34	16
Allocation-logement	42	25
Allocation-chômage	13	12
Découvert bancaire	52	46
Intention de reprise du travail de la mère	40	54
Congé paternité prévu ou pris	51	69
PAJE	43	43
CLCA	3	6
CLCMG	2	6
<i>Professionnels de la petite enfance</i>		
Mode de garde en place ou prévu		
La mère/les parents	44	35
La crèche	11	8
Une assistante maternelle	13	25
Une employée de maison	2	2
Les grands-parents	24	25
Suivi médical de l'enfant		
Pédiatre libéral	32	38
Généraliste libéral	36	47
Médecin PMI	30	12
Hospitalisation	8	6
Sage-femme à domicile	21	23
Puéricultrice PMI à domicile	25	21
Puéricultrice	6	5
Travailleuse familiale	4	3
Assistante sociale	5	2
Psychologue	3	3

Educatrice	2	1
<i>Aide sociale à l'enfance</i>		
ASE	2	0,7
Juge	1	1
AEMO/AED	0,5	0,6
<i>Pratiques éducatives</i>		
Allaitement maternel	32	30
Religion	89	45
Valeur		
Santé	66	66
Réussite sociale/travail	16	14
Epanouissement personnel/relationnel	18	21
N pondéré	110 363	756 750
N non pondéré	1665	16431

Source : ELFE2014, données en maternité et aux 2 mois du bébé, calculs de l'auteur

2.1.2.3. Les familles mixtes ou d'origine étrangère dans notre échantillon qualitatif

Nous avons rencontré 26 familles mixtes ou d'origine étrangère. Il s'agit de 7 familles en Côte-d'Or (4 en RUC inférieur et 3 en RUC supérieur) et de 15 familles en Seine-Saint-Denis (6 en RUC inférieur et 9 en RUC supérieur). Par ailleurs, nous avons rencontré une famille en province et trois autres à Paris et banlieue parisienne.

26 familles mixtes ou d'origine étrangère (ET), éventuellement nombreuses (NB) et/ou recomposées (REC), selon leur département de résidence et leur niveau de revenu

Côte-d'Or RUC inférieur
<i>CO_ET_MONOP_RUCInf_P</i> CO, mère au chômage abandonnée par le père 3 mois après la naissance, 1er bébé, couple mixte (père africain qui a d'autres enfants), artistes
<i>CO_ET_NB_RUCInf_EIA</i> La mère est française mariée à un Maghrébin, en congé parental (agent administratif). Père ayant des difficultés à se stabiliser dans un travail. 4 enfants : 8, 6 ans, un enfant en maternelle et un petit.
<i>CO_ET_NB_RUCInf_EM</i> Famille nombreuse de 4 enfants, le dernier né en France, d'origine marocaine. La mère ne parle pas français et est au foyer. Une fille adolescente fait l'interprète. L'entretien est de courte durée.
<i>CO_ET_NB_REC_RUCInf_Y</i> Mère 43 ans, Algérienne, vit en France depuis 15 ans. L'entretien est en arabe. Elle a 7 enfants de 2 maris, le premier décédé (accident de voiture), le second handicapé. Elle a travaillé quand elle était veuve avec 5 enfants. Actuellement elle s'occupe de son mari handicapé et vit des allocations.
Côte-d'Or, RUC supérieur
<i>CO_ET_RUCSup_BA</i> Entretien non enregistré donc peu de verbatim. Famille algérienne, 3 filles, entretien avec le mari et la femme. Le mari travaille dans les travaux publics sur les chantiers, la mère fait des ménages dans les bureaux, en congé parental depuis la naissance de la deuxième.
<i>CO_ET_RUCSup_G</i> Monsieur a quitté le Kosovo à 17 ans, a vécu en Suisse, en Belgique puis est arrivé en France en 1999 à 27 ans. Il a tout de suite eu un permis de travail et du travail comme charpentier. Il a rencontré sa femme en vacances en Albanie et elle l'a rejoint en France depuis 3 ans. Deux enfants de 2 ans et 6 mois. Monsieur a également fait venir sa sœur et sa mère en France laquelle vit avec eux. Il suit une formation d'ambulancier hospitalier. Madame ne travaille pas mais en a l'intention. Elle n'intervient presque pas dans l'entretien. L'aîné va à la crèche.
<i>CO_ET_NB_RUCSup_K</i> 4 enfants de 8, 7,5 et 2 ans. La mère est arrivée en France au moment de son mariage, sa famille est au Maroc. Son mari est né en France et a sa famille en France, les beaux-parents vivent dans l'immeuble et sont très proches. Le mari travaille chez Renault avec un salaire variable.
Seine-Saint-Denis, RUC inférieur

<p><i>SSD_ET_MONOP_RUCInf_B</i> Mme B, 30 ans, en recherche d'emploi, 2 enfants (une fille de 5 ans et un garçon de 2 ans), a une formation de secrétaire médicale. Elle vit dans le pavillon de sa mère avec ses deux enfants mais le père de ses enfants, d'origine antillaise, est très présent</p>
<p><i>SSD_ET_NB_RUCInf_C</i> Père au chômage et mère au foyer (en présence des jumeaux de 2 ans), locataires en HLM, originaires d'Algérie. Entretien en arabe. 4 enfants.</p>
<p><i>SSD_ET_NB_RUCInf_S</i> La famille, sénégalaise, vit dans hôtel social en Seine-Saint-Denis. Une fille de 18 ans restée au pays, trois enfants du mariage actuel : 6 ans, 4 ans et 4 mois, en congé parental, a travaillé comme caissière de supermarché. Père peu mentionné dans l'entretien.</p>
<p><i>SSD_ET_NB_REC_RUCInf_K</i> Mme K vit avec ses 6 enfants dans un logement insalubre. Elle est veuve de son premier mari avec qui elle a eu trois enfants. Couple originaire d'Afrique noire.</p>
<p><i>SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K</i> Famille monoparentale. Mère de 23 ans, Française d'origine malienne, sans diplôme et sans emploi, au RSA. Deux enfants de deux pères différents (le 2ème père est incarcéré) : une fille de 7 ans et un bébé de 6 mois. A eu sa fille à 16 ans. Hébergée chez sa mère, locataire d'un bailleur social, qui travaille, elle-même est divorcée et enceinte avec d'autres enfants</p>
<p><i>SSD_ET_NB_REC_MONOP_RUCInf_F</i> Mme est au chômage, vit seule avec ses quatre enfants issus de deux pères et âgés de 19 ans à 1 an et demi. Malgré les réticences de ses parents, elle divorce avec le père des trois 1ers enfants après des violences conjugales graves (mariage forcé très jeune avec un cousin). Elle a un enfant avec un nouveau père dont elle se sépare très rapidement. Il ne voit plus son enfant. Sa propre mère (âgée et diabétique) fait des allers-retours entre le Maroc et la France pour l'aider à gérer le quotidien et les soins de sa fille handicapée (trisomie 21 détectée à 8 mois de grossesse, proposition d'une IMG qui n'a pas eu lieu à cause d'un accouchement « prématuré ».)</p>
<p>Seine-Saint-Denis, RUC supérieur</p>
<p><i>SSD_ET_RUCSup_B</i> Couple d'origine africaine (Congo Kinshasa) avec un enfant de 17 mois. La mère est hôtesse de caisse, a pris un congé parental qui lui est refusé, donc sans ressources. Le père est menuisier dans le bâtiment. Locataires dans le privé neuf.</p>
<p><i>SSD_ET_RUCSup_H</i> Couple d'Algérien d'immigration récente. Deux enfants. F3, bailleur social. La mère est assistante maternelle. Le père a travaillé comme veilleur de nuit dans un hôtel, il serait enseignant.</p>
<p><i>SSD_ET_RUCSup_L</i> Couple mixte (mari marocain), mariés, une fille de 12 mois. La mère est assistante sociale ; le père travaille dans la restauration. Propriétaires de leur appartement.</p>
<p><i>SSD_ET_RUCSup_M</i> Couple mixte (père français, mère sénégalaise) avec deux enfants 4 et 7 ans. Conjoint commercial dans le BTP, la mère travaille dans une administration.</p>
<p><i>SSD_ET_NB_RUCSup_H</i> Couple avec trois enfants et une 4^{ème} grossesse en cours. Le couple a grandi en Algérie. La mère, plus jeune, est arrivée récemment en France. Sans emploi, elle s'occupe des enfants. Elle a fait des études de sciences économiques à l'université en Algérie. Le père est préparateur en pharmacie.</p>
<p><i>SSD_ET_NB_RUCSup_L</i> Famille de 4 enfants dont le père est congolais (Brazza). Locataires HLM. La mère travaille depuis 18 ans en restauration, le père est agent de sécurité.</p>
<p><i>SSD_ET_REC_RUCSup_M</i> Mère originaire du Bénin, a vécu au Niger. Arrive en France à 18 ans. Deux maris français, deux enfants : une fille de 10 ans du premier mari, une autre de 8 mois du deuxième mari qui travaille, très impliqué dans la vie familiale. Assistante de direction dans une compagnie privée.</p>
<p><i>SSD_ET_REC_RUCSup_N</i> Famille de 3 enfants (10 ans, 7 ans, 2 ans dont deux enfants avec l'actuel mari.). Mère, fonctionnaire (douanes) à temps partiel (80%). Vivent en logement social de type F4. Mari camerounais souvent absent (travail).</p>
<p><i>SSD_ET_REC_NB_RUCSup_D</i> Couple d'origine africaine (Congo Brazza et Cameroun). Deux aînés chacun d'une autre union et deux enfants du couple. La mère, actuellement en congé parental, travaille à temps partiel dans une</p>

<i>billetterie, le père travaille sans précision.</i>
Hors échantillon
<i>Strasbourg_ET_MONOP_RUCSup_M Mère célibataire camerounaise de 30 ans avec un enfant de 18 mois. Elle vit seule mais le père est présent dans l'éducation de l'enfant.</i>
<i>Paris_ET_NB_RUCInf_HotelSocial Couple d'origine ivoirienne, logé avec leurs 4 enfants dans une chambre d'hôtel de 20m2 par les services sociaux. La mère est sans emploi, le père est agent d'entretien.</i>
<i>HdS_ET_RUCSup_T (père) Couple d'origine camerounaise né en France. Un premier enfant d'un mois. Le père est responsable de projet, la mère collaboratrice comptable.</i>
<i>SSD_2enfants_Guadeloupe_RUCSup_N* Couple d'origine antillaise. Deux enfants. A participé à la recherche ELFE. Les deux parents travaillent.</i>

* La place d'une famille d'origine antillaise dans ce tableau doit être précisée. Nous n'ignorons ni l'appartenance des DOM à la France ni la nationalité française de leurs habitants. Nous nous sommes bien gardées de lui attribuer le code « ET ». Il n'en reste pas moins que, de par leur peuplement, leur histoire et leur distance d'avec la métropole, les Antilles ont construit une culture qui leur est spécifique et qui de ce fait justifie leur analyse à ce stade de notre travail. De plus, les raisons de leur venue en métropole sont avant tout économiques (cf. le rôle du BUMIDOM de 1963 à 1981)³⁴ comme la majorité des immigrés du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest.

Des caractéristiques croisées avec d'autres catégories de notre échantillon

Pour certaines d'entre elles, ces familles appartiennent également aux catégories de familles recomposées, nombreuses ou monoparentales, mais pour autant les entretiens ont été conduits avec la grille d'entretien « familles étrangères ».³⁵

En Côte-d'Or, parmi les quatre familles étrangères aux revenus modestes, il y a une famille monoparentale, deux familles nombreuses et une à la fois nombreuse et recomposée. Parmi les trois familles étrangères aux revenus plus élevés, on compte une seule famille nombreuse. En Seine-Saint-Denis, les six familles modestes se répartissent en deux monoparentales, deux nombreuses et deux à la fois nombreuses et recomposées. Les neuf familles en RUC supérieur comptent deux familles nombreuses, deux recomposées et une seule recomposée et nombreuse.

Des précautions d'interprétation

Les familles d'origine étrangère sont loin de constituer une population homogène. De nombreux éléments sont à prendre en compte pour pouvoir caractériser, si ce n'est finement du moins plus précisément, les situations. Parmi ces éléments, la date et les circonstances d'arrivée en France sont importantes, de même que le pays d'origine de ces parents. Car au-delà des différences de composition des familles, il faut également prendre en compte des histoires d'immigrations différentes qui peuvent avoir de grandes incidences sur les rapports avec la culture du pays d'accueil.

³⁴ BUMIDOM : Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer, organisme public français créé en 1963 par Michel Debré. Il est chargé d'accompagner l'émigration des habitants des départements d'outre-mer vers la France métropolitaine. Il disparaît en 1981 pour céder la place à l'Agence nationale pour l'insertion et la protection des travailleurs d'outre-mer (ANT), renommé Agence de l'outre-mer pour la mobilité ou LADOM depuis 1992.

³⁵ Cf. Les guides d'entretien en annexe du rapport intermédiaire de mai 2014.

Par ailleurs, il faut distinguer les familles dont les deux membres du couple sont étrangers de ceux dont un seul membre du couple est étranger. La moitié des familles étrangères rencontrées constituent un couple mixte, soit 11 familles sur 22. En Côte-d'Or, cela concerne deux familles en RUC inférieur et une famille en RUC supérieur. En Seine-Saint-Denis, cela concerne deux familles en RUC inférieur et six en RUC supérieur.

Notre échantillon a été constitué de telle sorte qu'il comporte des personnes ayant une relative proximité avec la France. Ce sont pour la plupart des personnes issues de pays de l'ancien Empire colonial français ou des protectorats (Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest). Une seule famille est originaire du Kosovo. Si ces parents, jeunes pour la plupart, n'ont pas directement vécu la présence française dans leur pays d'origine, la persistance de certaines pratiques occidentales, les programmes télévisés français accessibles *via* le câble, la persistance du français dans le langage courant et la présence de la famille élargie en France, ont maintenu durant les premières années de socialisation une certaine « familiarité » avec le mode de vie occidental. Par ailleurs certains enquêtés, Français nés à l'étranger de parents étrangers, sont en France depuis de très nombreuses années et ont été scolarisés et socialisés durant la majeure partie de leur enfance en France. Il ne fait aucun doute pour ces familles qu'un retour définitif au pays n'est pas envisagé et que les principes éducatifs qui priment sont ceux de la société d'accueil (devenue pays de naissance de leurs enfants). Mais par ailleurs, d'autres familles cultivent une suspicion générale à l'égard des institutions françaises qu'ils accusent de laxisme. Nous avons choisi de synthétiser les données recueillies auprès des familles étrangères autour de la question de l'accès aux droits.

2.1.2.4. La France : un pays d'accueil qui donne des droits

Ce sont des raisons économiques qui ont poussé la plupart des familles rencontrées à immigrer en France. Même si leur niveau de vie ici reste parfois précaire, il leur paraît tout de même préférable à celui de leur pays d'origine. L'amélioration des conditions de vie, notamment sur le plan du logement et de l'accès aux soins, a été soulignée. De plus, les enquêtés ont fait part de leur satisfaction à être écoutés et pris au sérieux par les institutions.

Une aide importante et une opinion favorable de la France

Les expériences vécues des familles ont été analysées au prisme de leur relation avec les institutions françaises. Affirmer que certaines familles ont une opinion favorable de la France, revient à affirmer qu'elles entretiennent de bons rapports avec les institutions et les agents qu'elles fréquentent. En matière de services sociaux, l'exemple de la CAF est probant. Pour toutes les familles, la CAF est une institution bien identifiée. Les personnes savent quels sont ses domaines de compétences et l'assimilent pour la plupart à une structure pourvoyeuse d'aide. Mais cette opinion favorable dépend du degré de « dépendance » vis-à-vis de l'institution.

Une aide financière qui s'avère utile et bienvenue mais pas essentielle

La dépendance financière vis-à-vis de la CAF comporte différents degrés. Pour certaines familles étrangères, il s'agit d'un soutien financier bienvenu et utile. Comme c'est le cas pour Mme K, une jeune mère d'origine étrangère qui élève seule ses deux enfants :

« Même si on n'a trois fois rien, je ne veux pas qu'elle (ma fille) le sache parce qu'avec rien on peut tout avoir. Comme moi, franchement je n'avais rien. On me dit : " La CAF, c'est pour

les clochards ". Et pas du tout ! C'est le langage des jeunes, bêtes. Eux-mêmes ils vivent avec.» (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

Cette famille nombreuse de 4 enfants et d'origine marocaine de Côte-d'Or juge, quant à elle, qu'elle bénéficie d'un très large soutien de la CAF : les allocations familiales et les allocations logement sont perçues ainsi que le RSA qui permet à la mère de famille de compléter les revenus mensuels fluctuants de son époux. Les enfants peuvent bénéficier d'activités extra-scolaires payées aux trois quarts par la CAF. Cette mère de famille ne fait part d'aucune difficulté de contact avec les services et est très satisfaite de cette aide utile mais qui ne lui paraît pas vitale :

« Avec la CAF, quelles sont vos relations ? - Des fois par rendez-vous, par courrier, parce que des fois ils donnent des aides pour aller au sport des enfants, le centre social aussi. Moi je ne travaille pas, il y a que mon mari. Ils payent presque la moitié, ils payent la moitié au centre social. Normalement par enfant c'est deux euros la journée. Moi je paye cinquante centimes de ma poche, un euro cinquante c'est eux qui les payent. Mais ça dépend par rapport à ce que tu touches, ce que touche ton mari. [...] Ils aident beaucoup. » (CO_ET_NB_RUCSup_K).

Une aide matérielle fondamentale, plus particulièrement importante en cas de litige

La plupart des familles étrangères rencontrées ont immigré en France pour améliorer leurs conditions de vie et celle de leur famille. Malgré un niveau de vie parfois précaire en France, les enquêtés ont souligné que l'accès à un logement décent et aux soins médicaux est une importante plus-value dans leur vie quotidienne. De plus, la possibilité pour eux de faire valoir leurs droits en cas de litiges est d'une grande importance compte tenu de leur situation administrative ou juridique parfois plus fragile que celles d'autres enquêtés. Ce soutien des professionnels de l'action sociale renforce le sentiment de sécurité pour ces personnes qui s'estiment prises au sérieux par les institutions.

De manière générale, on constate que les familles étrangères qui sont en situation de précarité perçoivent l'intervention des services sociaux comme une aide précieuse à plusieurs niveaux. Dans les situations de familles nombreuses, les enfants sont clairement une aide à l'ouverture des droits et le recours à l'assistante sociale est une évidence. Elle est une aide incontournable surtout lorsque les revenus sont composés exclusivement d'aides sociales. Elle est au courant de l'historique familial et pourvoit à tous les besoins (logement, nourriture, soutien scolaire).

Pour la famille de Mme Y., l'intervention sociale est plus que nécessaire. Il s'agit d'une famille nombreuse algérienne de 7 enfants âgés de 21 ans à 2 ans. La famille vit en logement social dans une cité. L'assistante sociale est un personnage central dans cette famille qui n'a eu qu'une seule assistante sociale depuis son arrivée en France, la sympathie que lui accorde la mère de famille est très nette. L'assistante sociale intervient pour faciliter toutes les démarches : soutien scolaire, aide financière pour les factures, logement :

« Non, l'assistance est venue chez moi plein de fois. Normal. Elle vient voir les enfants, elle me demande : "comment vous vivez ? " Normal. Les factures, parfois j'en reçois beaucoup, comme l'électricité, et je n'ai aucun revenu pour les payer, alors elle m'aide. *Elle vous aide. Sans problème ?* - Non. De toute façon, elle-même, elle sait tout ce que j'ai et ce que je n'ai pas. Elle a toutes les informations. [...] Toute mon histoire est chez elle. Depuis que je suis entrée en France, je n'ai eu qu'une seule assistance [...]. Depuis que j'ai mis un pied en France, elle est restée avec moi. Elle connaît toute mon histoire : tout ce qui m'est arrivé, ce qui ne m'est pas arrivé. » (CO_ET_NB_REC_RUCInf_Y).

En règle générale, les prestations extra-légales ne suscitent pas de conflit ou de tensions. Etant par définition facultatif, l'octroi de ces prestations est plutôt l'occasion de manifester sa gratitude pour le soutien matériel et moral. Cette même mère est totalement dépendante des prestations sociales, d'autant plus que son conjoint, sans papier, est devenu handicapé à la suite d'un AVC : impossible pour eux de travailler :

« Il n'y a que la France qui m'a aidée, seulement eux, seulement l'État. Il faut dire la vérité. [...] Non, ils m'ont aidée, ils m'ont aidée. Ils m'ont payé le logement, ils m'ont payé l'électricité, ils m'ont tout payé. Moi je n'avais aucun revenu. » (CO_ET_NB_REC_RUCInf_Y).

Ici, toutes les structures administratives françaises sont incluses dans ces deux mots : la France et l'État. Cette autre mère célibataire de 4 enfants vivant en Seine-Saint-Denis a bénéficié d'allocations pour meubler son nouvel appartement après sa séparation d'avec son mari :

« Quand je suis rentrée dans cet appartement, il n'était pas meublé. [...] Les chambres de mes enfants c'est la CAF qui m'a aidée. J'ai fait la demande avec la CAF et j'ai meublé les chambres des enfants. » (SSD_ET_NB_REC_MONOP_RUCInf_F).

Mais l'aide apportée peut revêtir des aspects bien plus importants lorsque les familles sont confrontées à de graves situations d'isolement dues à leur condition d'immigrés. Ces familles évoquent l'intervention des services sociaux comme étant une compensation de leur vulnérabilité. L'exemple de cette famille étrangère nombreuse montre bien l'imbrication des nombreuses institutions de l'action sociale. Dans la situation de M. et Mme C. toutes ces structures se sont mises en branle pour évaluer les difficultés des parents. L'intervention s'est faite non seulement en raison de la vulnérabilité sociale des adultes, mais surtout en raison de l'exposition des enfants à un danger sanitaire. En effet, la famille a rencontré de graves problèmes avec le propriétaire qui leur louait un petit pavillon de 24 mètres carrés en banlieue. Le logement était insalubre et les enfants ont contracté des bronchiolites à répétition occasionnant des hospitalisations de plusieurs jours. M. et Mme C. ont fait intervenir le service d'hygiène de la mairie. Dès lors les relations avec le propriétaire se sont détériorées et les services sociaux ont agi :

« Cette PMI, ils assument : ils les pèsent, ils les voient. En plus quand j'avais les problèmes, c'est eux qui ont été debout avec moi. Moi, quand j'ai amené le service d'hygiène dans le pavillon-là, le propriétaire m'a fait à chaque fois des problèmes [...] Ça nous a emmenés jusqu'à la police, jusqu'au tribunal. [...] - " Comment ça, tu m'apportes service d'hygiène ? Moi je te répare la maison et toi tu la mets sens dessus dessous ? ". [...] A ce moment, la PMI m'a soutenue. Ce propriétaire, il a appelé la DASS. Il leur a dit que je n'assumais pas mes enfants. [...] Après la DASS, ils ont appelé la PMI. [...] Tous m'ont soutenue, autant qu'ils sont. » (SSD_ET_NB_REC_RUCInf_C).

La famille a pu obtenir un logement social grâce à la mobilisation de tous ces acteurs. Comme l'affirme la mère, les relations avec les services sociaux se font sur le mode de la confiance et de la loyauté :

« C'est vrai. A la CAF je leur raconte et tout. Ils sont au courant de tout. » (SSD_ET_NB_REC_RUCInf_C).

Mme F. a elle aussi bénéficié d'une aide des services sociaux qui dépassent l'octroi de subsides et qui ont agi comme des remparts protecteurs. Cette mère de quatre enfants, célibataire, a divorcé en raison des violences verbales et physiques de son mari. Elle aussi

reconnaît agir avec confiance et loyauté vis-à-vis des travailleurs sociaux qui ne sont pas « tombés dans le piège » de son mari. Celui-ci, pour la discréditer, avait sollicité des rendez-vous auprès des professionnels :

« Au début, il a fait ça pour m'emmerder et il suivait avec... Il va à droite à gauche, il pose les plaintes contre moi. [...] Il pleure derrière l'assistante, l'assistante sociale, elle a dit : "C'est pas la peine de venir pleurer. Ta femme, on connaît depuis des années". La PMI aussi ils ont dit : " On connaît ta femme, c'est pas la peine que tu viennes faire du cinéma". [...] Les enfants, ils veulent pas de lui, ils ont peur de lui parce qu'ils voient qu'il me tape, ils ont peur de lui. Et la violence à la maison, tous les jours, tous les jours, tous les jours, après j'ai demandé mon divorce. Maintenant je suis bien tranquille. » (SSD_ET_NB_REC_MONOP_RUCInf_F).

Le soutien matériel des services sociaux recouvre plusieurs dimensions : logement, nourriture, vêtements, factures. Il s'agit d'une aide vitale pour des familles qui sans cela seraient sans domicile :

« Les assistantes sociales, je crois que si tu as un souci personnel tu les appelles. Mais c'était mon premier, mon fils, c'était mon garçon. Et là, les assistantes sociales étaient venues parce que j'avais pas où habiter et puis j'étais restée dix jours à l'hôpital au lieu de trois jours parce que ils m'ont dit de sortir. J'ai dit : " Je peux pas sortir parce que j'ai pas où aller." J'habitais chez ma tante, je dormais dans le salon. Ça va j'étais toute seule. Mais avec un bébé, je peux pas dormir dans le salon. Donc ils ont essayé de me dire : "est-ce que tu as une famille ? " J'ai dit : "Oui, j'ai une famille mais ils peuvent pas me recevoir avec mon fils. " Donc je reste dix jours à l'hôpital. C'est là-bas qu'ils ont appelé une assistante sociale qui s'occupait de moi tous les jours. Tous les matins, tous les matins. C'est là-bas qu'ils ont appelé le 115. C'est après qu'au 115, ils m'ont mis dans les hôtels. » (SSD_ET_NB_RUCInf_S).

Mme Y., quant à elle, ne revendique que le seul soutien de « son » assistante sociale. Les liens noués entre elle et la famille sont très solides et l'accompagnement très personnalisé :

« Comme l'année dernière, mon fils il devait passer le BF³⁶. Et je voulais qu'il y ait quelqu'un qui vienne lui enseigner à la maison. [...] C'est elle [l'assistante sociale] qui est venue me voir à la maison. J'étais sans papiers. Elle est venue chez moi à la maison. C'est eux qui m'avaient donné un logement, du côté de la CAF. [...] Elle continuait à m'aider : elle m'apportait des bons pour aller chercher de la nourriture pour nourrir mes enfants parce qu'on était sans emploi, lui, il ne travaillait pas et moi je ne travaillais pas. J'allais chercher les colis à l'école, des Restos du Cœur c'est-à-dire à l'école, on appelle ça l'école. [...] Je n'ai que l'assistance qui m'aide quand il y a quelque chose ou quoi, elle m'aide. C'est tout. Il n'y a que ça. » (CO_ET_NB_REC_RUCInf_Y).

Les services sociaux peuvent être perçus comme un soutien administratif pour l'obtention d'un bien. Ils peuvent jouer le rôle d'adjuvant et de garant symbolique pour l'obtention d'un logement social. C'est le cas de M et Mme C. Ils vivaient dans un logement privé insalubre et ont été intimidés par le propriétaire. Comme nous l'avons déjà vu plus haut, dans les situations d'abus de pouvoir, les services sociaux peuvent également être une aide précieuse pour faire valoir ses droits (mobilisation en chaîne des services : assistante sociale, PMI, école). En voici un autre exemple :

³⁶ C'est ainsi que la mère de famille appelle le Brevet des collèges, en référence à un examen algérien équivalent au Brevet.

« Oui j'ai fait beaucoup de lettres à la mairie aussi [...]. C'est même pas un an, ils m'ont donné l'appartement avant d'accoucher d'A. [...] Ça s'est bien passé. [...] Il y a le médecin qui a écrit une lettre et la mairie aussi, le maire de la mairie parce qu'on peut écrire les lettres et puis on explique [...] comment on vit à la maison. Ils peuvent venir voir aussi. *Et la PMI ils vous ont aidé aussi ?* - Oui la PMI aussi. Et aussi son travail, son patron, parce qu'ils ont des dossiers [...] il a fait le dossier avec son patron et on a eu tout de suite l'appartement. » (CO_ET_NB_RUCSup_K).

En plus d'être « garant », ils peuvent fournir directement un logement social. Mme P. a fait le nécessaire auprès des services sociaux pour figurer sur une liste d'attente d'obtention de logement. Quand la situation s'est présentée, elle a pu obtenir ce logement :

« Dès que j'ai su certaines choses, j'ai tout de suite enclenché une demande d'HLM et j'ai eu cet appartement un mois après. Ça a été super rapide. Il avait 6 mois... Quand on est arrivé ici. C'est parce que j'avais déjà fait une demande d'HLM bien longtemps avant parce que, quand on fait une demande d'HLM, on fait une première demande. Et après, il faut un mois ou deux mois d'attente avant d'avoir un numéro. Une fois qu'on a le numéro, après on peut faire des recherches de logements. Et moi, j'avais déjà fait une demande bien longtemps à l'avance. Et puis donc là, comme j'ai fait une lettre comme quoi, bah c'était urgent et que j'avais déjà un numéro, c'est passé en commission et, 15 jours après, j'ai eu ce logement. Je suis allée voir l'assistante sociale. » (CO_ET_MONOP_RUCInf_P).

De la même manière, elle a pu bénéficier sans difficulté majeure de l'allocation de parent isolé :

« Et en même temps, en attendant, la CAF peut prendre en compte... Comme quoi "mère isolée". Donc, ça y est, c'est fait. Boum, d'un seul coup, j'ai de l'argent qui tombe... par mois parce que je suis maman isolée. » (CO_ET_MONOP_RUCInf_P).

En grande précarité, sans logement, la présence d'un jeune enfant est souvent un motif d'accélération des procédures car pour cette femme, c'est moins sa situation vis-à-vis de l'immigration qui a eu un effet (couple mixte, le père est Africain) que son statut de mère célibataire :

« Non, non, il est complètement parti le papa. Il est parti, pas de nouvelles [...] Dès que j'ai su certaines choses, j'ai tout de suite enclenché une demande d'HLM et j'ai eu cet appartement un mois après. Ça a été super rapide. » (CO_ET_MONOP_RUCInf_P).

Une aide financière primordiale

Mais l'aide des services sociaux peut aller au-delà du soutien matériel et en cas de litiges. L'aide financière joue un grand rôle pour les familles très défavorisées et isolées. Il s'agit d'une véritable dépendance financière vis-à-vis d'une institution qui recoupe plusieurs dimensions de la vie familiale. C'est le cas de Mme F. qui connaît une situation de dépendance vis-à-vis des revenus de transfert :

« Je touche tout avec la CAF. » (SSD_ET_NB_REC_MONOP_RUCInf_F).

Elle vit seule avec ses quatre enfants, dont une fille handicapée. Le recours à la MDPH³⁷ est inévitable pour sa scolarité et sa prise en charge médicale. Les revenus de la famille dépendent intégralement de la mère. Mais, victime d'un accident du travail, elle voit

³⁷ MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

aujourd'hui son allocation d'adulte handicapé arriver à échéance et n'être peut-être pas reconduite. Le traitement de son dossier est très long, elle est restée plusieurs mois sans nouvelle. Tout comme les demandes d'inscription dans un établissement spécialisé pour sa fille trisomique qui n'ont pas encore abouti. Pour les familles vulnérables, les aides financières sont indispensables. Mais il leur est difficile de repérer les bonnes institutions. Mme K. est une jeune mère célibataire. La première structure qu'elle a identifiée fut la PMI. De là ont suivi les autres institutions :

« J'ai été suivie à la PMI au centre de santé à côté de chez moi. Et de là je me suis renseignée. J'ai dit "Comment je vais faire ? Je travaille pas." Franchement, j'ai paniqué au début, "Je vais pas m'en sortir. Là avec mon enfant, on aura pas de couches, on n'aura pas de lait on n'aura rien." On m'a dit "Y'a des aides, et tout ". "Ouais, mais bon les aides c'est quoi ? Je vais voir l'assistante sociale, elle va me donner de l'argent. Je vais faire comment moi ? Mon père il va pas m'aider." J'étais en panique. [...] Ça fait peur. "Comment je vais l'habiller ? J'arrive même pas à m'habiller moi-même ? " On m'a parlé de sécurité sociale, de la CAF. C'est là que j'ai vu qu'il y avait quelque chose. J'avais au moins une petite aide. Après, pour moi c'était beaucoup d'argent : au moins 600 euros pour l'enfant. J'ai dit "Waaaa ! Comment les gens peuvent avorter avec tout ça ? Il y a des aides. » (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

Cette dépendance vis-à-vis des aides financières se renforce avec la vulnérabilité liée au statut d'immigré et parfois de « sans-papiers ». Mme Y., mère de famille nombreuse algérienne, est venue en France avec son premier conjoint et y a vécu clandestinement. Son mari meurt dans un accident de voiture et Mme Y. se retrouve veuve avec ses cinq enfants. Elle réussit à obtenir un récépissé l'autorisant à travailler, puis se remarie. Son actuel mari a eu un AVC, il est désormais handicapé et ne perçoit aucune allocation parce qu'il est sans papier. La situation financière de Mme Y. est donc très compliquée : il lui est impossible de travailler car son mari et ses deux derniers enfants sont dépendants d'elle. Les aides financières et matérielles publiques sont donc primordiales pour cette famille :

« Donc, comme je vous ai dit, ça fait que je ne vis que des allocations des enfants : je vis avec, je mange avec, je bois avec. Et les filles qui travaillent un peu, elles m'aident un peu, elles achètent à leurs frères et sœurs des vêtements. [...] C'est eux qui m'avaient donné un logement, du côté de la CAF. [...] Ils m'aident, oui. La vérité, je n'ai trouvé qu'eux pour m'aider. [...] Il n'y a que la France qui m'a aidée, seulement eux, seulement l'État. Il faut dire la vérité. [...] Ils m'ont aidée, ils m'ont aidée. Ils m'ont payé le logement, ils m'ont payé l'électricité, ils m'ont tout payé. Moi je n'avais aucun revenu. » (CO_ET_NB_REC_RUCInf_Y).

Pour cette mère de famille, cette aide n'est absolument pas perçue comme inquisitrice. Bien au contraire, connaître parfaitement la situation de la famille est le meilleur moyen d'aider au plus près des nécessités. On retrouve ici les principes de confiance et de loyauté totale des usagers vis-à-vis des professionnels.

« Pourquoi on aurait peur ? [...] L'assistance est venue chez moi plein de fois. Normal. Elle vient voir les enfants, elle me demande : "comment vous vivez ? " Normal. [...] De toute façon, elle-même, elle sait tout ce que j'ai et ce que je n'ai pas. Elle a toutes les informations. Elle sait tout ce que j'ai et ce que je n'ai pas. Toute mon histoire est chez elle. Depuis que je suis entrée en France, je n'ai eu qu'une seule assistance. » (CO_ET_NB_REC_RUCInf_Y).

Le soutien psychologique

Au-delà de leur soutien matériel et financier, les services sociaux peuvent être perçus comme un soutien psychologique pour les familles étrangères vulnérables et ce d'autant plus dans les

situations de violences conjugales, où les services sociaux peuvent prendre position et témoigner en faveur de la mère violentée. Mme F., mère de 4 enfants, dont une adolescente handicapée a été très soutenue par les services sociaux à la suite de violences conjugales et familiales :

« J'avais vraiment trop peur, je ne connais rien du tout. Mais ils m'ont aidée, ils m'ont expliqué la loi, ils m'ont sauvée et ils ont sauvé mes enfants aussi. Et je suis bien maintenant. » (SSD_ET_NB_REC_MONOP_RUCInf_F).

De manière générale, les services sociaux sont considérés par certaines familles d'origine étrangère particulièrement vulnérables comme des remparts sociaux contre un conjoint maltraitant ou contre des propriétaires malveillants. Cette même mère célibataire s'est sentie prise au sérieux par les professionnels de l'action sociale. Alors qu'elle était discréditée et violentée, elle a trouvé auprès d'eux écoute et réactivité :

« Ils étaient très gentils eux. Ils entendaient ma situation, tout le monde était à côté de moi. [...] Ils m'ont expliqué plein de choses, ils m'ont aidée plein de choses. [...] Ils me disent : "T'inquiète pas, on sait que tu es une bonne maman. Tu as un bon cœur, tu t'occupes bien de tes enfants, tu es toujours avec eux, tu viens tout le temps " et elle a dit : "On voit tout devant nous". Ils sont venus même à la maison chez moi [...] avec la pédiatre de la PMI, avec la puéricultrice parce qu'il travaille à la PMI. Il travaille en même temps avec les juges d'enfants. Quand ils ont vu mon ex qui pose des problèmes tout ça, ils sont venus à la maison. On a bu un café comme ça. On a commencé à discuter comme aujourd'hui, tout ça. Ils m'ont dit : " Faut pas s'inquiéter, on est avec vous". » (SSD_ET_NB_REC_MONOP_RUCInf_F).

Pour cette autre famille, la CAF est intervenue avec la PMI en soutien dans un conflit l'opposant à un propriétaire malveillant. Le soutien a été autant administratif que psychologique. On l'observe notamment par l'emploi fréquent des verbes soutenir et aider durant l'entretien :

« En plus quand j'avais les problèmes c'est eux qui ont été debout avec moi (qui m'ont soutenue). [...] A ce moment la PMI m'a soutenue. [...] Tous m'ont soutenue, autant qu'ils sont. [...] Tous, tous, ils m'ont soutenue. » (SSD_ET_NB_REC_MONOP_RUCInf_C).

Des droits sur le plan de la santé

Puisque la France est pour certaines familles étrangères le pays d'accès aux droits, elles n'ont pas manqué de mentionner les droits en matière d'accès aux soins en France. Toutes les familles rencontrées ont *a minima* fréquenté le service de maternité d'un hôpital ou d'une clinique pour l'accouchement. Si le choix de la maternité se fait parfois en fonction de la proximité géographique avec la structure, certaines familles ont toutefois motivé clairement leur préférence pour un hôpital public ou une clinique privée. Alors que l'on pourrait croire que pour un septième enfant, le lieu de l'accouchement serait moins déterminant, une mère de famille nombreuse algérienne privilégie l'hôpital public. Il bénéficie à ses yeux d'une bonne réputation parce qu'il dépend de l'État :

« Moi, je vais à l'hôpital public. [...] Je n'aime pas le privé, moi. [...] Je préfère celui de l'État, c'est mieux. Il y a tout [...] Tout ce que vous cherchez y est. Il y a tout. [...] Quand vous accouchez chez eux, ils vous montrent ce qu'on doit faire au bébé, ce qu'on ne doit pas faire. » (CO_ET_NB_REC_MONOP_RUCInf_Y).

Même expérience pour cette mère de deux enfants :

« J'ai rien contre les hôpitaux publics je préfère même aller à l'hôpital public que dans une clinique privée parce qu'on a tout sur place et voilà. »
(SSD_2enfants_Guadeloupe_RUCSup_N).

Le fait que l'hôpital soit une structure publique confère à l'établissement un caractère sérieux et garantit la non-discrimination. Ce qui tranche complètement avec l'expérience de cette jeune mère de quatre enfants pour qui les structures publiques de son pays d'origine riment avec « corruption » et « passe-droits » :

« Ici, quand je suis allée à l'hôpital pour accoucher, j'étais étonnée. Je me suis dit : " Il ne leur manque que d'attester de leur foi (chââda) pour mériter le Paradis". Ils ont fait des choses..., ils te considèrent comme un être humain. Mais ce n'est pas comme au pays. Au pays, je t'assure qu'ils n'en ont rien à faire. À l'hôpital, tu pourrais accoucher dans le couloir ! Premièrement tu accouches dans le couloir et encore ..., si tu as de l'argent. Ah ! Si tu as de l'argent (rires) ils te font bien accoucher ! [...] En France, c'est ça ils nous ont tous mis sur un même pied d'égalité : celui qui a de la richesse et celui qui n'en a pas. Quand tu vas à l'hôpital, ils te prennent charge que tu aies de l'argent ou que tu n'en aies pas ». (SSD_ET_NB_RUCInf_C).

Au-delà des problèmes rencontrés avec les équipes médicales liées à la maternité, les familles étrangères témoignent d'une grande confiance vis-à-vis des professionnels de santé et particulièrement lors des passages à l'hôpital en néonatalogie. La relation a été étayante et instructive pour prodiguer ensuite les soins chez soi. De manière générale, ces familles n'ont pas perçu de culpabilisation ou de remise en cause de leurs capacités à prendre soin de l'enfant :

« Alors la néonatalogie ça m'a aidée parce que comme elle est prématurée, il y avait toujours des soins, toujours des infirmières, au moins 4 ou 5 dans la journée, j'en voyais qui faisaient tout devant moi donc j'ai tout appris avec elles. [...] Je vous ai dit, il y avait toujours des infirmières 24 heures sur 24, elles me montraient tout le temps, tout. Je les voyais tout le temps manipuler. [...] C'était toute la journée, même la nuit, des fois je pouvais rester tard là-bas. [...] » (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

L'un des premiers éléments qui permet de faire confiance aux professionnels de santé et donne envie de les écouter est « qu'ils vous écoutent » et sont attentifs. La dernière-née de ce couple mixte qui a quatre enfants est née prématurément. La mère a eu du mal à se déculpabiliser de cette naissance prématurée qu'elle attribue à demi-mots à son arrêt de travail tardif. Le suivi des trois naissances précédentes n'a pas été aussi médicalisé que pour la dernière et, de fait, le rapport aux médecins n'a pas été le même. Démunie et en quête de conseil et de réassurance, elle a pu faire confiance à ces professionnels qui se montrés bienveillants et attentifs :

« Enfin moi j'ai un caractère fort. Donc, bon je sais après écouter aussi les conseils. Je sais que la dame de néonat. qui s'occupait de ma fille, je lui faisais entièrement confiance. Donc dès qu'elle me disait quelque chose quand même je prenais vraiment attention à ... [...] Ce qui était bien c'est que dès qu'on arrivait elle demandait : "Est-ce qu'il a un souci ? Est-ce qu'il y a quelque chose qui vous fait peur par rapport à votre enfant ? Qu'est-ce que vous trouvez qui va pas ? Qu'est-ce qu'elle fait qui vous fait peur ? ". C'était la première chose qu'elle nous demandait. [...]. Elle vous imposait pas les choses. » (SSD_ET_NB_RUCSup_L).

De même, pour cette mère de famille algérienne. Son dernier-né a eu des problèmes de santé peu après sa naissance. Elle a été contrainte de le laisser à l'hôpital, car son mari travaillant de

nuit, il ne pouvait s'occuper de sa petite fille à la maison. Le statut de famille étrangère complique la situation de ce couple qui se retrouve en France isolé car loin de ses traditionnels soutiens familiaux :

« Moi j'ai passé presque une semaine là-bas parce que j'avais des problèmes de santé. J'avais de l'anémie et la tension haute. Mais mon bébé il a passé 15 jours parce qu'il a fait de la jaunisse. Comme j'ai la petite qui va à l'école, j'ai demandé de sortir. Il n'y a personne qui s'occupe d'elle. Mon mari travaille. Avant il travaillait les nuits, c'est pas comme maintenant, il a arrêté. Mais avant, quand il est né, il travaillait dans un hôtel de nuit, alors je peux pas la laisser la nuit toute seule. Alors j'ai demandé à sortir, j'ai laissé le petit là-bas. Mais c'est une bonne surveillance. [...] C'était très bien, c'était très bien. Vraiment ! Les gens sont gentils. On peut rien dire. C'est très gentil. » (SSD_ET_RUCSup_H).

Plus encore que les soins en eux-mêmes, ce sont les conseils, la bienveillance et l'écoute qui priment pour ces familles :

« Oui, oui, à n'importe quelle heure, si vous avez un bébé à l'hôpital, la porte vous pouvez y aller. Ils ont dit : "Vous pouvez venir" et puis ils ont mis un fauteuil dans la chambre où il était pour rester avec lui dans la chambre et puis après voilà, je suis restée avec lui toute la semaine. » (CO_ET_NB_RUCSup_K).

La différence avec la médecine traditionnelle ou les agissements de certains médecins corrompus sont soulignés par ces familles qui s'estiment très satisfaites du traitement égalitaire en France :

« Mon fils, au mois de décembre, il s'est brûlé, je l'ai emmené à l'hôpital, on m'a pas demandé si j'avais de l'argent ou pas, on l'a soigné alors qu'il y a d'autres pays, je vois même au Maroc, la grand-mère de mon mari, il faut de l'argent pour faire je sais pas quoi, c'est quand même hallucinant. Je dis en France, faut pas, après je vous dis, chaque personne, voilà faut aussi voilà. Moi sincèrement, mis à part l'infirmière qui n'a pas, rien à dire, même à l'hôpital public il y en a qui se sont plaint mais moi, j'ai rien à dire, à la clinique pareil. » (CO_ET_NB_RUCInf_EIA).

« Comme au pays, y'a les médecins de la France [rires]. [...] Alors que tout ce qui est français c'est la recherche. C'est calculé au milli – millimètre près. S'il y a un problème un jour tu reviens avec ce document : tout est écrit là. Voilà ça fait ça, alors qu'on m'avait prévenue que ça faisait pas ça. Tout est carré, quoi. [...] Quand c'est spirituel, on sait jamais [...] C'est dans la tête. Moi, je ne veux pas prendre de risque, en tout cas, pour mes enfants et faire un truc comme ça. » (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

Par ailleurs, les familles sont amenées à fréquenter d'autres professionnels de santé et notamment dans le secteur libéral. Les familles étrangères ont souvent fait référence à leur médecin de famille, au pédiatre³⁸. Que ce soit pour les mères ou leurs enfants, les relations sont plutôt sereines lorsque professionnels et familles se connaissent bien et les médecins peuvent être un étayage important en cas de difficulté.

La PMI est une institution bien identifiée par les familles étrangères et globalement très fréquentée. Toutefois, on observe des variations de fréquentation qui sont davantage à rapprocher de la situation socio-économique de la famille que de son origine ethnique. La majorité des familles aux revenus modestes de Seine-Saint-Denis fréquentent régulièrement la PMI. Lorsqu'elles ont vécu des événements difficiles, elles ont sollicité les professionnels de la PMI pour étoffer les dossiers de recours (divorce ou conflit grave avec un bailleur). Des

³⁸ Cf. Les données de ELFE, partie 2.1.2.2.

relations de confiance se sont alors instaurées avec les professionnels. Dans des situations sociales difficiles, la PMI peut jouer un rôle d'étayage important. Par exemple, Mme F. victime de violence de la part de son mari, a trouvé un appui auprès des professionnels de la PMI :

« Quand ils ont vu mon ex. qui pose des problèmes tout ça, ils sont venus à la maison. On a bu un café comme ça. On a commencé à discuter comme aujourd'hui, tout ça. Ils m'ont dit : "Faut pas vous inquiéter, on est avec vous. Même si le juge d'enfants nous convoque, on va dire la vérité. Il ne faut pas vous inquiéter pour les enfants". » (SSD_ET_NB_REC_MONOP_RUCInf_F).

Pour cette même famille monoparentale les rapports avec la PMI sont très cordiaux et utiles même si son statut de mère de quatre enfants lui confère un crédit supplémentaire :

« Ils disent : "Elle a l'habitude". Mais quand même ils sont sympas, ils sont très gentils, les gens. Ils posent les questions. Moi aussi, si j'ai besoin de quelque chose, parce que vraiment j'ai oublié plein de choses [...]. » (SSD_ET_NB_REC_MONOP_RUCInf_F).

Dans des situations sociales moins graves, on observe un recours pragmatique et utilitariste (faire peser l'enfant et faire les vaccins) favorisé par la proximité géographique.

« A la PMI s'il y a un vaccin, on fait le vaccin. » (Paris_ET_NB_RUCInf_HotelSocial).

Mme C. accorde énormément de crédit à la parole et aux pratiques des médecins et professionnels occidentaux et ne se sent pas du tout en concurrence :

« Il y a des Français comme on dit, ils te donnent des conseils, c'est pas comme chez nous, ils te disent : "Ne fais pas ça" Ils te donnent une liste de conseils. Les conseils de la PMI, je les suis. Je les suis pour la santé de mes enfants. *Comme par exemple ?* - "Ne lui donne pas trop de lait dans la journée, mets-les dans une chambre tout seuls". Ils éduquent en bien une personne. Ça tu trouves pas au pays. [...] Mais ici, ils te font les vaccins. Comme on dit, tu vas leur demander. Il y a des choses bien. Je les suis. *Tu n'as pas l'impression que ce n'est pas toi la mère ?* - Non. Au contraire. Tu as l'impression..., comme on dit, il y a des choses que tu sais, d'autres que tu ne sais pas. Eux ils te montrent beaucoup de choses bien avant que tu ne les connaisses. Comme moi, j'étais au pays et ici, c'est la même chose. Au pays, il y avait des choses que je ne savais pas. [...] Mais ici en France il y a des choses mieux qu'au pays. Ils te les montrent. Tu sais où tu vas, tu sais ce que tu fais. Ils t'aident. » (SSD_ET_NB_RUCInf_C).

Lorsqu'elle est face aux professionnels de santé occidentaux, elle admet ne pas tout maîtriser, ne pas tout savoir, et souhaite même déléguer car « ils éduquent en bien une personne ». Sa confiance est due au fait qu'elle se sent aidée et orientée : « Tu sais où tu vas, tu sais ce que tu fais ». De plus, sur le plan des soins au bébé, l'expérience des familles nombreuses étrangères va jouer en la faveur des mères qui vont bénéficier d'un *a priori* positif de la part des professionnels. Cette mère algérienne de sept enfants a reçu la visite de l'infirmière au premier jour de la naissance de son dernier-né :

« Je la laisse me montrer, avec toute sa bonne foi. Elle me montre et c'est tout, moi je lui dis : "Oui, oui, oui ", comme ça. Le premier jour, je la laisse le laver, je dis : "D'accord ". Mais le lendemain, je lui dis : " Je le lave toute seule", alors elle reste m'observer. Et le 3^{ème} jour, elle me donne le nécessaire pour que je le lave toute seule. [...] Elle ne vient pas me voir, elle me pose juste le nécessaire et elle s'en va. » (CO_ET_NB_REC_RUCInf_Y).

Une autre mère de 6 enfants d'origine ivoirienne fait le lien entre le désintéret des équipes et son expérience de famille nombreuse :

« Parce que quand ils rentraient, ils disaient : "Ah déjà, c'est son 6^{ème}, elle en a déjà 5. C'est son 6^{ème}." Donc pour moi je me suis dit : "Quand ils disent ça, déjà tu es classée pour eux". Ils te disent : "Tu as déjà fait beaucoup ", donc ils n'ont plus rien à te dire. Peut-être que c'est pour ça qu'ils m'ont rien dit. Je ne sais pas. » (SSD_ET_NB_REC_RUCInf_K).

Des droits sur le plan du mode de garde

Plus tard dans la vie de l'enfant, la question des modes de garde revêtira une importance particulière lorsque les parents devront reprendre une activité professionnelle. Pouvoir faire garder son enfant peut également être perçu sous l'angle de l'accès aux droits car cela peut signifier faire valoir ses droits à la recherche d'emploi, à la reprise d'une activité ou même, parfois, avoir le droit au répit³⁹ :

« J'ai une nounou. C'est une assistante maternelle. [...] Le fait que je sois toute seule, je peux avoir des heures de nourrice où la CAF prend en charge les trois quarts. Donc, ça, c'est pareil. Ils calculent le quotient familial, combien je gagne, selon mes heures, etc. Je paie quand même quelque chose de la poche. C'est pas totalement gratuit. Mais ça me coûte pas cher. [...] C'est vrai que pendant toute la première année, j'avais pas les moyens... Ni de voir des amis, ni de sortir, ni de prendre un peu l'air ou de sortir le soir, ou de prendre un moment comme ça. C'est-à-dire qu'il y avait boulot et S. J'aurais aimé, au moins une fois de temps en temps souffler. Bon, maintenant, ça va. Je commence à trouver des solutions. Mais [...] Ça a été long. Ça a été dur. Je me suis sentie terriblement seule. » (CO_ET_MONOP_RUCInf_P).

Parfois, la valorisation de ce droit s'accompagne d'une relation très cordiale avec les professionnels chargés de la garde :

« Quand il a quelque chose qui ne va pas, je peux l'appeler. C'est même elle qui me conseille. Quand des fois je suis perdue dans les déclarations, je l'appelle : "Écoute, N., je ne comprends pas. " [...] Là-dessus, oui, je suis très bien encadrée au niveau de ma nourrice et quand j'ai besoin d'un conseil ou de quoi que ce soit, c'est vrai que je peux l'appeler à n'importe quel moment. *Quel genre de conseils, par exemple ?* - Des fois au niveau des démarches. Au niveau de la santé. Au niveau des papiers parce que même elle, elle me dit : "Tu as des droits." Par exemple, quand on emmène les enfants, on avait droit à l'aide départementale et ça je n'y avais pas droit. Et c'est elle qui m'a dit : "Écoute. Tu as droit à l'aide départementale." C'est elle qui m'a même donné le papier, qui m'a expliqué. Elle s'y connaît très très bien. Quand j'ai besoin, même d'un conseil ou autre, là-dessus je peux lui demander. [...] Elle m'aide pour mes démarches, pour plein de choses. » (SSD_ET_MONOP_RUCInf_B).

Des droits sur le plan éducatif

La venue en France ou le fait d'avoir grandi en France est souvent considérée comme une chance sur le plan éducatif. En effet, le système scolaire français bénéficie d'une très bonne réputation pour les familles étrangères. C'est un gage de sérieux :

« Il sera dans une structure française, une école française parce que on fait pas confiance aux écoles locales (Cameroun), c'est pas très sérieux il y a trop de problèmes. *Vous voulez qu'il soit éduqué comme vous ?* - Oui surtout en termes de connaissances, de connaissances scolaires, c'est plus sérieux dans les écoles françaises. Et si on a les moyens, on fera le même

³⁹ Cf. Les données de ELFE, partie 2.1.2.2.

trajet, on l'envoie en Europe pour qu'il fasse ses études et puis après c'est lui qui décide. » (HdS_ET_RUCSup_T, père).

Pour Mme C., venir en France est un moyen d'améliorer ses conditions de vie et de permettre à ses enfants d'acquérir, au moyen d'une bonne scolarité, des chances de promotion sociale :

« L'assistante sociale de la CAF et de la PMI je leur dis "Je suis venue en France pour mes enfants. " Ils sont Français. Je leur ai dit " Moi, c'est pas ma mère qui m'a amenée ici " c'est-à-dire comme ma mère ne m'a pas amenée ici, moi j'ai amené mes enfants pour qu'ils vivent bien, qu'ils fassent des études.... » (SSD_ET_NB_RUCInf_C).

Quitte à payer des cours particuliers à sa fille pour l'aider à rattraper son retard scolaire :

« J'ai ma fille Y, petite, là elle est en cours, quand elle était à l'école à B., la maîtresse la félicitait. Quand elle est venue ici, je sais pas si c'est parce que c'est une nouvelle école ou si c'est parce qu'elle a honte... elle, de toute façon, elle est timide, même ici à la maison, elle ne parle pas beaucoup. La maîtresse m'a appelée. Elle m'a dit : "Madame, votre fille, à propos de l'apprentissage, elle a la tête dure". [...] Je lui ai dit : "C'est peut-être la honte, je vais voir". En plus, je vais lui mettre une prof qui viendra deux ou trois fois dans la semaine, elle continuera à lui apprendre, lui enlever cette honte, qu'elle puisse se mélanger aux gens, parler. » (SSD_ET_NB_RUCInf_C).

Cette admiration pour les méthodes éducatives françaises est renforcée par la comparaison avec celles du pays d'origine :

« Les enfants au pays et ici, c'est pas pareil. Comme là-bas [...] pour certains profs ils s'en fichent de savoir si tes enfants suivent à l'école ou pas. » (SSD_ET_NB_RUCInf_C).

Parfois, le retour au pays est brandi comme une menace par la mère de famille pour motiver sa fille :

« Si ça ne s'améliore pas, je lui ai dit (puis en riant) "Je vais t'emmener au pays." Je lui fais peur avec le pays [...] pour qu'elle se motive. [...] Au pays, si tu ne comprends pas, ils ont en rien à fiche de toi, c'est la vérité. » (SSD_ET_NB_RUCInf_C).

Des droits, certes, mais à géométrie variable

Pour les familles étrangères et mixtes, l'expérience vécue varie beaucoup en fonction de la situation administrative et résidentielle de la famille. Cependant, il y a des différents degrés dans ces difficultés. Il y a celles qui relèvent des papiers d'identité qui conditionnent l'obtention des aides financières ou matérielles (peu fréquent) et celles qui relèvent des malentendus.

Des problèmes administratifs rédhitoires

Dans les situations de grande précarité, l'aide des services sociaux peut souvent paraître totalement insuffisante ou inadaptée. Mme K. mère d'origine ivoirienne de six enfants, vit dans un logement insalubre avec toute sa famille. Elle souffre d'une maladie chronique et a ressenti un véritable sentiment d'abandon de la part des services sociaux. Sa situation sociale et familiale n'a, selon elle, pas été prise en compte à la hauteur de sa gravité. L'aide prodiguée, en l'occurrence un prêt de 300 euros, a été utile sur le court terme mais n'a pas réglé ses difficultés :

« Avec la grossesse je n'ai pas pu aller renouveler la carte de séjour, j'étais là sans rien. Sans rien, rien, rien. Après l'accouchement, un jour l'assistante sociale, parce que je n'avais rien à manger, avec les enfants on n'avait rien, même un paquet de couches pour l'enfant je n'arrivais pas à trouver. Donc je suis allée voir l'assistante sociale lui expliquer. Elle m'a fait un prêt de 300 euros. Avec ça je suis allée acheter la nourriture et tout, et tout. Là ça fait peut-être pour un mois. Et le mois prochain, elle m'a dit qu'elle ne peut pas du tout me donner le lait et les couches pour l'enfant. [...]. Franchement, je n'ai pas eu de bonne assistante pour pouvoir m'aider pour le logement. Faut voir dans cette maison, il y a des souris qui courent partout. [...] Même mon docteur, le Docteur M. elle m'a fait partir chez l'assistante sociale de l'hôpital public. Rien, rien n'a marché. [...] Elle m'a dit de prendre rendez-vous pour faire encore une demande de DALO. » (SSD_ET_NB_REC_RUCInf_K).

Mme S, quant à elle, est hébergée dans un hôtel social avec toute sa famille. Mais en raison de ses déménagements fréquents, parfois d'un département à un autre, elle voit sa situation administrative se compliquer sérieusement :

« Mais voilà il faut aller à la CAF, il faut aller à la sécurité sociale, il faut aller aux impôts, il faut tout changer. Et le temps que les impôts ont fini de changer l'adresse, tu as déménagé encore dans un autre département. Maintenant je suis pas à Paris, je suis dans le 93 le temps que, eux, ils vont étudier le dossier, transférer le dossier, non je suis plus dans le 93, je suis dans le 92. Voilà, ils comprennent pas. » (SSD_ET_NB_RUCInf_S).

Les problèmes de papiers touchent également les familles étrangères installées en situation régulière. Dans une moindre proportion, la non-obtention de la nationalité française peut conduire à freiner une évolution de carrière :

« Je (*le père*) voulais être Stewart. Je voulais faire pas mal de choses mais ils demandaient toujours la nationalité française. A chaque fois que j'allais demander du travail : "Vous êtes Français ? Non ?". Je peux pas. Carte de résidence, ça passait pas. » (SSD_ET_NB_RUCSup_L).

Ce père étranger aura pu mettre à profit sa situation familiale pour obtenir la nationalité française mais il a toujours refusé de se « marier par opportunisme » :

« Alors moi, j'ai répondu à la policière, je lui ai dit : "Écoutez. Moi je suis pas en France, je suis pas là pour être Français en mariage. Je demande comme tout le monde. Moi, la France m'a accueilli les bras ouverts, c'est par amour que je veux être Français, pas par rapport au fait je me marie avec une Française pour être Français". Je lui ai dit : "J'ai fait la demande. Si vous acceptez : c'est bien. Si vous refusez : tant pis. Je continue avec ma carte de résidence, si elle est déchirée un jour, je prends mon billet, je rentre chez moi. Point. Je suis pas là pour venir épouser une Française, pour être Français". [...] Je veux être Français de moi-même. Je fais la demande moi-même. » (SSD_ET_NB_RUCSup_L).

Les malentendus : l'accès aux droits sociaux

Si la CAF est bien identifiée par les usagers et globalement appréciée pour son action sociale, la qualification de cette institution connaît cependant de grandes variations d'appréciations pouvant aller jusqu'au sentiment d'injustice, de suspicion et de discrimination. Cela s'explique par les traitements opérés par les services sociaux en général, qui s'ils ne sont pas expliqués aux usagers, s'apparentent pour eux à une instruction arbitraire des dossiers. L'intervention légale et réglementaire de la CAF peut prendre plusieurs formes : allocations sans conditions de ressources comme les allocations familiales⁴⁰ ou des allocations soumises

⁴⁰ Les allocations familiales sont versées à partir du 2^{ème} enfant, sans conditions de ressources.

à des conditions de ressources comme par exemple le versement du RSA, ou soumises à des durées de cotisation comme par exemple la PAJE et le congé parental. Comme pour tous les autres types de familles, l'ouverture des droits se fait au moyen d'une déclaration de situation qui permettra de statuer sur l'octroi ou non des prestations⁴¹ :

« Financièrement, la CAF, dès l'instant où l'on remplit les cases... »
(CO_ET_MONOP_RUCInf_P).

Il faut donc que la situation administrative corresponde à la situation réellement vécue, ce qui n'est pas toujours le cas pour des familles dont la situation administrative peut être indéfinie. On peut distinguer plusieurs types de difficultés qui engendrent de fortes tensions vis-à-vis de la CAF, surtout lorsque les familles sont dépendantes de ces revenus de transfert. Le grief est souvent fait d'un manque d'information de la part des services et des délais trop longs qui pénalisent financièrement les familles :

« J'ai été travailler pendant je ne sais pas combien de jour et puis la CAF m'est tombé dessus derrière, ils m'ont ôté le double de ce que j'avais gagné alors que mon mari ne travaillait pas. J'ai pas compris, il avait arrêté de travailler le premier août, je me rappelle et moi, j'ai fait les vendanges vers la fin septembre, c'était histoire d'arrondir un peu le truc, parce que j'étais en congé parental, c'est ce qu'elle m'avait expliqué à la CAF. [...] Ce jour-là j'étais tombé sur une dame qui m'avait expliqué c'était à cause du congé parental. Pour eux, je dois pas travailler. » (CO_ET_NB_RUCInf_EIA).

Scénario un peu différent, mais tout aussi incompréhensible pour cette famille étrangère de Seine-Saint-Denis avec un enfant unique, qui s'est vu refuser son congé parental pour un mois de cotisation manquant⁴².

L'expérience de la suspicion de fraude est très mal vécue par les familles qui la subissent comme une véritable injustice. C'est le cas de cette mère de famille qui élève seule ses deux enfants. Elle est pleine de ressentiment vis-à-vis des agents de la CAF qui l'ont soupçonnée de fraude et menacée d'un contrôle alors qu'elle contactait la plateforme pour prendre des renseignements⁴³.

La visite à domicile après la naissance d'un enfant est également vécue sur le mode du contrôle. Utile pour détecter les éventuelles maltraitances, ce contrôle, lorsqu'il leur est appliqué, devient pour les familles le témoignage concret d'une suspicion de fraude ou de maltraitance, il est vécu comme une injustice. Ainsi, la mère d'un couple franco-congolais a subi, pendant la première année de son congé parental, un contrôle qu'elle juge injustifié.

On observe des formes de non-recours dont les raisons sont très variables. Mme K. est une jeune mère d'origine étrangère qui élève seule ses deux enfants. Le père de son 2^{ème} enfant est incarcéré. Difficile pour elle de demander de l'aide :

« Après, il y a les aides sociales, mais je ne peux pas vivre que d'aides sociales, il faut que je travaille et voilà. Le père de mon fils, actuellement il ne peut pas m'aider. Pour faire une demande de soutien familial, on me dit qu'il va falloir écrire un courrier pour dire qu'il est emprisonné tout ça. Après j'ai peur que ça porte préjudice à notre histoire, vous voyez, le fait

⁴¹ Cf. Les données de ELFE, partie 2.1.2.2. et l'importance des aides conditionnelles pour les familles mixtes ou d'origine étrangère.

⁴² Cf. Le quatrième chapitre, partie 4.2.1.1.

⁴³ Cf. Partie 4.2.1.1.

que je fasse une demande d'aide sociale encore. C'est comme si on lui mettait une plainte sur lui. Vous voyez? » (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

Les « contentieux » passés teintent encore parfois les relations avec les services sociaux :

« Alors assistante sociale. J'en ai pas besoin non plus parce que les assistantes sociales, avec tout ce qui m'est arrivé dans mes histoires de famille que je leur ai racontées... [...] Après, ils [*son père et sa belle-mère*] vont voir l'assistante sociale et ils disent qu'ils vont me mettre dehors. L'assistante sociale elle me dit : "Qu'est-ce que vous en pensez ?" Moi mais je me disais : "Mais est-ce que c'est des gars, ça ? Ils viennent s'asseoir devant l'assistante sociale, ils me mettent à la rue. Est-ce que ça se fait ?" [...]. Moi au début, je suis sortie du bureau de l'assistante sociale, j'ai dit : "Elle, je ne veux même pas parler avec elle". C'est comme si elle avait fait un pacte avec mes parents : "Mettez-la dehors, elle va se débrouiller toute seule". Moi je l'ai pris comme ça. Jamais je n'irai voir l'assistante sociale. Que ce soit pour mes problèmes, je me dirige vers des... Des fois j'appelle le 115 quand je suis vraiment dans la galère, genre quand j'ai des grandes histoires avec ma mère. [...] Moi, je demanderai jamais rien à quelqu'un. Je me débrouillerai tout le temps toute seule.» (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

De mauvaises expériences antérieures avec les services sociaux peuvent décourager les usagers. A cause du mauvais accueil qu'elle a eu adolescente, cette jeune mère juge aujourd'hui l'action des services sociaux inutile :

« C'est pour ça que les assistantes sociales, je suis pas vraiment d'accord avec elles. Je me dis que je sais pas à quoi elles sont payées des fois. Faut pleurer vraiment devant eux, faut venir brûlé ou je sais pas pour qu'elles aient pitié de toi. C'est vrai, non? Alors que quand on dit «assistante sociale... » (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

Ou alors, elle envisage un recours modéré aux services sociaux en cas de difficulté :

« Peut-être si c'est pour faire avancer mon dossier, comme ils disent, pour avoir un logement. Sinon c'est même pas la peine. » (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

Les malentendus : l'accès aux soins

Les malentendus peuvent également émailler les parcours d'accès aux soins. Nous avons vu plus haut que l'hôpital public jouissait pour certaines familles étrangères d'une connotation positive et concrétisait l'amélioration des conditions de vie de ces familles. Pour d'autres familles, en revanche, notamment pour celles qui y ont fait une expérience malheureuse, l'hôpital public a mauvaise réputation. Ces familles se tourneront alors vers le privé pour y trouver une ambiance plus chaleureuse et un suivi personnalisé :

« Oui, parce que je suis allée une fois à l'hôpital et j'ai dit : "Non, je vais pas là-dedans". C'était l'usine à vaches. Ça faisait un peu avec un numéro. Enfin moi, je me suis sentie comme ça. L'usine avec un numéro comme si j'allais pointer. [...] Je suis arrivée un peu en retard parce que je me suis perdue dans l'hôpital tellement c'était grand ! Je me suis fait fâcher par la sage-femme. J'ai dit : "Je remets plus les pieds ici". [...] Non, j'ai tout dans la même clinique. Donc, c'est vrai que c'est ça qui est bien. J'ai pas été perdue comme d'autres... Par exemple, si c'est dans un hôpital, ouais, je pense qu'il y en a qui peuvent être perdues. » (CO_ET_MONOP_RUCInf_P).

D'autres familles font le choix de la structure privée. On note que le choix entre privé et public s'observe davantage en Côte-d'Or. En Seine-Saint-Denis, les familles s'orientent globalement vers les établissements publics. Pour certaines familles, le choix de la clinique

privée se fait non pas pour l'établissement mais pour suivre un médecin qui y exerce. Ce choix par défaut génère des malentendus comme dans le cas de ce père de famille qui ne comprend pas le laxisme du médecin et de son équipe :

« Bah non, c'était pas un choix mais c'était le problème que, le gynécologue, il suivait les grossesses qu'il avait à la clinique. Parce que, moi, je voulais l'hôpital. Il m'a dit : "Non, non, moi je ne suis personne à l'hôpital. C'est à la clinique". J'arrivais et elle a accouché à une heure et quelques du matin, alors qu'elle est arrivée à trois heures de l'après-midi. Et il est pas venu, le gynécologue. Il n'a pas pu assister, d'accord. On comprend. Mais le lendemain, il n'est même pas venu ! Il a donné l'ordonnance, il a fermé la porte et il s'est barré. Même pas dire : "Félicitations" ou quelque chose. Le premier, l'aîné là, il a chopé la jaunisse. Puis ils ont mis les lunettes. Puis, un bon soir, ma femme est arrivée pour le voir, les lunettes retirées.» (CO_ET_RUCSup_G).

Au-delà de la différence entre public et privé, la question de la péridurale cristallise de nombreuses questions ou craintes de la part de la mère. Ce choix de l'anesthésie loco-régionale revêt pour certaines un aspect symbolique : celui de s'approprier son accouchement. Mais pour des raisons médicales, le choix s'impose parfois :

« La première fois je la voulais pas mais comme je souffrais au bout d'un moment je me suis dit on va la demander. On m'a dit : "Il arrive". C'est même eux qui me l'ont proposée. La première fois ils ont dit : "On va vous le faire parce qu'on risque". Je l'attends. Bon, j'ai fait ce que j'avais à faire toute seule et la deuxième fois je souffrais et pourtant il était là - parce qu'il venait de finir une césarienne d'une personne que je connaissais - Bon je me suis dit : " Il est là il va finir avec elle ça va être à mon tour". Ben non, je l'ai toujours pas vu. Donc je sais pas si c'est moi ou si c'est eux (rire). » (SSD_2 enfants_Guadeloupe_RUCSup_N).

« Ils m'ont fait la péridurale, trop tôt, parce que ma tension avait chuté et que le médecin gynéco a dit : "Elle va pas tenir, on lui fait la péridurale". Mais du coup elle ne descendait pas. Et du coup, je suis restée comme ça. Ils m'ont laissée en contraction quand même de 21 heures à 7 heures du matin, j'avais des contractions toutes les quatre minutes. » (SSD_ET_MONOP_RUCInf_B).

En revanche, certaines femmes regrettent la médicalisation à outrance de leur suivi de grossesse et de leur accouchement :

« Personnellement non, j'ai eu une grossesse assez sereine donc je n'ai pas eu particulièrement de frictions. Je sais qu'à un moment de ma grossesse il y a eu suspicion d'un diabète de grossesse donc ils m'ont fait passer des examens supplémentaires. Ça m'a paru un peu trop parce que c'était pas vraiment nécessaire, surtout que l'examen s'est révélé négatif. Je me suis dit que des fois, il y a un excès de prévention ou de précautions. Si je n'avais pas été une personne assez sereine je me suis dit : "Une femme qui est plus angoissée l'aurait certainement pris comme un élément de stress supplémentaire". » (Strasbourg_MONOP_ET_RUCSup_M).

Pour les familles étrangères, les différences de traitement des patients que l'on pourrait imputer à la distinction privé/public n'apparaissent pas lorsqu'il est question d'annonces de complications médicales. Ces annonces, dramatiques pour les familles, prennent des proportions considérables en situation de vulnérabilité et d'isolement social. Cette mère de famille, qui maîtrise peu le Français, qui est isolée en France et violentée par son conjoint apprend, au cours du sixième mois de sa dernière grossesse, son infection génitale aux papillomavirus qui peut dégénérer en cancer. Son problème de santé se double d'une inquiétude pour ses enfants :

« J'ai souffert pendant 6 mois de l'accouchement jusqu'à mon bébé qu'il a 6 mois, j'ai souffert beaucoup, je dors pas, je pleure beaucoup, je réfléchis à mes enfants, j'ai peur qu'il m'arrive quelque chose parce que le médecin il m'a expliqué, il m'a dit : "C'est un virus, il peut donner le cancer pour plus tard ". J'étais trop inquiétée pour moi et pour mes enfants et surtout mes enfants j'ai dit "si il m'arrive quelque chose, ils sont tout seuls, y'a personne qui s'occupe d'eux. Le père il s'en fout, le bébé aussi il est sur ma charge tout seul. Y'a personne qui s'occupe d'eux." J'ai vraiment vraiment trop trop mal. » (SSD_ET_NB_REC_MONOP_RUCInf_F).

Cette même mère apprend au cours de son huitième mois de grossesse la trisomie de son bébé et, sous le choc, accouche prématurément sans qu'une interruption médicale de grossesse ait pu être faite :

« Ma fille, à 8 mois, ils ont trouvé qu'elle a un problème rénal. Avec ça, les médecins, à l'hôpital public, ont décidé de faire l'amniocentèse. 15 jours après, ils m'ont appelée : "Venez Madame, vous avez un enfant handicapé, il faut le retirer. Ils m'ont rien expliqué. Ils m'ont dit ça et j'ai commencé à pleurer. J'ai trop peur. Ce jour-là, même, le jour même avec tout ce qu'ils m'ont expliqué, j'ai commencé à avoir mal au ventre, j'ai eu des douleurs, j'ai accouché le jour-même. » (SSD_ET_NB_REC_RUCInf_F).

Cette annonce tardive et les lacunes de dépistage qui aurait permis de déceler le problème plus tôt ont eu des conséquences très graves qui pour autant n'ont pas abouti à une plainte. Les conflits qui peuvent naître de ces manquements professionnels n'aboutissent pas chez les familles rencontrées à une procédure judiciaire :

« J'avais mon bébé, je leur disais que je le trouvais pas bien, qu'il allait pas bien, que j'arrivais pas à l'allaiter. On me disait : "Non, vous venez d'accoucher, il est fatigué". Je disais : "Mais mon fils il est bleu". "Mais non, mais ne vous inquiétez pas ". Voilà. J'ai accouché le mercredi, ils se sont alarmés que le samedi. [...] Entre le temps où il est né et le temps où ils s'en sont rendus compte, il s'en est passé beaucoup de choses dans le cerveau. Donc je pleurais, j'appelais mon compagnon, je disais je vois qu'il est pas bien, je vois que non. Je ne suis pas médecin, mais je voyais que mon fils n'allait pas bien, je vous le jure et ils ont dit : "Madame, on aurait dû vous écouter". Mais trois jours ont passé ! » (SSD_ET_REC_NB_RUCSup_D).

Pourtant, dans le cas de cette famille, un médecin l'a encouragée à déposer plainte :

« Il y a un médecin qui a dit : "S'il arrive quelque chose à votre enfant, il faut porter plainte". Là je vous jure il a fait un malaise, il se passe des choses parfois. » (SSD_ET_REC_NB_RUCSup_D).

Même si aucune plainte n'est déposée, ces épisodes traumatisants incitent les familles à fuir les lieux où ils se sont produits :

« Oui déjà j'ai accouché à T. (hôpital public). Vous voyez ? Déjà on accouche au bon lieu, on accouche à Paris, ça fait déjà une différence. Voilà donc il n'y a pas photo. » (SSD_ET_REC_NB_RUCSup_D).

Les suites de couches peuvent également être des moments d'angoisse pour les femmes fragiles qui ne se sentent pas suffisamment épaulées par les équipes médicales :

« Pareil, tu vas à la nurserie demander des conseils ou quoi, tu vois que tu les déranges. La première nuit elle a bien dormi, la deuxième nuit, elle a pas dormi de la nuit, ils ne sont pas

venus me voir. A un moment, c'est moi qui suis sortie pour parler à quelqu'un parce qu'ils te laissent... Donc avant l'accouchement, l'hôpital public, très bien, par contre la maternité, un petit moins ». (SSD_ET_RUCSup_L).

« J'étais épuisée, épuisée. Et normalement, la première nuit, on est censé vous la prendre. [...] Et ben, moi la première nuit, je l'ai eue avec moi dans la chambre. [...] J'ai pas demandé, j'ai pas osé les ennuyer. [...] Du coup, le lendemain, quand le papa est venu, je lui ai dit : "Ecoute, s'il te plaît, prends la petite. Fais quelque chose, il faut que je dorme". J'étais épuisée. » (SSD_ET_MONOP_RUCInf_B).

Le retour au domicile est parfois difficile pour les mères étrangères qui le vivent comme un moment de solitude par contraste avec l'accompagnement social et familial qui entoure les mères pendant leurs relevailles au pays. D'après les données de ELFE, les familles mixtes ou d'origine étrangères sont moins nombreuses que d'autres familles à bénéficier des visites à domicile des sages-femmes lors du retour à la maison, les familles qui viennent d'avoir leur premier enfant étant privilégiées⁴⁴ :

« Ils aident au pays. Ma mère m'a aidée, ma belle-mère m'a aidée. Mais ici, tu te retrouves toute seule. Dès que tu sors de l'hôpital, tu te retrouves dans le ménage. Au pays, tu te reposes. Tu restes 15 jours ou un mois, au repos, à faire du henné. » (CO_ET_NB_REC_RUCInf_Y).

Lorsqu'il est présenté comme une action de soin et de prévention pour la mère et son enfant le principe des visites à domicile post-accouchement est plébiscité par les familles :

« Les cinq premiers jours, j'ai eu une sage-femme à la maison parce qu'en plus j'ai accouché par césarienne. Donc j'ai eu une sage-femme pour le suivi, pour voir comment ça évoluait, la cicatrice et tout ça. C'est un des dispositifs de la sécurité sociale. Donc j'ai eu ça pendant les cinq jours. Après la vie a continué tranquillement pour ma part. » (SSD_ET_REC_RUCSup_N).

« J'ai rencontré, je crois que c'était une sage-femme et ensuite, comme on était un peu inquiet, il y a eu une dame de la PMI qui est passée me voir et un psychologue aussi, qui est passé parler un peu avec moi et tout ça, parce que j'étais un petit peu angoissée les deux premiers jours, alors on pensait que c'était très très grave et puis non, Dieu merci, elle se porte très bien. » (SSD_ET_REC_NB_RUCSup_D).

Par contraste, les femmes qui n'en ont pas bénéficié le regrette, d'autant plus pour celles qui, étrangères, se retrouvent isolées en France sans famille proche et contrainte de trouver d'autres moyens :

« A partir de la naissance de ma fille je commençais à voir, contacter les familles, contacter les centres, tout ça. Je lis sur les livres, je regarde l'internet, la télé tout ça...je commençais à connaître c'est quoi les trisomiques. Parce que moi je suis venue du bled, je ne suis pas née ici. Je ne connais rien du tout. » (SSD_ET_NB_REC_MONOP_RUCInf_F).

« Du coup je me suis dit "Bon C., t'es une grande fille, faut assumer quoi maintenant." (rires) Allez, je suis seule, je dois m'assumer, donc, faut pas que je dise : "j'ai une sœur ici, j'ai une belle sœur ou j'ai un grand frère qui peut..." Non, non. Je me suis dit donc "Je suis seule, on vit avec mon mari et on doit assumer ça." [...] En fait nous..., comme on connaît pas trop bien et on n'a pas..., on n'a pas non plus posé la question. Eux, comme ils sont les professionnels, ils devraient savoir. Ils devraient nous proposer. » (SSD_ET_RUCSup_B).

La question de l'allaitement revêt souvent un aspect symbolique pour les familles. Il est fréquemment présenté par les équipes médicales comme étant le meilleur mode

⁴⁴ Cf. Les données de ELFE, partie 2.1.2.2.

d'alimentation des enfants, ce qui engendre une grande souffrance pour les femmes qui n'ont pas la possibilité de le faire. D'après les données de ELFE, l'allaitement maternel est plus fréquent dans les classes sociales privilégiées et dans les familles mixtes ou d'origine étrangère⁴⁵. Une mère algérienne de deux enfants nous a fait part de son sentiment de culpabilité. A la maternité elle n'arrivait pas à avoir de lait. L'infirmière lui a dit : "Je n'ai jamais vu une mère qui vient d'accoucher ne pas avoir de lait". La mère s'est alors pressé le sein jusqu'à en avoir très mal. Mais sur le moment c'était impossible. Elle s'est dit :

« Je suis pas normale, je suis pas comme les autres. » (SSD_ET_RUCSup_H).

Quelques jours plus tard, elle a eu du lait et a pu donner le sein, comme c'était son souhait. Même sentiment de culpabilité, pour une mère de quatre enfants qui a accouché prématurément de sa dernière-née :

« Alors pour ma fille, la préma, j'ai un peu culpabilisé. Ça veut dire qu'après, quand j'ai accouché, j'ai dit : "Bon, s'il faut que je le fasse, faut que je le fasse, quoi". Et en fait, ils (médecin de néonate) m'ont dit : "Non, si vous voulez pas le faire, mieux vaut ne pas le faire. Ne le faites pas par obligation". » (SSD_ET_NB_RUCSup_L).

Parfois la culpabilité n'influence pas le choix de la mère. Devant le refus de l'enfant ou leur propre douleur, elles sont pragmatiques :

« A l'hôpital, c'est surtout : "Madame, il faut l'allaiter au sein parce que vous allez souffrir, et tout". [...] A la fin j'avais dit : "Non. Je fais le lait. Si elle n'arrive pas à prendre, à tirer, moi je donne le biberon". Ah ben, c'est comme ça qu'on a réadapté, donc au cas où elle n'arrive pas, je demande des biberons, des petits biberons. Alors je lui donnais. [...] Ouais, ouais, elles m'ont compris [...]. De retour à la maison, j'essayais toujours avec le sein parce que je tenais vraiment à lui donner mon sein. [...] Pour moi c'était important. J'y tenais tellement. Mais après je me suis dit : « Bon, c'est pas grave, elle veut pas, elle veut pas". » (SSD_ET_RUCSup_B).

« Oui. Ils m'ont dit : "Donnez-lui le sein, c'est préférable". Le lait de la mère c'est mieux. [...] Mais moi, comme ils m'ont fait mal, je n'ai pas pu. Une fois arrivée à la maison, je leur donne le biberon (sourire). » (CO_ET_NB_REC_RUCInf_Y).

Pour cette jeune mère d'origine étrangère née en France, l'allaitement ressemble à une pratique archaïque et le pratiquer aurait été cautionner une méthode d'immigrés dont elle souhaite se détacher. Or, peu à peu le discours médical est venu télescoper ses préjugés. L'allaitement aurait donc des vertus pour l'enfant. Cette concorde entre deux modes de pensées qu'elle jugeait antagonistes, participe de sa réconciliation avec sa culture d'origine :

« La première, franchement non, parce que je me suis dit : "Ça fait trop... comme on dit, nous, "daronne", genre comme les blédards-là, les gens qui sont arriérés-là". Alors que non pas du tout. C'est la vie, c'est comme ça. Vous allaitez pour qu'il puisse avoir tous les anticorps et c'est direct, c'est pas comme le vaccin. C'est le premier vaccin ça, allaiter. La première, je lui ai donné pendant le premier mois de sa naissance. Ça c'était dur parce que je tirais mon lait. Elle allaitait pas encore parce qu'elle était en couveuse. Après, deux mois toujours le tire-lait et après je lui ai donné le sein mais ça me faisait trop mal. [...] Et lui, ça s'est fait tout seul. Je lui ai donné le sein une fois. J'ai continué, j'ai continué jusqu'à aujourd'hui. Jusqu'à maintenant, il allaite [6 mois]. » (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

⁴⁵ Cf. Les données de ELFE, partie 2.1.2.2.

En revanche d'autres femmes ne le vivent pas sur le mode du conflit. Au contraire, elles sont guidées dans leur choix par les équipes :

« L'allaitement par exemple, j'ai été plutôt rassurée parce qu'il y avait un soin particulier qui était pris pour l'enseignement de l'allaitement etc. Au contraire j'étais même plus contente qu'autre chose parce qu'il n'y a vraiment pas eu de tension ni de frictions, ni d'angoisses en fait. » (Strasbourg_MONOP_ET_RUCSup_M).

Des discriminations ressenties

Certaines familles étrangères font état de discrimination qu'elles subiraient en raison de leur appartenance ethnique mais également en raison de leur assignation à résider dans des quartiers défavorisés. Aux premiers âges de la vie de leurs enfants, ces premières formes de discriminations concernent les modes de garde. La pénurie d'offres dans certains quartiers est un obstacle conséquent pour la reprise d'emploi de la mère :

« J'ai des difficultés pour le garder : la dame elle ne veut plus. Souvent même je suis obligée d'appeler au travail, je suis obligée de mentir : " Mon fils, ça va pas bien, il est malade" parce qu'il n'y a personne pour le garder. C'est ça qui me fatigue encore beaucoup parce qu'avec tout ça je ne peux pas être au boulot. La crèche, ils m'ont dit : "Il n'y a pas de place". Souvent on me propose des boulots, du travail, je veux bien mais je ne peux pas à cause de lui. » (SSD_ET_NB_REC_RUCInf_K).

Cette pénurie d'offre oblige à une sélection drastique mais les parents regrettent un mode de recrutement très opaque. Ils ne savent pas quels sont les critères qui peuvent jouer en leur faveur, de la même manière qu'ils ignorent les raisons du refus, ce qui renforce leur sentiment de discrimination :

« On ne sait pas comment ils font leur sélection, on n'a pas de détails, on ne sait pas sur quoi ils se basent. On a dit qu'on habitait la commune depuis 2011, on est mariés depuis 2011. La personne de la PMI nous a conseillé de rajouter les premières années que j'ai fait tout seul ici pour leur montrer qu'on est des anciens et que c'est un critère. » (HdS_ET_RUCSup_T, père).
« Moi, comme le bébé allait naître en octobre, il ne passait pas alors que il y avait encore de la place. Ils ont fait passer tous les enfants qui sont nés en juin, juillet et août à la commission de septembre, pour rentrer donc à leur 3-4 mois. Je trouve ça injuste qu'on ne présente pas le dossier de l'enfant, alors que je sais que dans d'autres départements, même si l'enfant n'est pas encore né, on le présente. » (SSD_2enfants_Guadeloupe_RUCSup_N).

Plus tard, dans la vie de l'enfant, certaines familles étrangères retrouvent cette amertume lorsqu'elles constatent que le lieu de résidence a des effets sur le plan éducatif. Il ne s'agit plus ici de sélection car la scolarité étant obligatoire de 6 à 16 ans, les enfants ont, en théorie, une place assurée dans un établissement. Mais la difficulté est ailleurs. Un des problèmes principaux serait celui des fréquentations jugées mauvaises qui altèrent l'éducation parentale et rend impossible les apprentissages :

« [...] Un panier, on met une pomme qui n'est pas bien, toutes les autres pommes, elles sont foutues. C'est ça qui... C'est le problème des fréquentations. C'est simplement quand ils sont petits parce que, une fois que t'es grand, bah... On va tout seul. On a choisi. Que quand tu es petit, t'as pas la même vision. Parce que moi, ici, j'ai choisi mes amis moi-même. Donc... Je ne traîne pas avec des personnes que... [...] *Est-ce que, ça, ce serait une raison pour mettre les enfants dans le privé par exemple ?* - Oui, beaucoup. *Vous y pensez ?* - Oui. [...] A l'école primaire. » (CO_ET_RUCSup_G).

Comme le confirme l'extrait précédent, certains parents n'hésitent pas à changer leurs enfants d'école quand le niveau n'est pas satisfaisant :

« Mais ma fille est arrivée en CP, il y avait une bonne maîtresse qui les faisait travailler malgré le manque de discipline. Elle est arrivée en CE1, c'était une catastrophe. Même la maîtresse a dit : "C'est pas possible, sur une heure de cours, je passe une demie heure de temps à faire de la discipline" [...] Du coup quand j'ai vu ça pour M., j'ai changé, j'ai été voir la directrice et j'ai inscrit ma fille. Alors ça ne lui a pas plu la directrice là-bas. J'ai dit : "C'est mon choix, c'est ce que je veux, je ne vais pas laisser ma fille là-bas juste parce que...". Moi, mon rôle, mon principal but, c'est que ma fille elle ait un bon niveau scolaire et qu'elle ait les moyens de faire des choses. Ce n'est pas de me dire : "Oh ! Mais si on va tous en privé", je rentre pas là-dedans moi, alors je dis pas que c'est la meilleure école du monde, mais au moins, elle travaille. » (CO_ET_NB_RUCInf_EIA).

Cette stratégie de contournement de la carte scolaire dénote un fort sentiment de discrimination pour les familles qui ne peuvent pas faire appel à leur réseau ou déménager pour se rapprocher des centres villes ou de Paris. Elles savent que cela peut être pénalisant pour la qualité de la scolarité de leur enfant alors même que les recrutements ne se font pas au mérite mais seulement en fonction de la proximité géographique :

« Mais en fait à l'époque ma fille était en primaire et la maitresse elle m'avait dit qu'elle aussi, sa fille, le fait qu'elle habite dans le 93, même avec un niveau d'études élevé, elle avait eu du mal à accéder à des écoles sur Paris. Tout ça. Et je trouve ça pas normal ! [...] Mais c'est vrai que si vous habitez sur Paris, si vous avez les moyens d'avoir un appartement à Paris, vos enfants ils auront plus de chances d'aller dans les bonnes écoles que si vous habitez ici (soupir). » (SSD_ET_NB_RUCSup_L).

Des discriminations s'observent également selon elle dans les services administratifs. La relation fusionnelle avec les travailleurs sociaux mentionnée en première partie est loin d'être partagée par tous les usagers. Dans certains cas, ils se sentent empêchés de faire valoir correctement leurs droits à cause d'un manque d'information de la part des services sociaux :

« J'ai reçu un papier ici pour me dire que j'avais droit aux vacances scolaires. Mais après, hormis ça, je savais pas que j'avais droit au complément du mode de garde, je savais pas que j'y avais droit parce que je travaillais pas. Je pensais qu'on y avait droit que si on travaillait. Il y avait plein de choses. Comme on m'avait dit que j'avais pas droit à la crèche parce que je travaillais pas, du coup il y avait des choses que je ne savais pas. Et on m'a dit : "Mais c'est pas parce que tu ne travailles pas que tu n'as pas droit d'avoir une nourrice, parce que justement la nourrice peut t'aider à tes démarches. Si tu fais garder tes enfants, tu es plus libre". » (SSD_ET_MONOP_RUCInf_B).

En plus de cette incompétence pénalisante pour les usagers, la même mère fait part du très mauvais accueil des agents qui en plus d'être humiliant, n'incite pas à la recherche d'informations⁴⁶.

Parfois, le jugement dépasse les attributions de l'agent. Cette même mère fait part d'une conversation culpabilisante avec un conseiller de Pôle emploi sur son choix d'avoir des enfants sans occuper d'emploi :

« On m'a dit une fois : "Madame, si vous avez pas les moyens, fallait pas faire d'enfants". [...] J'ai dit : "Ecoutez, je pense que vous n'êtes pas apte à être conseiller. Il y a des choses qui ne

⁴⁶ Cf. Partie 4.2.1.1.

se disent pas ". Je lui ai dit : " Vous savez quand j'ai perdu mon emploi, c'était pas volontaire. Il y a des gens qui sont au chômage, ils l'ont pas voulu. A l'heure d'aujourd'hui, c'est quand même difficile de trouver un emploi. Faut pas nous dire que c'est parce qu'on est feignant. » (SSD_ET_MONOP_RUCInf_B).

Ces manques de considération très directs peuvent également avoir lieu à l'hôpital. Lorsqu'elle accouche de son deuxième enfant, cette jeune mère célibataire a entendu des propos très désobligeants à son égard. Un infirmier a mis en relation sa maternité avec l'obtention des allocations familiales :

« Un jour j'ai entendu, quand j'ai accouché de lui [montre son bébé], ils m'ont dit : "Ah, ça y est, vous n'avez plus besoin de travailler parce qu'avec ce que vous allez toucher" [...] Oui, oui, j'ai compris : "Je vis avec la CAF". Mais la CAF, c'est fait pour tout le monde. Non je l'ai pas pris mal mais c'était une des remarques qui était très déplacée, en tout cas. Je l'ai pas pris pour moi mais je l'ai entendue et ça m'était destiné, je pense, parce que c'est moi qui allais accoucher. Il m'a dit : "Vous avez deux enfants... ". Je ne lui ai même pas répondu, j'étais tranquille. Je ne lui ai même pas répondu. Parce que si je répondais franchement, c'était arriver à sa hauteur, alors...» (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

Le rappel de l'appartenance ethnique par les professionnels est également ressenti comme une stigmatisation car il répète des préjugés :

« Un jour, il y a une dame qui dit : "Vous êtes Africaine, en Afrique, on allaite". J'ai dit : "Oui Madame". [...]. Je lui ai dit : "Ah, mais là on n'est pas en Afrique, là je suis en France". » (SSD_ET_REC_NB_RUCSup_D).

Si parfois les familles comprennent les conseils très insistants des professionnels comme étant des moyens d'éviter les accidents et non pas comme un manque de confiance vis-à-vis de la mère :

« Par exemple à la maternité, quand je changeais le petit, on me rappelait toujours : "Faut pas le laisser comme ça sur la table à langer", alors que le lavabo il est juste à deux pas. C'est des critiques. Bon ça va, il faut bien les prendre mais je disais : "Vous inquiétez pas. L'instinct maternel il est là". Ça veut dire que c'est rapide, je fais juste ça et ça y est. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est rien. Je l'ai pas mal pris, mais des fois... En fait elles ont dû voir tellement de gens qui ne sont pas prêts qu'ils vont fort sur les gens, directement, ils foncent : "Attention! S'il vous plaît ! Je vous en supplie, faites pas comme ça !" » (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

D'autres fois, le conseil est perçu comme une injonction désagréable qui signe le manque de confiance et déprécie la mère :

« On te demande à quelle heure tu as donné le sein, à quelle heure tu as donné le biberon, à quelle heure il a fait ses selles, à quelle heure... Ils te posent cette question mais moi j'avais du mal à donner l'heure exacte qu'il avait pris le sein et voyez à la fin elle m'attendait, elle disait : "Mais Madame, vous devez savoir à quelle heure il a pris le sein". » (SSD_ET_NB_RUCInf_S).

La crainte du jugement est souvent générée par le sentiment de ne pas être à la hauteur ou de ne pas être « suffisamment bon » :

« J'avais rendez-vous avec, je ne sais pas comment elle s'appelle, un médecin d'alimentation du jeune enfant. Donc peut-être c'est moi qui me suis sentie agressée, j'étais à fleur de peau, je

n'en sais rien. Elle me disait si elle commençait à manger, elle me dit : "Mais qu'est-ce que vous lui donnez à manger ?" Je dis : "Ça et ça". Elle disait : "Non, mais il ne faut pas, il faut plutôt lui donner ça, ne donnez pas tout ça, c'est trop tôt". Donc moi du coup je me suis sentie un peu agressée mais je pense que c'est elle qui avait raison. Elle faisait juste son travail, elle me donnait ses conseils mais moi, pour le coup, j'avais l'impression que ce que je faisais c'était pas bien. » (SSD_ET_REC_NB_RUCSup_D).

Ces jugements dépréciatifs indirects entraînent des modes de contournement pour éviter les conflits ouverts :

« "Il faut pas laisser votre place. Le mari reste toujours à côté de vous. C'est pas la place de votre propre enfant, c'est la place de votre mari". Il faut gérer. [...] Des fois, quand il y a des choses qu'on n'est pas d'accord, on dit : "Oui" devant eux, mais on fait ce qu'on veut, nous. » (SSD_ET_RUCSup_H).

« Oui, à la maternité parce que le bébé, il tombe et après on se rend même pas compte qu'il tombe. Donc, j'ai dit : "Ok, ça c'est normal. Faut pas dormir avec le bébé". Donc je l'ai laissé dans son lit. [...] Enfin, je le fais dormir avec moi maintenant alors que je n'ai pas le droit. » (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

2.1.2.5. La France : le pays de mes enfants mais pas ma « façon de faire »

L'importance de la transmission de sa culture

De nombreuses familles étrangères ont fait part de leur souhait de continuer à transmettre des éléments de leur culture d'origine ainsi que leurs valeurs.

« Il faut pas qu'ils oublient leur origine en fait. » (SSD_ET_NB_RUCSup_H).

Un Français d'origine camerounaise raconte le rituel associé au culte du crâne et la pratique qu'il va transmettre à son fils :

Le culte du crâne ? - Mon père, son père, quand il est décédé, on enterre son père, ils récupèrent le crâne de son père et les crânes de ses aïeux. Ça va être la même chose et mon enfant, ça va être la même chose. *Et après qu'est-ce qu'on en fait ?* - On considère qu'ils sont toujours parmi nous. On les a chez soi enterrés en Afrique en campagne, on a une sorte de cabanon qu'on appelle « la maison des crânes » donc on a tous les crânes de nos ancêtres et, quelques fois par an, on fait à manger et on répartit un peu partout, dans la salle et autour. *Et ils les laissent ?* - Ils les laissent, on considère qu'ils ne sont pas morts décédés, ils sont pas morts et, eux aussi, ils ont besoin de manger. *Et dans votre cabanon il y a combien de générations ?* - Il y a, je ne me souviens plus, il y a au moins trois ou quatre et on a des coutumes. Lui (mon père) il est au Cameroun, c'est plus facile. Même moi, de temps en temps, je dois aller au Cameroun sur la terre de mes ancêtres, me recueillir et leur demander un peu de force pour m'accompagner dans la vie de tous les jours, leur faire comprendre que je pense à eux que je ne les ai pas oubliés. Quand je vais aller au Cameroun, il faudra que je présente aussi mon enfant. Je vais amener l'enfant et le présenter aux ancêtres pour qu'ils veillent sur lui. Et ça, on fait ça dans ma culture mais, chez ma femme, on ne fait pas ça. » (HdS_ET_RUCSup_T père).

Il relève du devoir des parents de ne pas encourager ou laisser s'installer la « fiction » d'une appartenance sans équivoque à la société française. Cela passe notamment par l'apprentissage de la langue maternelle. Madame S., mère sénégalaise de quatre enfants dit à ce propos :

« Je lui parle français, je lui parle ma langue maternelle aussi. [...] C'est mandingue, mais quand je lui parle, il comprend un peu, mais ils me répondent toujours en français. » (SSD_ET_NB_RUCInf_S).

De même pour Mme C., jeune mère algérienne de quatre enfants :

« *C'est important pour vous qu'à la maison ils parlent en arabe et que dehors ils parlent français ?* - C'est pas obligé, mais moi j'ai été éduquée là-bas, je suis né là-bas et j'ai grandi là-bas. J'ai pas le cœur à parler français à la maison. La vérité. Mon mari est Arabe. Moi je suis Arabe. S'il ne parlait que le français seulement, je pourrais. Obligé, obligé je parle avec lui français. Mais lui est Arabe et moi je suis Arabe, à nos enfants nous parlons en arabe. Obligé. » (SSD_ET_NB_RUCInf_C).

Parfois, la transmission de la langue maternelle trouve d'autres justifications que celles de l'appartenance culturelle. Elle devient un moyen supplémentaire d'adaptation (le contraire d'un « handicap » social), une aptitude supplémentaire :

« Même mes enfants ici je leur apprends l'arabe. [...] Il faut qu'une personne maîtrise plusieurs langues. Où qu'elle aille, elle pourra vivre. » (SSD_ET_NB_RUCInf_C).
« [La mère] En fait, il faut être clair avec les enfants. Moi mon grand je voulais qu'il apprenne un petit peu l'arabe, moi je dis la vérité, parce que pour partir au bled, mes parents, ma famille ils parlent pas la langue française alors pour lui c'est très difficile, il n'arrivera pas à se faire comprendre et eux ils vont pas comprendre. [Le père] C'est pour mieux favoriser une langue. Faut pas favoriser une langue, comme l'anglais, j'ai rien contre l'anglais. Mais le fait qu'elle soit en priorité dans tous les domaines, on voit bien l'économie comment elle est. La langue arabe, c'est aussi une langue comme une autre, je vois pas pourquoi... Il y a d'autres dialectes aussi. Y'a rien à négliger, en fin de compte. Leur donner l'enseignement ou l'éducation. Si plus tard, ils ne veulent pas, au moins ils diront pas : " On m'a pas appris. " Ils ont la réponse sur le sujet. » (SSD_ET_NB_RUCSup_H).

Dans une des familles mixtes que nous avons rencontrées, les compromis se font régulièrement, même pour les décisions majeures qui relèvent de l'observance religieuse. En effet, la famille de filiation de la mère (oncles et tantes) a souvent été méprisante et humiliante vis-à-vis de son conjoint d'origine congolaise, contrairement à sa propre mère, très compréhensive selon elle. Alors pour ne donner aucune prise aux propos racistes de ses oncles et tantes, chaque décision est débattue :

« On a toujours fait un choix commun. C'est-à-dire que moi je voulais baptiser mes enfants, mon mari il est athée, il a pas de religion, bon comme ça c'est réglé. Mais moi mon souhait, c'était de baptiser mes enfants donc on a baptisé les enfants. Lui en Afrique, on circoncit les enfants. Moi ça ne me dérange pas. [...] Quand j'ai dit ça à ma mère, elle m'a dit : "Oui, c'est bien ". Même si ma mère, catholique, m'a dit : "Oui, c'est bien, c'est plus hygiénique". Donc, hop ! Je l'ai fait, mais je l'ai fait pour mon mari, je l'ai pas fait parce que ma mère elle m'avait dit. Donc je me suis dit : "Oui", après c'est un choix. [...] Moi je baptise mes enfants, il accepte, donc il faut aussi faire... Donc voilà. Sinon j'ai jamais écouté les gens, je m'en fiche [rires]. » (SSD_ET_NB_RUCSup_L).

La religion occupe une place très importante⁴⁷. Si Mme C. accorde beaucoup de crédit aux méthodes éducatives occidentales, elle reste néanmoins très attachée aux principes religieux

⁴⁷ Cf. Les données de ELFE, partie 2.1.2.2., qui montrent l'importance de la religion dans la vie de tous les jours.

qu'elle a reçus. Cet attachement se justifie selon elle par une transmission naturelle de ses valeurs :

« Chacun sa religion. On n'a pas à dire qu'en France, leur religion n'est pas bien. Moi par exemple, si j'avais ma mère française et mon père français, j'aurais été élevée selon leurs principes : je mangerai n'importe quoi, je ferai..., mais puisque j'ai été élevée par des parents arabes, j'ai pris la mentalité des Arabes. » (SSD_ET_NB_RUCInf_C).

D'autre part, pour rester cohérentes vis-à-vis d'elles-mêmes, certaines mères d'origine étrangère vont mettre à profit les apports de leur culture et adapter les soins à leurs enfants. Cette hybridation leur paraît tout à fait légitime et elle est justifiée par la nécessité de conserver des liens avec leurs origines culturelles :

« La culture française a des principes de développement de l'enfant : l'enfant à un certain âge, il faut lui donner tel type d'alimentation. Oui, mais en même temps il y a l'alimentation solide mais on intègre aussi ce qu'on mange nous, dans nos habitudes. C'est pour ça que je dis : "C'est un mélange entre la culture européenne et notre culture". Ben oui puisque c'est comme ça que l'enfant grandit et rentre aussi dans notre culture. Il ne faut pas qu'il perde ses origines, là où il grandit parce que s'il ne prend pas l'habitude, entre guillemets, très tôt d'avoir nos habitudes à nous, il va être un peu en décalage. Il ne saura pas réellement sa place et comment se positionner dans..., pas cette double nationalité, mais cette culture hybride. » (SSD_ET_REC_RUCSup_M).

Les conseils de maternage délivrés par les professionnels peuvent prendre différentes tonalités pour les mères étrangères rencontrées. Le rappel aux origines, lorsqu'il est choisi par la mère, est mobilisé en tant que modèle probant d'éducation réussie :

« Personnellement j'ai jamais vu ma mère compter combien fois elle donnait le sein à son bébé. Quand il pleurait ou quand elle estimait qu'il avait faim, elle le mettait au sein. [...] Si elle a envie de continuer à téter, je ne suis pas à dix minutes près! Alors j'ai commencé à dire : "Non" et à lui donner plus longtemps. [...] Moi j'ai vu mes frères où dans ma culture, bébé dort comme il a envie de dormir. [...] J'ai vu des bébés dormir sur le ventre tout le temps, ils vont bien tout de même. [...] C'est purement culturel. » (SSD_ET_NB_RUCInf_S).

Des droits, certes, mais trop de laxisme éducatif

L'éducation de nos parents : « avant »

Les familles étrangères peuvent choisir de puiser dans leur histoire personnelle des références éducatives. Il arrive que l'éducation qu'un parent a reçue soit parfois idéalisée au point de constituer un modèle. Dans le cas de cette mère de quatre enfants mariée à un Congolais, née Française de parents français et élevée en France, sa propre mère apparaît comme un modèle d'éducation :

« Je vais dire que c'est plus en fonction de ma mère, comment elle nous a élevés, que j'élève mes enfants aussi, voilà. [...] Déjà d'une, moi ma mère, elle a toujours tout fait pour nous. C'est-à-dire que même quand j'ai commencé à fréquenter mon mari, elle continuait à faire notre chambre, elle continuait à nous faire à manger, vraiment elle se comportait comme une maman modèle, c'est vrai qu'il y a des choses bien et des choses pas bien, puisque quand moi après, j'ai eu ma vie à moi, j'ai eu du mal à faire les choses moi-même [...] [rires]. » (SSD_ET_NB_RUCSup_L).

Si elle a conscience des limites de l'éducation qu'elle a reçue, Mme L. garde un souvenir ému de l'éducation de sa mère et du soutien qu'elle lui a prodigué en tant que jeune adulte. Cette référence est peut-être idéalisée compte tenu du décès très récent de sa mère (moins de deux mois au moment de l'entretien) et de sa douleur manifeste pendant l'entretien.

L'éducation au pays : « ailleurs »

Dans le cas des familles d'immigration récente, souvent le « avant » se confond avec le « ailleurs » et l'éducation reçue au pays lorsqu'ils étaient auprès de leurs parents est également idéalisée. Il arrive que, pour certains éléments, les différences culturelles soient en la faveur d'un pays. Ce sera ce dernier qui fera alors office de référence. Pour ces parents, francophones et catholiques, nés dans un pays étranger et venus en Europe jeunes adultes, l'éducation qu'ils ont reçue enfants, est la seule référence valable pour l'éducation de leur fille. Ils en feront part à plusieurs reprises au cours de l'entretien :

« [*le père*] Le modèle c'est comme on a été élevé nous-mêmes. [...] [*la mère*] Dès qu'elle voit quelques saletés, quelques poussières, elle essuie avec le Sopalin, la table. Donc je dis : "Ah là, ça c'est ce que moi je voulais vraiment. Je veux que ma fille soit comme ça. Comme moi". Moi j'ai grandi comme ça. Alors elle aussi elle doit suivre ce que j'ai fait. [...] [*le père*] Nous en tant qu'enfant du côté de notre famille, c'est ce qui a été fait pour nous que nous souhaitons transmettre. » (SSD_ET_RUCSup_B).

Ainsi on observe que pour une même personne, les opinions peuvent être totalement contradictoires selon le champ considéré : avoir une opinion très favorable à propos des droits obtenus en France et à propos de la qualité de vie et une opinion très défavorable à cause de l'éducation jugée trop licenciuse. Selon certains parents, les différences éducatives (trop laxistes en France selon eux) ont des incidences négatives très précoces sur le comportement des jeunes :

« C'est vrai que chez nous, ici, c'est vraiment trop différent [...]. Si on voit les ados [rires]. Déjà, peut-être une fille de dix-douze ans, la maman peut dire : " Ma chérie tu me fais ça, dès que tu termines à manger, tu fais la vaisselle, tu ranges la cuisine et après tu vas faire tes devoirs et après tu t'occupes, tu fais ce que tu veux". Elle peut répondre directement : "Ah non, maman, je suis fatiguée, moi. J'ai autre chose à faire. J'ai des amis à voir, je dois aller voir tel, je dois aller voir tel". Tu vois des réponses comme ça. Quand je suis arrivée en Europe, j'ai dit : " Ouh là ! Moi ici ! Non, non, non !". Si j'ai un enfant ici alors je vais prier mon Dieu : " Seigneur, aide-moi ! ". Parce que là, cette éducation, j'aimerais pas vraiment l'avoir dans ma maison. » (SSD_ET_RUCSup_B).

Au-delà de l'insolence des adolescents, ce qui perturbe ces familles, c'est également tout l'environnement social qui n'est pas propice à dispenser l'éducation de son choix, car malgré leurs efforts les parents semblent « contredits » par ce qui les entoure, notamment les programmes télévisés, pas du tout adaptés selon eux aux petits :

« Moi y'a un truc aussi par rapport à l'éducation, la télé surtout. [...] La télé d'ici, (soupir) on la met, mais c'est pas éducatif. Ils mettent des films à des heures pas pour enfants. Et les enfants d'ici sont tellement éveillés comme elle, elle là, elle est petite, mais elle est tellement éveillée qu'elle sait tout ce qui se passe à la télé. Moi je dis, s'il y a des séries, des films, elle, elle regarde pas ça. » (SSD_ET_RUCSup_B).

La question des châtimets corporels

« Ici, il faut pas taper. Il faut parler [...] Je vais passer ma vie à parler, à parler jusqu'à quand ? » (SSD_ET_RUCInf_S).

Par comparaison avec l'inefficacité des services sociaux, certains parents jugent culpabilisant le zèle dont font preuve les institutions à propos des méthodes éducatives. Par exemple, l'interdiction de frapper les enfants n'a pas de sens pour eux. Cette interdiction déstabilise les familles et cette intrusion empêche d'élever correctement les enfants. C'est le cas de cette mère ivoirienne de six enfants :

« Ce qui nous fatigue, ici, c'est l'interdit de taper les enfants. Si tu tapes ton enfant, l'enfant va aller voir l'assistante sociale, tu auras des problèmes. Si tu engueules les enfants, ils vont aller dire à l'assistante sociale, tu auras des problèmes. Pourquoi ? C'est ton enfant. Si l'enfant fait un truc, est-ce que tu vas prendre l'enfant, aller le mettre dehors, le taper ? Si l'enfant fait une bêtise, tu le punis, même tu peux même lui donner des fessées, moi je fais ça souvent et après je lui dis : "Vas-y ! Va dire à l'assistante sociale." Un jour, celle-là [*elle montre une de ses filles présente*] elle me dit : "Moi, je dis à l'assistante sociale et puis ils vont te mettre en prison et moi je vais devenir quoi ? " On dit : "Parce qu'elles sont nées ici, donc on n'a pas le droit de l'insulter, on n'a pas le droit de le taper ". Donc qu'est-ce qu'on a le droit ? Donc c'est pour ça que l'enfant va faire des bêtises, on va le laisser comme ça et après ça devient de plus en plus. Et après l'enfant va grandir avec ça, c'est fini. » (SSD_ET_NB_REC_RUCInf_K).

La notion de lassitude revient souvent lorsqu'il s'agit de qualifier le sentiment de ces parents et leur désarroi face à ce qu'ils interprètent comme un ordre absolu :

« Mais ici il faut toujours parler. [...] C'est fatiguant, c'est fatiguant, le fait que je suis toute seule, de parler c'est fatiguant. J'ai l'habitude de taper, faut pas taper. Déjà, j'ai toujours envie d'aller, je me retiens, ça me fatigue quoi, pour moi ça me retarde mais c'est logique, c'est normal, je peux pas faire autrement, je suis obligée. [...] Le fait que les enfants sont nés sur le territoire français, ils ont dit : "Le règlement c'est ça". » (SSD_ET_RUCInf_S).

Ces châtiments corporels sont motivés par la volonté des familles d'être exemplaires, d'où le caractère particulièrement paradoxal de cette interdiction. La situation d'immigration les oblige, selon elles, à ne donner prise à aucune critique :

« Mais quand les enfants ont une bonne éducation, toi-même, tu es content. Tu es fier de toi. C'est important même c'est très important que l'enfant soit bien éduqué. [...] Surtout on est venu ici en France... Si tu vois tous les immigrés : on vient, c'est pour venir chercher de l'argent. [...] Pour venir manger, travailler, manger. Et toi tu viens dans ce pays, c'est même pas ton pays, tu te crois plus supérieur. [...] Il faut être sérieux et mets-toi dans la tête que tu es venu pour travailler, pas venu pour faire des bêtises. Et il faut être fier de ça et donner une bonne éducation à tes enfants. » (SSD_ET_NB_REC_RUCInf_K).

Mais pour les familles d'immigration récente, les rapports avec les institutions et leurs agents, leurs injonctions formulées ou même tacites génèrent parfois des contradictions, des tensions plus importantes.

2.1.2.6. La France : un pays hostile

Cette dernière forme de rapport aux institutions et aux professionnels a été très peu rencontrée dans ses formes les plus radicales. Si certains entretiens ont mentionné des difficultés à déléguer l'éducation de ses enfants ou, de manière générale, à faire confiance aux structures d'accueil et à leurs agents, peu de parents ont soutenu une position de victime. Peut-être y a-t-il ici un biais de recrutement car le fait d'accepter un entretien avec nous est en soi une forme d'exposition à laquelle on suppose que des parents très suspicieux auraient refusé de se soumettre. Mais il ne s'agit que d'une hypothèse.

La concurrence éducative

Lorsque de l'hostilité est ressentie par certains parents, elle est d'abord une réaction à l'hostilité dont ils se jugent victimes. Cette hostilité est davantage ressentie par les familles musulmanes (mais on retrouve également ce sentiment d'oppression chez les catholiques très pratiquants rencontrés en Côte-d'Or). En effet, en dehors des clivages culturels qui peuvent apparaître et qui n'ont pas de connotation religieuse, les autres sujets de discorde sont souvent lus à la lumière de l'appartenance religieuse. Se sentant alors jugées pour ce qu'elles sont, elles décident d'employer des stratégies diverses de contournement pour parvenir, malgré la pression sociale, à maintenir leurs principes éducatifs. L'école peut être le lieu de cette confrontation entre deux cultures et la mise en danger de la légitimité de l'autorité et des principes parentaux :

« La première année, quand ma fille est partie à l'école, elle rentre avec des paroles bizarres : "Maman, j'appelle la police. J'ai le droit de faire ça". Je lui ai dit : "Qui t'a dit ça ?" Elle m'a dit : "La maîtresse, elle nous a dit qu'on a le droit de faire ça. On a le droit de faire ça". Je lui ai dit : "Moi, c'est à l'âge de 23 ans que j'ai perdu ma mère. J'ai jamais dit à ma mère : "Non, j'ai le droit de faire ça. Je fais pas ce que vous me dites, je fais ce que je veux". A cet âge-là je me rappelle, jamais que j'ai dit ces paroles-là. Mais eux, à l'âge de 3 ans, ma fille, elle rentre, elle me dit : "Maman, j'appelle la police. Tu vas en prison".» (SSD_ET_RUCSup_H).

Au-delà de la revendication des droits de l'enfant qui peuvent entrer en contradiction avec le discours des parents, la question de l'alimentation est centrale dès que les enfants de parents musulmans fréquentent des établissements extérieurs :

« Parce que je lui dis : "Il faut pas manger la viande à la cantine". Elle me dit : "Pourquoi je mange pas la viande ?". Je suis obligée de lui dire : "Faut pas manger parce que c'est pas bien pour ta santé". Je veux pas lui dire directement. » (SSD_ET_RUCSup_H).

La suspicion générale

Cette suspicion générale se retrouve également chez certaines familles qui ne souhaitent pas déléguer la garde de leur enfant par crainte de l'inconnu et par manque de confiance vis-à-vis des structures :

« Mes enfants, je les garde avec moi. Si je ne connais pas, je ne peux pas donner mes enfants ». (SSD_ET_NB_RUCInf_S).

« [La mère] On n'a pas de nounou, ça ne me dit rien. Si mes filles ne sont pas avec moi ou avec leur père, je n'ai pas confiance. [Le père] On a beaucoup de doutes. Nous on est comme ça. Je l'appelle tout le temps, la maman, quand je suis au travail pour lui dire : "Fais attention à la petite". On a toujours peur. [La mère] Oui je me fais trop de souci mais c'est une bonne chose d'être comme ça. Elles sont plus en sécurité. Les autres qui font garder leurs enfants, je me dis que j'aurais aimé faire ça aussi pour les enfants, pour qu'ils connaissent autre chose, d'autres enfants. Mais je ne peux pas, j'ai peur. » (CO_ET_RUCSup_BA).

Dans le cas de cette famille, la suspicion s'alimente également de son isolement social.

Conclusion

Nous avons fait le choix d'analyser la situation des familles étrangères à l'aune de la question du droit. L'accès au droit est une inquiétude majorée chez les familles étrangères car elles ont, de fait, une situation administrative différente des autres familles dites françaises et cette différence peut avoir des incidences qui vont traverser toute la vie familiale. En France, la naissance de l'enfant engendre une ouverture de droits spécifiques. Elle autorise également l'exposition de la famille aux agents institutionnels. Ainsi exposées, les familles étrangères vont avoir des comportements variés vis-à-vis de leur nouvelle situation administrative et juridique. Compte tenu de nos critères de sélection de l'échantillon (avoir eu un enfant né en 2011), nous avons rencontré des parents relativement jeunes qui, pour certains d'entre eux, ont grandi et ont été scolarisés en France. Dans ces cas, la distance sociale et culturelle entre le pays d'origine et la France est moins marquée et les choix de mises en couple avec une personne d'origine étrangère ne sont problématiques, de l'avis des enquêtés, que pour les regards extérieurs. Dans d'autres situations, l'équilibre entre culture d'origine et société d'accueil se négocie quotidiennement et reste parfois une cause d'inquiétude pour des familles qui se sentent culturellement minoritaires et socialement dominées. Pour d'autres enfin, la vie en France est une lutte quotidienne pour préserver son droit à éduquer son enfant. En effet, pour les familles d'origine d'étrangère, la question de l'éducation de ses enfants semble revêtir des enjeux qui dépassent ceux de la population générale. Fréquemment, les incivilités ou les « débordements » juvéniles sont relayés dans les médias ou lors des débats parlementaires comme portant la marque d'une défaillance parentale, d'un manquement par les familles aux règles de la « bonne éducation », celle qui est supposée garantir l'ordre public (Boucher, 2011). Ce discours est apparu comme très intériorisé par les familles rencontrées mais les enjeux sont investis différemment selon que la famille se sente dominée par les institutions ou non. Cependant, on constate de manière générale, l'importance pour elles de l'application des normes éducatives de la société d'accueil. En tant qu'immigrées, leur mode éducatif est souvent, pour elles, un indicateur de leur intégration à la société française : un « bon » parent est un « bon » citoyen qui élève de futurs « bons » citoyens.

2.1.3. Les familles homoparentales

Le terme d'homoparentalité est un néologisme, suscité en particulier par l'APGL (Association des parents gays et lesbiens), pour désigner *toutes les situations dans lesquelles au moins un adulte qui s'auto-identifie comme homosexuel est le parent d'au moins un enfant*. La mesure du phénomène reste très approximative. L'INED estime dans une fourchette de 24 000 à 40 000 le nombre d'enfants résidant avec un couple de même sexe (Rault, 2009). Aux Etats-Unis, on dénombrerait entre 1 et 9 millions d'enfants, élevés par 800 000 à 7 millions de parents gays et lesbiens (Gross, 2012). La notion d'homoparentalité recouvre en réalité une pluralité de configurations concrètes :

- L'un des parents légaux vit avec une personne de même sexe et les enfants sont nés d'une union hétérosexuelle antérieure : il s'agit d'une famille recomposée ;
- Les enfants sont nés par insémination artificielle ou ont été adoptés mais il n'existe qu'un seul parent légal ;
- Les enfants sont issus d'un projet de coparentalité, dans lequel les parents légaux ne vivent pas ensemble mais s'engagent à être associés pour le bien-être de l'enfant ; il s'agit souvent d'accords entre couples gay et lesbien.

Depuis une vingtaine d'années en France, plusieurs associations ont contribué à faire évoluer le regard sur les réalités de l'homoparentalité : l'APGL, présente depuis 1986, principale

initiatrice d'une recherche pluridisciplinaire sur la question et force de pression pour promouvoir un nouveau droit de la famille ; les Enfants d'Arc-En-Ciel, association créée en 2003 pour accompagner les couples LGBT dans un projet parental ; l'ADFH, particulièrement soucieuse de la prise en compte de l'éthique dans les parcours d'homoparentalité.

Jusqu'en 1997, il n'existait aucune étude scientifique en France sur les questions d'homoparentalité, à la différence des pays anglo-saxons et d'Europe du Nord. Pour Martine Gross, cette différence s'explique par la nature du droit : dans les pays anglo-saxons où prévaut la jurisprudence, les juges ont commandé aux scientifiques des travaux afin d'éclairer leurs décisions. Initiés pour répondre aux inquiétudes sur le développement des enfants élevés par des couples de même sexe, ces travaux n'ont d'ailleurs relevé aucune différence notable qui soit susceptible de justifier ces inquiétudes. En France en revanche, on légifère à partir de principes généraux. Aussi l'anthropologie et la psychanalyse ont-elles pu être mobilisées dans les débats, beaucoup plus que la sociologie. En 1997, l'APGL adresse une lettre à 300 unités de recherche afin de susciter des travaux pluridisciplinaires sur l'homoparentalité. Cet appel porte ses fruits puisqu'en 2007, on recense plus de 300 publications sur cette question. Bien au-delà d'une simple description de groupes sociaux minoritaires, ces recherches abordent l'homoparentalité comme un révélateur des rapports sociaux de genre et de l'évolution des structures familiales en Occident, ouvrant ainsi la possibilité de penser un autre droit de la famille (Cadoret, 2002 ; Descoutures, 2010 ; Le Gall, 2005).

Au-delà des pratiques sexuelles, l'enjeu de l'homoparentalité est d'abord celui de la pluri-parenté, c'est-à-dire d'institutions capables de reconnaître les différentes dimensions - biologiques, légales et sociales - de la parenté. A cet égard, le droit français reste frileux. A l'exception de l'adoption simple, les filiations « voulues » (adoption, procréation médicalement assistée) miment le modèle reproductif en faisant disparaître dans l'anonymat le parent biologique, au profit du parent légal. Et il n'existe pas de statut du beau-parent susceptible de donner une légitimité au parent qui est présent au quotidien près de l'enfant et qui ne dispose d'aucune visibilité légale. Une loi de 2002 ouvre la possibilité de partager l'autorité parentale avec un tiers délégué, mais laisse cette possibilité à l'appréciation du juge.

Les travaux français sur l'homoparentalité se partagent ainsi entre connaissance empirique des fonctionnements spécifiques aux familles homoparentales - comment se forme et se discute le projet parental ? Quelle est la répartition des rôles et des tâches au sein du couple ? Comment évoluent les normes éducatives ?, etc.- et réflexion sur des enjeux anthropologiques et juridiques beaucoup plus généraux, concernant les transformations de la famille et des systèmes de parenté en Occident.

Nous n'avons pas pour ces familles, à la différence des autres catégories de familles qui font l'objet de ce rapport, de référence quantitative, les familles homoparentales exclusivement constituées de couples de femmes étant en nombre trop réduit dans la cohorte ELFE.

Les 12 familles homoparentales rencontrées

Familles homoparentales, région parisienne

RP_Homop_Femmes_CSPPlus_1

Couple de femmes : mère biologique, médecin ; compagne de la mère biologique, secteur culturel

Premier bébé (garçon) né en juin 2011. Coparentalité avec un couple d'hommes qui habite dans une zone proche, PMA par FIV

Région parisienne, banlieue résidentielle

CSP+

<p>RP_Homop_Femmes_CSPPI_2 <i>Couple de femmes : mère biologique, enseignante dans le secondaire, banlieue difficile ; compagne de la mère biologique, arrêt travail longue durée</i> <i>Premier bébé né en août 2010. Insémination artisanale à domicile avec un donneur ami</i> <i>Région parisienne, banlieue populaire</i> CSP PI</p>
<p>RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3 <i>Couple de femmes : mère biologique, secteur social associatif ; compagne de la mère biologique, secteur social associatif</i> <i>Premier bébé né en mai 2011. PMA avec un donneur anonyme en Belgique</i> <i>Paris, arrondissement populaire</i> CSP+</p>
<p>RP_Homop_Femmes_CSPPlus_4 <i>Couple de femmes : mère biologique, secteur public ; compagne de la mère, responsable commerciale, enceinte d'une petite fille.</i> <i>Jumeaux nés en avril 2010, un des deux décède à 2 mois, PMA avec un donneur anonyme en Belgique ; deuxième enfant attendu par l'autre membre du couple (autre donneur anonyme) pour février 2013.</i> <i>Banlieue parisienne résidentielle</i> CSP+</p>
<p>RP_Homop_Femmes_CSPPI_7 <i>Couple de femmes : mère biologique, institutrice ; compagne de la mère biologique, institutrice.</i> <i>Deux enfants : un né en avril 2007 et un autre, né en octobre 2010. PMA en Belgique</i> <i>Région parisienne, banlieue populaire</i> CSP PI</p>
<p>RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8 <i>Couple d'hommes : père biologique, médecin et deuxième père, personnel hospitalier.</i> <i>Un enfant né en juin 2011. GPA en Belgique</i> <i>Paris, arrondissement résidentiel</i> CSP+, voire ++</p>
<p>RP_Homop_Femmes_CSPPlus_9 <i>Couple de femmes : mère biologique, hôtesse de l'air ; compagne de la mère biologique, médecin</i> <i>Premier bébé né en novembre 2010 ; désir d'un second avec le même donneur, même mère (insémination en cours)</i> <i>PMA par FIV avec donneur anonyme en Belgique</i> <i>Région parisienne, banlieue résidentielle</i> CSP+</p>
<p>RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10 <i>Entretien dans un café</i> <i>Couple d'hommes : père biologique, dans l'immobilier ; compagnon du père, chercheur</i> <i>Deux enfants, un premier né en janvier 2009, un deuxième en octobre 2011, de la même mère porteuse. GPA aux USA, mère porteuse + FIV</i> <i>Paris, arrondissement résidentiel</i> CSP++</p>
<p>Familles homoparentales en région</p>
<p>Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5 <i>Couple de femmes, mère biologique, directrice d'un établissement public ; compagne de la mère biologique, conseil en politique culturelle.</i> <i>Un bébé né en décembre 2010, un deuxième enfant est attendu pour février 2013, même mère, même donneur connu. PMA en Belgique avec un donneur connu</i> <i>Grande ville en région</i> CSP+</p>
<p>Prov_Homop_Femmes_CSPPI_6 <i>Couple de femmes : mère biologique, indépendante; compagne de la mère biologique, institutrice.</i> <i>Un garçon né en juillet 2011. Coparentalité avec un ami, insémination artisanale à domicile.</i> <i>La compagne de la mère a déjà eu 3 enfants d'un couple hétéro, famille recomposée, vit avec un adolescent de 15 ans et le bébé.</i> <i>Grande ville en région</i> CSP PI/+</p>
<p>Prov_Homop_Hommes_CSPPlus_11</p>

Entretien dans un café

Couple d'hommes franco-belges marié en Belgique et pacsé en France : père, directeur d'hôpital ; deuxième père, indépendant.

Un enfant adopté deux mois après sa naissance en décembre 2008. Adoption en Belgique, mère biologique connue. Banlieue d'une grande ville en région, commune rurale côté belge

CSP+, voire++

Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_12

Couple de femmes : mère biologique des deux enfants, cadre fonction publique ; compagne de la mère biologique, cadre fonction publique.

Deux filles, l'aînée, née en janvier 2008, la seconde en février 2010. PMA avec le même donneur anonyme en Belgique

Zone rurale, proche d'une grande ville en région

CSP+

Trois points saillants, spécifiques à ce type de famille, ressortent des entretiens :

- Les réflexions sur les rôles des deux parents, les différents modèles parentaux, l'évolution des modèles parentaux ;
- Les questions de reconnaissance du deuxième parent, du coparent ou du deuxième parent vis-à-vis du coparent ;
- Les modalités de conception du bébé et la grossesse.

Nous rendons compte du contenu des entretiens réalisés en trois parties. Une première partie s'intéresse à la pluralité des configurations de couples et à la façon dont les couples homoparentaux construisent une norme du « bon parent » ; une seconde partie développe la différenciation des rôles parentaux au sein du couple tandis qu'une troisième et dernière partie s'attache aux interactions quotidiennes avec les professionnels quels qu'ils soient dans les domaines administratifs, médicaux et sociaux.

2.1.3.1. De la pluralité des configurations de couple à l'émergence d'une norme homoparentale du « bon parent »

Les recherches menées sur l'homoparentalité ont mis en évidence différentes façons de « faire famille » pour les couples de même sexe. Dans ces familles, les trois dimensions de la parenté distinguées par I. Théry : biologique, légale et sociale – ne coïncident que partiellement mais chaque configuration peut être décrite à partir d'elles : combien de parents sociaux ? Combien de parents légaux ? Quelles relations entre parents sociaux et parents biologiques ? Chaque configuration pose ainsi des enjeux spécifiques qu'elle partage néanmoins toujours avec d'autres types de famille, en premier lieu les familles recomposées, les couples adoptants ou ceux qui ont recours à la procréation médicalement assistée. A partir des configurations rencontrées dans notre échantillon, nous allons ainsi dégager trois enjeux distincts soulevés par ces disjonctions entre les dimensions de la parenté :

- Combien de « parents » un enfant peut-il avoir ?
- Comment reconnaître et protéger les liens avec le(s) parent(s) social, en particulier dans les cas de rupture ou de décès du parent biologique ?
- Comment transmettre à l'enfant un récit familial qui respecte la transparence sur ses origines ? En d'autres termes, quelle place dans ce récit, pour ceux qui ont participé à la procréation (parents biologiques, donneurs, donneuses, mères porteuses) sans être pour autant des « parents d'intention » ? (Babu, Auffer, 2005).

Nous montrerons ensuite que par-delà la pluralité de ces enjeux se dessine une norme commune du « bon parent », largement construite à partir de l'expérience singulière de l'homoparentalité : une personne engagée dans son projet de parentalité, très réflexive sur ses pratiques éducatives, attachée à l'équilibre des rôles au sein du couple et capable de transmettre à l'enfant la vérité sur ses origines.

Le modèle bio-conjugal en question

Peut-on élever un enfant à plus de deux parents ?

Sans conteste, il faut bien plus de deux personnes pour élever un enfant. Mais l'autorité parentale peut-elle se partager au-delà de deux ? (cf. Tableau p. 10). Dans notre échantillon, deux couples seulement ont choisi de faire famille dans le cadre d'un projet de coparentalité, en s'associant avec un autre couple (ou une personne) du sexe opposé. Dans ce cas, l'enfant a deux parents légaux qui coïncident avec ses parents biologiques mais dès sa naissance, il est entouré aussi par un ou deux parents sociaux qui sont les conjoints des parents biologiques. La question spécifique qui se pose alors est celle du partage de l'autorité parentale entre ces trois ou quatre parents d'intention, engagés dans le même projet d'enfant et présents au quotidien, ou tout au moins régulièrement, auprès du bébé.

Pour les hommes, la coparentalité représente la seule solution alternative à l'adoption (presque impossible pour un couple gay) et la GPA, illégale en France et coûteuse à l'étranger. Pour les femmes en revanche, qui disposent d'une palette de moyens plus étendue, les motivations relèvent davantage du désir de donner un père à l'enfant ou encore de l'opportunité d'une relation amicale. La question du lien préalable à l'établissement d'une relation aussi particulière se pose de fait avec acuité : un lien d'amitié antérieur favorise la construction de l'accord, tandis que la recherche d'un couple partenaire, en particulier par le biais du réseau associatif peut se révéler longue, laborieuse et hasardeuse, en particulier pour les hommes soumis à un rapport de force plutôt défavorable (Tarnovski, 2010). Un couple d'hommes nous a ainsi confié avoir rencontré entre 50 et 80 femmes avant de s'orienter vers la GPA. En ajoutant :

« Les hommes galèrent plus, parce qu'ils sont plus en porte-à-faux par rapport aux femmes qui ont plus de choix et qui imposent, on va dire, leur loi. [...] Dans les couples de filles qu'on a rencontrés, il y en a qui nous ont dit : "Oh bah, de toute façon, s'il y a un problème, moi je suis la mère, j'aurai l'enfant ". Il y en a qui l'ont dit ouvertement. Alors c'est sûr que le projet, la conversation s'arrêtent très rapidement. [...] Quand on voit ces couples de femmes, on a plutôt l'impression qu'elles veulent un papa connu, pour l'"équilibre" et que toutes les cases soient remplies dans le schéma et ça fait une famille plus élargie. »
(RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

À leurs yeux, la coparentalité peut fonctionner « quand les hommes ne sont pas trop difficiles, qu'ils veulent voir l'enfant de temps en temps, que, en gros c'est les femmes qui décident et eux, font la nounou le week-end » :

Le père biologique précise : "Ce n'est pas la vision que moi, j'ai du père". »
(RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

Les couples qui ont tenté cette aventure ou envisagé de le faire s'accordent à souligner la difficulté de l'entreprise. En s'engageant dans un projet de coparentalité, ils entrent en fait dans une zone de relations interpersonnelles faiblement régulées par les institutions, si ce n'est, en cas de conflit sérieux, le recours au juge aux affaires familiales. Les chartes de

coparentalité établies à cette occasion et dont des modèles pré-rédigés sont proposés par les associations, peuvent être déposées chez un notaire mais elles n'ont pas de valeur juridique en tant que telles : en cas de litige, le juge peut choisir ou non d'en tenir compte.

« On peut la déposer chez un notaire, on ne l'a pas fait. De toutes les façons, le juge en fait ce qu'il veut. Soit il la prend en considération... En tout cas, il la prend en considération, mais après, soit il l'intègre dans sa réflexion, soit il considère que c'est quelque chose qui a été fait avant la naissance et que cela n'a plus de valeur. C'est complètement... Il n'y a jamais deux jugements pareils. » (Mère biologique d'un projet de coparentalité, RP_Homop_Femmes_CSPPlus_1).

La charte dite d'engagement parental permet de préciser l'organisation temporelle et matérielle de la garde, mais aussi de définir une procédure de conciliation en cas de conflit et de transmettre la volonté des parents biologiques en cas de décès.

« On a commencé à écrire une charte de coparentalité, on n'a pas vraiment fini. Après, c'est vrai que ça reste théorique une charte, parce qu'on l'écrit mais on ne sait pas comment ça se passe après. [...] C'est au sujet de la garde. Mais c'est très théorique. On avait envisagé un jour/un jour, mais en fait c'est ingérable je pense avec un bébé et même après ce n'est pas possible [...] On avait mis dans la charte tout ce qui concernait le décès des parents biologiques. Ce dont on a peur en fait, c'est si je décède. On ne saura pas ce qui se passe pour ma compagne, on a peur que les parents du père et les miens veuillent récupérer l'enfant.» (Prov_Homop_Femmes_CSPPI_6).

Mais jusqu'à quel niveau de détail faut-il s'accorder dans une telle situation d'incertitude ? Le couple d'hommes qui a renoncé au projet de coparentalité ironise : « Quand vous en êtes au point où sur le contrat figure que dans x mois, l'enfant mangera des carottes bio... ». Le déséquilibre de l'appariement homme/femme se révèle source de conflits futurs parce qu'il favorise chez les couples d'hommes certaines formes de dissimulation pour mener à bien leur projet de parentalité :

« Plusieurs fois, il y a des garçons qui nous ont menti pour pouvoir faire le projet avec nous. Un mensonge grave quand même. Un sur l'âge. Il s'est rajeuni de 6/7 ans. Et puis la religion... [...] Pour que le projet se fasse avec nous, ils arrangent les choses. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_1).

Le couple d'hommes peut aussi accepter des conditions qui lui deviennent rapidement insupportables lorsque l'enfant est là. Confronté à une telle situation, ce couple de femmes craint que le père biologique ne saisisse finalement le juge aux Affaires familiales :

« Depuis la naissance, il reconstitue un couple hétéro. On a fait un projet à quatre avec une charte signée par tous les quatre où on avait un rôle. Le rôle du co-père et de la co-mère ne sont pas toujours bien définis, mais lui, il commence à... Je le gêne. L'autre, son compagnon, ne le gêne pas puisqu'il n'était pas intéressé plus que cela par le projet, qu'il n'est pas le père. Du coup, il veut m'exclure, il y a une sorte de rivalité qui se crée dans les deux sens. [...] Ma place est complètement instable. Je n'ai aucune légitimité et il me le fait sentir. [...] C'est des modèles en construction, qui sont difficiles. On n'a pas de projection, on n'a pas de modèle. Donc voilà... » (Compagne de la mère biologique, coparentalité, RP_Homop_Femmes_CSPPlus_1).

Compte tenu de ces difficultés, il n'est guère surprenant qu'une majorité de couples, en particulier lesbiens, préfèrent « faire famille » en limitant à deux le nombre de parents intentionnels :

« Nous, on n'avait pas trop envie, j'avoue, de se dire, de confier le bébé, s'en séparer au bout de trois semaines... Et puis on voulait vraiment faire une famille, nous, enfin notre famille. (...) Je pense que j'aurais eu du mal à vivre, moi, cette situation-là, à trouver ma place. Je me considère vraiment comme le deuxième parent de L. Il n'y en a pas un autre quelque part. Je crois que j'aurais eu beaucoup plus de mal à vivre ça. Là il n'y a quand même que deux personnes qui sont les référents parents. Après on se serait peut-être adaptées, je n'en sais rien. » (Compagne de la mère biologique, enfant né par insémination artificielle, donneur connu, Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5).

Un autre couple de femmes explique de même pourquoi elles ont exclu la coparentalité :

« Cela ne correspondait pas à ce qu'on voulait. On trouvait qu'il y avait trop de problèmes potentiels. Déjà pour nous, le fait que les enfants aient un père ce n'était pas essentiel, alors qu'on connaît plein de couples de filles pour qui c'est important qu'il y ait un père reconnu. Nous dans notre réflexion, ça n'a pas été essentiel. Ce qui était important, c'était d'avoir deux personnes qui élèvent l'enfant. (...) Après on a des copains hétéro qui voulaient bien donner leur sperme. Ça aurait été possible, sauf qu'ils ne voulaient pas forcément être père. Et c'était des copains qu'on allait revoir. » (Compagne de la mère biologique, enfant né par insémination artificielle, donneur anonyme, RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

Le choix peut faire l'objet d'une négociation au sein du couple :

« A trois, cela me semblait complètement dément. C. était hyper attachée à l'idée d'un père. Il fallait bien qu'il y en ait une qui plie. J'ai plié par amour pour C. Nous avons proposé cela à un ami, que je croyais être un ami de longue date. Je le connaissais depuis une dizaine d'années. C. l'aimait beaucoup. C'est un ami à moi historiquement. Après un enthousiasme plus que débordant quand on lui a annoncé, que je ne trouvais pas très mature pour un homme de cinquante ans, il s'est ressaisi et il a dit : "Non". C. ne s'y attendait pas. J'étais très soulagée. Je n'étais pas contente parce que mon projet aboutissait par échec de cet homme qui refusait. Mais j'étais quand même contente. Du coup, on a très, très vite enchaîné sur la Belgique et cela a marché du premier coup. Inconsciemment, c'est ce que C. voulait aussi parce qu'elle avait besoin de se faire à cette réalité et que cela vienne du refus d'un homme plutôt que de dire : "On ne veut pas d'un homme". » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3).

Si l'on exclut les situations de coparentalité, dans tous les autres cas, il n'y a que deux parents d'intention et l'exercice de la parentalité au quotidien ne concerne que deux personnes. Deux problèmes demeurent :

- Le conjoint du parent biologique n'a aucun statut légal ;
- D'autres personnes ont participé à la conception de l'enfant sans être pour autant des parents intentionnels : quelle place leur donner dans la construction du récit familial ?

Quelle reconnaissance du lien avec le parent social (ni biologique ni légal) ?

« Tout le monde s'enflamme sur le mariage mais moi je m'en fiche du mariage ! La question qui se pose, c'est la reconnaissance du parent social. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2)

Les familles homoparentales partagent avec les familles recomposées l'absence de statut et de reconnaissance légale pour ces parents du quotidien qui n'ont pas de lien biologique avec les enfants dont ils s'occupent. Avec toutefois une différence importante : dans le cas de

l'homoparentalité, le parent social est aussi souvent un parent d'intention, présent dès la naissance de l'enfant. Le projet de loi concernant le mariage pour tous leur offre donc une possibilité ambiguë : adopter ceux qu'ils considèrent depuis la naissance comme leurs propres enfants.

À l'heure actuelle, l'absence de statut constitue une source multiple d'insécurité : en cas de décès du parent légal, en cas de séparation mais aussi au quotidien, vis-à-vis des autorités administratives, des professionnels de l'enfance ou des équipes médicales (Herbrand, 2008). Les dialogues suivants, au sein de couples lesbiens (Prov_Homop_Femmes_CSPPI_6, RP_Homop_Femmes_CSPPlus_1 et RP_Homop_Femmes_CSPPI_2) témoignent des différents aspects de cette situation.

- *Un testament pour prévoir le pire*
« Ce qu'on a fait nous, c'est qu'on est allés voir un notaire. On a fait un certain nombre de documents qui valent ce qu'ils valent. Mais dans lesquels on déclare... - Cela relève plus du testament en fait. - C'est vraiment en cas de disparition et encore ! C'est juste un souhait. Parce qu'il y a un conseil de famille et ce sont mes parents qui ont le dernier mot. Après on a de bonnes relations avec nos parents, donc on les a informés de ça et de nos souhaits. [...] Et au niveau de l'autorité parentale, non, on n'en a jamais eu besoin mais c'est vrai que si H. veut sortir du territoire avec L. aujourd'hui elle ne peut pas. - Il y a toujours cette angoisse, s'il arrive quelque chose à A., qu'est-ce qui se passe ? On est dans une situation très bonne avec les parents des uns et des autres, donc je pense que ce serait en bonne intelligence, après on n'est jamais à l'abri, quand il y a un drame, que les parents d'A. souhaitent récupérer les enfants... Je ne sais pas, je ne pense pas mais... C'est une petite angoisse dans ma tête. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPI_6).
- *L'incertitude au quotidien*
« Dès lundi, tu vas l'emmener faire un vaccin et c'est une question que je me pose. Je me demande s'il ne faut pas que je fasse un petit mot. C'est la première fois que cela se présente car j'ai toujours été là physiquement, même si je n'étais pas là. C'était virtuel parce que moi franchement je ne faisais rien. [...] - Par exemple pour la nounou, on a fait un contrat. C'est P. qui est déclarée au niveau de la PAJE comme employeur, l'URSSAF. Mais dans le contrat, je suis citée également et je suis autorisée à amener... enfin à donner l'avis sur qui a le droit de venir chercher l'enfant ou pas. C'est un contrat privé. Pour les médecins etc. ..., cela ne s'est jamais présenté. [...] - Aujourd'hui, on n'a pas de dénominatif pour le coparent par exemple. C'est le parent social, c'est le coparent. "Comment tu te fais appeler ?" Chacun se fait appeler à sa façon. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_1).
- *La violence de n'être rien aux yeux de la loi*
« J'apparais juste ayant assisté à l'accouchement avec l'attestation de l'hôpital. - Et à la mairie ils ont refusé qu'elle soit inscrite comme compagne de la mère. - Cela a été épique. La reconnaissance, tout cela, cela a été épique. Quelle catastrophe tout cela. On a voulu faire une pré-reconnaissance. [...] - Je suis allée reconnaître E. avant la naissance. Cela devait être au mois de juillet, il est né en août. Dans cette mairie, j'étais la seule déclarante, il n'y avait pas de papa. Je ne sais plus ce que l'on avait posé comme question par rapport à toi : "Est-ce que tu pouvais apparaître sur l'acte en tant que compagne de la mère ?" On était un peu naïve. L'adjointe, l'officier d'état-civil, a été très sèche... - Elle m'a dit : "Il n'en est pas question. De toutes façons, cela n'existe pas des choses comme cela, ce n'est pas légal". Elle m'a dit une phrase qui m'a blessée, un truc qui m'a blessée pendant plusieurs mois : "Mais vous savez que vous ne serez jamais rien pour cet enfant". Quand elle m'a dit cette phrase-là, je ne suis pas violente, mais j'ai failli me lever pour lui donner une baffe. J'étais au bord des larmes vraiment. J'étais blessée par cette phrase-là. Dire à quelqu'un qu'on ne sera jamais rien pour quelqu'un d'autre. D'un point de vue légal, ce n'est pas totalement faux. [...] D'un point de vue

légal, il y a un vide juridique. Mais il n'y a pas que le point de vue légal, je pense avec un enfant. Il y a le relationnel, tout l'aspect humain. Tout l'amour que l'on peut recevoir et donner à un enfant. Et cela je trouve que c'est très déplacé de dire à quelqu'un qu'on ne sera jamais rien pour quelqu'un d'autre. [...] L'autre cas, ce serait dans le simple cas où on se séparerait. Cela arrive. Il y a quand même des gens qui se quittent. C'est quelque chose qui n'est pas si rare. Si elle part avec E. sous le bras, je n'ai plus que mes yeux pour pleurer, j'ai perdu les deux. Je ne peux rien faire. - Et inversement si B. s'en va, je n'ai aucun recours pour qu'elle puisse participer à l'éducation de notre enfant. C'est dans les deux sens. [...] La seule protection que l'on a, c'est celle que l'on veut bien se donner.» (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2).

Dans l'un des couples d'hommes, le père biologique parle de son conjoint en ces termes :

« Lui c'est le fantôme. Les seuls qui l'appellent "Papa", c'est les enfants. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10).

Face à cette insécurité juridique, les familles s'organisent, accumulent des preuves, comme le font certains immigrés clandestins, dans l'espoir que leur dossier pourra être convaincant aux yeux d'un juge ou encore dans l'attente que la loi évolue. Par leur travail d'objectivation des situations, elles investissent ainsi une zone indécise aux frontières du droit, anticipant le fait que les lignes sont appelées à bouger.

Quelques-uns des couples rencontrés envisagent de demander une délégation d'autorité parentale. Par rapport au risque de la séparation, l'un d'entre eux éprouve le besoin de formaliser un contrat par écrit mais aussi de s'entourer de tiers bienveillants et vigilants qui sauront intervenir en cas de conflit passionnel :

« Le contrat est juste que le jour où cela arrive, on s'engueule, et les choses ont été bien définies, bien écrites avant. Cela évite que... Parce que l'on ne sait pas dans quelle situation on peut être à ce moment-là. [...] C'est difficile de se dire : "Le seul moyen de protéger E., c'est nous, notre volonté et notre clairvoyance". On a nos amis aussi qui sont autour. On a choisi les parrains, marraines suffisamment solides pour nous remettre les idées en place si jamais cela ne se passe pas bien. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2).

Ce même couple prévoit d'organiser un parrainage civil de l'enfant et négocie avec le maire pour que la compagne de la mère biologique puisse apparaître sur le registre d'Etat civil, sachant que cette cérémonie a de toute façon une valeur purement symbolique :

« J'aimerais être sur ce registre même si ce n'est que symbolique. Je me dis que c'est une chose de plus qui fera que je serai peut-être un peu considérée comme deuxième parent. - On essaie de rentrer dans les normes en contournant la loi. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2).

Comment construire le récit familial ?

A défaut de coparentalité, tous les couples rencontrés ont dû faire appel à des tiers pour mener à bien leur projet : donneurs de sperme connus ou anonymes, donneuses d'ovocyte, mères porteuses. Quelle place donner, dans la construction du récit familial, à ces tiers qui ne revendiquent pas un rôle de parent ? La plupart des couples rencontrés, hommes ou femmes, insistent sur la transparence des origines, l'importance de ne pas mentir comme critère de bien-traitance de l'enfant. Mais jusqu'où aller dans la transparence ? Et comment symboliser ces relations pour le moins atypiques ? Les couples homoparentaux partagent ces interrogations avec tous les couples qui ont eu recours à une procréation médicalement

assistée comme avec ceux qui ont choisi d'adopter des enfants. Il importe ici de distinguer plusieurs cas de figure.

- **Le recours à un donneur connu**

Un couple a fait le choix d'une insémination artificielle mais c'est un ami hétérosexuel qui a accepté de donner des paillettes de sperme. Père de deux enfants, le donneur n'a aucune revendication de paternité. D'après les deux femmes, il a surtout cherché à rendre service, ayant lui-même été confronté à des problèmes d'infertilité dans sa famille. A l'heure actuelle, il fait partie de l'entourage de l'enfant, au même titre qu'un oncle ou un parent plus lointain et cette situation ne semble pas poser de problème majeur aux deux mères :

« On essaie de se voir une ou deux fois par an. C'est un peu comme des cousins. Ça fait une espèce d'ambiance comme ça. Après à voir, eux ont des enfants qui ont huit et quatre ans, qui sont encore petits aussi. Après les questions vont venir. De part et d'autre, on attend un peu les questions. Mais on est assez claires : voilà, on était très amis, nous on ne pouvait pas avoir d'enfant si on n'avait pas une petite graine qui était donnée par un garçon et qu'il a été gentil de nous donner. Voilà en gros le discours qu'on va donner aux enfants. Après ça posera forcément la question : est-ce que L. va vouloir le voir plus ? Est-ce qu'elle va le solliciter ? Ca on n'est pas à l'abri de ça. On ne peut pas savoir. Lui est assez clair, donc..., on avisera à ce moment-là. On en discutera tous ensemble. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPI_6).

La mère biologique est enceinte pour la deuxième fois :

« C'est le même donneur ? - Oui, il a fait une provision ! Qui permet d'avoir une famille nombreuse ! Ce qui nous a permis quand même de ne le solliciter qu'une fois. - La dernière fois qu'on les a vus, la petite fille considérait que L. était sa cousine. Elle avait décidé que L. était sa cousine. Alors qu'on n'avait rien dit. C'était assez marrant. Je pense que ça se fera assez simplement, je pense que l'important, c'est qu'on leur explique, qu'on ne cache pas les choses. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPI_6).

- **Le recours à un donneur anonyme ou semi-anonyme**

C'est le cas le plus représenté dans notre échantillon : une PMA en Belgique. Dans l'état actuel du droit où l'anonymat reste la règle, l'exigence de transparence concerne davantage le mode de procréation que l'identité du donneur. Un couple de femmes nous explique comment des enjeux financiers s'entremêlent aux questions d'éthique :

« Il y avait une histoire financière aussi. Si tu gardes le même donneur, c'est plus cher. Il y a des histoires de coût aussi. Quand vous prenez un donneur semi anonyme, le prix monte. Semi anonyme, ça signifie que vous avez accès à certaines caractéristiques du donneur aux 16 ans de l'enfant. On conseille aux donneurs d'accepter environ 25 enfants nés du don soit 1/4 des enfants nés par son don. Nous on n'a pas choisi ça. Vous avez un coût plus élevé parce qu'il y a très peu de donneurs qui acceptent de voir arriver 25 moustachus de 18 ans demandant : "Pourquoi t'as fait ça ?". Il y a des histoires financières glauques, là il y a 50 % de réduction en ce moment sur le sperme des roux, c'est abominable, parce que personne ne veut du sperme des roux. Mais maintenant c'est vrai qu'on arrive dans des trucs, c'est drôle et en même temps c'est terrible... » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

Interrogée sur un éventuel désir de l'enfant d'accès à ses origines en arrivant à l'âge adulte, les deux mères rationalisent leur choix :

« On n'avait pas le choix parce que comme je vous le disais il y a un coût et en plus on se disait : il vaut peut-être mieux ne pas savoir. Quand je vois certains témoignages d'enfants nés d'insémination avec donneurs semi anonymes qui disent finalement j'aurais préféré avoir un

donneur anonyme, je me dis c'est bien. - C'est vrai qu'on est parti du principe que ça n'a rien à voir avec une adoption par exemple, où il y a la recherche des origines, comment l'enfant a été conçu, comment il a été abandonné etc. Parce que là dans notre cas, ils (les enfants) savent tout dès le départ, comment ils ont été conçus, où, etc... » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

Engagées l'une et l'autre professionnellement dans le domaine éducatif, elles insistent beaucoup sur l'importance du vocabulaire pour la construction du récit familial :

« Pour qu'il n'y ait pas de fantasmes de deux mamans qui font un enfant ou des trucs comme ça. On a toujours été claires. [...] Par exemple, à l'école l'autre jour, il y avait E. qui est venu me demander devant sa mère "Comment ça se fait que G. a deux mamans, il est où son papa ?" et là je lui ai tout expliqué devant sa mère qui était livide mais j'ai préféré le faire là maintenant. Comme ça le parent entend qu'il y a des mots. Alors merci chez les hétérosexuels, c'est un peu bizarre ce terme de "père social" mais nous on est pour ce terme puisqu'il y a plein de gamins qui sont les enfants du facteur et voilà, le gars qui les élève ce n'est pas forcément le donneur. [...] Il y a un donneur, des pères, des mères, des donneuses d'ovocytes, des porteuses, voilà. Simplement que la parentalité s'enrichit de plusieurs termes qui peuvent mettre des mots clairs sur des choses. Même si c'est un peu plus compliqué pour P. , à qui on dit : "Le gentil monsieur qui a donné sa graine". » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

Plusieurs couples envisagent de poursuivre la construction de la famille au-delà du premier enfant. Dans ce cas, le fait de recourir au même donneur pour la deuxième grossesse participe de la constitution du lien familial. Pour ce couple, contraint de changer de donneur, dans la mesure où l'un des jumeaux nés de la première insémination est atteint d'une maladie génétique, c'est le lien avec le praticien et l'équipe médicale qui contribue à « faire famille » :

« Par chance, pour la petite fille que ma compagne attend dans son ventre, c'était le même praticien. Donc c'était très sympa. Pour nous il y a vraiment une filiation. Tous nos enfants ont été conçus là-bas. Pour nous, c'était important de retourner dans cet endroit-là. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_4).

- **Le recours à une donneuse d'ovocytes et une mère porteuse (GPA)**

Ce mode de procréation reste, pour les hommes, le plus accessible..., à condition d'en avoir les moyens. Très décriée en France, la GPA est pratiquée et diversement encadrée dans plusieurs pays et, en particulier, dans certains Etats des USA (Merchant, 2012). Parmi les deux couples d'hommes rencontrés qui ont eu recours à cette pratique controversée, l'un est allé aux USA, l'autre en Belgique où la GPA ne fait pas l'objet d'une interdiction comme en France mais où elle n'est pas non plus régulée comme aux USA. Les hommes qui ont vécu cette expérience ont à cœur de ré-enchanter la relation avec la mère porteuse en la distinguant radicalement d'une relation marchande :

« Cela a été une rencontre un peu coup de foudre. Dès qu'on s'est rencontrés, on s'est plu. Une belle rencontre ! On s'est appréciés tout de suite. Ça a été, on peut dire, un coup de foudre. C'est assez étonnant mais ça a été une rencontre un peu comme ça. La première fois qu'on s'est rencontrés, je m'en souviens encore. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

Au quotidien, la mère porteuse continue à prendre et recevoir des nouvelles de l'enfant mais pour les deux pères, il n'y a aucune ambiguïté, elle ne considère pas que c'est son enfant. Son geste relève d'abord de l'altruisme :

« Pour elle, elle a fait un enfant pour nous. C'est très clair. [...] Ce n'est pas son enfant. Elle est ravie d'avoir des nouvelles comme moi, j'en ai de mon cousin en Grèce. Je suis content

d'avoir un coup de fil de temps en temps. Mais on est deux papas, c'est P. et moi.» (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

L'interdiction de la GPA en France les contraint à taire leur histoire et à mentir aux institutions. Légalement, leur situation reste confuse : l'enfant a deux parents déclarés, le père biologique et la mère porteuse. Celle-ci a rédigé un papier stipulant qu'elle laissait entièrement la garde au père. Mais que se passera-t-il en cas de décès du père biologique ? Les parents du père sont âgés et vivent loin :

« En pratique, s'il m'arrivait quelque chose, on se retournera vers qui ? La maman. Donc on est dépendants de l'avis de la maman. Si elle a changé d'avis... Ce ne sera pas le cas parce qu'on connaît la situation. Elle était prête à venir pour qu'on fasse un contrat, qu'elle soit déchu de ses droits parentaux. Pour que les choses soient claires. La seule chose qu'elle ne souhaitait pas, c'est qu'on mentionne des choses désobligeantes. Qu'on ne raconte pas n'importe quoi, qu'elle est droguée, alcoolique etc. qui la dévalorise. On n'en est pas encore là, on va voir comment les lois vont évoluer. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

Les deux hommes insistent sur l'importance de considérer la somme versée à la mère porteuse comme une indemnité, non comme une rémunération et de faire prévaloir le lien sur la transaction :

« Je vois ça comme une indemnité. Ce n'est pas une rémunération, c'est une indemnité. Ce n'est pas la même chose. La rémunération, c'est par rapport à un temps de travail. Une indemnité, c'est différent : c'est quand même des mois. Au niveau de sa vie au quotidien, de sa santé..., c'est une indemnité qui je dirais est minable par rapport à ce que ça représente. Et je suis bien placé en tant que médecin pour savoir les risques éventuels d'une grossesse. [...] Pour nous, ce qui était important, c'est qu'elle (la mère) était bien avec cette décision, que c'était clair pour elle, qu'elle ne se sentait pas exploitée ou utilisée, que la relation s'est instaurée comme une relation amicale. Et ce qui allait suivre par rapport à l'enfant, d'être connue par rapport à elle, si l'enfant veut la rencontrer après. Si elle ne veut pas, elle ne veut pas. Mais si elle veut, elle veut. C'est l'accord qui était important. Après c'est une question de feeling, comme toute relation. Vous ne faites pas ça avec quelqu'un avec qui vous ne sentez pas...à qui vous ne faites pas confiance tout simplement... » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

À un moment de l'entretien, le père biologique revient avec un album de photos :

« Tiens, je vous ai apporté ça, le petit album d'H., à la naissance. Voilà P., la maman, son compagnon, quand elle était enceinte, quand on est allés en Belgique se voir plusieurs fois. Là c'est quand elle est née. Ça c'était pendant les trois jours où on était à la maternité. Là c'est le moment où on partait de la maternité. On a des tonnes de photos ! » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

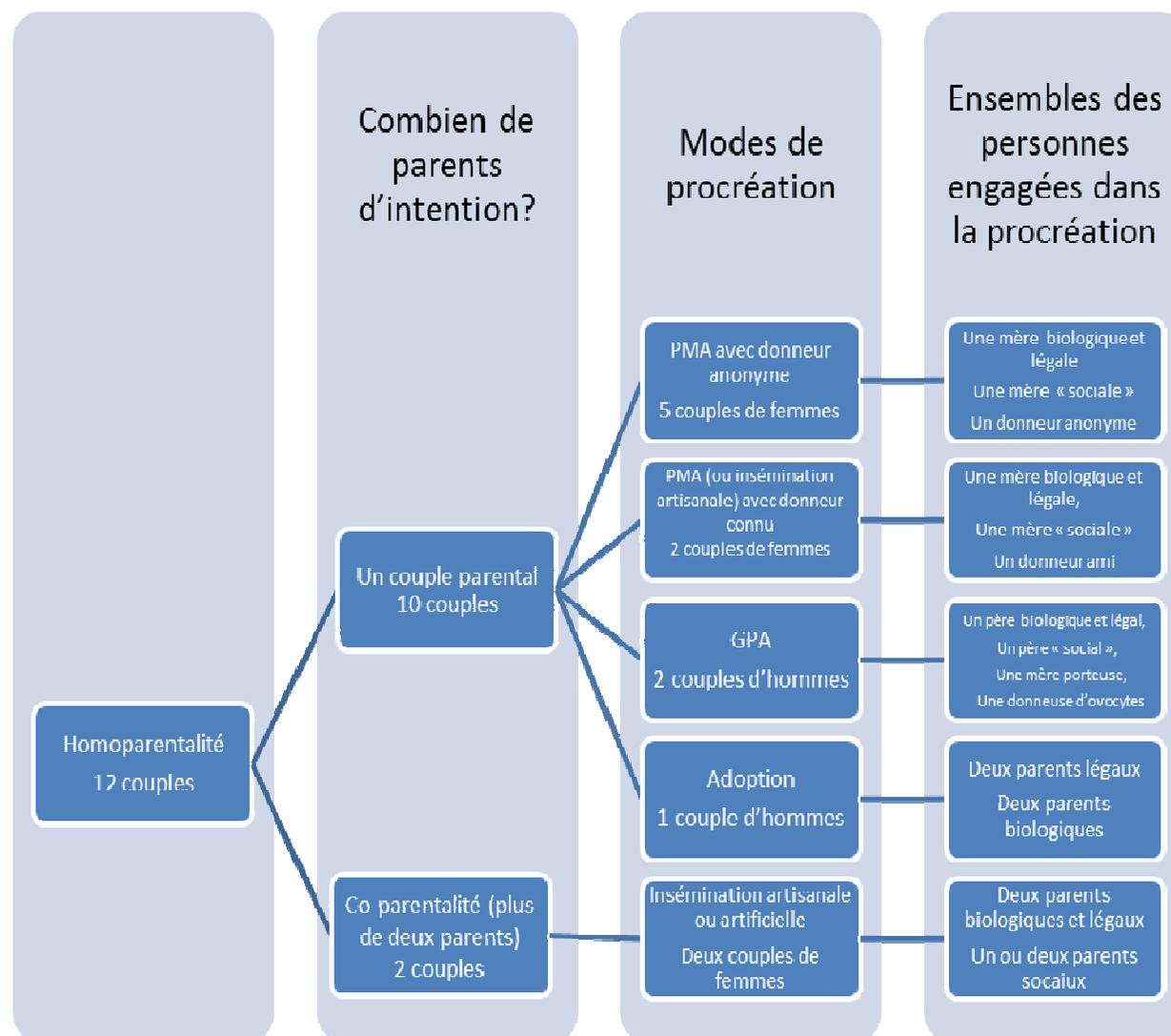
L'autre couple d'hommes a eu deux enfants aux USA avec la même mère porteuse:

« Quand on est rentré avec le premier, elle nous a dit : "Si vous recommencez, faites avec moi. Je recommence pour vous". Le grand a vu pour la première fois sa mère porteuse. Il a vu qu'elle avait un ventre comme ça. C'était son petit frère, mais il a compris que lui était dedans aussi avant. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10).

Les deux enfants ont la nationalité américaine et le père biologique a saisi le procureur pour obtenir une transcription de l'état civil américain. Eux aussi ont à cœur de ré-enchanter le lien avec la mère porteuse :

« À la naissance, il y avait toute sa famille, ses parents, ses frères et sœurs. On a reçu des cadeaux, des vêtements pour les enfants. C'est un truc de dingue ! On ne peut pas imaginer un truc comme cela. C'est une aventure humaine. Ce n'est pas une location de neuf mois, c'est vraiment tout le contraire de cela. Ça, c'est vrai en Inde ou en Ukraine

Tableau : Différentes configurations d'homoparentalité



mais aux Etats-Unis ou au Canada, on donne la possibilité aux liens éventuels de s'installer. Il s'installe tout le temps les liens. Comment on pourrait minorer son importance ? C'est presque des héros pour nous. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10).

- **Le recours à l'adoption**

L'un des trois couples rencontrés a pu se marier et adopter un enfant en Belgique. Ils insistent aussi sur la transparence à l'égard de l'enfant et la construction du récit familial. A tel point que l'un des deux pères a conçu un cube en mousse pour représenter l'histoire de la naissance :

« On lui a expliqué les choses pour ne jamais tourner autour du pot. Chaque phrase ayant un vocabulaire différent. Jamais de mensonge. [...] En Belgique, il y a une possibilité que nous on a, dont il faudra qu'on lui parle, c'est que nous on a rencontré sa mère. Justement ils connaissent très, très bien la mère qui donne son consentement à l'adoption en connaissance de cause. Cela crée un lien presque encore plus fort et il y a la possibilité, à condition que l'organisme agréé soit d'accord, d'une rencontre. On ne tombe pas dans les bras l'un de l'autre. C'est très formel. Devant notaire, il y a une signature : "Je transfère mon autorité parentale à ces deux personnes". [...] Il y a des mots : "Ma maman de naissance". On a construit un outil. [...] On a inventé un cube pendant le parcours. Un cube en mousse. On a fait des dessins, c'est les saynètes de son adoption, de notre parcours pendant son adoption. Elle est représentée dessus, c'est important, le donnant à l'aide sociale à l'enfance et nous le recueillant. Quand il veut nous poser des questions... Depuis le début, bien avant qu'il parle. Il y a des moments de rejet, il ne veut pas entendre parler. Il y a des moments où il le prend et des moments où il dit : "C'est qui ça ?". Nous, il nous connaît très bien : "Papa, Papon". Pour qu'il ne se sente pas extraterrestre par rapport aux autres. Il a une spécificité mais il peut se rapprocher d'une réalité. Le cube est dans le lit avec lui dès les premiers jours. [...] Cela marche au point que je vais le commercialiser. C'est l'organisme agréé qui nous a dit que c'était un très beau projet. La psychologue nous a demandé l'autorisation de l'utiliser pour parler avec d'autres couples. » (Prov_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_11).

Une norme « homoparentale » du bon parent ?

À travers la diversité des configurations, on voit se dessiner une norme commune du « bon parent », construite à partir de l'expérience propre aux homoparents et largement en réaction au discrédit dont ils ont pu souffrir de la part des hétérosexuels. Cette norme comporte quatre dimensions principales.

L'engagement dans l'exercice de la parentalité

« *L'enfant n'est pas arrivé par hasard* » (RP_Homop_Femmes_CSPPlusPlus_1).

Tous les couples homoparentaux ont mis des années à réaliser leur projet. Pour les hommes, cet engagement est un moyen de se distinguer positivement des hétérosexuels :

« Ce n'est pas la majorité des gays qui veulent des enfants et ceux qui veulent, c'est parce qu'ils ont une fibre paternelle hyper développée. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

Cet engagement dans le projet de devenir parent, de faire famille, se poursuit après l'arrivée de l'enfant, sous la forme d'un dévouement sans limites. En cas de souci de

santé, ces parents n'hésitent pas à passer des heures à l'hôpital auprès de leur enfant. Un couple de femmes nous raconte ainsi comment leur présence constante et attentive auprès de l'enfant malade a su forcer l'admiration de l'équipe médicale :

« "Je vais vous dire quelque chose que vous n'entendrez pas souvent : vous êtes de bons parents". » (Un médecin s'adressant au couple de femmes, RP_Homop_Femmes_CSPPlus_4).

Un père qui exerce comme médecin évoque sa veille auprès du bébé atteint d'un ictère du nourrisson :

« Moi je surveillais, j'ai dormi là-bas, je surveillais que son bandage ne parte pas. On ne l'a pas quittée pendant 48h, on n'a pas quittée d'une seconde ses yeux, pour que le masque qu'on avait, nous, concocté, ne parte pas, parce que ce qu'ils avaient mis, eux, partait quand elle bougeait. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

La réflexivité sur les pratiques éducatives

Cette longue période de gestation du projet, émaillé de groupes de parole, de rencontres avec des associations, de confrontations et de discussions diverses, développe chez les couples homoparentaux une forte réflexivité par rapport à leurs pratiques. Ils doivent choisir entre plusieurs modes de procréation, examiner les problèmes éthiques afférents et ils peuvent pour cela bénéficier des ressources associatives. L'obligation de réussir face à un regard social souvent désapprobateur ou tout au moins sceptique, oblige en effet à s'armer de connaissances et à passer au crible sa propre démarche :

« Après on a mis du temps avant de passer le pas, on a beaucoup lu. On s'est beaucoup renseignées. Ca ne s'est pas fait en un an. Après, une fois que la décision a été prise, il a encore fallu trois ans. Les amis nous disent : "Ah vous, vous êtes posé plein de questions !". Eh ben oui, forcément, parce que les implications ne sont quand même pas... » (Prov_Homop_Femmes_CSPPI_6).

« Cela a été toute une réflexion, on a fait des groupes de parole, on a vu plein de gens, des conciliateurs familiaux, enfin a vu plein de gens pour en arriver là ! » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

Cette réflexivité, développée dès la conception du projet, se poursuit dans l'éducation du jeune enfant. Un couple de lesbiennes, travaillant toutes les deux en milieu scolaire, nous expliquent comment elles se sont documentées sur des pédagogies alternatives :

« On a acheté tout un tas de bouquins de gens qui ont travaillé sur la non-violence, sur le partage des sentiments et sur l'encouragement des aptitudes des enfants etc. Notamment Faber et Mazlish⁴⁸ qu'on est en train de lire et tous les pédagogues de Montessori. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

Au-delà de ces apports théoriques, les deux femmes s'interrogent avec beaucoup d'honnêteté sur leur propre manière de faire et les erreurs qu'elles ont pu commettre vis-à-vis de leur petit garçon :

⁴⁸ La première collaboration entre Adele Faber et Elaine Mazlish a abouti au livre : « Parents épanouis, enfants épanouis » qui relate leur expérience acquise au cours des 10 ans de participation au groupe de guidance parentale animé par le Dr Haim Ginott, psychologue pour enfants et père de la communication efficace.

« Les autres se moquent de lui quand il se défend avec des mots. Quand il commence à expliquer ses sentiments et qu'il demande si les autres sont d'accord pour entendre, ils sont morts de rire. Il me dit : "Ils se moquent de moi". Quand il dit : "Je suis gêné parce que j'ai besoin de respect, es-tu d'accord pour ne plus m'insulter ?". Les gosses, faut voir ... Ben oui, mais je ne sais pas trop quoi faire là-dessus, c'est pour ça qu'on va l'envoyer chez un psychologue [...]. On lui a appris à se défendre avec des mots, un truc d'adulte en fait, alors qu'il aurait dû apprendre à se défendre avec ses poings, un truc de gosse, peut-être, je ne sais pas. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

Ces deux femmes ont aussi repéré un Œdipe dans le fonctionnement de la famille, constatant que le petit garçon entretient un rapport fusionnel avec la mère biologique et la petite fille avec la compagne de celle-ci.

La vigilance est étroitement associée à la réflexivité et implique parfois de recourir à des conseils spécialisés :

« L'association, ce n'est pas mal, parce qu'effectivement il y a des groupes de parole. Si on avait des questions, cela nous permettrait d'en discuter. Nous y va surtout parce que l'on fait part de notre parcours en général, on a un parcours qui est long maintenant. On informe plutôt les autres. Après, moi, je sais qu'on est très attentives et à l'écoute. On s'est toujours dit que si on sent qu'il y a un souci ou qu'elle est perturbée pour une raison ou pour une autre, on fera appel à un psychologue spécialisé dans ce domaine. Il y en a un certain nombre. Par le biais de l'association, on recense les professionnels de la santé ou du social qui sont à même de pouvoir accompagner les parents, les enfants. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_9).

La transparence des origines

On l'a vu, la construction d'un récit des origines est une obligation à laquelle les homoparents peuvent difficilement se soustraire. Comme le souligne cette femme, mère d'une petite fille née en PMA (donneur anonyme) :

« Nous, on n'est pas comme les hétéros, on est obligé de dire à l'enfant d'où il est né. Autant un gamin peut être tenu dans le secret de ses origines chez les hétéros, autant nous... Elle a déjà un livre sur les différents types d'enfant par procréation médicalement assistée. On lui expliquera son cas à elle. On sera obligé par les faits. Le secret, ce n'est pas trop ma tasse de thé. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3).

Les couples homoparentaux, et tout particulièrement les couples d'hommes, tendent ainsi à opposer la norme de la transparence aux « secrets de famille » des hétéros :

« Ce qui est pour nous très net, c'est que tous les couples homos, contrairement aux couples hétéros qui font des dons de gamètes, la vérité est transparente. [...] [Les couples hétéros] cachent l'infertilité du couple et ne vont jamais expliquer les origines. Il y en a très peu qui sont dans cette démarche de transparence. Moi, pour en avoir discuté longuement avec des psychiatres, ce qui pose problème, ce n'est pas l'homosexualité, c'est l'anonymat. [...] Quand il y a une question, il faut qu'il y ait une réponse. J'en ai parlé avec des psychiatres : tant qu'on est clair avec soi-même et que les explications sont là, on se construit. Son histoire lui appartient. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

« On veut être en capacité de pouvoir répondre aux questions de l'enfant, des questions simples : "Qui suis-je ? D'où viens-je ? Comment j'ai été conçu ? Par qui ? Pourquoi ? Qui m'a désiré ? Qui m'a porté ? Qui m'a conçu ?". Pour nous cela paraît être un socle minimum d'honnêteté, de transparence que l'on peut donner à un enfant lorsqu'il pose ces questions. Ce n'est pas du tout le cas en France pour la PMA... Ce n'est pas du tout le cas

en France sur l'adoption plénière. On fait tout en France pour effacer, cacher, masquer la réalité biologique. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10).

Le choix du vocabulaire est considéré comme essentiel pour établir la vérité :

« La fonction maternelle, c'est aussi porter, la gestation, c'est une fonction maternelle. Si on parle de sa mère porteuse, on va donner son prénom, éventuellement, on dira : "Ta maman de naissance", éventuellement lui dira : "Maman M." ou il va dire : "M.". Il sait que ce n'est pas une maman comme les mamans des enfants qui sont ici. Cela, j'allais dire, ce n'est pas une victoire pour nous, mais c'est une lecture de la vérité qu'on lui fait et qu'on lui donne. C'est vraiment très important pour nous. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10).

L'équilibre dans le partage des rôles parentaux

Les couples homoparentaux insistent aussi sur la question de l'équilibre au sein de leur couple dans le partage des tâches éducatives (Courduriès, 2006). Chez les hommes, on retrouve en outre une critique acerbe du matriarcat, des formes de relation fusionnelle établie avec l'enfant et qui laissent peu de place à l'autre parent. La figure du couple père désinvolte / mère fusionnelle sert donc ici de contre-modèle (cf. § 3.2.).

2.1.3.2. Comment se répartissent les rôles parentaux au sein des couples homoparentaux ?

Des tensions et conflits d'intérêts entre couples homosexuels hommes et femmes

Ces divergences sont en partie déterminées par la forte asymétrie de leur légitimité respective. Les intérêts et valeurs portés par les hommes et les femmes sont contradictoires, les hommes se vivant comme injustement dominés dans les projets parentaux du fait de leur dépendance biologique dans la procréation.

Une critique du matriarcat chez les couples de pères homosexuels

Les hommes ont souvent le sentiment d'être instrumentalisés, dans les projets de coparentalité, par des couples de lesbiennes qui veulent un père pour « l'équilibre, le confort ou pour pouvoir "cocher la case père" ». Ils revendiquent un investissement 50 / 50 rarement accepté par les femmes qui demandent souvent une répartition d'un tiers / deux tiers (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

Plusieurs critiquent de façon acerbe le maternage féminin, les angoisses « déplacées, exacerbées » des mères qui s'accompagnent d'une coupable désinvolture des pères. Un homme interrogé convoque ainsi l'image du branchement d'un port USB pour illustrer le lien excessif de la mère à l'enfant (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10). Plusieurs hommes homosexuels se considèrent ainsi mieux placés dans la fonction parentale que les parents hétérosexuels : ni désinvolte ni excessivement maternant. Ils considèrent dans la même logique qu'un poids trop lourd pèse sur les femmes en France (qui n'existerait pas aux USA), du fait que les hommes ne sont pas assez associés à la grossesse. Pour un couple d'hommes, cette dissymétrie expliquerait même le nombre élevé de dépressions post-partum en France (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10).

En définitive, les couples interrogés critiquent fortement la répartition déséquilibrée des rôles parentaux entre hommes et femmes, qu'ils comptent rétablir de façon plus égalitaire dans leur nouveau mode parental.

Une répartition socialement genrée des compétences parentales dont souffrent à la fois les pères et les mères homosexuels

Pour les pères, il s'agit de rôles sociaux traditionnels en passe de disparaître. Les interviewés décrivent ainsi les préjugés dont ils font l'objet :

- Des pères soupçonnés de ne pas savoir détecter les maladies par manque d'instinct maternel. Un père médecin expose ainsi l'attaque dont il a fait l'objet par la chef de service d'un grand hôpital pour enfant :
« Je ne dirai rien parce que vous êtes médecin et que vous pouvez subvenir aux besoins de l'enfant et compenser par ce côté médical l'absence d'instinct maternel qui lui, est indispensable pour dépister des choses qui n'iraient pas chez le nourrisson. ».
(RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8) ;
- Des pères soupçonnés de ne savoir ni soigner ni câliner. L'un d'eux évoque une voisine qui :
« S'inquiète de savoir si on couvre assez la petite, comme si le pouponnage était différent et qu'on ne savait pas faire alors que, nous, on est très câlins avec elle. » (Conjoint du père biologique, RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8) ;
- La dénonciation de l'inégalité entre hommes et femmes face à la « capacité parentale » :
« En France, ne pas avoir de père ce n'est pas trop grave, la maman va s'en sortir mais alors par contre dans une famille s'il n'y a pas de maman, mon dieu quelle catastrophe, le père ne va pas pouvoir s'en sortir et ça va être un gamin fusillé. [...] Les mauvaises familles sont composées d'une seule maman puis les très mauvaises familles sont composées d'un seul papa. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10).

Ces préjugés d'incapacité parentale masculine sont contrebalancés par d'autres préjugés d'incapacité concernant cette fois les femmes. Elles sont accusées pour leur part d'être incapables d'autorité si bien qu'elles s'estiment d'autant plus fortement soumises à « l'injonction à la réussite » dans leur fonction éducative. Cette injonction est ressentie différemment par les couples hommes et femmes selon les attendus sur les rôles parentaux.

Un couple de femmes témoigne ainsi :

« On va nous dire : "Bien sûr, il n'y a pas d'hommes, c'est pour ça que ça ne va pas". C'est cette injonction à la réussite qui fait qu'on a voulu s'informer sur ce qui se fait de mieux. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

Les hommes interrogés confirment cette inégalité :

« Les femmes ont plus d'injonction à la réussite éducative ; nous, c'est le quotidien qu'éventuellement on ne saurait pas faire, le quotidien pratico-pratique. C'est ça qui est normalement réservé à la femme ; la femme c'est la toilette et le ménage. Les gens ne se posent pas de questions sur nos capacités éducatives en tant qu'hommes. C'est plus difficile pour les couples de femmes sans père. » (Prov_Homop_Hommes_CSPPlus_11).

A cet égard, on peut formuler l'hypothèse que l'accent mis, aujourd'hui, en termes d'éducation, sur la capacité à l'autorité, vient renforcer le discrédit à l'égard des couples féminins et le crédit fait aux couples d'hommes.

Des associations représentatives concurrentes entre hommes et femmes

Le conflit violent entre les positions des hommes et celles des femmes a mené à la scission de l'association APGL (Association des Parents Gays et Lesbiens). L'essentiel du conflit portait sur la GPA, les féministes lesbiennes considérant ce mode de procréation comme une instrumentalisation du corps de la femme. Après la scission, les féministes lesbiennes sont restées et une partie des hommes sont partis fonder l'ADFH (Associations des Familles Homoparentales), si bien qu'aujourd'hui, l'APGL regroupe 80% de femmes et l'ADFH 80% d'hommes.

Un consensus : le parent non biologique hérite du rôle du « tiers séparateur » indépendamment de son sexe

Le rôle de « tiers séparateur »⁴⁹ est toujours présenté comme nécessaire et bénéfique. La différence des rôles (l'un assure la fonction de maternage, l'autre celle de tiers séparateur) remplace la différence des sexes. C'est selon cette même idée que plusieurs couples expliquent :

« On a aussi notre Œdipe. C'est comme si nous étions les parents de deux enfants comme les autres avec un Œdipe et un tiers séparateur. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

Les pères homosexuels pensent qu'il faut aussi un tiers séparateur, même s'il ne s'agit pas de la même personne pour chaque enfant d'une même fratrie. Il faut un *care giver* (figure de protection) et un tiers séparateur (qui assure la distance nécessaire), peu importe le sexe. Le partage des rôles est ainsi fondamental mais il peut « tourner » dans le couple. Les choix des dénominations traduisent en partie, mais pas systématiquement, la décision de maintenir une distinction entre le « premier » parent, le biologique et le second : « Maman A. et Maman V. » ; « Maman et Nana » ; « Maman et Mamita » ; « Papa et Baba », « Papa et Daddy », « Papa et Papon ».

Cependant, la répartition des rôles dans le couple est plus ou moins bien vécue. Il existe parfois des rivalités fortes autour de l'attachement physique à l'enfant, notamment dans les couples de femmes. Certaines femmes évoquent leur grande difficulté à s'accommoder de ce rôle « imposé » de « défusionnant », traditionnellement dévolu aux hommes, et considéré comme plus dur à accepter lorsqu'on est une femme. Des mères non biologiques font ainsi part de leurs fortes jalousies vis-à-vis de l'allaitement de conjointes.

« C'est un problème spécifique des femmes et dont on ne peut parler. Les pères ne savent pas en parler et on est seules dans ce cas ». Une conjointe dit même allaiter sans lait « Juste pour la succion ». Elle témoigne de sa frustration personnelle et de sa difficulté à se situer devant l'enfant : « Qui voit que j'ai des seins et qui ne comprend pas pourquoi je ne l'allait pas. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3).

⁴⁹ Ce terme, issu de la psychanalyse (Freud, Lacan), est passé dans le langage courant de ces familles, de même qu'il est vulgarisé par les différentes revues et magazines grand public de psychologie.

On repère à ce sujet des conflits sur la définition du bon parent. Certaines considèrent que le bon parent ne doit pas allaiter pour laisser sa place à l'autre⁵⁰.

On peut penser que la généralisation de ces nouveaux modèles parentaux va transformer à terme les pratiques et les modèles des couples hétérosexuels. Les couples de femmes interrogées témoignent de l'envie qu'elles suscitent chez leurs amies ou collègues femmes hétérosexuelles, qui mesurent, à leur contact, l'inégalité de la répartition des tâches dans leur propre couple. Les couples de pères, de leur côté, disent bousculer la relativement plus faible implication paternelle dans les soins quotidiens donnés aux enfants. L'un d'eux observe :

« On le voit avec le couple avec qui on est en garde partagée : le père me dit : "Tu le gardes, là ? Comment tu fais ?". Il se sentait incapable de ça. Du coup, ça lui fait une motivation. » (RP_Homop_Hommes_CSPPPlusPlus_8).

Dans la mesure où la différence sexuelle ne servirait plus d'assise à la répartition des rôles, on peut supposer que les couples homosexuels seraient précurseurs de changements dans la conception des rôles parentaux et conjugaux et qu'ils ouvriraient la voie à une reconsidération de ces rôles selon de nouveaux critères.

2.1.3.3. Ce qui se passe au quotidien dans les interactions avec les professionnels

Au final, au quotidien, on observe peu de difficultés avec les institutions, hormis tout ce qui découle du versant juridique de la filiation et du statut du deuxième parent. Deux clivages principaux apparaissent : un premier clivage distingue nettement ce qui touche au légal et juridique et ce qui touche au médical et au social. Un autre clivage s'observe ensuite, surtout au sein du médical, entre l'avant et l'après naissance de l'enfant.

Ce qui découle du légal et du juridique

Au quotidien, les difficultés apparaissent lors des contacts avec des représentants d'institutions concernées par le versant juridique de la filiation et de la reconnaissance du deuxième parent. Cela concerne les contacts avec l'état-civil à la mairie, avec les CAF, avec les services en charge des inscriptions en crèche, à l'école, avec les services ressources humaines des entreprises..., partout où le droit intervient pour fixer les catégories.

Ce sont aussi des situations où la responsabilité légale de l'intervenant est engagée. On peut constater l'absence de prise en compte du deuxième parent dans les administrations, dans les relations avec les différents services sociaux, la CAF, les modes de garde du bébé ou avec les services ressources humaines de entreprises.

L'absence de prise en compte du deuxième parent dans les relations des familles avec les administrations

Les rapports avec l'administration, surtout celle en charge de l'état-civil peuvent être très violents, comme on l'a vu précédemment :

⁵⁰ On peut également noter à propos de cette difficulté à séparer les « rôles physiques » que plusieurs couples de femmes disent « nous » avons accouché, et remarquent : « On n'arrive pas à dire autrement ».

« D'emblée la personne m'a dit : "On s'arrête là, cela n'ira pas plus loin. Vous pouvez faire le dossier mais il sera refusé". » (Concernant un dossier de demande d'adoption au Conseil général, Prov_Homop_Hommes_CSPPlus_11).

« Je suis allée reconnaître E. à la mairie avant la naissance [...] J'étais la seule déclarante, il n'y avait pas de papa. Je ne sais plus ce que l'on avait posé comme question par rapport à toi : "Est-ce que tu pouvais apparaître sur l'acte en tant que compagne de la mère ?". L'adjointe, l'officier d'état-civil, a été très sèche... Elle m'a dit : "Il n'en est pas question. De toutes façons, cela n'existe pas des choses comme cela, ce n'est pas légal". Elle m'a dit une phrase qui m'a blessé, un truc qui m'a blessé pendant plusieurs mois : "Mais vous savez que vous ne serez jamais rien pour cet enfant". » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2).

Face à la difficulté d'être reconnu administrativement comme parent à part entière, les deuxièmes parents se raccrochent à des expédients :

« Toute sa vie je serai sur son acte de naissance parce que je suis déclarante, je suis la personne déclarante. Comme le type m'a dit : "Vous êtes qui ? - La maman". Là il m'a regardée ! Après, il a dit : "Oui d'accord, j'ai compris". » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3).

« A. n'a pas été mise dans "Parent déclarant" mais dans "Tiers déclarant". Le problème c'est sur l'acte de naissance. C'est aussi pour les livrets de famille. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

Certains regrettent de ne pas avoir saisi l'importance symbolique de cette démarche, qui a parfois du mal à être acceptée par les autorités publiques :

« Pour l'inscription de l'autre parent sur le registre d'état-civil du parrainage civil quand j'ai fait la demande à l'employée d'état-civil, elle m'a dit clairement : "Vous n'avez pas le droit". J'aimerais être sur ce registre même si ce n'est que symbolique [...] J'en ai parlé avec un ami qui est avocat. Il m'a dit, c'est que si un couple d'hétérosexuels présente un enfant pour un parrainage civil, on ne leur posera absolument pas la question de savoir si c'est le père ou pas. On prendra les signatures. Cela n'a pas de valeur, mais personne ne se posera la question. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2).

Pour les couples d'hommes, les situations sont variées, témoignant d'un manque de certitude juridique :

« Les papiers d'identité à la mairie, ça s'est passé très facilement. A partir du moment où je suis père, où j'ai la nationalité française, l'enfant a la nationalité française. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

Les autres pères sont aussi français et pourtant :

« Il ne peut pas être français. Le contexte législatif n'a pas évolué, on ne peut pas lui transmettre la nationalité française. Avant on avait déjà fait une demande d'inscription de sa situation au registre à Nantes qui nous a été refusée. On a fait une demande exéquatour au Tribunal de Paris de notre jugement d'adoption, qui nous a été refusée aussi. » (Prov_Homop_Hommes_CSPPlus_11).

« Pour demander les papiers français, il faut faire ce que l'on appelle une transcription de l'état-civil américain. Cela se demande auprès du Consulat français qui relève de l'endroit de naissance de l'enfant sur le sol américain. Lorsque dans les consulats, il y a une suspicion de GPA, le dossier est bloqué. En droit français, nos enfants ont une mère et un

père et en droit américain, ils ont juste un père. »
(RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10).

Les incertitudes découlant de situations aux marges de la légalité se ressentent dans différentes démarches de la vie quotidienne :

« Ensuite nous sommes allées devant le tribunal de Bobigny et nous avons fait une demande de délégation-partage d'autorité parentale (DPAP) pour A. Nous avons été conseillées et assistées par un avocat parce que ce n'était pas une évidence à l'époque et nous avons gagné cette DPAP. [...] Beaucoup de bienveillance de la part du juge et du parquet. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

« Souvent on me demande le livret de famille. Je n'en ai pas. Là je voulais lui ouvrir un livret A, on me demande le livret de famille. Je n'en ai pas, donc c'est l'acte de naissance qui fait office. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

« N. ayant déjà trois enfants, on ne sait pas trop comment faire pour que ses enfants et E. soient pris en compte dans l'héritage. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPI_6).

L'absence de prise en compte du deuxième parent dans les relations des familles avec la CAF

En ce qui concerne la déclaration des revenus des familles et le calcul du Revenu par Unité de Consommation (RUC) pour déclencher les aides sous condition de ressources, la CAF se calque sur les déclarations fiscales des familles et adopte la même définition du revenu que les services des impôts : « Une déclaration est jointe automatiquement à une première demande de prestations. Ensuite, la CAF se charge chaque année de récupérer les revenus auprès des Impôts » (site de la CAF). Les services des impôts définissent le revenu fiscal à partir du foyer fiscal : ensemble de personnes qui déclarent leurs impôts en commun. Cette notion suppose implicitement que l'ensemble des postes de recettes et de dépenses du ménage sont mis en commun au sein du foyer. Deux adultes mariés ou pacsés sont généralement regroupés dans un même foyer fiscal mais en l'absence de mariage ou de pacs, chacun des membres du couple peut remplir sa propre déclaration de revenu.

Les couples homoparentaux, pacsés ou non pacsés, sont motivés par le désir d'être reconnus comme couple à part entière, ils déclarent en commun leurs revenus aussi bien du point de vue des impôts que de la CAF. Là où une incompréhension naît, c'est que certains considèrent que cette déclaration commune des ressources du ménage vaut pour les administrations concernées comme une reconnaissance légale de leur situation de couple :

« J'ai toujours entendu dire que la CNAF était le seul endroit où, les couples même homoparentaux étaient considérés comme couples, c'est à dire qu'il y a un lien. »
(RP_Homop_Femmes_CSPPlus_9).

« Pour ce type d'institutions, nous sommes mariées, nous élevons ensemble nos deux enfants. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

De cette incompréhension découle pour les familles le sentiment d'une « incohérence » dans le comportement des CAF :

« C'est complètement aberrant. On est pacsées, ..., mais H. n'a aucune reconnaissance juridique mais financièrement là pour le coup elle est reconnue. »
(Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5).

« On a le droit de payer mais on n'a pas le droit d'avoir les mêmes droits pour le reste. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

En ce qui concerne la situation administrative vis-à-vis des CAF, la situation la plus courante est celle où les homoparents font une déclaration commune des revenus du foyer, motivée par la volonté d'être reconnus comme couple et comme parents mais où le deuxième parent n'a aucun droit.

« Comme il s'agit de revenu, là, ils n'ont aucun scrupule à nous reconnaître comme famille. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3).

« La CAF, on est connu en tant que couple pour éviter de nous donner l'argent pour les APL pour le logement, mais sinon pour le reste... » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2).

Cette situation concerne la majorité des couples.

« B. ne pouvait pas bénéficier du Libre Choix d'Activité (CLCA) du mode de garde pour éviter d'utiliser ses droits au chômage et donc être considérée comme le parent qui garde l'enfant. [...] Ce n'est pas possible de demander le Libre Choix d'Activité. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2).

« Déclaration de grossesse, tout de suite on l'a fait à la CAF. On l'a faite à nos deux noms. J'ai barré "Père", j'ai mis mon nom. J'ai reçu un courrier de la CAF pour me dire : " Madame X, vous n'aurez droit à aucune aide". » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3).

« C'est quand même extraordinaire, quand on fait un raccourci : moi, je ne peux même pas aller chercher ma fille sans autorisation à la halte-garderie, par contre le tarif est fixé en fonction de mes revenus. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_9).

« La CAF prend en compte nos deux revenus, donc du coup, on n'a rien. - Pas d'allocation parent isolé, par exemple, alors que moi je n'existe pas en fait. - C'est complètement aberrant. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5).

Certains cas sont plus complexes soit du fait que la famille homoparentale est aussi une famille recomposée, soit du fait que l'arrivée d'autres enfants est prévue dans la famille dont la mère biologique sera la deuxième maman du premier enfant. Dans tous ces cas, la CAF semble avoir des difficultés à affecter le nombre exact d'enfants à chaque foyer :

« On n'est pas non plus déclarées ensemble pour tout ce qui est CAF. N. jusqu'à présent pour la CAF avait deux enfants (C. vient d'avoir 20 ans au mois d'août). Si on se déclare ensemble, la CAF ne va pas compter E., mais ils vont compter nos deux salaires et du coup ni l'une ni l'autre n'aura droit à rien. [...] Ils sont capables de prendre en compte les deux revenus parce qu'on vit ensemble mais ils ne sont pas capables de compter tous les enfants parce que les enfants ont deux mères biologiques. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPI_6).

Les cas de relations administratives favorables avec la CAF paraissent être en nombre beaucoup plus réduit. Nous en avons rencontré un seul, qui met aussi en lumière des inégalités territoriales de traitement. C'est la seule famille que nous avons vue qui dépende d'un département de l'Ouest de la France. Elle n'a eu aucune peine à obtenir le financement d'un congé parental à 80% aussi bien pour la mère biologique que pour sa compagne :

« On est toutes les deux à 80% dans le cadre d'un congé parental. On bénéficie toutes les deux des aides de la CAF dans le cadre de ce congé parental. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_12).

Cette famille souligne aussi, à la différence de toutes les autres familles qui le signalent et le regrettent, aucune difficulté de reconnaissance de la deuxième mère dans les courriers :

« Dans les correspondances, ils adaptent bien. - Il y a bien vos deux noms dans tous les courriers ? – Oui. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_12).

En revanche cette famille est confrontée à un problème plus général qui doit se poser à nombre de familles quelle que soit leur configuration : la difficulté d'ajustement avec l'entrée à l'école maternelle où là aussi jouent des inégalités territoriales en fonction des capacités d'accueil de l'enseignement pré-scolaire :

« Par contre les aides de la CAF s'arrêtent aux trois ans de l'enfant. Là par contre, ce n'est pas logique. Il va y avoir six mois où cela va être très compliqué financièrement. On se retrouve sans aide de la CAF. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_12).

L'absence de prise en compte du deuxième parent dans les relations de nature administrative des familles avec les modes de garde du bébé

« On a l'impression que les professionnels précèdent un peu le droit ? - C'est surtout une question de personnes... » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5)

Pour les démarches d'inscription du bébé à la crèche, ou bien pour l'autorisation d'aller chercher le bébé, ou encore pour voter ou se présenter aux élections de parents de crèche ou d'école, là aussi les situations sont empreintes de variété et d'incertitude. Elles sont tributaires des appréciations personnelles de l'interlocuteur, de la marge de liberté qu'il estime pouvoir prendre et des relations hiérarchiques dans lesquelles il est inséré.

« On a obtenu un rendez-vous avec la personne en charge de l'accueil de la petite enfance avec qui on a eu un très, très bon contact. Elle a été très sensibilisée par rapport à l'homoparentalité, elle n'était pas au courant que le parent social n'avait pas de droits. Cela l'a énormément sensibilisée et on a eu une place quelques jours après ce rendez-vous-là. Elle a dû l'instruire rapidement. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3).

« Les trois endroits où il fallait l'inscrire la structure municipale, départementale et puis une structure associative. J'ai eu trois rendez-vous différents en trois endroits différents. C'est drôle parce que cela ne s'est jamais passé de la même façon. [...] La première fois, j'étais avec lui et j'ai dit d'emblée dans quelle situation j'étais [...] Forcément on demande le nom du papa, on demande tout, j'ai dit : "Oui, il a un papa mais je ne vis pas avec le papa, je vis avec une compagne, c'est elle qui sera amenée à venir le chercher". La personne était très... : " D'accord, je vais le noter sur le dossier, donc je barre le papa..., (Elle demandait comment il fallait qu'elle fasse) - Non, parce qu'il peut aussi venir le chercher à l'occasion". Cela ne lui a pas semblé compliqué, elle a adapté son formulaire qui n'était pas adapté. Après j'ai vu la structure municipale [...]. Alors j'ai dit : "Non, je ne vis pas avec le papa, ce n'est pas la peine de remplir - Ah bon, vous êtes séparée ? " Ce n'était pas du tout la même approche. Il y avait les cases, elle voulait rentrer dans ses cases. [...] Cela l'énervait. J'ai senti l'agacement. J'ai dit : "Mettez ce que vous voulez, de toutes façons, il n'y a pas de cases, vos cases ne vont pas. » (Mère biologique, coparentalité, RP_Homop_Femmes_CSPPlus_1).

« La première fois que je suis venue chercher G., on doit mettre "Père" ou "Mère" sur la fiche. J'ai mis "Mère», elle m'a fait "Non" parce que c'était V. qu'elle avait vue le matin, j'ai fait : « Si », j'étais embêtée puis j'ai expliqué. Elle ne comprenait pas quand même. [...] Elle restait complètement bloquée.» (Compagne de la mère, RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

« Comme par hasard, c'est toujours toi (la mère biologique) qui es appelée quand il y a un souci. Jamais moi alors que je bosse à 10 mn de la crèche et C. à 3/4 d'heures. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3).

« La directrice a un peu de mal. Quand j'ai inscrit E., je suis allée la voir, je lui expliqué qu'E. avait deux mamans et un papa, que son papa ne viendrait pas à la crèche parce qu'il n'était pas là mais que sa deuxième maman viendrait le chercher de temps en temps. Elle n'a rien dit mais ça se sentait quand même. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPI_6).

« Par exemple pour les élections de parents d'élèves, M. ne peut pas voter puisque légalement, elle n'a rien. Le directeur a dit : "Si, Si, vous êtes parent. Moi je vous mets sur la liste". » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_12).

L'absence de prise en compte du deuxième parent dans ses relations de nature administrative avec son employeur

Là aussi les discours des familles révèlent qu'elles se sont heurtées à des pratiques très différentes, ne serait-ce que l'interprétation du droit du travail sur les trois jours d'accueil d'un enfant au foyer⁵¹.

« En termes de droit, tout enfant qui naît dans un foyer donne droit aux personnes du foyer à trois jours, même s'il n'a pas de lien de filiation. J'ai demandé mes trois jours, je les ai eus. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3).

« Ils ont été très compréhensifs. Ils m'ont accordé des jours. Ils m'ont donné des jours sans les prendre sur mes congés. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_4).

« Quand on regarde les congés disponibles à l'Assistance publique, il y a un congé maternité auquel je savais que je n'avais pas droit et il y a un congé accueil enfant etc. Je me suis dit... En fait on m'a dit que je n'entrais pas dans la case. C'était trois jours. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_9).

La question du congé de paternité de onze jours est plus délicate puisque les deuxièmes mamans ne peuvent pas prétendre être un père et que, à la date de l'enquête, il s'agissait encore d'un congé de paternité et non d'un congé parental.

« Ensuite j'ai demandé les onze jours (de congé de paternité que je requalifie en congé de parentalité). Et là mon directeur général étant strictement légaliste, m'a dit : "Non, au titre que...". [...] Quand j'ai dit à mon DG : "Voilà, j'ai une grande nouvelle à vous annoncer, j'attends un enfant". J'ai senti tout de suite : "Merde, congé de maternité - Rassurez-vous, c'est ma conjointe qui porte, vous n'aurez pas le congé de maternité mais je vous demanderai les onze jours". Là, il n'avait rien dit, il ne s'était pas prononcé. Après deux lettres, je l'ai coincé un soir dans son bureau. [...] Solennellement il m'a annoncé : "Nous vous accordons vos...". » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3).

« M. n'a pas eu droit aux quinze jours de paternité parce que ce n'est pas un père. Elle avait eu par contre de son employeur les cinq jours qui sont donnés souvent. On est fonctionnaire toutes les deux. Pour C., elle avait eu quinze jours parce que son employeur à l'époque lui avait dit : "Tu me mets quinze jours de congés et quand tu reviens, je te déchire ta feuille, mais au cas où il t'arrive quelque chose, tu es quand même en congé". » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_12).

D'autres familles préfèrent ne rien demander et s'arranger avec leurs congés annuels :

⁵¹ Article L3142-1 du Code du travail applicable dans le secteur privé : « Tout salarié bénéficie, sur justification et à l'occasion de certains événements familiaux, d'une autorisation exceptionnelle d'absence de : 1° Quatre jours pour son mariage ; 2° Trois jours pour chaque naissance survenue à son foyer ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption. Ces jours d'absence ne se cumulent pas avec les congés accordés pour ce même enfant dans le cadre du congé de maternité ; ... ».

« J'ai pris mes congés annuels dans cette période et après, j'avais un capital temps, j'ai travaillé un peu à mi-temps pendant trois mois. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

« Non seulement je n'ai pas eu droit, puisqu'il y a un père. Je n'avais droit à rien. [...] J'avais gardé des congés pour pouvoir m'absenter au moment de la naissance et un petit peu après quelques jours de récupération. J'ai jonglé un petit peu. C'est passé inaperçu. J'avais bien géré les choses. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_1).

« J'ai pris un mois de congé paternité ! Ça c'était l'avantage de la situation (indépendante), je m'étais organisée pour ne pas avoir de déplacement. Comme je travaille chez moi... Ça c'était bien. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5).

Dans les cas où les dates de congés ne sont pas libres, comme dans l'enseignement, une autre solution est de recourir au congé maladie :

« En fait je savais que si je demandais ça allait être plutôt non, avec l'Education nationale c'est plutôt non. Donc je n'ai pas demandé. J'ai pris 15 jours de dépression. J'ai été déprimée pendant 15 jours. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

L'adoption est une situation particulière qui demande la bienveillance de l'employeur :

« Dans le cas de l'adoption, il y a ce phénomène d'urgence. On dit à l'employeur : "Dans deux jours, j'ai rendez-vous avec l'organisme d'adoption". Je les rencontre, je pose un congé dans l'urgence. Je déclenche mon dispositif de congé d'adoption. Mon chef de service était paniqué parce qu'en termes d'organisation d'équipe, il a une personne qui disparaît en moins de trois semaines. » (Prov_Homop_Hommes_CSPPlus_11).

Au-delà de ces congés liés à la naissance, il y a la prise en compte de l'enfant du salarié dans l'ensemble des avantages sociaux liés à l'emploi, les règles sont là aussi locales :

« Maintenant Y. a droit aux jouets du Noël des enfants de l'hôpital. Mais cela a été compliqué à expliquer. » (Compagne de la mère, RP_Homop_Femmes_CSPPlus_9).

« Je n'ai pas droit à la crèche de l'hôpital. J'ai annoncé que j'allais avoir un enfant. La crèche permet une flexibilité d'horaire. Ce n'est pas ma fille en fait. Je n'ai pas eu droit non plus à un congé paternité. » (Compagnon du père, RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

Ce qui découle du médical et du social

Avant la naissance de l'enfant

La préparation de l'insémination médicalement assistée pour les couples de femmes

Tous les professionnels médicaux ne sont pas favorables à la PMA pour les couples de femmes. Certains manifestent une opposition de conscience :

« Il y a des médecins qui refusent absolument de nous accompagner. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5).

D'autres refusent tout simplement parce que c'est interdit par la loi :

« Ils [les gynécologues] n'ont pas le droit de prescrire les traitements qu'ils prescrivent. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5).

Cette question de la légalité de l'acte débouche sur le contrôle des médecins par la Sécurité sociale ou le Conseil de l'ordre :

« On a une amie, médecin généraliste, qui nous a dit qu'elle pouvait perdre son droit d'exercer. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5).

« J'étais médecin, je pouvais faire quelques ordonnances, mais je ne voulais pas prendre de risque en faisant des ordonnances à répétition. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_9).

En corollaire à la légalité de l'acte une deuxième question se pose, celle du remboursement par la sécurité sociale de ces actes médicaux. Les positions des couples de femmes sont variées à cet égard. La plupart accepte le remboursement, voire le revendique dans une optique consumériste :

« Ils [les médecins] prennent le risque de ne pas mettre le traitement pour la fertilité non remboursable sur l'ordonnance. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2).

« Je paie la sécu et je n'ai pas le droit de me faire rembourser ma FIV ! C'est absolument impensable. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_1).

D'autres ont des positions plus nuancées et insistent sur le fait qu'elles ne sont pas dans la même situation que les couples stériles pour lesquels la PMA est autorisée :

« Elle [la gynécologue] ne me faisait pas d'actes remboursés, [...] mais c'était normal. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_12).

« On entend ici ou là que si l'Etat français accepte la PMA pour les lesbiennes, c'est la sécu qui va payer. Pour moi ce n'est pas la question. Cela peut ne pas être remboursé vu que ce n'est pas un problème de stérilité. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5).

Les réticences médicales ne sont pas uniquement liées à la légalité de l'acte ou à leur position de principe vis-à-vis des pratiques d'insémination médicale pour les femmes homosexuelles, elles peuvent aussi porter sur les conditions d'exercice du métier de médecin. Dans le processus d'insémination médicalement assisté en Belgique ou en Espagne, le rôle du personnel médical en France devient un rôle d'exécutant. Il leur est demandé de se mettre au service des hôpitaux étrangers. Leur rôle se limite à exécuter des examens et des ordonnances faites par d'autres médecins qu'ils ne connaissent pas :

« On lui a expliqué qu'elle avait juste à faire les ordonnances. Elle les a faites à reculons. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5).

Pourtant les couples de femmes parviennent à être suivis en France dans ce processus d'insémination médicalement assistée :

- Soit du fait qu'elles connaissent de longue date leur gynécologue qui est bien disposé à leur égard ;
- Soit du fait de la constitution de réseaux :

« Grâce à la clinique belge qui nous a donné les noms de gynécos qui avaient déjà suivi des gens comme nous, on a contacté cette personne-là pour ne pas essayer à nouveau un refus. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5).

« Elles [les couples de femmes] se passent les noms des gynécos qui sont relativement ouverts. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5).

Les positions des différents psychanalystes et les pédopsychiatres rencontrés

« *Le psychanalyste n'est pas là pour dire la norme. Il est là pour écouter* »
(RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10)

Parmi les ressources auxquelles font appel les homoparents dans leur projet de parentalité, les psychanalystes et les pédopsychiatres sont fréquemment convoqués. Ce sont, eux aussi, des professionnels partagés sur cette question. Certains restent prudents, d'autres laissent libre cours à leur sentiment.

« Elle m'a dit qu'elle était réservée, qu'elle ne savait pas. J'avais expliqué notre projet : il n'aura pas de père, il aura un donneur. Elle m'a toujours dit : "Je ne sais pas, je ne peux pas vous dire, je ne suis pas au courant, je n'ai pas vu d'études sur le sujet. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

« Le jour où je lui ai parlé de ce projet concret à ce psy, je l'ai vu changer, devenir une autre personne et plus être le professionnel. Il m'a dit : "Mais écoutez ce que vous me racontez-là me paraît tellement aberrant". Il m'a jugée. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3).

« J'ai une psy qui est complètement ouverte. Elle me dit : "Qu'est-ce que vous vous êtes embêtées avec des pères ?". Elle pense que ce n'est pas forcément la norme. - Si je demande à la mienne : "Si on devait en avoir un deuxième, on est en train de s'interroger ?". Elle me dit : "Et vous voulez savoir quelle est la solution la moins pire ?". » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_1).

Après la naissance de l'enfant

La position des professionnels dans le domaine médical, social et les modes de garde change à partir du moment où l'enfant est conçu (pour le suivi de la grossesse par les gynécologues) et où l'enfant est né (lors du séjour à la maternité, à partir du retour à la maison, lors du suivi pédiatrique, pour la garde...). Une fois que l'enfant paraît, priorité lui est accordée quel que soit son mode de conception. Il en est de même vis-à-vis de l'entourage familial. Au quotidien, une fois que l'enfant est né, les choses se passent plutôt bien si l'on fait abstraction des questions administratives qui, elles, persistent lors de chaque démarche, inscription etc. Comment expliquer cette situation ? Plusieurs éléments explicatifs interfèrent :

- La connivence liée à la proximité sociale des familles homoparentales rencontrées avec les professionnels. Le milieu médical est en effet surreprésenté parmi les familles rencontrées⁵², de même que les professions de nature sociale ou éducative ;
- La construction par les pratiques d'une zone aux marges de la légalité qui anticipe la reconnaissance du deuxième parent dès qu'il n'est plus strictement question d'engager la responsabilité juridique de l'interlocuteur ;
- La déontologie des professionnels de la petite enfance pour lesquels « La priorité, c'est l'enfant » (Compagne de la mère biologique, RP_Homop_Femmes_CSPPlus_4) ;

⁵² Cette proximité ne joue pas toujours en faveur des familles : « C'était un remplacement. On a été amené à voir sa collègue, puisque c'était un samedi. Y. avait fait une semaine de fièvre. On venait de Bali, on était rentré plus tôt. Elle avait fait 40 de fièvre pendant une semaine à Bali. Elle avait été examinée une fois à Bali aux urgences pédiatriques. - Elle a été odieuse. - Odieuse en général, odieuse vis à vis de moi parce que je pense qu'elle trouvait que d'un point de vue médical ce qui devait être fait n'avait pas été fait. Là-bas, on avait décidé de la mettre sous antibiotique alors qu'il n'y avait pas vraiment d'infection évidente. Mais bon, là-bas, il faisait très chaud, on ne savait pas quand on allait pouvoir rentrer. Moi, je reconnaissais que l'indication n'était peut-être pas terrible, mais je me suis dit : "Bon, je ne prends pas de risque, je fais ça". Elle, je pense qu'elle m'en voulait. Je pense aussi que notre situation la dérangeait. On ne l'a vu qu'une fois, elle n'était pas la pédiatre traitante de Y., on ne l'a vu qu'une fois et on s'est dit : "On n'y retournera pas ". » (Compagne de la mère biologique, médecin, RP_Homop_Femmes_CSPPlus_9).

- La prudence des couples homoparents qui ne s'adressent pas à n'importe quel professionnel :

Leurs expériences et les échanges qu'ils ont entre eux leur permettent de construire un réseau de professionnels auxquels ils s'adressent en priorité. A cet égard entrent en jeu leurs ressources propres, leur milieu social et les associations et forums auxquels ils participent. Ils naviguent dans un environnement relativement protégé, qui peut d'ailleurs les amener à déménager s'ils considèrent que leur environnement n'est pas suffisamment compréhensif (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8). Tous émettent des craintes pour l'avenir qui se cristallisent principalement sur l'école avec une interrogation sur le type d'école à privilégier (publique versus privée).

Dans ce contexte, l'accueil de l'enfant et de sa famille peut être enthousiaste ou blasé.

- *Un accueil enthousiaste de l'enfant et de sa famille*
 - « La directrice de crèche, assez jeune et très gentille, a dit : "J'ai formé mon équipe. J'avais préparé tout le monde. Je savais que cela m'arriverait un jour ! Vous êtes les premières, mais je savais que cela m'arriverait un jour !". » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_9).
 - « [Lors de l'inscription de l'aîné à l'école maternelle] " En fait, il n'y a pas de maman. C'est une famille homoparentale, il y a deux papas". Et là grand blanc, elle me regarde, elle vient vers moi, elle me prend les mains : "Pardon, pardon. C'est fantastique, je ne savais pas". » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10).
 - « La directrice de la crèche, c'est quelqu'un..., une ouverture d'esprit. Elle est extraordinaire. Elle a fait en sorte que ça rentre dans les cases. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2).
- *Un accueil blasé*
 - « On lui a tout de suite dit (à l'assistante maternelle) : "On est deux mamans", elle a tout de suite dit : " Qu'est-ce que ça change" ? » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).
 - « En tout cas ici, la pratique fait qu'ils sont amenés à rencontrer en permanence des couples d'hommes et de femmes ou des familles différentes en tout cas. C'est complètement intégré, cela ne gêne personne. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_9).
 - « Même l'enseignante, on lui dit au début : "Si vous voulez, on peut venir parler aux enfants, pour expliquer notre famille, expliquer qu'il a deux mamans". Elle nous a dit : "Il y a déjà des familles où il y a deux, trois mamans, les familles africaines, donc on ne va pas compliquer". » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).
 - « A la crèche, cela s'est bien passé. On a tout de suite expliqué à la directrice la situation. Elle a dit : "Il n'y a aucun problème, vous n'êtes pas les premiers, vous ne serez pas les derniers ". » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10).
- *Une volonté délibérée de l'interlocuteur de séparer sexualité et parentalité, rejoignant en cela l'opinion d'une famille : « Ce n'est pas la sexualité qui dirige notre parentalité » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2) :*
 - « La crèche a su écouter notre histoire sans jugement. [...] La directrice de la crèche me dit : "Le principal, c'est l'enfant. Le reste, votre vie c'est votre vie". » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_4).
 - « À la première rencontre [avec l'autre famille pour une garde partagée], j'ai dit à la maman qu'on était un couple d'hommes. Elle m'a dit : "C'est bien de me le dire parce que c'est un peu particulier". Elle s'est rattrapée en disant : "On est tous un peu particulier à notre façon !" ». Après elle m'a rappelée. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

L'offre de mode de garde

Certaines familles utilisent le discours psychiatrique pour conforter leur propre opinion sur le mode de garde idéal pour l'enfant :

« J'ai demandé à une psychiatre qui m'a dit qu'un enfant, jusqu'à trois ans, n'est pas fait pour la collectivité. Elle m'a dit : "Si vous pouvez la garder à la maison, c'est mieux". » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

Au-delà du mode idéal de garde, d'autres couples émettent des jugements sur la qualité des modes de garde offerts. Ces jugements critiques sont transversaux à toutes les configurations familiales. Dans un contexte où l'offre est rare (en zone rurale), cette famille critique certaines assistantes maternelles qui ne conçoivent pas leur activité comme un métier à part entière en dépit des actions de formation dispensées :

« On en a eu une pendant dix mois, ce qui l'intéressait, c'était d'être à la maison et de s'occuper de ses enfants à elle et accessoirement de notre fille. A quatre mois, elle a passé une après-midi au MacDo parce qu'elle emmenait sa fille à un anniversaire au MacDo. Elle trouvait cela normal d'emmener notre fille au MacDo. [...] C'est aberrant. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_12).

À propos d'une autre assistante maternelle pour sa deuxième fille, cette même famille met au jour une conception différente de l'éducation des enfants et conteste les normes éducatives de l'assistante : « C'était des jugements tout le temps sur l'éducation justement ». Ce cas, non spécifique aux familles homoparentales, aura probablement davantage de probabilité de se retrouver dans les situations où l'offre de mode de garde est limitée et où les parents ne peuvent pas choisir les modalités qui leur conviennent le mieux.

Les craintes pour l'école

Ces craintes s'expriment de façon générale pour tous les couples rencontrés, non pas vis-à-vis du corps enseignant lui-même, mais vis-à-vis des autres enfants, des autres familles et vis-à-vis de l'administration scolaire, à partir de la scolarisation. Certaines familles sont prêtes, en fonction de leurs ressources à recourir à des écoles alternatives :

« Je pense que les institutions aujourd'hui sont suffisamment bien faites pour que l'on ait pas trop de problèmes jusqu'à la scolarisation de l'enfant et que les problèmes commencent à partir du moment où ils sont scolarisés où là on se trouve confronté à tout un tas de choses qui font qu'il y a des vides juridiques et qu'il y a des institutions qui ne sont pas forcément prêtes à recevoir des configurations familiales hors norme. Je ne pense pas que ce soit le seul problème de l'homoparentalité, je pense que les couples recomposés, ou pour la monoparentalité. [...] » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2, parlant entre autre du problème des cases de la Base-élève de l'Education nationale).

« Là je pense que je le mettrai dans le privé malgré mes convictions politiques, syndicales etc. S'il se fait violenter, je mettrai mes petites convictions au fond de ma poche. Je penserai à sa sécurité physique en espérant qu'en maternelle cela ne se présentera pas. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2).

« L'école effectivement, c'est une grosse crainte et ce n'est pas pour rien qu'on commence à réfléchir au sujet. J'ai discuté avec des psychiatres de quelle école, quel type d'école, qu'ils prennent soin des enfants. Je peux dire qu'elle n'ira pas dans n'importe quelle école. Par exemple, on s'est renseignés sur certaines écoles qui s'occupent beaucoup du bien-être des enfants, où la tolérance sur certaines choses est vraiment monnaie courante. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

Certaines familles gardent espoir dans l'évolution de la société :

« La société va évoluer et nous, on voit tous les enfants de nos amis, ils nous posent une fois la question, après c'est acquis. C'est une question de génération. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5).

Les relations au sein de la famille

Il n'y a pas que vis-à-vis de professionnels et d'institutions extérieurs que les relations peuvent être difficiles ou conflictuelles à l'occasion de la naissance du bébé, au sein de la famille et dans l'entourage amical, elles peuvent être aussi violentes que vis-à-vis de l'administration même si elles s'apaisent par le contact régulier avec l'enfant :

« Elle [la grand-mère] m'a dit : "Jamais vous n'aurez d'enfants. De toutes manières, ce ne sera pas ton enfant, ce sera celui de C." » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3).

« Peu de temps après la naissance d'H., dans un milieu familial, des gens qui étaient présents à Noël, au moment où on rentre, où on dit bonjour à tout le monde, un des mecs dit : "Ah ! Voilà le bébé à vendre !". Je ne sais pas si vous vous rendez compte du truc. Cela s'est très mal passé ! » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

Les interactions quotidiennes avec des professionnels ou des institutions dans les domaines administratif, médical, social, de travail et de mode des garde, sont marquées par la variabilité et l'incertitude. Dès que le domaine légal est concerné et la responsabilité juridique de l'interlocuteur engagée, les interactions peuvent être violentes. Au-delà de ce domaine et à ce stade de la petite enfance, les choses se passent plutôt bien d'après les récits des familles rencontrées. Néanmoins, les familles estiment que l'accueil qu'elles reçoivent de la part des institutions et des professionnels est avant tout « une affaire de personne », de ce fait aléatoire. Les professionnels se montrent diversement coopératifs en fonction de la marge de liberté qu'ils estiment pouvoir prendre, des relations hiérarchiques dans lesquelles ils sont insérés et de leur propre opinion. L'échelle varie de l'homophobie au soutien militant. C'est pourquoi, les familles homoparentales se prémunissent par la construction de réseaux de professionnels auxquels elles s'adressent en priorité.

Conclusion

Pour les couples homoparentaux, chaque façon de « faire famille », que ce soit par coparentalité, par procréation médicalement assistée ou par adoption, soulève des enjeux spécifiques qui tous interrogent l'institution du lien familial. L'expérience des familles homoparentales s'inscrit en tension entre le désir de conformité, la nécessité d'inventer de nouveaux rôles parentaux et la critique des modèles hétéronormés. Les témoignages recueillis affirment la volonté d'être reconnues comme « des familles comme les autres ». Les couples insistent sur le fait que ce n'est pas leur sexualité qui dirige leur parentalité, et qu'en tant que parents, ils sont traversés par les mêmes questions et confrontés aux mêmes enjeux que les parents hétérosexuels. Pourtant, parallèlement à ce désir d'intégration, des normes et repères spécifiques, distincts du modèle hétéronormé, émergent des discours. La nécessité, en l'absence de modèles institués, d'inventer de nouveaux rôles parentaux, ainsi que la critique des limites du modèle parental hétérosexuel renouvellent de fait les conceptions de la parentalité.

L'étude de la répartition des rôles dans les couples homoparentaux révèle en premier lieu les fortes divergences de positions entre couples homosexuels hommes et femmes. Ces divergences s'expliquent en partie par la forte asymétrie de leurs légitimités et marges de manœuvre respectives. Les hommes rencontrés se disent pour la plupart injustement dominés dans les projets de coparentalité du fait de leur dépendance biologique dans la procréation. L'analyse doit donc prendre en compte, en tant que variable structurante, le sexe des couples interrogés, qui joue fortement sur les représentations. Le second trait marquant qui ressort des entretiens concerne le consensus sur la nécessité d'assurer, face à l'enfant, deux fonctions parentales distinctes au sein du couple : celle du *care giver* - figure de protection, souvent mais pas systématiquement attribuée au parent biologique - et celle du tiers séparateur - qui garantit une distance salvatrice entre l'enfant et le parent plus fusionnel. Si le partage des rôles reste ainsi considéré comme fondamental, il est ici pensé indépendamment du sexe et susceptible de « tourner » dans le couple. Dans la mesure où la différence sexuelle ne sert plus d'assise à la répartition des rôles, les normes de parentalité, au sein des couples homosexuels, restent ainsi à inventer. On peut faire l'hypothèse que les couples homosexuels seront précurseurs d'un renouvellement des conceptions de la « bonne parentalité » et ouvriront une voie pour repenser les rôles parentaux selon de nouveaux critères. Plusieurs normes caractéristiques de cette nouvelle configuration familiale apparaissent ainsi :

- L'affirmation de l'égalité des rôles entre parents et le refus du cloisonnement des tâches (par exemple le soin et la tendresse réservés à la mère ; l'éducation et l'autorité réservées au père) ;
- La volonté de tenir un discours transparent sur les origines de l'enfant et le souci de construire un récit familial qui donne une place claire à tous les acteurs impliqués ;
- L'exigence d'une réflexivité et d'un engagement dans le projet parental. En l'absence de modèles de référence, les homoparents sont tenus de construire de nouvelles règles de conduite. La réflexion permanente sur ses pratiques éducatives, la capacité de dialogue avec l'enfant et avec d'autres adultes, le recours à l'avis de spécialistes de l'enfance apparaissent en conséquence comme l'un des attendus majeurs du « bon parent ».

Les interactions quotidiennes avec des professionnels ou des institutions dans les domaines administratif, médical, social, de travail et des modes de garde, sont marquées par la variabilité et l'incertitude. Dès que le domaine légal est concerné et la responsabilité juridique de l'interlocuteur engagée, les interactions peuvent être violentes. Au-delà de ce domaine et à ce stade de la petite enfance, les choses se passent plutôt bien d'après les récits des familles rencontrées. Néanmoins, les familles estiment que l'accueil qu'elles reçoivent de la part des institutions et des professionnels est avant tout « une affaire de personne », de ce fait aléatoire. Les professionnels se montrent diversement coopératifs en fonction de la marge de liberté qu'ils estiment pouvoir prendre, des relations hiérarchiques dans lesquelles ils sont insérés et de leur propre opinion. L'échelle varie de l'homophobie au soutien militant. C'est pourquoi, les familles homoparentales se prémunissent par la construction de réseaux de professionnels auxquels elles s'adressent en priorité.

2.2. La diversité des professionnels rencontrés : synthèse des propos recueillis par champ d'intervention

2.2.1. Légal et réglementaire

Synthèse des entretiens de professionnels qui interviennent au niveau légal et réglementaire : deux référentes-accueil de CAF, une en Côte-d'Or, une en Seine-Saint-Denis

Nous avons rencontré dans le cadre des entretiens auprès des professionnels en contact avec les familles qui ont un enfant en bas âge, deux professionnelles des CAF qui assurent toutes deux la même fonction, celle de référente-accueil, en contact direct avec les familles, l'une en Côte-d'Or, l'autre en Seine-Saint-Denis. La référente-accueil CAF de Côte-d'Or travaille à l'accueil depuis 8 mois mais elle travaillait déjà à la CAF auparavant. La référente-accueil CAF de Seine-Saint-Denis travaille à la CAF depuis plus de 10 ans. Elle a commencé par l'action sociale : les bons-vacances, passeport-loisirs, prêts immobilier, les prêts travaux, etc. En 2008, elle a suivi une formation d'un an sur les prestations et a demandé à retourner à l'accueil. Elle est aujourd'hui référente-accueil pour tout ce qui est prestations légales : allocations familiales, aide au logement, toutes les prestations servies au niveau des CAF et prestations extra légales : immobilier, bons vacances, etc. Elle intervient aussi dans une Maison Sociale de Proximité (MSP) qui regroupe plusieurs organismes : CAF, sécurité sociale, mairie, bailleurs.

Le métier de référente

« Je suis référente-accueil, je suis là pour gérer l'accueil, les files d'attente, les conflits, la détresse. [...] C'est sûr que je n'ai pas le temps de m'ennuyer ! Après c'est un choix, c'est un poste qui me convient. J'ai fait un remplacement pendant quatre mois avant de prendre le poste, je savais à quoi m'attendre. » (COPro_RéférenteAccueil_CAF).

L'une comme l'autre référente considèrent que **l'accueil des familles s'est grandement amélioré** :

« Ça a beaucoup évolué. Maintenant on reçoit sur rendez-vous, avant c'était au tout venant, ce qui impliquait deux heures d'attente. Là ils sont reçus tout de suite. Les techniciens ont déjà pu regarder le dossier. On a refait tous les locaux. On a maintenu un accueil de premier niveau pour les attestations... On a mis en place le libre-service. On a six PC, trois bornes et il y a quelqu'un qui est là pour aider les allocataires en permanence. Le site a beaucoup évolué. On peut faire de plus en plus de choses. » (COPro_RéférenteAccueil_CAF).

L'interlocuteur représentant la famille est plus souvent **la mère** :

« C'est souvent la maman. [...] Souvent, c'est elle qui ne travaille pas, c'est le papa qui travaille. C'est plus par rapport au côté pratique. Mais ça arrive qu'il y ait des messieurs aussi qui viennent nous voir ». (SSDPro_RéférenteAccueil_CAF).

Toutes deux constatent les évolutions dans les situations sociales et économiques des personnes : « **on voit la crise** » :

« On voit que la crise touche les familles, c'est certain. A la CAF, les gens viennent forcément quand ils sont en difficulté. Au niveau des techniciens, on est là pour expliquer

aux gens leurs droits, ce qui va ou pas dans leur dossier. Sur le côté social, on les oriente vers le travailleur social CAF. » (COPro_RéférenteAccueil_CAF).

Le contexte et la mission de travail de la référente accueil CAF ne sont pas très propices aux interactions avec les familles, qui se limitent la plupart du temps à une **relation de guichet**, avec une durée imposée, et qui consiste à entrer des données (les situations comportent beaucoup de variables qui jouent sur les ouvertures ou non de droits) dans un logiciel pour attribuer des prestations. Il est à noter que malgré la complexité qui apparaît dans le discours de la professionnelle, celle-ci ne **remet en cause ni le logiciel, ni la construction des prestations. Pour elle, ce sont les situations des usagers qui sont compliquées** :

« Le logiciel est très bien fait donc il n'y a pas de soucis là-dessus, mais c'est plus la complexité des prestations par rapport à diverses situations, par rapport à des logements, à des familles, à des nombres de personnes qu'il y a dans le logement... enfin plein de choses comme ça. » (SSDPro_RéférenteAccueil_CAF).

Selon elles, leur **outil de travail est efficace pour prendre en compte les diverses configurations familiales et des changements de situation**. Le nouveau logiciel utilisé permet de cerner les séparations, l'homoparentalité... Les difficultés se situeraient davantage au niveau des délais de traitement des dossiers et des situations trop complexes de certains usagers :

« On a changé de logiciel il y a 2-3 ans. Il prend très bien en compte les séparations. L'homoparentalité, on peut l'enregistrer, les gens ne reçoivent plus de courrier "Monsieur et Madame" quand ce n'est pas le cas, donc on a géré le plus gros. Après, il reste des petites évolutions à faire, mais ça ne nous empêche pas de verser les droits aux allocataires, de les calculer juste. » (COPro_RéférenteAccueil_CAF).

« Pour nous, les familles homoparentales sont prises en compte en tant que familles. [...] Les Compléments Locaux d'Activité [CLA], aussi bien le père que la mère peut les percevoir. Peu importe que ce soit une famille homoparentale. Pour le congé parental, Il faut juste avoir validé ses trimestres de retraite et demander un congé auprès de son employeur, c'est la seule condition. Toutes les caisses ont la même législation. Sur la mise en œuvre je ne peux pas vous dire. Il y a des petites différences locales, par exemple faire des acomptes ou pas. Ici, on n'en fait pas, c'est un choix de l'agent comptable. Le seul problème, c'est les délais de traitement qui peuvent être source d'indus. » (COPro_RéférenteAccueil_CAF).

« Il y a des gens qui cumulent les activités et qui changent tout le temps, comme les intérimaires. Ce n'est pas difficile à enregistrer, le problème c'est que ça change tout le temps. Pour les intérimaires, on prend la situation globale sur le mois. Mais c'est vraiment au cas par cas. On essaie de faire comprendre aux gens qu'il faut absolument déclarer les changements de situation en temps et en heure pour éviter les indus et les rappels. Mais au niveau du droit, un changement de situation professionnelle n'est pas quelque chose de compliqué. Pour les indus, il y a plusieurs modes de remboursement possibles. » (COPro_RéférenteAccueil_CAF).

Si le traitement des dossiers est jugé globalement efficace, les professionnelles reconnaissent néanmoins **l'augmentation des incohérences entre avis d'imposition et situations professionnelles** :

« Pas de difficultés à prendre en compte les changements de situations professionnelles, mais longs délais de traitement. [...] Souvent les déclarations sont faites avec un ou deux mois de retard et, en plus, il y a nos délais de traitement. Ça change selon les périodes,

actuellement on est à deux semaines, donc c'est très rapide. Mais il y a un certain temps, on était à deux mois. Quelqu'un qui est au chômage, qui nous déclare qu'il est salarié, si c'est pris en compte deux mois après, forcément il y aura un indu. [...] Il faut récupérer tous les avis d'imposition, on essaie de les récupérer auprès des impôts, sinon on interroge les allocataires. Ça amène aussi des incohérences entre les avis d'imposition et les situations professionnelles qu'on connaît. Tout ça fait des signalements qu'on envoie aux allocataires, donc ça fait un gros pic de courrier. » (COPro_RéférenteAccueil_CAF).

La référente nous explique la méthode de **calcul des incohérences et des risques de fraude, ce qui enclenche aléatoirement un contrôle**. C'est le résultat d'un **traitement automatique des dossiers par critère** :

« Il y a un ensemble de critères qui font que le dossier est scoré informatiquement et que, du coup, il y a un contrôle qui se lance. Le logiciel identifie des situations à risque, après, il y a un tirage au sort, il va y avoir une demande d'enquête. Il y a aussi des demandes d'enquête faites par les techniciens. [...] Les critères pris en compte par le logiciel : en fonction des plus gros taux d'indus, on identifie les situations les plus à risque. Les situations sont scorées. Par exemple 20% de chances d'avoir un indu. Par exemple quelqu'un qui est en colocation depuis 6 ans, qui reste dans le même logement, Madame est enceinte, on peut poser la question de savoir : " Est-elle vraiment en colocation ?" Ou quelqu'un qui est au RSA, hébergé depuis plus d'un an à titre gratuit, c'est pareil, au bout d'un moment, il y a une communauté d'intérêt qui se met en place. Ce sont des contrôleurs assermentés qui se déplacent et qui statuent sur les situations. [...] La communauté d'intérêt, ils l'établissent en fonction des preuves qu'ils ont. Ils sont formés pour ça. C'est leur travail. Après, il peut y avoir des recours. » (COPro_RéférenteAccueil_CAF).

Des **conflits** peuvent surgir en raison de cette **automatisation** des relations et des problèmes et erreurs qui bloquent les prestations, ou, inversement, lorsque les déclarations des personnes sont mises en doute par les professionnels. Lorsque ces situations ne se résolvent pas, ce sont d'autres professionnels qui vont gérer le problème :

« Nous, on met plein de commentaires. On a une partie "commentaires" et, quand il y a des cas vraiment particuliers, on note bien tous des commentaires pour que nous, justement, à l'accueil, ça fasse " tilt " tout de suite. Puis après, on a la personne en face et on lui pose des questions. Des fois, c'est des mensonges. [...] Ça arrive. Si on a la preuve, il y a eu un contrôle par exemple, on a la preuve sous le nez. Le contrôleur a fait son rapport de contrôle. On a la preuve sous le nez comme quoi la personne nous dit des baratins. Là je le dis : " Arrêtez de me prendre pour une idiote, on a la preuve sous le nez " ». (SSDPro_RéférenteAccueil_CAF).

En cas de litiges sur les dossiers, des conflits peuvent se manifester soit par des recours (contestation formelle), soit à l'accueil. A l'accueil, **les cas de conflits ou de tensions concernent surtout les personnes non reçues pour retard au rendez-vous, les demandes de remboursement d'indus et la détresse sociale** :

« Une contestation d'un indu, c'est assez fréquent, l'allocataire forcément n'est pas content. C'est très divers et varié, comme les situations des allocataires. Ça change tous les jours. Les motifs des indus sont divers et variés. Ça peut être source de conflit avec les allocataires. [...] Il peut y avoir un conflit parce que la personne arrive en retard et qu'on refuse de la recevoir, ou parce qu'il y a un retard dans le traitement du dossier. Ou parce qu'il y a eu un indu et que la personne n'est pas d'accord pour diverses raisons, parce qu'elle estime qu'on s'est trompé ou qu'elle avait averti du changement en temps et

en heure. Ça peut aussi être quelqu'un en détresse qui n'a rien pour vivre. Ça peut se manifester par de la colère et de l'agressivité. » (COPro_Référente-accueil_CAF).

Cela dit, la **qualité de l'interaction** peut être décisive sur la **manière d'aborder** la situation et les éventuels problèmes :

« Après je me dis, tout dépend des personnes et tout dépend de ce qui se passe entre nous quand on discute. Si la personne est gentille avec moi, je ne vois pas pourquoi..., ça ne me coûte rien de décrocher mon téléphone. [...] S'il y a un dossier vraiment compliqué qu'on a pas pu voir, vraiment on n'a pas pu faire tout le tour du dossier parce qu'il y a quelque chose qu'on n'a pas compris, donc on revoit avec une collègue ou un référent qui est là-haut, il nous donne des informations. On rappelle l'allocataire, on lui donne un rendez-vous le jeudi et là on a plus le temps. On n'est pas soumis aux dix minutes : si ça dure une heure, ça dure une heure. » (SSDPro_RéférenteAccueil_CAF).

En ce qui concerne les normes véhiculées par les professionnels, la question des comportements attendus des parents influe peu sur les prestations offertes dans la mesure où l'ouverture des droits ne dépend pas de l'évaluation d'un comportement ni d'une interaction particulière mais de normes légales. Il n'y a pas un code professionnel en la matière, c'est bien plutôt les **normes personnelles** de l'agent, en référence à sa propre famille, qui sont à l'œuvre lors des interactions avec les familles et qui vont susciter de l'empathie ou vont choquer la personne. Mais ces perceptions ne sont pas échangées avec les familles comme le montrent les extraits suivants qui concernent les grossesses adolescentes et la séparation des parents :

« Moi ce qui me gêne toujours un petit peu c'est les parents qui viennent avec leurs enfants, c'est souvent des filles, d'ailleurs, qui est enceinte, qui a 14 ans. Moi, mon fils a 14 ans, donc ça me choque à chaque fois quand je reçois des parents. Il n'y a pas longtemps, j'ai reçu une dame avec sa fille, 14 ans, elle était enceinte, ça la faisait rire. [...] Ça ne me faisait pas spécialement rire parce que je trouvais ça très dommage qu'elle gâche sa vie à 14 ans. La fille, on aurait dit un bébé, parce que j'imagine mon fils qui m'annonce que sa copine est enceinte, je ne sais pas dans quel état je serais mais, personnellement, je serais traumatisée. Et elle, non. Ça l'amusait qu'elle allait être grand-mère à 35 ans, ça la faisait rire. Des situations, on n'est pas démuni parce qu'on ne peut rien faire mais c'est plus choquant... Alors effectivement, on ouvre les droits aux prestations, mais après, derrière on se dit : " Quand même j'aurais peut-être pu faire quelque chose pour sa fille". Après c'est pas à nous de juger, on ne peut pas dire : " Votre fille, quand même, enceinte à 14 ans, faut le faire". On n'a pas de jugement à apporter, c'est vrai, mais des fois on se dit mince... » (SSDPro_RéférenteAccueil_CAF).

« Mais c'est vrai que moi je n'arrive pas à comprendre que les gens se battent pour des prestations pour les enfants. Au bout c'est quand même les enfants qui sont en jeu. Je serais séparée de mon conjoint, je vais pas aller dire à la CAF : " Mon fils il est avec moi ", alors qu'il est avec son papa ou inversement. » (SSDPro_RéférenteAccueil_CAF).

L'agent n'intervient directement dans l'interaction que lorsqu'il s'agit du comportement de jeunes enfants qui accompagnent leurs parents : là encore, les normes qui guident son jugement sont des normes personnelles et non liées à sa fonction puisqu'elles se réfèrent ici encore à sa propre famille :

« Des fois, on est obligé de recadrer. Les enfants qui passent sous le bureau [...]. Ça arrive très souvent. [...] Après, tout dépend des situations. Si c'est des bébés, limite ils ne comprennent pas ce qu'on dit donc, c'est pas gênant. En revanche, il y a des fois, j'ai eu le tour avec ma collègue, elle a reçu une dame qui nous racontait toutes ces histoires.

Donc ma collègue, à un moment donné, lui a dit : "Je veux bien continuer la conversation mais vous demandez à votre petite fille d'aller s'asseoir là-bas parce qu'elle n'a pas besoin d'entendre tout ce que vous êtes en train de raconter". » (SSDPro_RéférenteAccueil_CAF).

Des **conflits** surgissent au sujet de **l'attitude des enfants**, les parents estimant que les professionnels n'ont pas à faire de remarques à ce sujet. L'enfant devient un instrument de pouvoir pour l'usager : l'agitation de l'enfant ne vient-elle pas contrebalancer le sentiment d'être soumis à un pouvoir professionnel, tant sur le dossier que sur le temps d'attente par exemple ?

« L'autre fois il y en avait qui jouaient au ballon, ils n'arrêtaient pas de courir, on ne s'entendait plus. Déjà, il y avait du monde, donc ça faisait un petit brouhaha de fond et puis nous, on n'entendait même plus les allocataires qui étaient en face de nous. On est quand même là pour travailler... Ma collègue est sortie, elle a crié, elle a dit : " Les enfants, vous arrêtez !" Il y a une maman qui s'est levée et qui a dit : " Vous ne connaissez pas, vous. Vous n'avez pas d'enfants. Il faut les laisser s'amuser. – Ce n'est pas une cour de récréation, vous êtes dans un organisme, nous on est en train de travailler et on n'a pas besoin d'entendre du bruit ". C'est souvent que ça arrive. On se fait remettre à notre place alors qu'on n'est pas en tort. Ou alors ils sont debout sur les canapés, c'est tout neuf. On leur dit : " Les pieds des enfants sur les canapés, dans six mois, les canapés, ils sont morts ". C'est souvent qu'on se fait reprendre parce qu'on n'a pas le droit de critiquer, parce que c'est leur enfant et ils ont le droit de tout faire ». (SSDPro_RéférenteAccueil_CAF).

La question de la légitimité de l'intervention sur le comportement de l'enfant pose aussi problème au professionnel :

« Quand c'est tous les jours, à force... (*soupir*) Après, il y en a qui le prennent bien. L'autre fois, il y avait une petite, elle écrivait sur la table. Je lui dis : " Je te donne une feuille, ça sera mieux ". Sa maman, ça faisait plusieurs fois qu'elle lui avait dit : " Tu n'écris pas, tu n'écris pas ". Mais la petite continuait. Je lui dis : " Si tu n'écris pas sur la feuille, je te prends le stylo ". Et la dame a dit : " Tu écoutes la dame, elle a raison, tu n'écris pas sur la table ". Mais si je n'étais pas intervenue, elle aurait continué à écrire sur la table alors que sa maman était à côté et c'était à elle de faire le nécessaire, à la limite, c'est pas mon enfant. » (SSDPro_RéférenteAccueil_CAF).

Par ailleurs, le référent CAF se trouve parfois pris malgré lui dans les **conflits entre parents**, et peut se retrouver en **situation d'arbitrage** :

« C'est des personnes qui viennent de se séparer. C'est des personnes qui sont mariées mais il n'y a pas d'entente du tout avec le mari et, du coup, il y a des conflits. [...] Ça arrive parce que Monsieur est séparé de Madame, par exemple, ils se battent pour la garde de l'enfant pour avoir les prestations. [...] Nous, comment faire ? Il y a un monsieur qui vient, qui me dit : " J'ai mes enfants à charge ". Le lendemain, c'est la dame qui arrive : " Non, c'est moi qui ai les enfants à charge ". À un moment donné, on ne peut plus croire ni l'un ni l'autre. Il y a plein de choses comme ça, il faut faire super attention quand on a des problèmes de garde d'enfants. [...] Mais même quand ils ne sont pas séparés. Même mariés, ça, ça arrive très souvent qu'au niveau du RIB, ils ne viennent pas chaque jour mais presque... Il y en a un qui donne son RIB, après c'est Madame qui donne son RIB. Après c'est Monsieur qui revient donner son RIB. Enfin, ils sont mariés, il faut qu'ils s'assument dans leur situation familiale : "Monsieur ne me donne pas d'argent. - Mais vous êtes mariés, vous vivez sous le même toit, c'est à vous de régler vos soucis. Nous,

on ne peut pas non plus régler tous les soucis du monde ". On enregistre une fois, deux fois, le RIB et puis après on arrête parce que sinon, on ne s'en sort plus.» (SSDPro_RéférenteAccueil_CAF).

En ce qui concerne la diversité des familles et l'adaptation de l'accueil à cette diversité, **des formations sont offertes pour mieux connaître les familles**. D'après le discours de la professionnelle rencontrée, il semble qu'elle s'appuie davantage sur ses propres représentations que sur les formations :

« Je l'ai fait mais je ne me rappelle plus exactement. C'était sur les femmes africaines : voir comment elles évoluaient dans leurs familles avec leurs enfants, etc. Il y a plein de formations comme ça qu'on peut choisir. C'est à notre demande, ça ne plait pas forcément à tout le monde, effectivement. Ça peut être intéressant de connaître le public qu'on reçoit parce que, dans le 93, il y a beaucoup de familles étrangères. En fonction du langage qu'on tient au niveau des allocataires, il faut faire attention, parce qu'il y a les prestations mais il y a aussi tout le reste à côté. [...] Quand il y a Monsieur, Madame par exemple, peut-être pas des Africains mais plus des musulmans, je regarde les deux, même si c'est que Madame qui me parle. [...] L'autre fois, j'ai reçu un Monsieur, un musulman, il faisait une demande de RSA, il ne voulait pas me regarder. Et au début, je n'avais pas compris. Il regardait par terre, alors je me suis dit : " Il y a quelque chose par terre ". Donc j'essayais de capter son attention mais après j'ai réfléchi, je me suis dit : "Il ne veut pas me regarder". De tout l'entretien, il ne m'a pas regardée une seule fois. [...] Et puis finalement, après, j'ai réfléchi et je me suis dit : " Effectivement, il ne regarde pas les femmes ". Le débat était clos, je lui ai fait sa demande de RSA, je lui ai donné ses papiers, il est parti, je n'ai pas cherché plus loin. Mais au début, j'étais un peu vexée. Sur le coup, ça fait un drôle d'effet. » (SSDPro_RéférenteAccueil_CAF).

2.2.2. Médical

Synthèse des entretiens avec des professionnels de santé

Sept entretiens ont été réalisés avec des professionnels de santé : deux en Côte-d'Or ; cinq en Seine-Saint-Denis. Ce qui représente, du point de vue des professions :

- Deux médecins de PMI, un en Côte-d'Or, un en Seine-Saint-Denis ;
- Une infirmière de PMI en Côte-d'Or ;
- Deux psychologues d'un hôpital public en Seine-Saint-Denis ;
- Deux sages-femmes d'un hôpital public en Seine-Saint-Denis.

En Seine-Saint-Denis, l'urgence sociale prime sur le soutien à la parentalité

On note une différence évidente entre les deux départements : les professionnels de Seine-Saint-Denis se trouvent en permanence confrontés à des situations de détresse sociale vis-à-vis desquels ils se sentent souvent démunis : extrême solitude de jeunes femmes récemment arrivées en France, mères qui quittent la maternité sans avoir de logement etc. Faire face à ces urgences, prime alors sur toute autre forme d'action. Plusieurs professionnels expriment une grande lassitude voire du découragement par rapport à leur action, d'autant que les moyens font défaut. Une psychologue témoigne ainsi de l'absence d'assistante sociale dans un hôpital de Seine-Saint-Denis :

« Quand on entend que les besoins vitaux de cette femme et de ce bébé... ne sont pas satisfaits, et qu'on n'a personne à qui les adresser, qu'on ne peut rien en faire... C'était insupportable quoi. » (SSDPro_AssistanteSociale_HôpitalPublic).

En Côte-d'Or en revanche, l'offre institutionnelle paraît bien plus développée pour faire face aux situations critiques et les professionnels peuvent ainsi intervenir davantage sur des questions de parentalité.

Normes de vigilance / tolérance à l'égard des différences culturelles

La question de l'interculturalité est très présente dans les entretiens : comment faire des prescriptions, prodiguer des conseils d'alimentation et d'hygiène, qui tiennent compte des différences culturelles et ne brusquent pas les parents ? **La norme dominante qui se dégage des entretiens est celle du respect à l'égard des pratiques parentales, tant que celles-ci ne risquent pas de porter atteinte sérieusement à la santé de l'enfant, et aussi des précautions à prendre lorsqu'on souhaite néanmoins faire passer certains messages.** Sur quoi et comment intervenir ? Toute la question réside précisément dans l'appréciation de ces lignes rouges :

« Je les mets simplement en garde (...) Mais je ne vais pas être drastique parce que ça ne sert à rien, et puis ça met les gens en difficulté, et qu'il faut aller doucement pour s'approprier une culture. Dans tout ce qui est du domaine de la maternité... Il y a quand même beaucoup de savoirs qui nous viennent de loin et attention, qu'on ne va pas bousculer. » (COPro_Médecin_PMI).

« Faire la part entre sécurité et normes de chacun, après c'est le respect de chacun. (...) Moi j'ai un village Rom qu'on accueille depuis 3, 4 ans avec des problématiques très particulières. Nos codes ne sont pas les mêmes. On a des populations africaines ou kosovares. On apprend avec ces familles là et puis ce qu'on doit ou pas tolérer avec ces familles. Au niveau de la formation, on apprend ce qu'on tolère pour la sécurité de l'enfant, respecter les rythmes oui mais jusqu'à quand ? » (COPro_Infirmière_PMI).

Cette infirmière tente d'intervenir dans les situations de violence conjugale, par exemple dans des familles kosovares :

« Des fois on peut dire aux femmes : "Ce n'est pas normal, la façon dont on vous parle, dont on vous traite. Et vos enfants, comment ils vont reproduire ?". Même sans violence physique, c'est permettre à ces femmes de dire : "Non, c'est pas normal". Ça fait partie de notre travail même si ce n'est pas l'essentiel. » (COPro_Infirmière_PMI).

La façon de communiquer est essentielle :

« Il faut y aller tout doucement, avec tact. Passer en force, j'y crois pas beaucoup. Après, les parents ne nous ouvrent plus ». (COPro_Infirmière_PMI).

« Moi je suis du genre à tout laisser passer » (SSDPro_SageFemme_HôpitalPublic).

Cette sage-femme assume une position libertaire qu'elle explique par son expérience des voyages. Elle tente, sans grande conviction, de faire passer des messages, par exemple sur les effets secondaires du kaolin, très prisé par les femmes de l'Afrique subsaharienne contre les aigreurs d'estomac mais qui dissout le fer, ou encore sur les méfaits du jeûne du ramadan pour les femmes enceintes. En revanche, elle défend une plus grande liberté des femmes dans les façons d'accoucher :

« J'accepte tout. Les dames, elles peuvent manger avec moi quand je suis en accouchement, je m'en fous. (...) Qu'est-ce qui empêche une dame de manger un petit peu ou de boire un peu ? Il y a des cultures, elles mangent en même temps, elles marchent. » (SSDPro_SageFemme_HôpitalPublic).

La question de l'excision constitue une limite à cette tolérance :

« Tout, je laisse passer. L'excision, non. Je pense que (*en tant que*) femme, médicale, en France, on ne peut pas » (SSDPro_SageFemme_HôpitalPublic).

Confrontée à la pression de certains pères pour que leur femme enceinte suive le ramadan, une autre sage-femme de Seine-Saint-Denis a trouvé une parade :

« Il y a trois papas qui n'étaient pas contents. C'est pas grave. Cette année, j'ai mis ça sur mon bureau et quand des couples ou des femmes me posaient la question je disais : " On va téléphoner à l'Imam et il va vous dire exactement ce qu'il en est parce que vous savez très bien ce qu'il faut faire ". (SSDPro_SageFemme2_HôpitalPublic).

« Alors, au niveau de l'hôpital, quand on sent qu'il y a des soucis relationnels, de détresse psychologique personnelle, on fait venir des interprètes. » (SSDPro_Psychologue_HôpitalPublic).

La diffusion des approches psychologiques

On note une certaine déspecialisation du discours médical, confronté aux difficultés sociales et largement imprégné de références à la psychologie voire à la psychanalyse. **L'écoute** devient une valeur centrale, comme en témoignent les propos d'un médecin de PMI en Seine-Saint-Denis :

« Les gens ont d'abord besoin d'écoute, on ne résout pas forcément tout mais le fait d'être à l'écoute, c'est déjà une bonne partie du travail, le fait d'écouter parce que l'on n'a pas les solutions, mais le fait d'écouter, ça aide aussi beaucoup. » (SSDPro_Médecin_PMI).

Face aux signes de violence, les décisions de l'équipe sont collégiales et intègrent le point de vue du psychologue :

« C'est vrai que nous souvent, les enfants tout petits, si on voit des traces de coups bizarres, on voit un enfant qui réagit mal, qui n'est pas dans le contact, on voit aussi l'attitude des parents, la façon dont la maman porte le bébé, ce genre de chose. Souvent on fait un travail en intra en PMI avec la psychologue, ça dépend comment la psychologue, on s'adresse à la psychologue et, tout dépend comment elle a vu les parents. On peut en parler aux parents, comment ça se passe à la maison, s'il n'y a pas de soucis à la maison et si, vraiment on est inquiet, on a des réunions de synthèses, avec l'aide sociale à l'enfance » (SSDPro_Médecin_PMI).

La coopération avec des psychologues et des psychanalystes est très recherchée :

« Beaucoup de PMI travaillent avec des psychologues. Mais, ici, ça s'est fait avec l'histoire de notre service, l'histoire d'une amitié entre un psychanalyste et notre ancien chef de service » (COPro_Médecin_PMI).

Une psychologue exerçant dans un hôpital de Seine-Saint-Denis reconnaît l'évolution :

« Maintenant, c'est vraiment un travail pluri-professionnel, d'équipe, il faut toujours savoir où on est, ce qu'on fait et quelles missions on se donne, quels sont nos objectifs et les limites aussi parce qu'on n'est pas là pour tout faire, même si on traite, je pense, beaucoup plus de patients dans leur globalité et que le médico-psycho a vraiment pris sa place et de façon magistrale. Ici, il n'y a même plus à se poser de questions. Et même les médecins viennent nous chercher parce qu'ils sont en peine. Donc oui, ça a vraiment pris un essor, une dimension, et au niveau quantitatif et au niveau qualitatif parce qu'on a des situations psychiatriques très lourdes, des situations sociales. » (SSDPro_Psychologue_HôpitalPublic).

Les professionnels mettent aussi en avant la **circulation de la parole** :

« Dans les salles d'attente en PMI, on a mis en place des psychomotriciennes, des éducatrices de jeunes enfants, des infirmières qui peuvent faire circuler la parole et éviter qu'il y ait des choses trop grosses qui se passent. » (COPro_Médecin_PMI).

Une infirmière de PMI (Côte-d'Or) note le poids des **secrets de famille** qui concerne aussi les milieux aisés et porte atteinte à la santé des enfants. Le lien entre bien-être psychologique et santé apparaît comme une évidence à cette sage-femme de Seine-Saint-Denis :

« Une femme qui va être toute seule, abandonnée, généralement c'est une femme qui ne va pas être bien. Il va falloir lui proposer la psychologue, les entretiens, des rendez-vous, des temps de parole plus importants. Souvent, elles vont être dans la tristesse et, quand vous êtes enceinte, vous avez un modèle de société qui veut qu'on soit enceinte et épanouie : ça ne marche pas toujours comme ça. Donc ces patientes-là, comme elles ne vont pas être bien dans leur tête, elles vont forcément pas être bien dans leur corps, et vous allez avoir peut-être des pathologies genre : des accouchements prématurés, des vomissements, des insomnies, des choses comme ça. » (SSDPro_SageFemme_HôpitalPublic).

La question de l'autorité et l'angoisse des parents

Une thématique très présente aussi dans le discours des professionnels de santé concerne la question de l'autorité, des limites à fixer aux enfants et du désarroi voire de l'angoisse des parents par rapport à leur rôle. Sur ce point, les diagnostics semblent converger :

« Il y a des enfants qui prennent une place importante, à qui on n'arrive pas à dire "non", à qui on n'arrive pas à donner de limites... Parce qu'on a l'impression que, si on dit "non", l'enfant ne va plus aimer le parent. [...] Les parents, sont pour beaucoup... surinformés... Ils utilisent beaucoup internet et les blogs... et ils sont perdus parce que, sur le plan, affectif, ils n'ont pas le soutien nécessaire. [...] Je crois que, là, c'est vraiment une évolution. Les parents ne sont plus assez solides dans leur fonction de parent pour pouvoir l'affirmer par rapport à leurs enfants. Ça, c'est vraiment une évolution sensible je trouve, depuis les 10 dernières années ou avant... Il y a une insécurité chez les parents qui génère de l'angoisse chez les enfants. » (COPro_Médecin_PMI).

« Un enfant pas cadré, il peut mettre ses parents à mal, se mettre à mal » (COPro_Infirmière_PMI).

« Mal élevés, capricieux, n'ayant plus de règles non plus : "Je fais ce que je veux". Les uns par indifférence, les autres pas par indifférence mais par liberté de choix, par trop de pensée de leurs parents. J'ai eu comme ça deux couples où les parents étaient complètement amorphes, ils laissaient tout faire à leur gamin de trois ans parce qu'ils s'en foutaient complètement. Et dans la même matinée, un autre couple, tous les deux

professeurs, ou lui cadre supérieur et la dame professeur, avec le gamin qui m'a foutu le même souk parce qu' : " Il faut lui laisser faire tout ce qu'il veut pour son développement personnel". Moi j'étais au milieu, je me suis dit : "Les deux enfants étaient à mettre dans le même panier". Alors que c'était pas du tout la même chose. [...] Si les parents n'assurent plus, il va falloir créer des brigades de soutien à la parentalité (*sourire*). Vous voyez ? Je plaisante mais je veux dire, c'est vrai qu'à un moment, il va falloir corriger. Corriger où ? Et par qui ? Et à quel niveau ? Et sur quels critères ? Il y a du boulot. » (SSDPro_SageFemme_HôpitalPublic_C).

« On ne va pas généraliser mais le fond actuel des parents ..., c'est l'enfant-roi avec des parents débordés. » (SSDPro_Médecin_PMI).

2.2.3. Social et éducatif :

Synthèse des entretiens avec les professionnels socio-éducatifs

Seize entretiens ont été réalisés avec des professionnels du domaine socio-éducatif : huit en Côte-d'Or (dont l'un regroupant trois professionnels d'une même structure), six en Seine-Saint-Denis, et deux hors de l'échantillon, dans une grande agglomération de région et au Ministère de l'Intérieur. Cela représente, du point de vue des professions :

En Côte-d'Or :

- Une responsable multi-accueil petite enfance
- Une responsable accueil petite enfance
- Une éducatrice de jeunes enfants, responsable d'un relai d'assistantes maternelles
- Deux assistantes maternelles à domicile
- Deux psychologues, exerçant dans une maison d'accueil parent-enfant
- Une responsable, une éducatrice de jeunes enfants et une assistante sociale au sein d'un centre social

En Seine- Saint-Denis :

- Une assistante sociale de secteur
- Une assistante sociale, directrice de l'association Africaine Partenaires Services
- Une secrétaire accueil dans un BAS
- Une secrétaire médico-sociale de CCAS
- Une assistante maternelle à domicile
- Une assistante sociale de CCAS

Hors échantillon :

- La directrice d'une association d'aide aux femmes (Grande agglomération en région)
- Une chargée de mission du ministère de l'Intérieur

Le premier constat qui s'impose concerne la différence notable des contextes dans lesquels exercent les professionnels des deux départements. En Côte-d'Or, la priorité est donnée à la transformation des pratiques des professionnels socio-éducatifs et de leurs rapports avec les parents : sur le terrain, l'accent est mis sur la coéducation, qui reflète la nouvelle direction prise par les politiques d'action publique sur la région. En Seine-Saint-Denis, où les difficultés socio-économiques sont bien plus sensibles et la pénurie de l'offre aigüe, l'accent est mis sur la difficulté d'identifier correctement les situations de

danger dans un contexte d'urgence sociale où les « seuils de tolérance sont très élevés ». Les préoccupations apparaissent ainsi très clivées entre les deux territoires, confrontés de façon inégale à la précarité des familles et à la pénurie de l'offre. Il n'est pas anodin que les professionnels évoqués spontanément par les familles sur les deux sites lors de nos premiers entretiens relèvent plus de l'aide sociale en Seine-Saint-Denis et plus du domaine socio-éducatif en Côte-d'Or. Les préoccupations des familles rejoignent celles des professionnels en termes de priorités d'action publique dans le soutien aux familles.

2.2.3.1. Principaux constats en Côte-d'Or

Au sujet de l'offre, deux lacunes principales sont pointées :

- Une demande insatisfaite des parents, liée à la précarisation du marché du travail, de temps de garde de plus en plus morcelés. Les professionnels témoignent de la difficulté d'ajuster l'offre d'accueil de la petite enfance à une demande parentale de plus en plus instable, effet direct de la multiplication des temps partiels et des contrats précaires. La difficulté se pose tant pour les structures d'accueils, qui peinent à maintenir leur équilibre de fonctionnement en s'adaptant aux fluctuations de la demande, qu'aux assistantes maternelles, qui s'accommodent mal d'emplois du temps variables et fragmentés ;
- La garde des enfants handicapés reste problématique dans les accueils collectifs (qui refusent fréquemment de les accueillir) et quasiment impossible chez les assistantes maternelles. Une responsable de relai estime que ces dernières sont insuffisamment formées sur le handicap, sachant que les formations, délivrées en journée pendant leur temps de garde, s'avèrent difficilement conciliables avec leur emploi.

Plusieurs points illustrent l'assimilation par les structures d'accueil des nouvelles normes publiques centrées sur la coéducation

Les professionnels rendent compte d'une transformation des pratiques, impulsée par une politique volontariste en Côte-d'Or sur la parentalité et qui se manifeste par l'utilisation d'un nouveau vocabulaire : ils parlent de « compétences parentales », de coéducation, d'« accompagnement » à la parentalité en place de « soutien ». Deux principes forts sont énoncés : ne plus partir des limites des parents mais de leurs compétences et s'appuyer sur le collectif pour permettre aux parents d'échanger sur leurs pratiques éducatives. Le travail autour des compétences parentales s'inscrit dans des pratiques très concrètes, qui associent les parents au travail éducatif auprès des enfants :

« Par exemple, l'action « jeux de mots pour grandir » travaille vraiment sur les compétences parentales. [...] On a choisi de faire des ateliers parents/enfants autour de la question du vocabulaire. Une professionnelle de la petite enfance avec l'assistante sociale, une fois par semaine, accueille 4 enfants et leurs parents : 2 enfants arméniens, 1 coréenne et un petit russe. L'action a démarré en septembre avec un support qu'on a tous travaillé ensemble avec des images, des mots très précis de la vie quotidienne, les fruits, les couleurs, les animaux, le matériel de cuisine. On échange avec les enfants avec des dinettes etc. Et les enfants apprennent avec les mamans. Les mamans font répéter leurs enfants. Ils emmènent un carnet à la maison avec des collages portant les mots qu'ils ont appris pendant la demi-heure et qu'ils réutilisent chez eux. C'est un temps d'échange entre enfants et mamans, mamans entre elles et professionnels. L'idée c'est que les mamans fassent reprendre leurs enfants [à la maison]. Les parents ont cette compétence-

là. Il ne faut pas que les professionnels leur enlèvent.» (Directrice, dans l'entretien CO_Directrice_EJE_AS_Centre social).

La coéducation se manifeste par la volonté d'estomper les barrières entre les professionnels et les parents, « tous acteurs ensemble ». Elle s'inscrit dans l'évolution générale des politiques sociales qui tend à casser l'asymétrie des relations entre professionnels et usagers, à impliquer ces derniers dans les actions d'accompagnement qu'on leur propose, et à promouvoir les « savoirs du proche ». On retrouve cette volonté de créer une dynamique collective dans un Lieu d'Accueil Enfants-Parents, ou dans un Relais d'Assistants Maternelles en Côte-d'Or (même s'il existe des résistances à ce mouvement de la part des assistantes maternelles). La mobilisation des parents, leur implication au sein des structures constituent des enjeux constants.

L'effort d'intégration des parents au sein des structures a pour effet de multiplier des lieux ouverts, non programmés, où l'on fait « avec la participation des parents », à partir de leurs initiatives. C'est ce qu'on observe dans les lieux d'accueils parent-enfants, les relais d'assistants maternelles ou les centres sociaux :

« On ne fonctionne pas selon le principe des activités, mais selon l'ambiance. On travaille sur l'instant, la vitalité du lien au moment où il est. » (CO_2Psychologues_Maison d'accueil).

Dans cette optique participative, les échanges entre parents deviennent des appuis essentiels à l'accompagnement à la parentalité. Favoriser le dialogue entre parents permet de restaurer leur « pouvoir d'agir » et leur confiance en eux. Les structures tendent ainsi à multiplier les espaces de rencontre, tels que ce café-parents mis en place dans un centre multi accueil ou cet espace de jeux où sont conviées les familles dans un centre social. Un centre social de Côte-d'Or montre l'intérêt d'un groupe de parole organisé tous les trimestres avec les familles et un psychologue et financé sur le budget REAPP. Le groupe a lieu le samedi, jour choisi pour impliquer les pères. Le collectif est considéré comme un levier important pour réinstaurer la confiance :

« Les sujets sont choisis par les participants d'une séance sur l'autre. [Le psychologue] fait énormément participer les familles ; c'est très vivant, très concret. Il valorise la moindre parole des familles. Les parents disent qu'ils apprécient de prendre du recul, prendre le temps de se poser, d'entendre ce que les autres parents expriment et s'apercevoir qu'on est tous dans la même galère, qu'on a des soucis, qu'il y a des solutions auxquelles on n'aurait pas pensé. » (Directrice, dans l'entretien CO_Directrice_EJE_AS_Centre social).

Selon cette même directrice, les moments de plaisir partagé entre familles, comme les soirées jeux ou les sorties, sont précieux car les parents « travaillent sur leur parentalité sans en avoir l'air ». Cet effort pour développer le lien social entre familles s'appuie deux constats largement partagés : le désarroi et l'inquiétude actuels des parents face à leur rôle parental, et l'isolement croissant des familles.

Des parents loin d'être démissionnaires, mais démunis

La chargée de mission au ministère de l'Intérieur s'accorde avec deux responsables de lieux d'accueil pour penser que les parents (notamment immigrés et de milieu défavorisé) loin d'être démissionnaires, sont surtout angoissés, perdus, et sans repère face à l'éducation de leurs enfants.

« Des études ont montré, notamment des études de la CAF, [...] que les parents, y compris immigrés, ne sont pas du tout démissionnaires, qu'ils aimeraient bien faire, qu'ils sont conscients que c'est difficile. Ils sont très intéressés par la réussite scolaire et professionnelle de leurs enfants. Souvent le projet de faire réussir les enfants est fondateur dans l'acte d'immigration, parce qu'ils savent que l'école en France offre des prestations et des garanties de réussite bien meilleures dans leur esprit que l'école de leurs pays d'origine. Donc la volonté de faire réussir les enfants est au cœur de la volonté de migrer. [...] D'où la recherche des institutions d'exprimer ce qu'en tant qu'institution, CAF ou école ou justice, elles attendent, elles, du rôle des parents [...] ».

(ParisPro_Resp&ChargéeMission_BureauIntégrationTerritoriale_MinIntérieur)

La conscience d'un désarroi des parents par rapport à leur rôle

Même dans les milieux aisés, les parents apparaissent aux professionnels comme peu sûrs du bien-fondé de leur autorité et de leur capacité à éduquer leur enfant. Cette fragilité provient de plusieurs facteurs :

1) La prolifération des normes : « Les parents sont de plus en plus perdus parce qu'ils entendent des choses partout. Pour des choses basiques, l'alimentation par exemple, ils ne savent plus trop parce que les copines ont dit ça, les parents ont dit ça et le médecin dit autrement, alors comment s'y retrouver là-dedans ? » (CO- Responsable_MultiAccueil petite enfance).

2) Des fonctions parentales qui ne suffisent plus à porter seules l'autorité parentale : « Dans la fonction parentale, il y a quelque chose qui a tenu pendant des années voire des siècles et qui aujourd'hui ne tient plus. Il y a quelque chose à réinventer dans la façon d'être parent. Je n'ai pas l'impression que les parents soient démissionnaires, je crois qu'au contraire, ils sont en train de réapprendre à être parent d'une manière différente. **J'ai l'impression qu'autrefois, le parent était plus assuré de sa fonction, de son autorité et qu'aujourd'hui il est beaucoup plus fragile.** Avant on était parent, il fallait que ça file droit, l'enfant lui-même ne se posait pas la question : "Est-ce que j'ai un bon parent ? " Je ne sais pas si c'était un respect de l'autorité mais c'était le fait d'assumer de la part du parent cette fonction-là. C'était un peu exagéré parfois, ça menait à des impasses. Mais j'ai l'impression qu'on est passé un peu dans l'inverse. » (CO_2Psychologues_Maison d'accueil).

3) L'angoisse parentale de ne « pas être à la hauteur », de ne « pas être un bon parent » : une culpabilité parentale déstabilisante pour l'enfant : « Il y a une espèce de culpabilisation des parents dès que l'enfant montre des signes qu'il ne va pas, qu'il a un comportement qui n'est pas acceptable. Le parent va tout de suite se culpabiliser. Ça a un impact sur l'enfant qui se demande qui tient le gouvernail. » (CO_2Psychologues_Maison d'accueil)

Des doutes renforcés par l'isolement des parents

Les professionnels identifient plus de femmes seules, de mères jeunes, de séparations précoces et le manque de famille élargie. Plus que l'absence de norme ou que la « mauvaise norme », c'est l'absence de lien social et le manque d'assurance sur leur rôle de parent qui sont mis en avant.

Pour lutter contre l'isolement des familles, les professionnels affirment leur effort pour favoriser le recours des familles aux services proposés. Par exemple, dans la salle d'attente de la PMI, où une puéricultrice discute de façon informelle avec les mères et les informe, de façon légère, sur les différentes offres d'accompagnement, ou dans le centre social, auquel les parents s'adressent d'abord pour une demande de service (notamment

halte-garderie) et qui profite de cette première demande pour les informer sur les autres aides disponibles.

Pour mettre en œuvre le principe de coéducation avec les parents, les professionnels rappellent qu'il « n'existe pas de définition unique de la bonne parentalité ». Une assistante sociale de Seine-Saint-Denis ainsi qu'une psychologue de Côte-d'Or approuvent ainsi l'objectif éducatif posé par Winnicott : « Etre une mère suffisamment bonne ».

Dans cette optique, il s'agit de « ne pas juger », de respecter la diversité des modèles. Les professionnels s'efforcent, notamment face aux familles immigrées, de concilier le respect des pratiques éducatives avec les codes du pays d'accueil

Les structures d'accueil font preuve d'une souplesse relative sur les horaires des femmes africaines, sur les différentes habitudes culturelles en termes de sommeil, d'alimentation, ou d'autorité. Le non jugement sur la diversité culturelle fait partie des normes partagées. La responsable d'une structure d'accueil estime très utiles, pour « développer l'ouverture l'esprit », les formations proposées au personnel sur ce sujet. Une éducatrice de jeunes enfants expose la complexité et l'intérêt de ce travail d'ajustement entre familles et professionnels éducatifs :

« C'est compliqué. On ne peut pas tout changer non plus. On a aussi endormi des enfants de façon très barbare parce que la maman l'endormait comme ça, en le mettant à plat ventre sur les genoux et en lui tapotant le dos. On avait des jambes bien musclées. Les autres parents arrivaient, ils devaient se dire : "Mais qu'est-ce qu'elles font ? - Ne vous inquiétez pas, ce n'est pas de la torture, c'est sa manière de s'endormir " (rires). Il a mis un an à aller dormir dans un lit cet enfant-là. » (Educatrice dans l'entretien CO_Directrice_EJE_AS_Centre social).

La norme d'adaptation progressive à la vie collective de l'enfant est reconnue comme essentielle dans les structures d'accueil. Il est important de faire évoluer les habitudes de l'enfant en douceur, sans rupture brusque avec les usages familiaux. La conciliation avec les modes de vie choisis ou contraints des familles, (par exemple le co-sleeping ou l'endormissement dans le bruit pour des enfants habitués à s'endormir dans la pièce de vie dans des logements étroits) constituent un délicat travail d'ajustement au quotidien. Ainsi, l'adaptation des modes d'accueil d'un centre social aux besoins des enfants et des mères des familles migrantes hébergées dans un foyer proche et en attente de régularisation, exige une connaissance et une compréhension fine de leurs contraintes de vies dans un contexte de précarité maximale.

Du fait de l'accroissement des séparations et des situations de monoparentalité, le développement de la coparentalité constitue également un enjeu essentiel. Dans le sillon de la politique de la CAF de Côte-d'Or en faveur de la coparentalité, les professionnels insistent sur l'importance de réaffirmer la place des pères. Au sein d'un centre social, le rôle du père est ainsi systématiquement valorisé auprès des jeunes mères séparées au moment de l'inscription en crèche et dès que l'occasion se présente.

« On parle beaucoup du lien avec l'autre parent, qui souvent n'est pas là. Mon objectif c'est de faire réfléchir cette maman sur la place qu'elle veut et qu'elle peut donner à ce père. On travaille la parentalité dans ces moments-là et c'est très important. » (Assistante sociale dans l'entretien CO_Directrice_EJE_AS_Centre social).

Les psychologues rencontrés en Côte-d'Or reprennent l'idée que « le tiers séparateur tempère les choses » et qu'il est nécessaire, dans les familles monoparentales :

« Non pas de déloger le discours de la mère mais de faire place à d'autres discours. » (CO_2Psychologues_Maison d'accueil).

En réponse à l'isolement des familles, et surtout des mères, plusieurs structures d'accueil tentent aussi de lutter contre la culpabilisation des mères sans emploi qui ont recours à l'accueil, de faire reconnaître leur « légitime besoin de souffler » :

« C'est à nous d'expliquer aux équipes que ce n'est pas parce qu'[une mère] ne travaille pas qu'elle n'a pas besoin [de faire garder son enfant], soit pour chercher du travail, soit pour faire des choses pour elle. Il a fallu le retravailler avec les équipes mais maintenant c'est bien rentré dans les mœurs. » (CO_Responsable_MultiAccueil petite enfance).

Cette vigilance se retrouve en Seine-Saint-Denis où les professionnels appuient les demandes de place en crèche pour les mères seules, fatiguées, potentiellement en début de dépression :

« Quand on voit une maman qui est toute seule, très fatiguée, on sent un peu un début de dépression, ce genre de choses qui arrivent, voilà dans des cas extrêmes on peut solliciter une entrée en crèche. » (SSD_AS de secteur_CCAS).

Les relations avec des familles en grande difficulté posent à cet égard des interrogations sur les priorités : comment accompagner au mieux sans décharger les parents de leur rôle ? La responsable d'une structure d'accueil de Côte-d'Or explique son hésitation face aux demandes de garde à temps complet (de 8:00 à 18:00 heures) faites par des mamans qui déclarent rechercher du travail. La difficulté consiste à trouver le juste équilibre : protéger l'enfant si la mère est en difficulté en assurant de longs temps de garde, mais ne pas laisser la mère se décharger de la garde de son enfant. Cette question est particulièrement sensible dans les cas de mères présentant des troubles psychiatriques, en nombre croissant dans les deux départements. Les structures cherchent alors à allonger les temps de garde par sécurité pour l'enfant.

On note un clivage entre les parentalités précoces (croissantes) qui permettent une émancipation anticipée et une parentalité réflexive, dont l'image la plus représentative est celle des homoparents. Une assistante sociale analyse la parentalité choisie par de très jeunes filles de milieux précaires (en augmentation en Côte-d'Or, comme ailleurs) comme un moyen d'émancipation. La parentalité est alors valorisée pour obtenir un statut :

« Mon ressenti, c'est que beaucoup de jeunes filles font un enfant en visant volontairement l'émancipation, vis-à-vis d'une mère trop étouffante par exemple. C'est un genre de rite de passage. Avant, je ne sais pas, c'était le permis de conduire ou le service militaire. Là c'est quelque chose autour de « je deviens femme parce que je deviens mère. » (Assistante sociale dans l'entretien CO_Directrice_EJE_AS_Centre social).

Ce modèle de parentalité précoce s'oppose à la nouvelle norme de réflexivité parentale portée par les professionnels :

« [Je cherche] à donner un temps au parent pour réfléchir à comment il est parent, quelles compétences il a dans sa botte de parent et peut utiliser encore plus. » (Assistante sociale dans l'entretien CO_Directrice_EJE_AS_Centre social).

La référence à la psychologie baigne l'ensemble des dispositifs de façon non spécifique.

L'analyse de la pratique par des psychologues ou psychanalystes est considérée comme nécessaire. Si la réflexivité est une nouvelle norme pour les parents, elle l'est aussi pour les équipes. Plusieurs responsables de structures (PMI, centres sociaux) y voient un réel appui pour les équipes, qui permet de questionner les pratiques et de gérer les tensions au quotidien. La responsable d'un relais d'assistante maternelle pointe avec regret la difficulté d'instaurer l'analyse de la pratique pour des assistantes maternelles tout en respectant la confidentialité des familles.

On peut noter les paradoxes de la norme psychologique, qui affirme d'un côté ne pas avoir de norme de parentalité tout en affirmant « qu'il faut un papa et une maman », et que le papa est le gage de l'autorité. On remarque aussi que sur la question de l'autorité, la norme psychologique et la norme des familles nombreuses, qui valorisent un cadre traditionnel, se rejoignent.

Le rapport des parents aux assistantes maternelles

Les responsables de structures (relais d'assistantes maternelles ou centres d'accueil petite enfance), qui travaillent avec les assistantes maternelles, font plusieurs constats :

- 1) **Le recours à une assistante maternelle, reste, dans la quasi-totalité des cas, un choix par défaut.** Les parents privilégient les systèmes de garde collectifs, jugés plus rassurants et plus propices à la socialisation et à l'éveil. Les relations entre parents et assistantes maternelles sont souvent marquées par la méfiance. Ces dernières souffrent globalement d'une mauvaise image et se plaignent d'être peu reconnues ;
- 2) **Les parents sont soumis à un modèle éducatif compétitif.** Les professionnels témoignent d'une inquiétude dès la crèche de la part des classes moyennes et supérieures, de plus en plus exigeantes sur l'éveil, l'apprentissage, le développement éducatif de l'enfant. Les assistantes maternelles sont soumises à une sélection forte de la part de ces couches favorisées en fonction des activités qu'elles proposent. **Cette « pression à l'excellence » rend délicate la question des appariements entre familles et assistantes maternelles** par les responsables de structures, pris entre le souci de répondre à la demande et l'exigence de justice sociale. Se conformer à la demande des familles tendrait en effet à renforcer l'inégalité des apports éducatifs entre les familles modestes (moins exigeantes sur les capacités éducatives des assistantes maternelles) et les familles aisées ;
- 3) Un sentiment d'isolement des assistantes maternelles, qui tireraient profit d'analyse de pratiques et de lieux d'échange. **Les principaux points de tension avec les parents évoqués par les assistantes maternelles concernent le manque de relais des parents** à la maison du travail éducatif effectué durant le temps de garde. L'apprentissage de la propreté constitue le point de discord principal de ce point de vue. Parfois aussi le nouveau rôle de « psychologue » attribué à l'assistante maternelle face au dénuement de mères seules ou aux conflits entre parents séparés.

2.2.3.2. Principaux constats en Seine-Saint-Denis

Les entretiens menés auprès des professionnels en Seine-Saint-Denis rendent compte d'un contexte très différent de celui de la Côte-d'Or, dans lequel l'urgence sociale limite fortement les ambitions éducatives auprès des familles. Les professionnels partagent le sentiment d'une situation socio-économique qui se dégrade, faisant peser des difficultés croissantes sur les parents. Selon la secrétaire médico-sociale d'un accueil de CCAS, les situations basculent vite dans la misère, « bien plus rapidement qu'il y a 10 ans ». De façon générale, l'offre de services est jugée insuffisante face aux besoins.

Une action publique découpée selon des critères qui ne facilitent ni le repérage dans l'offre, ni l'accès aux prestations : la complexité des outils (notamment informatiques) constitue un vrai problème d'accès aux institutions et aux services par les publics précaires.

Des seuils de tolérance aux situations de maltraitance des enfants jugés très élevés dans le département, et des dossiers de signalement souvent classés :

« Le seuil de tolérance, ici, dans le 93, je le trouve très, très haut. Ce n'est pas qu'il n'y a pas beaucoup de cas. On est beaucoup intervenu sur certaines situations mais cela n'a rien donné. Le seuil de tolérance est haut et, du coup, ça freine beaucoup de professionnels pour signaler. Il y a des choses qu'on trouve inquiétantes. Des fois c'est du ressenti, ce n'est pas forcément des choses qu'on a vues, c'est des comportements face à l'enfant mais au niveau du judiciaire, ben c'est classé, il n'y a rien. » (SSD_Secrétaire d'accueil_BAS).

Un fort manque d'information des mères sur les soins aux enfants et notamment l'alimentation des bébés :

« Avec l'une des deux PMI avec lesquelles nous travaillons, nous allons faire des groupes de paroles sur le soin aux jeunes enfants parce que : comment elles font le biberon ? A mon avis, au pif. Elles mettent du lait et quand le lait devient blanc, elles pensent que c'est bon. On se retrouve avec des enfants qui ont des carences importantes donc on va essayer de négocier des causeries un peu régulières, on va sélectionner une trentaine de mamans parmi celles qui ont le plus de difficultés à s'occuper de leurs bébés. Sur le soin aux bébés, l'alimentation des bébés, il y a tout à faire. » (SSD_AS Directrice_Association Afrique Partenaire Services).

L'un des enjeux dans ce contexte de forte précarité et de fort taux de familles étrangères, est d'identifier correctement les situations d'enfants en danger malgré les différences de normes culturelles :

« Il faut faire attention à ne pas être trop dans le cliché. Une fois il y a une dame africaine arrivée depuis peu en France. Elle avait son bébé dans le dos qu'elle était en train de remettre et elle me parlait du décès de son nouveau-né avec un détachement, elle me disait : "L'enfant est mort ", et puis elle me disait : " l'enfant " !... Je me disais mais qu'est-ce que cette femme ? Du coup, je me suis dit : " Il va falloir que je me renseigne"... Effectivement la mortalité infantile, les femmes qui viennent depuis peu d'Afrique elles y sont confrontées souvent. Après c'est culturel, ce n'est pas parce qu'elles disent : "l'enfant " qu'il n'a pas d'identité. Un professionnel surpris par ce genre

de comportement pourrait avoir une réaction pas du tout adaptée à cette mère qui souffrait du décès de son enfant. » (SSDPro_SecrétMédicoSoc&Mère_AccueilCCAS).

La nécessité d'un apprentissage pour comprendre les fonctionnements familiaux liés aux différences culturelles. Quelques exemples :

Le rapport plus strict à l'autorité dans les familles africaines : comment évaluer les limites ? « Il y a des femmes qui sont très très fermes, ce qui pour nous pourrait peut-être être des actes limites, violents dans la parole, dans le geste. C'est compliqué justement de savoir si c'est culturel ou pas, et à quel moment précis on arrive à de l'inquiétude pour nous. Parce que même quand on sait que ça se fait là-bas, moi j'ai été souvent en Afrique, donc je sais que ça se fait, qu'il y a des choses aberrantes pour nous mais là-bas ça se fait, c'est normal... Donc on ne peut pas juger, mais après faut pas que..., mais c'est compliqué, oui. » (SSD_AS de secteur_CCAS)

Les enjeux de l'excision pour les parents : le risque d'une rupture avec la famille par non-respect de la tradition : « Au début je disais : "Quand même, ils pourraient s'opposer à l'excision" et tout, mais en réalité, s'ils s'opposaient à la mère, c'est la rupture du lien familial parce que ce serait considéré comme un manque de respect. J'en suis arrivée à cette conclusion : on ne contredit pas les parents. Je pense, j'en suis arrivée à la conclusion que, s'opposer aux parents, ça serait vraiment une rupture. » (SSD_AS Directrice_Association Afrique Partenaire Services).

Les frontières du cercle familial. La responsabilité partagée des enfants par la famille élargie ou la communauté : comment identifier les situations de négligence parentale dans des configurations de familles mal connues ? « Parfois on signale des enfants africains livrés à eux-mêmes, mais il y a toujours quelqu'un qui s'en occupe. C'est sûr, la maman est partie en Afrique et les enfants sont là. A l'école, on constate que les mots ne sont pas signés parce que la maman n'est pas là mais en même temps, il y a toujours une tierce personne qui est là au domicile et les enfants ne le disent pas. En général, l'école nous signale que les enfants sont tous seuls, on va au domicile et on se rend compte qu'il y a quelqu'un. Donc après voilà, la personne elle l'a laissé pour s'occuper des enfants et elle dit : "Moi je ne signe pas les mots, ce n'est pas moi la mère ". C'est comme dehors, on n'a qu'à passer dans les cités, on voit des tout petits s'occuper des frères et en même temps, ils s'en occupent, ça marche, ça roule quoi, c'est vrai que ça nous choque mais en même temps ils sont habitués. » (SSD_Secrétaire d'accueil_BAS).

Dans une perspective proche, la directrice d'une association d'aide aux migrants évoque le cas des aînés des familles africaines, souffrant souvent de délaissement par les mères lors de la naissance d'un bébé. Le fonctionnement traditionnel, fondé sur la prise en charge partagée des enfants par la famille élargie, est stoppé par l'arrivée en France, surtout si les mères sont seules. Il est important d'expliquer aux mères les besoins des enfants dans ce nouveau contexte. Une assistante sociale de secteur évoque aussi la déstabilisation des mères africaines qui se retrouvent seules, très perdues sans l'entourage communautaire pour élever leurs enfants.

Face à l'isolement des mères : l'effort associatif pour reconstituer du lien et favoriser l'entraide. Une association montée par des mères, a par exemple mis en œuvre un accompagnement des jeunes mères fondé sur les « Doulas », offrant un soutien au quotidien, sans jugement :

"Les Doulas", ce n'est pas encore très connu. La doula est extérieure à la famille mais elle peut entrer dans l'intimité du cercle familial. Les doulas, souvent c'est des femmes,

accompagnent les parents pendant et après la grossesse. Cela va aller de faire le ménage à accompagner la maman aux échographies si le papa n'est pas là. Etre présente au quotidien aussi pour aider à l'allaitement ou aider s'il y a déjà un premier enfant. Elles viennent se mettre à l'intérieur de la famille sans être là. Elles respectent le couple. Elles ne jugent pas. Elles sont là en soutien à la maman. Dans les familles au Maroc, pendant quarante jours, la maman ne fait rien. La doula, c'est l'équivalent de cela. Les doulas font partie de l'association. Elles établissent leur prix en fonction de la famille. Elles viennent à la demande. » (Région_AssocBabyBlues&Mère).

Pour conclure, nous pouvons dégager plusieurs thèmes transversaux qui ressortent des entretiens avec les professionnels du social et de l'éducatif et des thèmes plus spécifiques à chacun des deux territoires étudiés. Au titre des thèmes transversaux, les professionnels nous ont signalé un isolement croissant des familles (éloignement de la famille élargie, augmentation des familles monoparentales, des séparations et des naissances précoces) générant la nécessité de reconstruire du lien social autour des familles ; des parents loin d'être démissionnaires mais qui manquent à la fois de repères éducatifs et de confiance en eux ; le questionnement permanent nécessaire des pratiques professionnelles : il n'existe pas de définition commune d'une « bonne parentalité ».

Conclusion

Nous avons donc pu mettre en évidence un certain nombre de caractéristiques propres aux différentes catégories de familles. Tout d'abord, grâce à l'exploitation des données de ELFE, nous avons vu que les familles nombreuses et/ou recomposées ainsi que les familles mixtes ou d'origine étrangère, connaissent des conditions économiques d'existence en moyenne moins favorables que l'ensemble des familles françaises qui les conduisent à davantage bénéficier des aides sous condition de ressources et des aides liées à la naissance et à l'accueil du bébé. Ces données quantitatives montrent aussi que la garde du bébé par sa mère occupe une proportion plus importante dans ces trois catégories de famille (par rapport à l'ensemble des familles) en lien avec un taux d'emploi et de reprise d'emploi de la mère après son congé de maternité moins fort. La pratique de l'allaitement du bébé au lait maternel varie en raison inverse de la hiérarchie sociale (l'allaitement est pratiqué par les catégories sociales privilégiées). Il est néanmoins plus fort dans les familles mixtes ou d'origine étrangère. La religion est importante dans la vie des familles nombreuses et plus encore des familles mixtes ou d'origine étrangère. Si la santé est souhaitée par toutes les familles pour leur bébé, les autres souhaits dessinent un partage entre un souhait de réussite sociale et professionnelle qui est davantage la marque des familles nombreuses et/ou recomposées et des familles mixtes ou d'origine étrangères et un souhait d'épanouissement personnel et relationnel plutôt porté par l'ensemble des familles françaises aux conditions d'existence plus privilégiées.

Dans ce cadrage quantitatif, on observe chez certaines familles nombreuses, par l'analyse qualitative, la défense d'une institution familiale basée sur l'affirmation de l'autorité du parent et la naturalisation du fait d'être parent, ce qui conduit à des tensions plus ou moins vives avec des institutions suspectées de laxisme. Pour les familles d'origine étrangère, l'équilibre entre culture d'origine et société d'accueil se négocie quotidiennement et reste parfois une cause d'inquiétude pour des familles qui se sentent culturellement minoritaires et socialement dominées. On observe néanmoins une

remarquable capacité, chez nombre d'entre elles, à nouer des compromis pragmatiques dans leurs rapports avec les institutions, qui se révèlent de ce fait, sélectifs mais non conflictuels. Pour les couples homoparentaux, chaque façon de « faire famille », que ce soit par coparentalité, par procréation médicalement assistée ou par adoption, soulève des enjeux spécifiques qui interrogent toute l'institution du lien familial. Néanmoins ces couples partagent une expérience singulière qui les contraint à inventer de nouvelles façons d'être parents et contribue à façonner une norme du bon parent, engagé dans l'éducation de son enfant, réflexif sur ses pratiques, attaché à l'égalité au sein du couple et soucieux de transmettre à l'enfant la vérité sur ses origines.

Du point de vue des professionnels, nous pouvons aussi relever un certain nombre de thèmes récurrents mais en partie différenciés selon les territoires :

En Côte d'Or :

- Des demandes de garde de plus en plus morcelées dues à la précarisation des contrats de travail ;
- Une politique d'action publique axée sur le développement du principe de coéducation entre parents et professionnels, très relayée dans les structures ;
- La prégnance de la norme de la réflexivité parentale : aider les parents à interroger leur façon d'être parent ; les réaffirmer dans leur rôle en partant de leurs compétences parentales ; favoriser les liens et les espaces d'échange entre familles, supports de réflexivité et de réassurance parentale ;
- Travailler sur la coparentalité et affirmer la place des pères pour les familles monoparentales ou séparées ;

En Seine-Saint-Denis :

- Une offre insuffisante au regard des besoins ;
- Un contexte d'urgence sociale limitant l'ambition socioéducative ;
- La difficulté d'identifier les situations d'enfance en danger, du fait des différences de normes culturelles ;
- La nécessité d'une meilleure connaissance des différences culturelles pour comprendre le fonctionnement des familles étrangères ou immigrées.

Ces caractéristiques propres aux différentes catégories qui ont servi de base à la construction de notre enquête tant du point de vue des configurations familiales que des champs d'intervention institutionnelle se retrouvent-elles dans une analyse plus globale des données de la cohorte ELFE ? C'est l'objet du chapitre 3 suivant.

Chapitre 3 : Etre parent face aux institutions, les enseignements de la cohorte ELFE

3.1. L'analyse multifactorielle des données : des configurations d'aides et de professionnels spécifiques à chaque catégorie de famille

L'exploitation des toutes premières données de la cohorte ELFE recueillies en maternité et aux deux mois du bébé permet de proposer une analyse multifactorielle des données qui projette sur un plan factoriel à deux dimensions les aides de tout type reçues par les familles dans les premiers mois de leur bébé⁵³.

Les variables actives de l'analyse de données sont les différentes aides reçues par les familles et les professionnels de la petite enfance ou de l'action publique rencontrés par les familles tels qu'ils sont identifiés dans les questionnaires de l'enquête ELFE. Ils ont été regroupés selon les mêmes champs d'intervention que ceux de l'analyse qualitative : légal et réglementaire, médical, social et éducatif⁵⁴.

Au plan légal et réglementaire, ont été retenues deux variables :

- Une première qui inclut essentiellement les aides sous condition de ressources non directement liées à la naissance ni à la famille : RSA, CMU, logement en HLM, allocation-logement, allocation-chômage. Cette variable est dichotomisée (oui/non) et prend deux valeurs : *SousCondRess/NCondRess* ;
- Une deuxième qui regroupe les aides liées à la naissance et à l'accueil d'un enfant de moins de 3 ans : PAJE, CLCA, CLCMG. Cette variable est elle aussi dichotomisée (oui/non) et prend deux valeurs : *Paje/NPaje*.

Du point de vue médical a été retenue :

- Une variable qui intègre la ou les visites à domicile d'une sage-femme de la PMI, la ou les visites à domicile d'une puéricultrice de la PMI, l'aide d'une puéricultrice et l'hospitalisation du bébé depuis la sortie de la maternité. Cette variable est elle aussi dichotomisée (oui/non) et prend deux valeurs : *SFPuerHosp/NSFPuerHosp*.

Au plan social et éducatif,

- Une variable qui inclut le recours à des modes de garde extérieurs à la famille : crèche ou assistante maternelle, l'aide d'une travailleuse sociale, d'une assistante sociale, d'un ou d'une psychologue. Cette variable est elle aussi dichotomisée (oui/non) et prend deux valeurs : *SocialeduBB/NSocialeduBB*.

Les variables supplémentaires projetées sur le plan factoriel sont :

⁵³ Cf. Annexe 3.

⁵⁴ Cf. Partie 2.2.

- La catégorie socioprofessionnelle du père de famille en 6 modalités : indépendant, cadre et profession intellectuelle supérieure, profession intermédiaire, employé, ouvrier, autre et sans profession (*Indep/CPIS/PI/E/O/AutreSProf*) ;
- Le niveau du RUC, inférieur ou supérieur au seuil de 982 € par unité de consommation (*RUCInf/RUCSup*) ;
- L’allaitement exclusif au lait maternel⁵⁵ (*Alimlaitmater/NAimlaitmater*) ;
- L’importance de la religion dans la vie de la famille⁵⁶ (*Religimp/NReligimp*) ;
- Les valeurs portées par la famille approchées à travers leur souhait le plus cher pour le bébé⁵⁷. Les 10 items proposés dans le questionnaire ont été regroupés en trois : la santé qui fait l’unanimité des familles interrogées. Ensuite les réponses se partagent entre un souhait de réussite sociale et un autre d’épanouissement personnel et relationnel. Trois modalités à cette variable : *Santé/Réussite/Personnel*.

L’analyse de données est effectuée en premier lieu pour l’ensemble des familles ELFE puis pour chacune des trois autres catégories de famille pour lesquelles le calcul statistique est possible. Compte tenu du caractère non définitif des données, ce n’est qu’une ébauche du travail qu’il sera possible ultérieurement de confirmer et d’approfondir. D’ores et déjà néanmoins, cette simple analyse montre à la fois des traits permanents qui traversent toutes les catégories de familles et des spécificités propres à une catégorie de famille ou à une autre (Cf. Les figures 1 à 4). Pour aider la lecture des figures, une flèche verte indique le sens de la hiérarchie sociale, les droites noires indiquent les oppositions entre recours ou non recours aux différentes aides aux familles qui constituent les variables actives de l’analyse.

3.2. L’ensemble des familles ELFE

L’analyse de données présentée (Cf. Figure 1) rassemble 55,8% des données dans un plan à deux dimensions⁵⁸ :

- L’axe 1 : les deux variables du domaine légal et réglementaire contribuent à la définition du premier axe (horizontal). La plus forte contribution est constituée des aides monétaires sous condition de ressources non liées à la famille ni à la naissance qui dessinent une hiérarchie sociale qui va du recours au non recours sur laquelle se positionne également la variable supplémentaire du RUC ;
- L’axe 2 (vertical) est constitué avant tout des aides sociales et éducatives pour le bébé avec une contribution des aides monétaires liées à la naissance et à l’accueil du bébé, variable qui contribue de ce fait à peu près à part égale aux deux axes et est représentée en diagonale des axes ;
- Le bénéfice des aides médicales ne participe pas à la définition des axes et se confond pratiquement avec le recours aux aides monétaires sous condition de ressources non liées à la famille ni à la naissance.

⁵⁵ Alimentation de l’enfant exclusivement au lait maternel depuis sa naissance, que ce soit au sein ou au biberon avec un tire-lait (Cf. Questionnaire 2 mois de ELFE).

⁵⁶ Question : Quelle importance apportez-vous à la religion dans votre vie ? (modalités retenues : très forte, forte, assez forte).

⁵⁷ Question : Que souhaitez-vous le plus pour votre enfant ? Indiquer les 3 choses les plus importantes. 10 items regroupés ici en trois : santé/réussite social-travail/personnel-relationnel.

⁵⁸ Cf. Annexe 3.

Au total, on observe un ensemble horizontal fort sur lequel s'alignent le recours ou non aux aides monétaires sous condition de ressources non liées à la famille ni à la naissance et aux aides médicales et les variables supplémentaires que sont les catégories socioprofessionnelles, le RUC, l'allaitement maternel, la religion et les valeurs.

La hiérarchie sociale va des catégories « autre et sans profession », « ouvriers », « employés », « indépendants » qui se situent sur une droite parallèle au premier axe, aux « professions intermédiaires » et « cadres » qui tendent à rejoindre le second axe. Du côté des catégories sociales privilégiées, se rapproche le bénéfice des aides socioéducatives (crèches, assistantes maternelles, travailleuse sociale, assistante sociale, psychologue) tandis que les catégories socioprofessionnelles populaires recourent aux aides monétaires sous condition de ressources liées ou non à la naissance et à l'accueil du bébé et aux aides de nature médicale : visites de sage-femme et de puéricultrice de la PMI, puéricultrice et hospitalisation du bébé après la sortie de la maternité.

De façon plus affinée, on peut identifier trois ensembles de familles :

- Un premier est constitué des familles dont les revenus se situent au niveau inférieur du RUC, elles bénéficient des aides monétaires sous condition de ressources, liées ou non à la naissance et à l'accueil du bébé. Il s'agit de familles dont le père est sans profession ou dont la profession n'a pas été classée dans la hiérarchie des catégories socioprofessionnelles ;
- A l'autre extrémité, on voit les familles des catégories cadres et professions intermédiaires qui bénéficient des aides sociales et éducatives pour leur bébé ; qui ne nourrissent pas leur bébé au lait maternel ; pour lesquelles le souhait le plus important pour leur bébé est la santé et où la religion n'occupe pas une place importante dans la vie de tous les jours ;
- En position intermédiaire se trouvent les familles dont le père est ouvrier, employé ou indépendant qui se situent au niveau supérieur du RUC ; qui nourrissent leur bébé au lait maternel ; qui bénéficient des aides médicales ; où la religion est importante et qui souhaitent aussi bien la réussite sociale que l'épanouissement personnel de leur bébé.

Ce schéma se retrouve dans chacune des catégories de familles constituées mais des spécificités apparaissent.

3.3. Les familles nombreuses

L'analyse de données présentée (Cf. Figure 2) rassemble 60,8% des données dans un plan à deux dimensions⁵⁹ :

- Comme pour l'ensemble des familles, l'axe 1 est constitué des deux variables du domaine légal et réglementaire mais leur contribution est aussi forte l'une que l'autre. Ces deux variables dessinent une hiérarchie sociale qui va du recours au non recours sur laquelle se positionne également la variable supplémentaire du RUC ;

⁵⁹ Cf. Annexe 3.

- L'axe 2 (vertical) est constitué, à la différence de l'ensemble des familles, des deux aides médicales et socioéducatives.

De ce fait, l'ensemble horizontal est différent de celui de toutes les familles. S'y alignent le recours ou non aux aides monétaires sous condition de ressources liées ou non à la famille ou à la naissance et les variables supplémentaires formées des catégories socioprofessionnelles, du RUC, de l'allaitement maternel, de la religion et en ce qui concerne les valeurs, seule la santé y est associée.

La hiérarchie sociale va des catégories « autre et sans profession », « ouvriers », « employés » qui se situent sur une droite parallèle au premier axe, aux « indépendants », « professions intermédiaires » et « cadres » qui tendent à rejoindre le second axe. Les catégories socioprofessionnelles populaires recourent aux aides monétaires sous condition de ressources liées ou non à la naissance et à l'accueil du bébé et aux aides de nature médicale, tandis que les **aides de nature socioéducatives sont indifférentes à la catégorie socioprofessionnelle** et au niveau des ressources (orthogonalité).

De façon plus affinée, on peut là aussi identifier trois ensembles de familles, différents de ceux de l'ensemble des familles, non pas dans la hiérarchie sociale mais dans leurs caractéristiques :

- Un premier est constitué des familles dont les revenus se situent au niveau inférieur du RUC, elles bénéficient des aides monétaires sous condition de ressources, liées ou non à la naissance et à l'accueil du bébé **et des aides de nature médicale**. Il s'agit de familles dont le père est sans profession ou dont la profession n'a pas été classée dans la hiérarchie des catégories socioprofessionnelles ;
- A l'autre extrémité, on remarque les familles des catégories cadres, professions intermédiaires et **indépendants** qui se situent au niveau **supérieur du RUC** ; qui nourrissent leur bébé au **lait maternel** et pour lesquelles **l'épanouissement personnel et relationnel** est le souhait le plus important pour leur bébé ;
- En position intermédiaire se trouvent les familles dont le père est ouvrier ou employé ; qui **ne nourrissent pas leur bébé au lait maternel** ; qui bénéficient des aides médicales ; où la **religion est aussi bien importante que non importante** et qui souhaitent à leur bébé la **santé et la réussite sociale**.

3.4. Les familles recomposées

L'analyse de données des familles recomposées est assez proche de celle des familles nombreuses (Cf. Figure 3). Elle rassemble 57,8% des données dans un plan à deux dimensions⁶⁰ :

- Comme pour les familles nombreuses, l'axe 1 est constitué des deux variables du domaine légal et réglementaire, leur contribution est aussi forte l'une que l'autre. Ces deux variables dessinent une hiérarchie sociale qui va du recours au non recours sur laquelle se positionne également la variable supplémentaire du RUC ;

⁶⁰ Cf. Annexe 3.

- L'axe 2 (vertical) est constitué, comme pour les familles nombreuses, des deux aides médicales et socioéducatives.

Ainsi, l'ensemble horizontal est similaire à celui des familles nombreuses. S'y alignent le recours ou non aux aides monétaires sous condition de ressources liées ou non à la famille ou à la naissance et les variables supplémentaires constituées des catégories socioprofessionnelles, du RUC, de l'allaitement maternel, de la religion et des valeurs.

La hiérarchie sociale va des catégories « autre et sans profession », « ouvriers », « employés », « indépendants » qui se situent sur une droite parallèle au premier axe, aux « professions intermédiaires » et « cadres » qui tendent à rejoindre le second axe. Les catégories socioprofessionnelles populaires recourent aux aides monétaires sous condition de ressources liées ou non à la naissance et à l'accueil du bébé et aux aides de nature médicale. **En comparaison avec les familles nombreuses, les aides de nature socioéducatives sont moins indifférentes à la hiérarchie sociale**, ce sont les catégories sociales privilégiées qui tendent à en bénéficier davantage.

De façon plus affinée, on peut, pour ces familles recomposées, identifier quatre ensembles de familles qui eux aussi comme précédemment respectent la hiérarchie sociale :

- Un premier est constitué des familles dont les revenus se situent au niveau inférieur du RUC, elles bénéficient des aides monétaires sous condition de ressources, liées ou non à la naissance et à l'accueil du bébé. Il s'agit de familles dont le père est sans profession ou dont la profession n'a pas été classée dans la hiérarchie des catégories socioprofessionnelles ;
- A l'autre extrémité, on remarque les familles de cadres qui bénéficient des **aides sociales et éducatives** pour leur bébé ;
- Juste en dessous dans l'échelle sociale se trouvent les familles dont le père est indépendant ou profession intermédiaire, au niveau supérieur du RUC ; qui nourrissent leur bébé au **lait maternel** ; où la **religion n'est pas importante** et où les souhaits les plus forts pour le bébé se partagent entre **la santé et l'épanouissement personnel** et relationnel ;
- En position intermédiaire se placent les familles dont le père est ouvrier ou employé ; qui **ne nourrissent pas leur bébé au lait maternel** ; qui bénéficient des aides médicales ; où la **religion est importante dans la vie de tous les jours** et qui souhaitent avant tout **la réussite sociale** à leur bébé.

3.5. Les familles mixtes ou d'origine étrangère

L'analyse de données pour ces familles se caractérise par sa quasi-parfaite orthogonalité entre les variables actives qui définissent les deux axes qui intègrent les mêmes groupes de variable que les autres analyses de données. Elle rassemble 60,8% des données (Cf. Figure 4). Les aides monétaires sous condition de ressources et celles liées à la garde du bébé (PAJE) s'alignent sur une parallèle parfaite à l'axe 1, tandis que les aides socioéducatives et des aides médicales, contributrices de l'axe 2, quasiment superposées, coupent à 45 degrés la droite formée par les variables contributrices de l'axe 1. S'ajoute à cette première spécificité, une échelle sociale très resserrée qui part de la catégorie « autre

et sans profession », passe par les ouvriers, les employés, les professions intermédiaires pour terminer par les cadres et professions intellectuelles supérieures. Les indépendants se situent entre les professions intermédiaires et les cadres.

Cette configuration remarquable signifie que les familles mixtes ou d'origine étrangère sont avant tout bénéficiaires, ou non bénéficiaires en fonction de leur revenu, des aides monétaires sous condition de ressources et des aides, monétaires également, liées à l'accueil et à la garde du bébé⁶¹. Les interventions médicales et socioéducatives sont indifférentes à la hiérarchie sociale, hormis les familles dont le père exerce une profession intermédiaire qui sont un peu plus concernées par les aides de nature socioéducative que les familles des autres catégories socioprofessionnelles.

De façon plus affinée, on peut ici aussi identifier trois ensembles de familles, avec des attributs différents de ceux des autres catégories de familles :

- Un premier est constitué des familles dont les revenus se situent au niveau inférieur du RUC, elles bénéficient des aides monétaires sous condition de ressources, liées ou non à la naissance et à l'accueil du bébé. Il s'agit de familles dont le père est sans profession ou dont la profession n'a pas été classée dans la hiérarchie des catégories socioprofessionnelles ; elles **ne nourrissent pas leur bébé au lait maternel** et souhaitent avant tout **la réussite sociale** à leur enfant ;
- A l'autre extrémité, on trouve les familles des catégories cadres, professions intermédiaires et **indépendants** qui se situent au niveau **supérieur du RUC** ; où **la religion n'est pas importante** dans la vie de tous les jours et pour lesquelles **la santé** est le souhait de plus cher pour leur bébé ;
- En position intermédiaire se placent les familles dont le père est ouvrier ou employé ; qui nourrissent leur bébé au **lait maternel** ; où **la religion est importante** et qui souhaitent à leur bébé **l'épanouissement personnel et relationnel**.

Conclusion

Ces catégorisations permises par l'analyse de données statistiques apportent des éclairages complémentaires au travail qualitatif et permettent de le mettre en perspective. Il ressort de l'analyse, le poids de la structure sociale et du niveau de ressources des familles qui conditionnent le recours aux aides légales et réglementaires qu'elles soient ou non liées à la naissance et à l'accueil du bébé. Ce constat n'est pas nouveau. Ce qui est plus intéressant à mentionner est la relative indépendance des autres aides sociales, en particulier les aides médicales et plus encore les aides socioéducatives par rapport à la structure sociale. Il est néanmoins important de souligner que dans cette relative indépendance, les catégories sociales défavorisées tendent à bénéficier davantage des aides médicales tandis que les familles des catégories sociales supérieures bénéficient plutôt des aides socioéducatives.

Les aides socioéducatives occupent une place spécifique dans les analyses de données qui s'explique par ce dont elles sont composées : le recours à des modes de garde extérieurs à la famille que sont la crèche et les assistantes maternelles et les interventions des

⁶¹ Cf. Partie 2.1.2.4.

travailleuses familiales, assistantes sociales et psychologues. Les deux cas d'analyse où ces aides socioéducatives sont orthogonales à la hiérarchie sociale et aux aides sous condition de ressources sont les familles nombreuses et les familles mixtes et/ou d'origine étrangère qui sont aussi des familles où une plus grande proportion ne recourt pas à un mode de garde du bébé extérieur à la famille, quelle que soit leur catégorie sociale, ainsi que cela a été aussi constaté dans l'analyse qualitative⁶².

D'autres constats rejoignent les remarques de l'analyse qualitative : la place de l'allaitement maternel⁶³ et la place de la religion dans la famille⁶⁴.

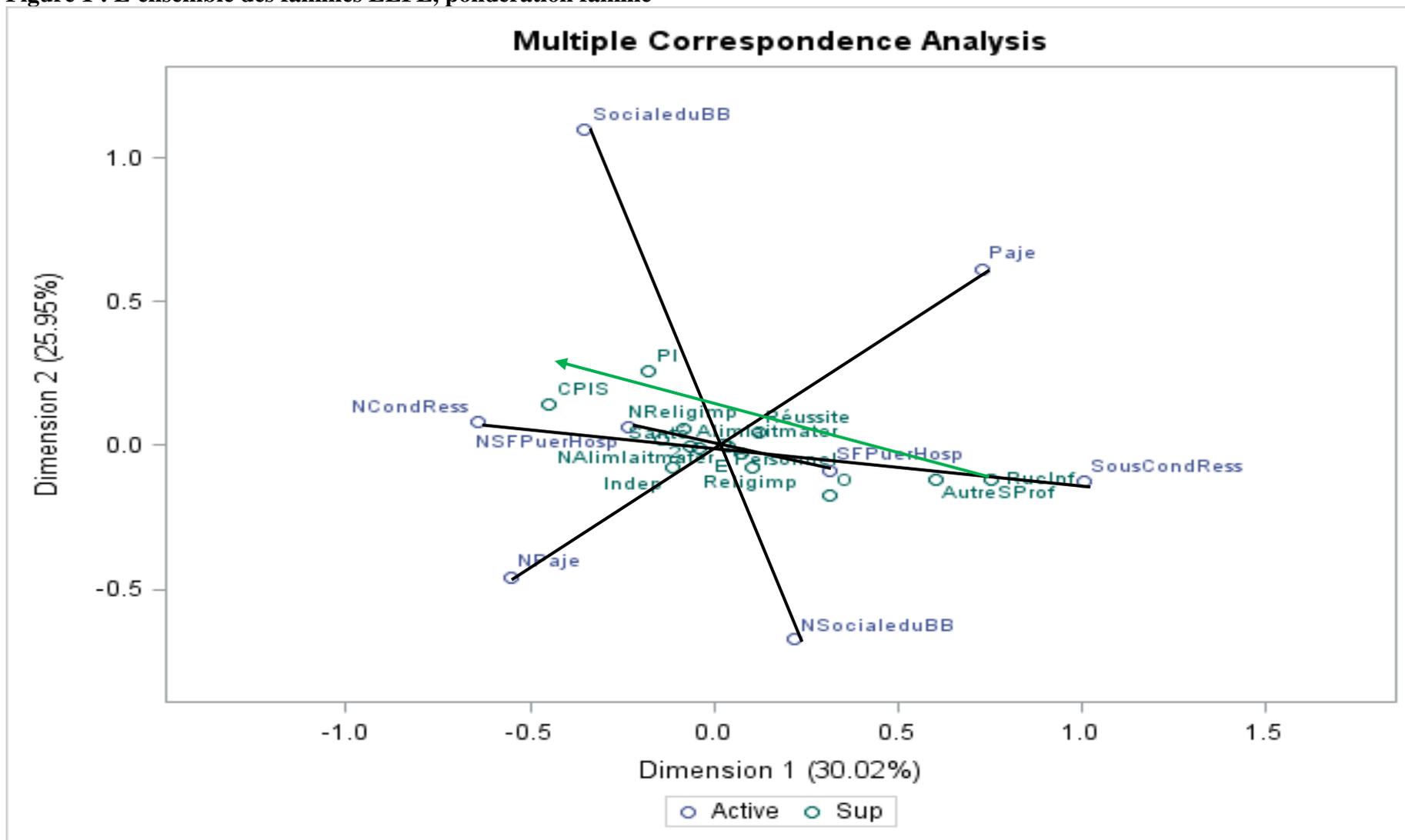
Après avoir analysé les spécificités des catégories de famille selon leur bénéfice ou non des différentes catégories d'aide sociale, nous allons maintenant dégager de façon transversale à ces catégories plusieurs figures d'interaction entre famille et institutions.

⁶² Cf. Partie 2.1.1.4.

⁶³ Cf. Partie 2.1.1.4.

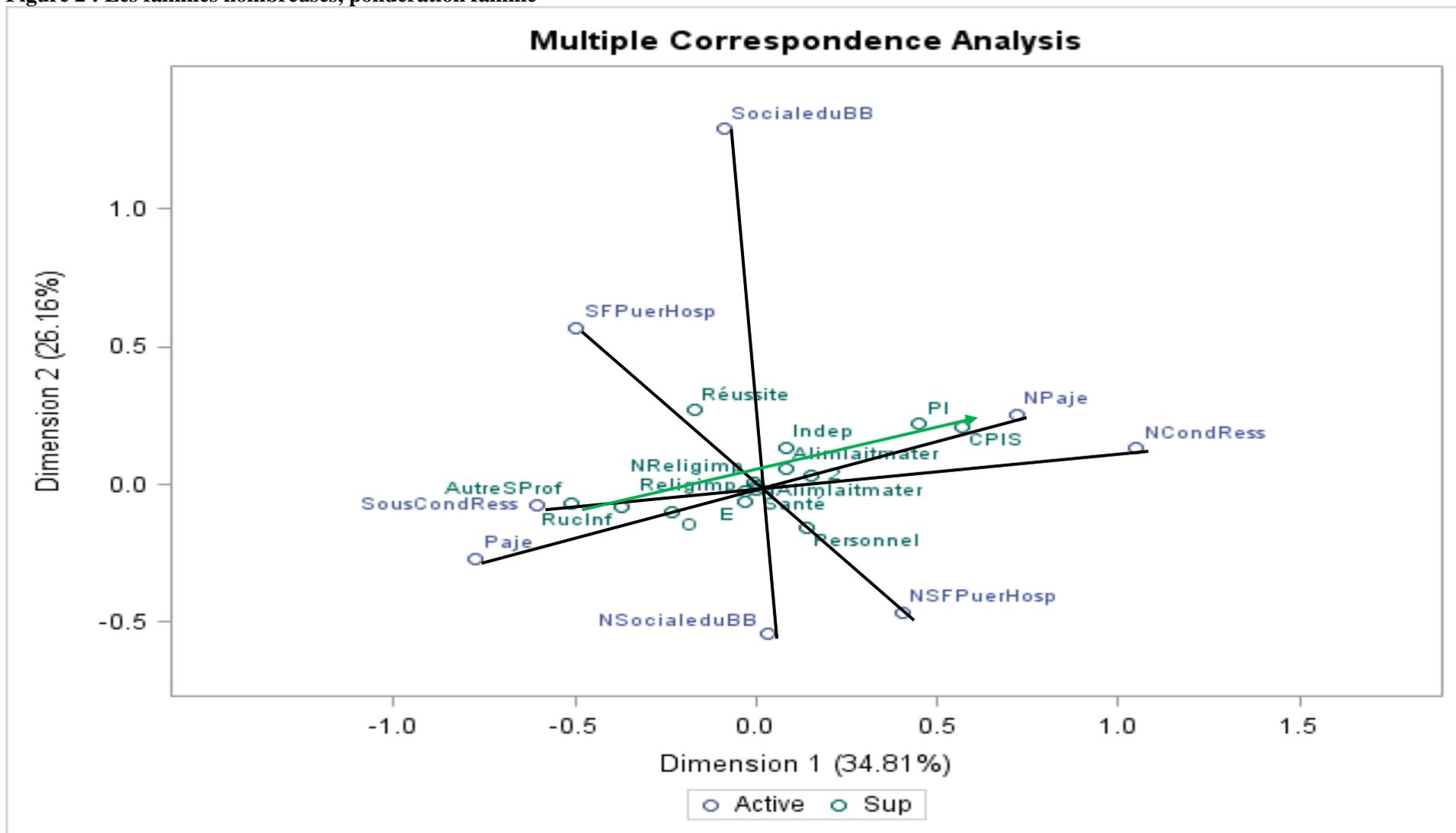
⁶⁴ Cf. Partie 2.1.2.5.

Figure 1 : L'ensemble des familles ELFE, pondération famille



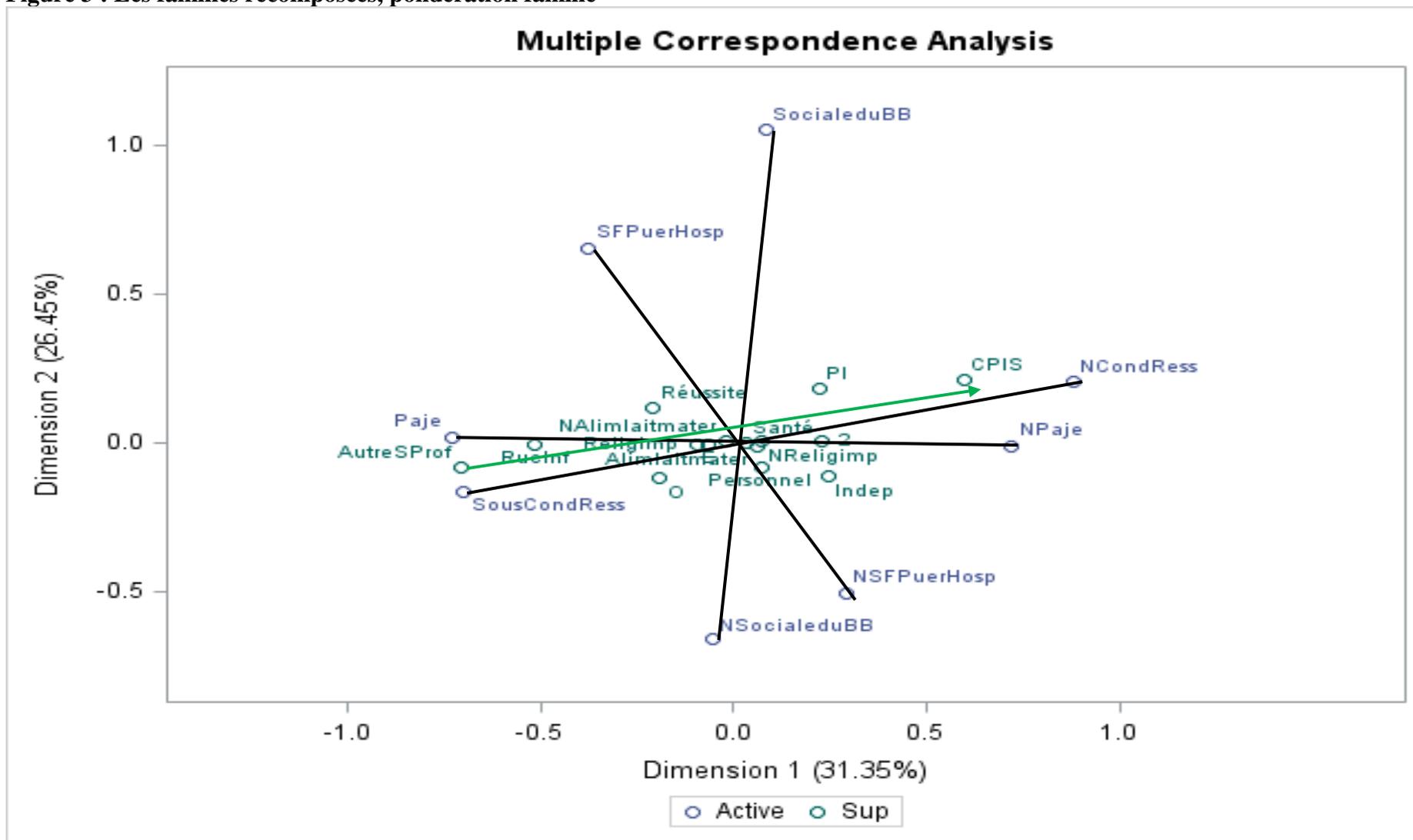
Source : ELFE2014, données recueillies en maternité et aux 2 mois de l'enfant, traitement de l'auteur

Figure 2 : Les familles nombreuses, pondération famille



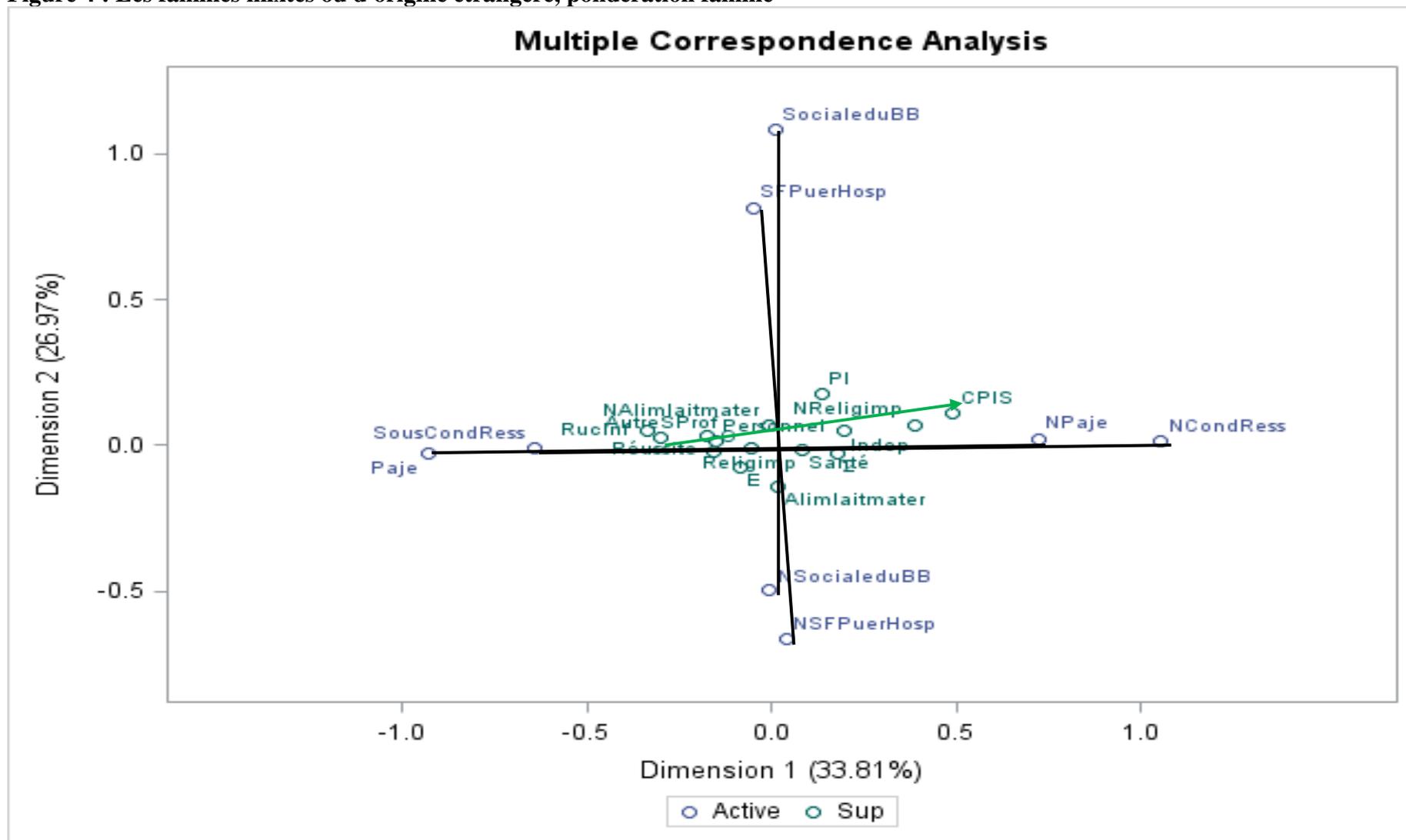
Source : ELFE2014, données recueillies en maternité et aux 2 mois de l'enfant, traitement de l'auteur

Figure 3 : Les familles recomposées, pondération famille



Source : ELFE2014, données recueillies en maternité et aux 2 mois de l'enfant, traitement de l'auteur

Figure 4 : Les familles mixtes ou d'origine étrangère, pondération famille



Source : ELFE2014, données recueillies en maternité et aux 2 mois de l'enfant, traitement de l'auteur

Chapitre 4 : La norme de réflexivité parentale : variations et résistances

Avant d'identifier les principales figures d'interaction entre familles et institutions, telles qu'elles se dégagent du traitement des données empiriques recueillies, nous allons en premier lieu préciser les termes du débat sur la transformation globale de la parentalité.

4.1. Penser l'être parent : modernité et réflexivité

Selon Ulrich Beck (Beck, 1986-2001), les trente dernières années ont été marquées par un processus continu de détraditionnalisation. Avec ce processus, plusieurs des clefs de voûte de la société industrielle se sont dissoutes : le partage sexué des rôles, la famille, les classes sociales. Ces catégories qui permettaient d'orienter les trajectoires sociales et de définir les positions individuelles dans la société industrielle et qui étaient relayées par les institutions, n'organisent plus les trajectoires de vie. Ce processus continu est appelé « modernité réflexive », terme partagé avec Anthony Giddens. Pour Anthony Giddens (Giddens, 1991), la réflexivité est le mode de reproduction, d'actualisation ou de réalisation du social par les pratiques des agents ainsi que par le travail des institutions, tout aussi réflexives que les agents. C'est autour du noyau central de la perte de légitimité des modèles transmis et de la nécessité d'une « construction réflexive de soi » que Giddens construit sa théorie. Il considère la réflexivité institutionnelle comme l'élément central des sociétés modernes, pénétrant progressivement tous les domaines de la vie sociale, y compris ceux de l'intimité et de l'identité individuelle : les institutions ne peuvent plus être pensées indépendamment des individus.

L'émergence de la notion de parentalité démontre que l'être parent est désormais une chose qui, à défaut de se définir, est sujet à réflexion. On mesure ce qui en fait la complexité : élever un enfant devient une tâche ardue, pas tant parce que le jeu social a changé que parce que la famille s'est modifiée. Gérard Neyrand voit dans les profondes transformations de la famille ce qui a conduit à substituer à l'institution famille, l'institution parentalité (Neyrand, 2011). Mais de quelle institution s'agit-il ?

Une désinstitutionnalisation de la famille ?

Marcel Gauchet (Gauchet, 2004 et 2007) considère que l'on peut parler d'une désinstitutionnalisation de la famille dans le sens où elle ne remplit plus le même rôle dans l'architecture et le fonctionnement social. Autrefois, rappelle-t-il, la parenté tenait un rôle dans la vie collective à travers le devoir de produire et de façonner des êtres pour la société. Or, la reproduction est sortie du domaine de la contrainte et relève désormais d'un choix privé. Dans la continuité d'un processus entamé depuis plusieurs siècles, le 20^{ème} siècle est l'aboutissement du remplacement, en tant que liant social, des liens de parenté par le politique et l'économique. Ce en quoi Marcel Gauchet rejoint les analyses de Louis Roussel qui en 1989 notait qu'après une première modernité encore réglée par l'institution succédait une nouvelle modernité qui prétend s'en affranchir (Roussel, 1989). La désinstitutionnalisation de la famille n'a en effet pas tant à voir, chez Gauchet, avec la démocratisation des liens internes qu'avec la disparition de sa fonction organisatrice de la société. La famille se tenait entre nature et culture puisque sa tâche ne relevait pas seulement de la reproduction des êtres :

elle devait aussi leur donner les capacités d'être acteurs de leur communauté. Or, explique-t-il, il n'est plus demandé aux familles de faire lien et l'impératif de reproduction n'est plus soutenu socialement. C'est là le ressort de la réforme moderne du lien social engagée il y a cinq siècles : la cohésion collective dépend désormais de la chose publique. De ce fait, les personnes sont libres de nouer des relations entre elles et les liens familiaux, qui relevaient de la socialité primaire (institution du social), sont passés à la socialité secondaire (qui relève des individus). Et c'est bien parce qu'ils sont libérés du poids de faire société que les liens familiaux sont d'autant plus intenses entre les personnes.

La famille moderne, marquée par un resserrement sur la famille conjugale par opposition au modèle patriarcal, s'inscrit dans un contexte où évolue aussi la représentation de la condition infantine avec l'essor de nouvelles sciences (pédiatrie, pédagogie nouvelle...), la législation sur le travail des enfants, la baisse de la mortalité infantile et celle de la fécondité. Dans un premier temps, la famille tente de « concilier la vigueur de sa fonction institutionnelle de toujours, revue dans le sens d'une mission éducative, avec un fondement dans l'amour et l'intensité d'une vie privée se nourrissant des liens d'affection entre ses membres » (Gauchet, 2007 : 100). Mais cette tension entre institution et affection explique pourquoi ce modèle n'a pas pu durer. Les contradictions entre rôle obligé et authenticité intime, entre loi et pulsion, qui caractérisaient la famille freudienne, se sont effacées et cette famille moderne fait donc figure de transition.

Aujourd'hui, toujours selon Marcel Gauchet, la raison d'être de la famille désinstitutionnalisée est l'épanouissement de ses membres même si, juridiquement parlant, la famille reste une institution. Ce mouvement de « privatisation de la famille et de la procréation » donne donc lieu à une reconfiguration de l'articulation famille (ou plutôt, justement, parentalité) / vie collective. Et c'est justement le cadre juridique qui peut nous aider à le repérer. Irène Théry et les membres du groupe de travail « Filiation, origines, parentalité » qu'elle présidait dans le cadre des travaux préparatoires du projet de loi de famille qui aura fait long feu (Théry, Leroyer, 2014)⁶⁵, proposent de ne pas oublier que la famille est aussi une institution, au sens où elle existe selon des normes qui lui sont dictées du dehors. Ils rappellent ainsi qu'on ne peut réduire la famille à « un simple réseau de relations interpersonnelles, qu'elles soient faites de liens charnels et/ou de liens affectifs » (Théry, Leroyer, 2014 : 16). Et de préciser : « Le propre d'un statut social institué de père ou de mère [...] c'est qu'on ne peut pas décider souverainement de se le donner à soi-même : il ne peut être conféré à un individu que par d'autres, à travers des rites qu'exige un système de parenté. Aussi, j'aurais beau prendre tous les engagements possibles à l'égard de tel enfant dont je prends soin, cela ne fera pas de moi un parent tant que la société ne m'accordera pas ce statut » (Théry, Leroyer, 2014 : 33). C'est pourquoi elle alerte sur une tendance à ne penser la filiation qu'à l'aune de l'attitude morale de l'adulte à l'enfant : « penser qu'on peut passer de ce qui est parfaitement institué, "l'engagement dans les règles" [...] à tout autre chose, "l'engagement en général" [...] est une forme de méconnaissance de l'institution dans la vie humaine ». A travers l'institution juridique dont parle Marcel Gauchet - et qui d'ailleurs pour Irène Théry doit encore évoluer - la famille reste donc d'abord inscrite au sein d'un système symbolique de parenté, système symbolique qui s'est profondément transformé. Pour Irène Théry, l'ordre familial moderne institué par le premier Code civil (1804), la famille conjugale, était un ordre matrimonial basé sur une hiérarchisation des fonctions et des sexes. Or, cet ordre s'est défait depuis les années

⁶⁵ La ministre déléguée à la Famille de l'époque, Dominique Bertinotti, avait dû repousser son projet de réforme avant que les élections municipales de 2014 et le remaniement ministériel qui suivit n'enterre le projet. Le groupe de travail a néanmoins rendu public son rapport : « Filiation, origines, parentalité. Le droit face aux nouvelles valeurs de responsabilité générationnelle », 2014.

1970 avec la montée de deux grandes valeurs démocratiques : l'égalité des sexes et la personnalisation du lien à l'enfant. Ce premier moment de modernisation, qu'elle appelle aussi « l'Acte I des mutations contemporaines de la famille » est celui de « la révolution du couple et de la conjugalité » (Théry, Leroyer, 2014 : 29) qui s'achève avec le phénomène social du « démariage » que l'on perçoit dans les années 1990 (Théry, 1993). Celui-ci signifie non pas qu'on se marie moins ou qu'on divorce plus, mais que le mariage n'est plus perçu comme une nécessité sociale, qu'il est devenu un choix personnel : « Il n'est plus l'horizon indépassable des rapports sexués » (Théry, Leroyer, 2014 : 16). Et, ajoute Irène Théry, avec le démariage, les systèmes de parenté ne reposent plus sur « l'hypothèse matrimoniale » : un changement comparable, selon elle, à l'impact de la sortie de la religion sur les institutions politiques à l'entrée dans la modernité. On assiste dès lors, nous dit-elle, à une nouvelle logique normative de la parenté dans un contexte de « dématrimonialisation de la filiation », c'est-à-dire d'autonomisation de la filiation par rapport au mariage, avec pour conséquence évidente que l'axe commun de la famille d'aujourd'hui n'est plus le mariage mais la filiation.

Ainsi il apparaît que la fonction instituante de la famille s'est profondément modifiée puisqu'elle reposait sur l'institution juridique du mariage qui s'est défaite. Pour autant, cette fonction a-t-elle complètement disparu ou est-elle en mutation ? En effet, la famille d'aujourd'hui reste, dans sa forme inédite, encore instable, instituée du dehors. Mais ses contours ont été redessinés sans être encore tout à fait définis et ses nouvelles normes sont encore en construction. Son rôle d'agent socialisateur prend ainsi une forme plus complexe, incertaine, de même que l'articulation privé/public, encore en évolution et qui se heurte, comme le rappelle Irène Théry, à la « difficulté de l'idéologie individualiste contemporaine à reconnaître que la famille est une institution » (Théry, Leroyer, 2014 : 33).

L'enfant du désir ou le bonheur intime à l'abri du collectif ?

Le mariage n'est plus l'axe d'insertion sociale ni celui qui engage le projet de famille, qui s'autonomise et se multiplie aussi, puisque tous ceux qui n'accédaient pas au mariage n'accédaient pas à la famille. Mais s'ils sont plus nombreux à avoir des enfants, ils font aussi moins d'enfants. La procréation choisie va de pair avec une baisse de la natalité. Aujourd'hui, « la plupart des enfants naissent dûment programmés dans une famille profondément transformée » (Gauchet, 2004 : 99). C'est d'ailleurs ce qui vaut la formule d' « enfants du désir » proposée par le démographe Henri Leridon (Leridon, 1998) pour désigner les transformations des taux de fécondité et reprise par Marcel Gauchet qui s'interroge sur les implications de ce qui, pour lui, relève d'une révolution anthropologique : nous naissons désormais du désir, que non seulement la technique nous permet de toujours mieux contrôler (contraception, lutte contre la stérilité), mais qui s'inscrit aussi dans un mouvement progressif de personnalisation du lien à l'enfant et de l'attention qu'on lui porte.

Dès le 17^{ème} siècle, l'enfant commence à être considéré et aimé en tant que tel et l'âge de l'enfance se dessine peu à peu (Ariès, 1973), il n'est pas un « adulte en miniature », tandis que la famille évolue vers la qualité des relations entre ses membres à mesure qu'elle se privatise. Le lien familial et sa place vis-à-vis du lien social se sont donc modifiés, tout comme le sens de la maternité et de la paternité engageant de nouveaux enjeux sexuels et de nouveaux rapports entre les générations. Selon Marcel Gauchet, l'idéal parental du bonheur des « enfants du désir » est celui du bonheur intime à l'abri de la société. Il ne s'agit plus d'adapter l'enfant à la vie en société, condition de son bonheur futur, mais de lui permettre de jouir de ce bonheur, de satisfaire sa réalisation ici et maintenant, tout en considérant que c'est cela qui lui permettra de faire un chemin heureux dans sa vie future au sein de la société.

Gauchet voit là une « fiction psychologique ». Elle consiste à croire que « l'enfant épanoui par devers lui-même sera armé pour faire son chemin dans la vie » (Gauchet, 2007 : 17). Ce qu'il appelle le « mythe moderne du bonheur intime » (Gauchet, 2004 : 112), fonctionne comme une nouvelle norme, voire comme une injonction : les parents se doivent d'être capables de le donner à leur enfant. Ce serait même ce mythe qui serait le cœur de la mission de la famille privatisée. Autrement dit, le bon parent n'est pas celui qui prépare l'avenir de son enfant envisagé comme une intronisation dans le monde collectif, mais celui qui soigne son bonheur singulier, dans la sphère réduite de l'intime et dans le présent⁶⁶. Posture qui se justifie dans la mesure où elle s'appuie sur l'idée d'une garantie de l'avenir par la réalisation de soi, à la fois condition et objectif de l'existence.

Or, cette recherche du bonheur de l'enfant, entre soi et par soi-même, serait source de tension pour les parents. Tension entre le soutien à leur enfant et l'admission des règles de base de la vie collective, tension entre singularité et impersonnalité : tendances opposées qui relèvent de sphères fonctionnant désormais de manières distinctes. C'est là l'une des conséquences paradoxales de l'individualisation de la société : alors même que l'individu singularisé ne peut exister que dans une démocratie, cette démocratie repose quant à elle sur l'idée d'une parfaite égalité entre tous, autrement dit sur le principe d'individus parfaitement interchangeables. Or, c'est précisément cette dimension d'égalité abstraite qui est déniée par les membres des sociétés démocratiques, ce qui explique pour Marcel Gauchet la demande toujours croissante de reconnaissance. Car cette demande vise la reconnaissance de la singularité alors que la société démocratique ne peut aller au-delà d'une reconnaissance de la dignité des personnes en tant que personnes indéterminées : la reconnaissance de la dignité de n'importe quelle personne et non pas de cette personne-là, avec sa singularité et ses particularismes.

Ainsi, c'est cette demande insatisfaite qui serait source de frustration et de contestation des règles communes, considérées comme arbitraires. Et la famille serait, de ce point de vue, devenue un foyer de contestation des règles du fonctionnement de la vie sociale, en particulier vis-à-vis de l'école note Marcel Gauchet, car celle-ci n'offre pas la reconnaissance due à la singularité de chaque enfant. Ainsi, « l'enjeu n'est pas d'entrer dans la loi commune, il est plutôt d'en sortir, grâce au bonheur de la reconnaissance réciproque qui isole ses élus du reste de leurs pareils. » (Gauchet, 2004 : 105).

Nature versus culture ?

« L'enfant du désir est le contraire de l'enfant du désir sexuel avec ses conséquences inattendues » (Gauchet, 2007 : 14). Il s'agit au contraire d'un désir maîtrisé, conscient, concerté. Procréation et sexualité sont désormais dissociées. Or, c'est bien cette dissociation - plus que la technique - qui autorise aujourd'hui à penser et à débattre de ce qui ne pouvait l'être auparavant, à savoir l'homoparentalité ou l'assistance médicale à la procréation (AMP). En devenant privée, la procréation choisie s'inscrit en dehors de la sexualité. On peut alors se demander si ce mouvement ne va pas plus loin et si la procréation n'est pas en train de s'éloigner de l'identité sexuelle, du corps sexué. Dans son rapport, Irène Théry analyse les

⁶⁶ Cf ; Les analyses de données du chapitre 3 et plus particulièrement la question du souhait le plus cher pour le bébé : on a vu une opposition entre les familles de milieu social plutôt privilégié qui effectivement émettent un souhait sur le registre de l'épanouissement personnel et relationnel et les familles de milieu plutôt défavorisé qui s'ordonnent sur la réussite sociale et le travail. Outre de montrer l'intérêt d'une analyse qui ne néglige pas la structure sociale, ce résultat, s'il est confirmé, montre que « le bonheur intime à l'abri de la société » n'est pas une valeur socialement partagée.

réactions suscitées par l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe qui a également ouvert la question de l'homoparentalité, source des débats les plus vifs. Ainsi, si certains s'inquiétaient d'une « biologisation de la filiation », les débats sur l'homoparentalité, à l'opposé, véhiculeraient selon la sociologue, la crainte d'une autre menace, celle de la « mentalisation de la filiation » : avec l'idée du genre, le corps ne serait plus en jeu dans la filiation, qui relèverait alors de la « toute puissance de la volonté pure » (Théry, Leroyer, 2014 : 35). A partir de là s'organise un « grand récit », nous dit-elle, celui du lien entre filiation (établissement d'un lien de parenté) et procréation (mise au monde d'un enfant), soit un enracinement de la culture dans la nature, qui serait aujourd'hui menacé. Le désir d'enfant serait désormais culturel et non naturel. Marcel Gauchet parle ainsi d'« humanisation de l'enfantement par effacement de sa dimension de nature [...], la procréation se déroule toute dans l'élément de la culture » (Gauchet, 2004 : 108) et s'interroge de ce fait sur les « effets de recouvrement de cette appropriation subjective de l'objectivité vivante, [sur la disparition de] cet intervalle entre nature et culture qu'il fallait franchir » (Gauchet, 2004 : 109). Mais comme le souligne Irène Théry, cette analyse repose sur l'ancien modèle matrimonial de la famille, fondé sur des positions prétendument naturellement hiérarchisées.

Selon Marcel Gauchet, le désir d'enfant serait aujourd'hui d'abord le désir des femmes. De fait, faire des enfants est au cœur des rapports de sexe : signe de la domination masculine, c'est ensuite devenu une conquête majeure de l'émancipation féminine. Irène Théry analyse l'asymétrie entre homme et femme dans la famille conjugale consacrée après la Révolution. Dans la filiation hors mariage, la hiérarchie se joue sur une opposition : l'homme peut choisir d'assumer ou pas sa paternité, tandis que la femme n'a pas cette possibilité (en dehors de l'abandon de l'enfant) et devient une « fille perdue ». Dans le mariage, le statut d'époux confère automatiquement la paternité au mari (présomption de paternité). Le modèle matrimonial de la filiation est donc fondé sur une hiérarchisation des sexes basée sur une différence dite naturelle : la maternité est certaine et la paternité incertaine, d'où la représentation classique d'une maternité naturelle et d'une paternité sociale puisque reposant uniquement sur la volonté de reconnaître l'enfant. Pour Irène Théry, cette opposition entre « maternité naturelle » et « paternité sociale », s'est imposée à l'entrée dans la modernité. Elle est selon elle la traduction en langage individualiste du droit romain et génère ainsi deux ordres opposés : l'ordre naturel (féminin, corps) et l'ordre culturel (masculin, volonté). Irène Théry propose de sortir de cette dualité en s'intéressant à notre système de parenté, qui depuis l'entrée dans la modernité a justement reposé sur l'articulation de ces deux dimensions : expression charnelle et expression de la volonté, mais avec cette donnée d'importance : cela n'était possible que dans le mariage et à travers la complémentarité hiérarchique entre père et mère. Ce sont ces aspects qui ont subi une métamorphose, reposant sur l'affirmation de l'égalité des sexes.

Disparition de cet ordre hiérarchique ne rime donc pas avec disparition de l'une ou l'autre de ces dimensions, mais implique une nouvelle distribution et articulation. Devenir parent n'offre plus d'identité sociale sexuée, selon Gauchet : d'une part, « la figure du père s'est définitivement délogée de l'investiture qui l'érigait en représentant de la communauté globale auprès du groupe domestique » (Gauchet, 2004 : 104), et d'autre part la maternité n'offre plus de statut à la femme, rôle que tient pour elle la dimension professionnelle⁶⁷. Si pour lui, le couple est devenu une « cohabitation indépendante de toute sanction collective » (Gauchet, 2004 : 104), on peut estimer que lorsque l'enfant paraît, la donne change. La

⁶⁷ Hormis précisément les jeunes femmes en difficulté scolaire ou d'insertion professionnelle qui trouvent dans la maternité un statut et les aides sociales associées. L'accès à un statut, à un rôle dans la société, apparaît comme une des clés pour comprendre les grossesses précoces (Paugam, 1996 : 28).

privatisation de la famille et sa désinstitutionnalisation, au sens où l'entend Marcel Gauchet, s'accompagnent d'une dématrimonialisation de la famille dont le fondement s'est détourné du couple pour se déplacer sur la filiation. L'enfant prend alors une telle place que cela suppose une attention particulière, dirigée d'abord vers ses parents qui en ont la charge : la famille d'aujourd'hui suppose donc une réorganisation normative, à la fois juridique et morale.

Ainsi, dans la famille traditionnelle, la sphère familiale subissait peu d'ingérence dès lors qu'elle remplissait les attentes collectives de manière stable et selon un ordre hiérarchique bien défini. C'était tout le sens de la puissance paternelle, progressivement limitée puis abandonnée en 1970 au profit de l'autorité parentale, qui aujourd'hui se partage également entre père et mère, qu'ils soient mariés ou non, qu'ils vivent ensemble ou pas. Mais plus la famille s'intimise et plus l'intervention publique y regarde de plus près, et sous des formes de plus en plus variées : du soutien à la parentalité à la politique de protection de l'enfance, avec tous les dégradés que cela suppose.

4.2. Des interactions différenciées selon les champs de l'action publique

Un travail empirique qui met au jour sept formes de rapport des familles aux institutions

L'analyse des entretiens nous a permis d'identifier, à partir du regard que les familles portent sur leurs relations avec les institutions et professionnels de la petite enfance, sept formes différentes d'interaction que nous allons ici caractériser brièvement. Nous verrons, au fil du rapport, que ces formes d'interaction n'apparaissent pas, ni de la même façon ni avec la même fréquence, selon les types d'institutions et les types de familles.

1) La coopération harmonieuse

La coopération harmonieuse correspond à un cas de figure dans lequel les parents adhèrent pleinement au modèle de coéducation qui fait partie intégrante des nouveaux référentiels d'action publique en direction des familles. Ils se sentent avec les professionnels dans une relation de confiance équilibrée dans laquelle chacun joue sa partition. Ils acceptent d'assumer leur rôle de parents réflexifs et de coopérer avec les professionnels dans ce but. On peut parler ici de réflexivité positive.

2) L'étayage

Dans ce cas, la famille se trouve à un moment donné en situation de fragilité, soit par cumul de difficultés sociales, soit par désarroi moral au moment de la naissance. Et les professionnels vont lui assurer un soutien, une prise en charge qui déborde largement l'objet premier de l'intervention. L'institution est alors vue comme un support, un moyen d'étayage global et les parents acceptent sans réserve ce soutien qui leur est offert.

3) Le recours différencié et contrôlé

Certaines familles disposent d'un modèle parental assuré, acquis le plus souvent par transmission familiale ou culturelle. A partir de cet héritage, elles sont en mesure de faire le tri dans les conseils et prescriptions reçus par les professionnels. Dans ce cas, les interactions ne sont pas conflictuelles mais elles sont contrôlées par la famille qui recourt aux institutions de façon limitée et distanciée, sans jamais s'en remettre complètement à elles. Les parents opposent une résistance partielle à la norme de réflexivité, dans la mesure où leur expérience de la parentalité est principalement vécue sur un autre mode, voire sur un mode « naturel ».

4) La dénonciation d'inhumanité

Les familles restent nombreuses à dénoncer l'inhumanité du traitement qui leur a été réservé, en particulier dans les organisations bureaucratiques telles que les administrations, mais aussi parfois à l'hôpital ou à la PMI. Dans ce cas, le traitement de masse fait obstacle à la réception d'un quelconque soutien à la parentalité.

5) La dénonciation d'intrusion / culpabilisation

Une autre figure de dénonciation concerne le caractère jugé intrusif voire culpabilisateur de l'attitude des professionnels à l'égard des familles. Elle concerne prioritairement des parents peu sûrs d'eux-mêmes, faute d'un modèle parental suffisamment assuré. Ce cas de figure révèle la face sombre de la norme de réflexivité, lorsque celle-ci devient génératrice d'angoisse. On peut parler ici de réflexivité négative.

6) Le conflit ouvert

Le conflit ouvert concerne quelques exemples flagrants d'erreurs médicales graves et quelques cas de discrimination vécue en particulier par des familles homoparentales, conduisant d'ailleurs rarement à des actions en justice. Mais il apparaît surtout à travers le rejet, au nom de valeurs, souvent religieuses, des pratiques qui ont cours dans les institutions, que ce soit au niveau médical ou éducatif. Dans ce cas, la norme de réflexivité est ouvertement dénoncée, tandis que les parents défendent la préservation de l'institution familiale et une conception « naturelle » de la parentalité, allant jusqu'à s'opposer à la reconnaissance de nouvelles configurations familiales.

7) Le non recours

On retrouve dans l'enquête les trois formes couramment distinguées par la typologie du non-recours (Warin, 2013) : les formes primaires (non-recours par non-connaissance), secondaires (non-recours par non-réception, en raison par exemple de dysfonctionnements) et tertiaires (non-demande par manque d'intérêt et crainte de la stigmatisation). L'expérience de l'inhumanité ou de la culpabilisation, de même que le conflit de valeurs, peuvent conduire à des comportements de non-recours.

4.2.1. Le légal et le réglementaire : entre bureaucratie inhumaine et soutien incontournable

Les interactions entre les familles et les professionnels en ce qui concerne le domaine légal et réglementaire : les prestations légales des CAF, l'ouverture de droits à Pôle Emploi, la sécurité sociale...

Le légal et le réglementaire concernent tout ce qui découle du droit des individus ou des familles, toutes les allocations monétaires attribuées en fonction de critères d'éligibilité. On comprendra aisément que ce domaine d'intervention puisse constituer un enjeu majeur pour certaines familles à faibles ressources monétaires ou en situation sociale précaire. On a vu dans la partie 3 grâce à l'analyse de données que le recours aux aides sous conditions de ressources était fortement relié aux catégories défavorisées de la population. Dans son intervention légale et réglementaire, la CAF est très présente auprès des familles quelle que soit leur situation socioéconomique. C'est aussi dans ce domaine d'intervention que les tensions avec les familles, même si elles ne sont pas générales, sont les plus fortes. La CAF est pourvoyeuse de ressources, allocations sans condition de ressources et allocations sous condition de ressources, financement du congé parental, financement des modes de garde, octroi du RSA... Les aides se sont étendues au cours du temps du terrain strictement familial

au terrain de la conciliation travail - famille et à celui de la politique de l'emploi. Toutes ces aides ne sont déclenchées que suite à l'envoi d'une déclaration et à une procédure administrative de vérification des droits.

Depuis plusieurs années, le dispositif anti-fraude des CAF a été renforcé. Les premières mesures ont concerné la création de pénalités financières qui s'ajoutent au trop perçu de prestations à rembourser. Depuis 2008, la CAF peut partager des informations avec différents services publics, tels les impôts, en recevant directement les montants des revenus déclarés. La CAF a également la possibilité de vérifier les informations personnelles des allocataires auprès des organismes bancaires, des fournisseurs d'énergie et des opérateurs de téléphonie. Elle peut évaluer leur train de vie en s'appuyant sur les signes extérieurs de richesse. Quand il y a présomption de fraude, il y a déclenchement d'un contrôle. La politique de contrôle s'est centrée sur la vérification de l'existence physique des personnes, mais aussi sur la détection de faux documents, la lutte contre la dissimulation d'activité professionnelle et les faux isoléments. Les contrôles ne permettent pas uniquement de rechercher la fraude, ils servent aussi à corriger les déclarations erronées de bonne foi.

Du côté des professionnels en contact avec les familles qui ont un enfant en bas âge, nous avons rencontré deux référentes-accueil, l'une en Côte-d'Or, l'autre en Seine-Saint-Denis. La référente-accueil CAF de Côte-d'Or travaille à l'accueil depuis 8 mois mais travaillait déjà auparavant à la CAF. La référente-accueil CAF de Seine-Saint-Denis travaille à la CAF depuis plus de 10 ans. Elle est aujourd'hui référente accueil pour tout ce qui est prestations légales : allocations familiales, aide au logement, toutes les prestations servies au niveau des CAF et prestations extra légales : immobilier, bons vacances, etc. Elle intervient aussi dans une Maison Sociale de Proximité (MSP, qui regroupe plusieurs organismes : CAF, sécurité sociale, mairie, bailleurs).

Plus marginalement dans les entretiens, les familles font également référence à des interactions avec d'autres institutions pourvoyeuses de ressources : la sécurité sociale, Pôle-emploi... Deux formes principales d'interaction avec les familles dominant ce registre du légal et du réglementaire, elles sont à l'opposé l'une de l'autre : la bureaucratie inhumaine avec tout ce qu'elle peut entraîner de soupçon, d'intrusion et de conflit et la coopération harmonieuse qui va de l'aide accessoire au soutien essentiel.

4.2.1.1. La bureaucratie inhumaine

Les conditions et les outils d'accueil des familles

Dans la partie 2.4.1. (Légal et réglementaire) nous avons abordé le travail des référents-accueil des CAF : le contexte et leurs missions ne sont pas très propices aux interactions avec les familles. Les relations se limitent la plupart du temps à une relation de guichet avec une durée imposée. Les dossiers sont traités de façon automatique par critères.

Les difficultés administratives des familles

« Financièrement, la CAF, dès l'instant où l'on remplit les cases ! »
(CO_ET_MONOP_RUCInf_P)

Ce remplissage des cases pose aux familles plusieurs difficultés :

- La difficulté pour les familles est que le remplissage des cases n'est pas inné (« La CAF, si tu leur envoies un dossier, je sais pas comment ils se débrouillent, y'a toujours

un papier qui ne va pas » SSD-NB-REC-RUCSup_S). Il demande un apprentissage qui n'est pas toujours encadré par les professionnels : plusieurs familles font état de réponses partielles, contradictoires ou trop tardives selon l'interlocuteur : au guichet, au téléphone, par internet ;

- Les changements de situation familiale et professionnelle semblent particulièrement difficiles à identifier par la CAF quand changent conjointement la composition du couple, le statut d'emploi du père et celui de la mère, la reprise anticipée du travail après un congé parental et l'emploi d'une assistante maternelle... Comme le dit une famille : « Ils ne sont pas capables de compter tous les enfants ». Les imbroglios administratifs sont légion : CO_2 enfants_RUCInf_L, CO_ET_NB_RUCInf_EIA, CO_REC_RUCInf_LeB, CO_NB_RUCSup_G, CO_REC_NB_RUCSup_S, SSD_ET_NB_RUCInf_S, logement en hôtel social, SSD-NB-RUCSup_M, SSD-NB-REC-RUCSup_S, SSD_ET_RUCSup_B (Voir l'encadré) ;
- A cette difficulté d'appréhension des changements s'ajoute la lenteur du traitement des dossiers particulièrement aigüe en Seine-Saint-Denis (« La CAF demande des délais très courts pour répondre, sous 8 jours sous 15 jours, et puis après ils n'ouvrent pas le courrier avant trois semaines ! Mais il faut que le cachet de la poste fasse foi à chaque fois. » SSD_NB_RUCSup_M) durant lequel les situations peuvent encore changer, ce qui aboutit à des rejets pour « situation inconnue », des demandes de reversement de trop perçu ou des soupçons de fraude qui peuvent naturellement exister mais ce n'est pas toujours le cas et cela vient alors alimenter l'incompréhension et le ressentiment des familles.

Ainsi, si le contact avec les personnels des CAF est souvent jugé plutôt bon et agréable, plusieurs familles déclarent s'être retrouvées dans des situations financières extrêmement problématiques à la suite des lenteurs ou des incohérences de traitement de leur dossier ou du blocage de leurs prestations. La multiplication des situations familiales et professionnelles complexes et changeantes donne à penser que ce type de difficulté ne fait pas exception.

Les imbroglios administratifs plus ou moins complexes avec la CAF

Certains sont liés à l'ignorance de la réglementation de la part des familles, d'autres à des situations trop complexes pour être gérées en temps réel, d'autres encore à la perte de pièces ou à de mauvaises informations données aux familles

« Il y a deux ans, on s'était pris la tête et j'étais reparti chez ma mère pendant sept mois. Et en fait, elle ne l'a pas déclaré et après, ils lui ont dit qu'elle avait fait des faux, elle a dû rembourser... Elle n'a pas dû penser à les avertir qu'on n'était plus ensemble et eux ils ont cru qu'on était encore ensemble. Elle a dû tout rembourser. Pendant un an, rien du tout... [...] Ils avaient fait une enquête et ils avaient dit que j'étais resté ici. Alors que j'étais chez ma mère mais je venais de temps en temps voir mes petites. J'essayais de venir tous les soirs une heure ou deux. Ils ont tout sucré. [...] Ça ne sert à rien de demander, de toute façon t'auras rien ! » (CO_2 enfants_RUCInf_L).

« J'ai été travailler pendant je ne sais pas combien de jours et puis la CAF m'est tombé dessus derrière, ils m'ont ôté le double de ce que j'avais gagné alors que mon mari ne travaillait pas. J'ai pas compris, il avait arrêté de travailler le premier août, je me rappelle et moi, j'ai fait les vendanges vers la fin septembre, c'était histoire d'arrondir un peu le truc, parce que j'étais en congé parental, c'est ce qu'elle m'avait expliqué à la CAF. [...] Ce jour-là j'étais tombé sur une dame qui m'avait expliqué c'était à cause du congé parental. Pour eux, je dois pas travailler. » (CO_ET_NB_RUCInf_EIA).

« La CAF par contre, il y a des petits soucis. On était persuadé d'avoir fait la demande d'allocation-logement. Quand on a eu An., il a fallu qu'on déménage, alors je suis arrivé ici avec ma grande. Quand je suis arrivé ici, il y a Ar. qui est arrivée et J., la fille de ma grande. Et du coup, ils m'ont retiré des prestations vu que j'avais une fille qui partait (ma grande partait). Ils m'ont retiré des prestations et je me demande si les allocs n'ont pas sauté en

même temps (*les allocations-logement*). On est sûrs d'avoir fait une demande d'allocation-logement. On a fait tous les autres papiers. [...] On voit une assistante sociale, vu qu'on est un peu dans le caca. Elle a regardé, ils ne savent même pas que je ne travaillais plus, ils ne savaient rien de tout ça. *Ça s'est régularisé ?* - Je n'en sais rien. C'est en cours. On a renvoyé un papier pour les allocations-logement et on attend une réponse. Mais ce n'est pas avant deux ou trois mois parce que je crois qu'ils sont assez coincés. Ils ont beaucoup de dossiers en retard. [...] En revenu, j'ai l'allocation de solidarité spécifique. Ma compagne n'a plus rien au mois d'avril. Du coup on fait une demande de RSA pour tous les deux mais si ça se trouve, ça ne va pas durer parce que j'espère retravailler rapidement. » (CO_REC_RUCInf_LeB).

« J'ai eu quelques rapports parce que je me suis trompée *a priori*, je ne sais pas si c'est moi ou eux mais depuis mi-décembre je suis "situation inconnue". Ça fait un mois que j'y suis allée : "Votre dossier est en cours de traitement". C'est long. Je ne touche rien. S'il y a toujours rien à la fin du mois j'y retournerai. » (CO_NB_RUCSup_G).

« J'ai eu des problèmes avec la CAF, beaucoup. [...] Ma situation a été plus compliquée parce que je me suis séparée puis remise avec quelqu'un, J. qui avait une société et qui était en même temps salarié. Moi j'étais salariée et ça pour eux, ça a été hyper compliqué. Ce qui fait que je n'ai pas touché l'allocation quand on est enceinte. Je ne l'ai jamais touchée. Allocations familiales, pareil et j'ai touché tout ça, L., avait déjà 14 mois. Parce qu'ils n'arrivaient pas à calculer ... [...] Ce qui a bloqué... Moi j'ai deux activités : je suis salariée d'une entreprise, je fais de la recherche dans l'industrie, au sein du groupe S.. Et en deuxième activité, on a acheté à côté un atelier de production de pain. J. est boulanger et moi je m'occupe de la gestion. Je travaille deux jours en tant que salariée, deux jours à faire de la gestion. Et une journée où je m'occupe des enfants. On est tous salariés de l'entreprise parce qu'on a créé une SAS. A l'époque, J. avait une société en indépendant. Ce qui a vraiment bloqué à la CAF, c'est qu'en 2009, j'avais déclaré un revenu exceptionnel, des placements que j'avais retirés de chez S. pour racheter la maison de mon ex-mari. Et la CAF bloquait mon dossier parce qu'elle ne savait pas d'où venait ces 4000 euros. Moi mes papiers avait brûlé et la société S. avait changé d'organisme de gestion, donc n'avait plus de trace. Tout était bloqué à cause de ça. Après c'est la crèche qui s'est mis dans le circuit, qu'a commencé à appeler la CAF : "Mme S. ne touche pas ses prestations". Moi j'ai dit : "J'abandonne" et finalement, une assistante sociale de la CAF m'a téléphoné et elle m'a dit de faire une attestation sur l'honneur comme quoi j'avais en 2009 débloqué de l'argent placé par S.. A la CAF, il y a deux niveaux : des gens qui sont au téléphone et qui ont une certaine compétence et puis les techniciens de la CAF qui peuvent intervenir sur le dossier mais on ne peut pas les avoir au téléphone. Donc j'ai fini par dire : "Je laisse tomber", et puis après c'est arrivé tout seul. Mais il ne fallait pas avoir besoin d'argent ! [...] Le problème de la CAF, je l'ai plutôt bien vécu parce que je venais de racheter la boulangerie et ça faisait tout de même un revenu supplémentaire mais si j'avais été dans la situation d'avant, j'aurais eu vraiment du mal financièrement. » (CO_REC_NB_RUCSup_S).

« Mais voilà il faut aller à la CAF, il faut aller à la sécurité sociale, il faut aller aux impôts, il faut tout changer et le temps que les impôts ont fini de changer l'adresse, tu as déménagé encore dans un autre département. Maintenant je suis pas à Paris je suis dans le 93, le temps que, eux, ils vont étudier le dossier transférer le dossier, non je suis plus dans le 93 je suis dans le 92, voilà ils comprennent pas. » (SSD_ET_NB_RUCInf_S, logement en hôtel social).

« J'ai quand même rappelé dernièrement, parce j'ai fait une reprise anticipée du travail et là, alors là il n'y avait aucune info. Vous reprenez le travail de manière anticipée c'est très bien mais on ne sait pas : est-ce ce que la CAF complète ou est-ce qu'elle ne complète pas ? Personne n'a été capable de me dire si j'ai rempli correctement tous les dossiers ou pas et puis je leur envoie une lettre en leur demandant ce qu'il faut que je fasse. Au bout d'un mois et demi, n'ayant pas de nouvelles, je les appelle : « Ah ben fallait remplir un dossier - Ce serait peut-être bien, vu que cela fait un mois et demi que je vous demande la marche à faire. [...] Alors ils me renvoient le dossier, je remplis le dossier et je le date du 31 décembre puisque c'était le 31 décembre. Et là, ils me renvoient le décompte des allocations et l'URSSAF me renvoie une lettre en disant : "En novembre vous n'avez pas payé vos cotisations". Je rappelle la CAF et ils me disent : "Comme vous avez envoyé, c'est daté du 28 décembre, on ne vous prend pas en compte le mois de novembre, on ne vous prend en compte que le mois de décembre - Dans ce cas-là j'avais qu'à l'antidater, le papier ? - Oui, il fallait l'antidater. - Mais ça, si vous ne me le dites pas, moi je peux pas le savoir. Moi ça ne me semble pas correct de l'antidater". [...] J'ai dit que c'était inadmissible parce que, quand on demandait une réponse par téléphone, on aimerait bien avoir des réponses complètes et pas des espèces de demi-réponses. [...] J'ai écrit parce que l'URSAFF me demandait 90% du salaire, enfin les cotisations, ils me demandaient 500 euros de cotisations, moi je les avais pas, donc dans ces cas-là je ne prends pas une nourrice et puis je reste chez moi. » (SSD_NB_RUCSup_M).

« Avec la CAF, tu leur envoies un dossier puis, je sais pas comment ils se débrouillent, y'a toujours un papier qui ne va pas. [...] Ça s'est toujours bien passé aussi parce que j'ai des copines qui bossent là-bas qui ont toujours réussi à me dépatouiller deux-trois trucs, notamment une copine assistante sociale qui, quand je me suis séparée du papa de N (*demier-né*) m'a débloqué mes dossiers. [...] Maintenant apparemment ça ne se fait plus, mais le papa de N avait fait plusieurs courriers pour dire que je ne vivais pas seule, que je vivais toujours au domicile, du coup la CAF, deux fois, m'a complètement tout bloqué. [...] Je ne comprenais pas, je devenais folle, je me disais mais pourquoi ils me font ça ! Ils te coupent avant que tu reçoives le courrier, c'est quand tu vois que ça ne vient pas, tu regardes dans ton dossier (*la CAF sur internet*) que c'est bloqué, ton dossier est en enquête etc., tu ne sais pas pourquoi, tu ne sais pas combien de temps... C'est "dossier en cours d'instruction", tu sens que c'est pas bon. Et du coup ils te coupent tout ! [...] J'ai appelé ma copine et elle m'a vite répondu, elle a vite su et du coup après elle a réussi à débloquer le dossier. » (SSD_NB_REC_RUCSup_S).

« J'ai pris le congé parental. J'ai fait les démarches à la CAF et tout. Ils n'ont pas payé. C'est à la fin qu'ils me disent qu'ils peuvent pas me payer. [...] Mais à la fin, juste là au mois de novembre, on m'a envoyé un courrier pour me dire que non Madame, vous avez pas le droit. [...] Ils ont suspendu la PAJE. - On vous a donné une raison ? - Rien. Pour savoir mais pourquoi ils... - On a écrit. - Y'a pas de raison. Et quand : " Mais pourquoi moi je suis pas payé non plus ?". Pas de raisons. Et après : "Oh non madame, mais envoyez vos bulletins de paie, envoyez ça, envoyez ça. J'ai tout envoyé et à la fin pour me dire que non, vous ne pouvez pas bénéficier parce que vous n'avez pas... travaillé (cotisé, il faut cotiser pendant 8 trimestres). Mais il me manquait juste un mois. [...] J'ai galéré, je galère avec la petite, croyant qu'on va me payer. [...] Même l'APL, ils l'ont fait sauter. Maintenant, ils ont proposé l'ALF. Ils le paient même pas. Ils proposent, mais y'a rien. Je comprends pas comment ils travaillent. [...] Normalement, quand on va sur Internet, on regarde sur le compte allocataire : on a tous les droits, vos droits marqués : tel mois on vous doit tant, tel mois on vous doit tant. [...] Mais y'a rien. On nous paie pas. » (SSD_ET_RUCSup_B).

Sans aller jusqu'à ces extrêmes, plusieurs familles font état de décisions les concernant qu'elles ont des difficultés à comprendre. Cette famille recomposée par exemple ne comprend pas pourquoi la CAF ne peut pas intervenir dans sa demande de perception de la pension alimentaire du père de l'aîné :

« Donc on a été obligé de porter plainte pour abandon de famille, pour essayer de récupérer la pension alimentaire. Ça fait deux ans qu'il la paie plus et du coup on a été voir la CAF et on aura rien du tout : sachant que je me suis mariée, ils considèrent qu'ils ne peuvent pas nous aider. » (CO_REC_NB_RUCInf_ASE_P).

Une autre famille a éprouvé un sentiment d'abandon lors d'un passage difficile (décès de son bébé). Elle aurait eu besoin d'aide pour remplir ses papiers car la CAF lui a supprimé ses prestations : congé parental et aide à domicile :

« Dans le contexte de la grossesse difficile, qui s'est annoncée difficile, dès le mois de septembre 2012... J'aurais eu besoin d'une assistante sociale. Pendant deux mois, j'ai pas ouvert mon courrier, j'ai pas trié mes... [...] Elle aurait pu faire avancer mes papiers pour la CAF parce que je touchais pas d'aide pour la dame qui vient à la maison, je touchais pas mon chômage. Je touchais plus mon congé parental. » (CO_NB_RUCSup_MdP).

Le manque d'information sur la complexité des procédures et des réglementations est fréquemment mis en avant par les familles (Voir les exemples en encadré et ce qui suit). Il empêche de faire valoir correctement ses droits :

« Du coup, j'ai pris un congé parental pour m'occuper de mes enfants en priorité. Trois ans après, vous reprenez votre poste où vous l'avez laissé. Je pensais que c'était comme ça. Non ! Mon agrément était bon jusqu'en 2011. Quand j'ai accouché de N., j'ai envoyé un courrier pour dire que je prolongeais mon congé parental et les prévenir que j'envisageais de reprendre mon activité. Je reçois un courrier avec une visite d'assistante sociale, je ne comprenais pas. Je faisais juste une demande de renouvellement. Elle m'a dit qu'il faut que je refasse ma

formation de 120 heures. Alors que j'ai déjà fait 60 heures. Tout ça parce que j'ai attendu six mois. Moi je pensais que le congé parental stoppait tout. » (CO_REC_NB_RUCInf_RG).

« Je pense que oui, il y a un manque d'informations sur plein de choses. [...] J'ai reçu un papier ici pour me dire que j'avais droit aux vacances scolaires. Mais après, hormis ça, je savais pas que j'avais droit au complément du mode de garde. [...] Comme on m'avait dit que j'avais pas droit à la crèche parce que je travaillais pas, du coup il y avait des choses que je ne savais pas. » (SSD_ET_MONOP_RUCInf_B).

Les contacts par le biais de **plates-formes téléphoniques** sont jugés d'un accueil désagréable et peu efficace pour la recherche d'informations. De plus leur accès peut être difficile pour les personnes d'origine étrangère :

« Ils vous répondent comme si on était des moins que rien : "Madame si vous savez pas, c'est pas à moi de vous expliquer ". Je dis : " Si j'ai des questions, vous êtes là pour ça. S'il y a vos numéros sur les papiers de l'Urssaf et que, en cas de souci ou de renseignements, on met ce numéro-là, vous êtes une plateforme, donc vous êtes censé répondre à nos questions". Je suis désolée, le problème, il est bien là ! : "Oui, je vous ai dit ce que j'avais à vous dire. Au revoir. - Bon, au revoir". » (SSD_ET_MONOP_RUCInf_B).

« Même moi, quand j'ai des organismes... je me dis mais quelqu'un qui parle pas bien le français ou qui est un petit peu perdu, il y a de quoi en perdre son latin. Tu n'as que des plateformes téléphoniques. T'as plus d'accès direct aux gens. » (SSD_NB_REC-RUCSup_S).

L'absence de réponse à des interrogations sur le droit de la famille. Sur des questions précises de droit de la famille en cas de séparation des parents, les services rencontrés n'apportent pas de réponse à cette mère qui se trouve seule depuis que son bébé a trois mois et qui en même temps s'interroge beaucoup sur les conséquences à plus long terme des actions juridiques qu'elle peut mener :

« Je suis retournée voir une assistante sociale au mois de janvier pour dire : " Ça fait un an que j'élève mon enfant toute seule et j'ai ni pension alimentaire". J'ai pas fait de jugement parce que pour le moment, c'est pas clair, j'arrive pas à avoir de vraies réponses... Si je fais ça, si je fais ça, c'est quoi les conséquences... Long terme/court terme... Donc, j'aimerais avoir plus de conseils avant d'envoyer vraiment ce document au jugement. Mais sinon, je fais des demandes pour comment ça se passe maintenant qu'il est parti, qu'est-ce qui a la garde, la pension alimentaire, le truc, le bidule. J'arrive pas à avoir des réponses claires. » (CO_ET_MONOP_RUCInf_P).

Des problèmes financiers générés par une défaillance des services sociaux. En matière de couverture sociale, les délais de mise à jour de dossier peuvent poser des problèmes de budget en cas d'imprévu de santé :

« La Sécu : je vais à la pharmacie : "Vos filles ne sont plus sur votre carte vitale". Il n'y a plus que ma grande qui est dessus. Alors que ma grande elle a la CMU, parce qu'elle touche le RSA. Mais elle est toujours sur ma carte. Alors que les deux autres n'y sont plus... J'ai été les voir, ils ont passé le dossier en urgence, une semaine au lieu de trois. Par contre, les feuilles de Sécu, ils ont dit : "Pas avant deux mois". Ils ne peuvent pas embaucher ? Ce serait pas mal. Ça ferait des chômeurs en moins et les papiers iraient plus vite. [...] Là ma petite a eu une bronchiolite. On a été chez le kiné mais c'est des frais. J'aurais eu la carte de Sécu, on ne payait pas. On est obligés d'attendre deux mois pour être remboursés des médicaments et du médecin : c'est 60 Euros. A la fin du mois ça compte. Là je n'ai plus rien. » (CO_REC_RUCInf_LeB).

La situation des **familles homoparentales** a déjà été abordée dans les précédents rapports intermédiaires (mai 2013 et mai 2014). Sur les aspects légaux et réglementaires, la principale difficulté tient à **l'absence de prise en compte du deuxième parent** dans les relations des familles avec la CAF⁶⁸. En ce qui concerne la déclaration des revenus des familles et le calcul du Revenu par Unité de Consommation (RUC) pour déclencher les aides sous condition de ressources, la CAF se calque sur les déclarations fiscales des familles et adopte la même définition du revenu que les services des impôts : « Une déclaration est jointe automatiquement à une première demande de prestations. Ensuite, la CAF se charge chaque année de récupérer les revenus auprès des Impôts » (site de la CAF). Les services des impôts définissent le revenu fiscal à partir du foyer fiscal : ensemble de personnes qui déclarent leurs impôts en commun. Cette notion suppose implicitement que l'ensemble des postes de recettes et de dépenses du ménage sont mis en commun au sein du foyer. Deux adultes mariés ou pacsés sont généralement regroupés dans un même foyer fiscal mais en l'absence de mariage ou de pacs, chacun des membres du couple peut remplir sa propre déclaration de revenu.

Les couples homoparentaux, pacsés ou non pacsés, sont motivés par le désir d'être reconnus comme couple à part entière, ils déclarent en commun leurs revenus aussi bien du point de vue des impôts que de la CAF. Là où une incompréhension naît, c'est que certains considèrent que cette déclaration commune des ressources du ménage vaut pour les administrations concernées comme une reconnaissance légale de leur situation de couple :

« J'ai toujours entendu dire que la CNAF était le seul endroit où, les couples même homoparentaux étaient considérés comme couples, c'est à dire qu'il y a un lien » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_9).

« Pour ce type d'institutions, nous sommes mariées, nous élevons ensemble nos deux enfants » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

De cette incompréhension découle pour les familles le sentiment d'une « incohérence » dans le comportement des CAF :

« C'est complètement aberrant. On est pacsées, ..., mais H. n'a aucune reconnaissance juridique mais financièrement là pour le coup elle est reconnue » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5).

« On a le droit de payer mais on n'a pas le droit d'avoir les mêmes droits pour le reste » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

En ce qui concerne la situation administrative vis-à-vis des CAF, la situation la plus courante est celle où les homoparents font une déclaration commune des revenus du foyer, motivée par la volonté d'être reconnus comme couple et comme parents mais où le deuxième parent n'a aucun droit.

« Comme il s'agit de revenu, là, ils n'ont aucun scrupule à nous reconnaître comme famille » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3).

« C'est pareil avec la CAF, on déclare à deux. On ne touche pas d'allocation logement. Si j'étais déclarée toute seule, je toucherais des allocations logement » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2).

⁶⁸ A la date de notre enquête, la loi sur le mariage pour tous n'était pas promulguée. Elle l'a été le 18 mai 2013.

Cette situation concerne la majorité des couples homoparentaux rencontrés, huit sur douze⁶⁹. Certains cas sont plus complexes, comme déjà évoqué *supra* dans cette partie. Les couples homoparentaux signalent une absence d'écoute due à l'illégalité du mode de conception de leur enfant :

« C'est vrai qu'en France, le soutien est nul. Il n'y a aucune écoute a priori puisque c'est interdit. C'est plus que quelque chose qui n'existe pas, c'est un vrai rejet administratif. » (Prov_Homop_Hommes_CSPPlus_11).

La complexité administrative des dossiers enclenche des incohérences qui suscitent des contrôles ou des menaces de contrôle. L'institution devient souvent intrusive et parfois culpabilisante

Cette mère de famille qui élève seule ses deux enfants relate son expérience désagréable des relations au guichet ou au téléphone avec la CAF : délais d'attente, accueil peu respectueux de la confidentialité, soupçon immédiat, absence d'écoute de la situation et réaction par la menace d'un contrôle, sentiment d'inquisition :

« C'est vrai qu'il y a des permanences, mais les permanences, il faut connaître les jours. Moi ça m'est arrivé de me déplacer : " La CAF est fermée aujourd'hui. - Ben oui, mais quand je travaille, on peut pas toujours faire ce qu'on veut". [...] Quand au bout du compte, on y va et qu'on a quelqu'un en face de vous, déjà on n'est pas reçu... Il y a tout le monde derrière, moi je trouve que c'est pas évident d'expliquer son problème, derrière les gens entendent, moi je ne trouve pas ça... C'est quand même la vie privée, ça regarde pas... Et puis des fois, ils ont 5 minutes et puis voilà : "Vous prenez ça, ça, ça, vous remplissez et vous venez nous rapporter le dossier". On ne nous explique pas. On nous dit : "Voilà, il faut remplir le formulaire". D'accord, mais si on nous explique pas ? Moi, oui, j'ai la chance de parler français. Mais il y a des gens qui ne parlent pas français et qui ne savent même pas lire. [...] Ou au téléphone, c'est pareil. Comme quand j'ai appelé pour ma déclaration. Comme j'ai une nourrice, c'est moi qui déclare et au lieu de mettre "16", j'ai mis "6" et au lieu de mettre "128" j'avais mis "28". Et du coup, la dame m'a dit : " Vous fraudez. On va vous envoyer un contrôle. Madame, puisque vous ne voulez pas entendre ce que je vous dis, je vais vous envoyer un contrôle. - Mais Madame, c'est pas que je ne veux pas entendre ce que vous me dites, je vous dis juste que c'est une erreur". Elle me demandait mes heures, combien je déclarais. Et c'est vrai que je n'avais pas le papier et je ne retrouvais pas mon contrat : " Si vous savez pas, c'est que vous ne voulez pas entendre". Si j'avais su que ça se passerait comme ça, j'aurais directement fait la rectification sur Internet, j'aurais même pas appelé. » (SSD_ET_MONOP_RUCInf_B).

Certaines actions de la CAF sont vécues comme **des injustices**. Ainsi, la mère d'un couple franco-congolais a subi, pendant la première année de son congé parental, **un contrôle** qu'elle juge injustifié :

« Quand je me suis en congé parental, la première année, pour ma fille, ils sont venus me contrôler tout de suite [...]. Mais je trouve ça aberrant, parce que plus t'es honnête et plus on vient te chercher des poux. [...] Mais j'ai trouvé ça aberrant parce que je connaissais des gens autour de moi qui touchaient "les parents isolés", qui touchaient plein de trucs et qui déclaraient rien. Pourtant ils travaillaient et tout. Ça m'a révoltée. [...] Je me dis c'est en fait quand t'es honnête, quand t'es trop honnête, qu'on vient te chercher des poux... » (SSD_ET_NB_RUCSup_L).

⁶⁹ RP_Homop_Femmes_CSPPlus_1, RP_Homop_Femmes_CSPPI_2, RP_Homop_Femmes_CSPPlus_3, Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5, RP_Homop_Femmes_CSPPI_7, RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8, RP_Homop_Femmes_CSPPlus_9, RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10

Cette mère de famille relate une conversation culpabilisante avec un conseiller de Pôle Emploi sur son choix d'avoir des enfants sans occuper d'emploi. L'agent se départ de sa fonction professionnelle pour projeter ses représentations personnelles :

« A Pôle emploi, on m'a dit une fois : « Madame, si vous avez pas les moyens, fallait pas faire d'enfants. » J'ai dit : "Je pense que vous n'êtes pas apte à être conseiller. Il y a des choses qui ne se disent pas". Je lui ai dit : " Vous savez quand j'ai perdu mon emploi, c'était pas volontaire. Il y a des gens qui sont au chômage, ils l'ont pas voulu". A l'heure d'aujourd'hui, c'est quand même difficile de trouver un emploi. Faut pas nous dire que c'est parce qu'on est feignants. C'est pas vrai. Oui y'a du travail, mais c'est quand même assez difficile dans les branches. C'est sûr qu'après on peut faire de la manutention. [...] J'avais même écrit un courrier. Du coup, on m'a changé de conseiller. » (SSD_ET_MONOP_RUCInf_B).

Les difficultés à comprendre le fonctionnement de la CAF, la complexité des situations et de la réglementation, renforcées par les difficultés économiques rencontrées par les familles aboutissent à des conflits ouverts qui s'expriment en face-à-face au guichet

4.2.1.2. La coopération harmonieuse

Les relations harmonieuses avec la CAF sont néanmoins nombreuses pour toutes les catégories de famille rencontrées. Elles le sont d'autant plus qu'elles peuvent être **traitées à distance**, ce qui constitue peut-être l'indice d'une relative simplicité du dossier :

« La CAF ça fonctionne bien, surtout par internet. Pour les conseils, sur internet, il y a tout. » (CO_ET_RUCSup_BA).

« J'ai un dossier à la CAF et il n'y a pas de problèmes pour les allocations ». (Paris_ET_NB_RUCInf_HotelSocial).

« Quand j'ai posé des questions par rapport aux hospitalisations, ... très bien ! [...] On a des gens très compétents au bout du fil, j'ai eu tous les renseignements que je voulais. [...] J'ai que des compliments à faire. [...] Quand j'ai eu J., j'ai pris 3 ans (*un congé parental de 3 ans*), là maintenant je m'occupe des enfants jusqu'aux 3 ans de Julie, voilà. Je recommencerai après. » (CO_REC_NB_RUCSup_B).

« Pas de souci avec la CAF... En plus je me suis mise en congé parental pendant 6 mois, payé par la CAF. Il me semble bien parce que j'étais en intérim. Enfin, je ne travaillais pas. Ils m'ont tout bien versé comme il faut. Après, c'était un peu dur à ce moment-là parce que j'ai pas gagné grand-chose. Même encore aujourd'hui, de toute façon, la CAF, ils me versent ce qui faut, ça va hein. Et puis là, je suis au RSA encore. » (CO_MONOP_RUCInf_S).

« Quand j'ai déclaré à la CAF que je me séparais du père de mes quatre enfants, automatiquement ils me disent : "Vous avez droit à l'API pendant un an". Moi, à part les allocations familiales, c'est tout ce que j'avais. Donc ils me donnent, je les prends. Mais je ne suis pas tranquille quand il y a un truc qui me tombe dessus comme ça. De suite, j'ai cherché du boulot et c'est là que j'ai travaillé à l'IME. [...] Du coup, j'ai pris un congé parental pour m'occuper de mes enfants en priorité. Quand j'ai accouché de N. (le dernier), j'ai envoyé un courrier pour dire que je prolongeais mon congé parental. » (CO_REC_NB_RUCInf_RG).

Pour certaines familles, la CAF apporte une aide utile mais pas fondamentale. En dépit de certaines lenteurs et difficultés de contact direct (interrogation par internet, sinon il faut prendre sa journée) :

« Non, je n'ai pas re-eu besoin d'assistante sociale. Comme je vous dis, la seule fois, ça a été pour le RSA, ma demande. Ils m'ont envoyée à la PMI. Il y a une personne de la CAF là-bas qui travaille. Et elle m'avait aidé à faire un dossier, etc. [...] Elle m'a bien dirigée. Même pour

nous, la séparation, tout ça, elle m'a expliqué qu'il y avait 2-3 choses par rapport à la petite... Non, elle m'a bien expliqué les choses... C'est vrai qu'on a bien été suivi. Moi, j'ai pas eu de problème du tout. » (CO_MONOP_RUCInf_S).

« Ça m'arrive d'aller sur le site de la CAF parfois, quand je dois envoyer un courrier à la CAF. Faut dire c'est une grosse machine, on sait comment ça se passe quand on y va, il faut prendre une journée et moi quand j'ai besoin, par exemple une attestation, je sais que je peux le faire de mon ordinateur. » (SSD_ET_REC_NB_RUCSup_D).

« C'est pas rapide parce qu'il y a trois mois de retard à la CAF. Mais il y a aucune difficulté. Non, faut juste avoir les bons papiers. [...] Faut pas que ça me demande beaucoup de temps une demande de congé parental. Non, je trouve que c'est bien fait avec internet. [...] C'est lent au niveau de la mise en place au niveau de la CAF. Mais c'est pas très compliqué. [...] J'ai beaucoup d'amies qui me racontent des imbroglios avec la CAF. Mais moi personnellement, je n'ai jamais eu de problèmes avec la CAF. » (CO_NB_RUCSup_B).

Les cas de relations administratives favorables avec la CAF paraissent être en nombre beaucoup plus réduit dans le cas des familles homoparentales. Nous en avons rencontré un seul (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_12) qui met aussi en lumière des inégalités territoriales de traitement. C'est la seule famille que nous ayons vue qui dépende d'un département de l'Ouest de la France. Elle n'a eu aucune peine à obtenir le financement d'un congé parental à 80% aussi bien pour la mère biologique que pour sa compagne :

« On est toutes les deux à 80% dans le cadre d'un congé parental. On bénéficie toutes les deux des aides de la CAF dans le cadre de ce congé parental » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_12).

Cette famille souligne aussi, à la différence de toutes les autres familles qui le signalent et le regrettent, aucune difficulté de reconnaissance de la deuxième mère dans les courriers :

« Dans les correspondances, ils adaptent bien. - Il y a bien vos deux noms dans tous les courriers ? – Oui » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_12).

Pour toutes ces familles, la CAF apporte une aide monétaire qui apparaît automatique. Pour d'autres familles, l'aide de la CAF représente un étayage primordial et elle est reconnue comme un véritable soutien financier voire comme un apport indispensable à leur vie

Les deux référentes constatent les évolutions dans les situations sociales et économiques des personnes : « **on voit la crise** » :

« On voit que la crise touche les familles, c'est certain. A la CAF, les gens viennent forcément quand ils sont en difficulté. Au niveau des techniciens, on est là pour expliquer aux gens leurs droits, ce qui va ou pas dans leur dossier. Sur le côté social, on les oriente vers le travailleur social CAF. » (COPro_RéférenteAccueil_CAF).

Les familles apprécient **le soutien financier** qui leur est apporté :

« Même si on a trois fois rien, je ne veux pas qu'elle (ma fille) le sache parce qu'avec rien on peut tout avoir. Comme moi, franchement je n'avais rien. On me dit : " La CAF, c'est pour les clochards ". Et ben pas du tout ! C'est le langage des jeunes, bêtes. Eux-mêmes ils vivent avec. » (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

De manière générale, on constate que plus les familles sont en situation de précarité, plus elles perçoivent l'intervention des services sociaux comme une aide précieuse à plusieurs niveaux. Dans les situations de handicap, les revenus pourvus par la CAF (ou Pôle Emploi en attendant que les dossiers passent en commission) sont indispensables. Dans le cas de Mme F., ses seuls revenus proviennent de la CAF : « Je touche tout avec la CAF : allocations familiales, allocation logement, pension invalidité. » Dans les familles nombreuses, les enfants sont clairement une aide à l'ouverture des droits et le recours à l'assistante sociale est une évidence. Elle est une aide incontournable surtout lorsque les revenus sont composés exclusivement d'aides sociales. Elle est au courant de l'historique familial et pourvoit à tous les besoins : logement, nourriture, soutien scolaire. L'intervention sociale est plus que nécessaire. Famille nombreuse et étrangère de 7 enfants, un mari handicapé sans papier, l'assistante sociale est un personnage central dans cette famille qui n'a qu'une seule assistante depuis son arrivée en France. La sympathie que lui accorde la mère de famille est très nette. L'assistante sociale intervient pour faciliter toutes les démarches : soutien scolaire, aide financière pour les factures, logement :

« Depuis que j'ai mis un pied en France, elle est restée avec moi. Elle connaît toute mon histoire : tout ce qui m'est arrivé, ce qui ne m'est pas arrivé. » (CO_ET_NB_REC_RUCInf_Y).

Certaines familles, parmi les plus défavorisés socialement, reconnaissent leur **dépendance financière** vis-à-vis de la CAF. Pour certains parents, le recours aux aides sociales est une nécessité. C'est le cas de Mme F. (SSD_ET_NB_MONOP_RUCInf_F) qui vit seule avec ses quatre enfants, dont une fille handicapée. Pour cette dernière l'assistance de la MDPH⁷⁰ est primordiale : sa scolarité, sa prise en charge médicale en dépendent. La mère, quant à elle, a été victime d'un accident du travail et a bénéficié d'une reconnaissance de handicap à 6%. Mais son allocation d'adulte handicapé arrive à échéance et son dossier n'a toujours pas été traité. Cette situation génère beaucoup d'angoisse pour cette femme qui se retrouve en plus contrainte de prendre en charge sa fille handicapée toute la journée car toutes les demandes d'inscription dans un établissement spécialisé ont échoué.

4.2.1.3. Le non recours

Les cas de non recours à ces aides monétaires sont très réduits et les services sociaux jouent leur rôle de rétablissement de la famille dans ses droits. L'ignorance des dispositifs et la fierté de ne rien avoir à demander sont les deux arguments avancés par cette mère de famille :

« J'ai pris rendez-vous avec une assistante sociale. Elle doit m'envoyer des papiers parce que du coup, je touche pas le RSA, je savais pas que j'avais le droit. Elle m'a dit : " Mais si, Madame. " » (SSD_ET_MONOP_RUCInf_B).

« Moi je suis pas trop pour les aides. J'essaie de vivre avec ce que j'ai. Elle (*l'assistante sociale*) m'a dit : " Mais Madame, vous avez deux enfants. Il y a des gens qui touchent deux fois plus que vous et qui ont des aides. Vous, vous touchez deux fois moins et vous demandez rien". J'ai dit : " Non, parce que j'ai honte. J'ai trop de soucis pour aller faire les démarches ". » [...] Nos enfants manquent de rien, malgré que je travaille pas, il fait son maximum pour que je puisse ne pas culpabiliser et quand il me dit : "Pourquoi tu demandes pas de l'aide ? " Il sait très bien que je le ferai pas. J'avais demandé " Mère isolée ", " Parent isolé ". On m'a dit : " Vous n'avez pas le droit parce que vous êtes hébergée chez votre mère". Bon, ok. » (SSD_ET_MONOP_RUCInf_B).

⁷⁰ Maison Départementale des Personnes Handicapées

4.2.2. Le médical : des compromis pragmatiques entre étayage et traitement de masse

Dans la période qui entoure la naissance d'un enfant, les interactions des familles avec les professionnels de santé sont d'une certaine façon, inévitables, tout au long d'un processus qui comprend en général plusieurs phases : le suivi de grossesse ; l'accouchement ; les premiers jours après la naissance ; le développement du bébé après son retour à la maison. La question du non recours se pose donc peu ; tout au moins n'apparaît-elle pas dans notre échantillon qualitatif. Les données de ELFE montrent que tous les enfants sont suivis par un médecin avec des différenciations sociales entre la fréquentation d'un pédiatre libéral, d'un généraliste ou du médecin de la PMI⁷¹. Là où les choses se différencient au plan quantitatif, c'est pour les visites à domicile des sages-femmes ou des puéricultrices de la PMI et les hospitalisations de bébé une fois sorti de la maternité qui sont davantage associées aux catégories sociales populaires⁷². Le travail qualitatif nous montre néanmoins au-delà de cette tendance générale que le choix dont disposent les parents est celui des institutions auxquelles ils s'adressent : hôpital public ou clinique ; secteur libéral ou PMI ; pédiatre ou généraliste et que à cet égard, les arbitrages réalisés apparaissent le plus souvent contextuels, en fonction de la proximité géographique, des expériences passées et de la réputation. Nous y reviendrons, après avoir précisé plusieurs figures d'interaction entre familles et professionnels, telles qu'elles s'expriment dans les entretiens.

4.2.2.1. Un rôle d'étayage

Comme on l'a vu, les entretiens avec les professionnels de santé intervenant autour de la naissance montrent à quel point ceux-ci définissent leur rôle de façon élargie, comme une fonction psycho-médico-sociale. Ce rôle d'étayage, de soutien global, est manifestement perçu comme tel par un certain nombre de familles, en particulier face à des situations critiques. Si les récits concernant le suivi de grossesse ont une tonalité généralement positive, qu'ils se déroulent à l'hôpital public ou en clinique privée, l'étayage par les professionnels est surtout évoqué dans trois types de situations : les premiers jours qui suivent la naissance de l'enfant ; lorsqu'il se pose un problème de santé particulier pour le nourrisson ; ou lorsque, par la suite, les familles se trouvent confrontées à un cumul de difficultés sociales.

Selon la situation sociale, l'expérience de la relation d'étayage s'exprime à des moments différents. Dans les premiers jours qui suivent la naissance d'un enfant, elle est surtout évoquée par des mères de classes moyennes ou supérieures qui expriment l'importance du soutien, y compris moral, et apprécient les dispositifs mis en œuvre à cette fin. Cette mère de famille nombreuse (en congé parental) qui vit en Côte-d'Or et dont le mari est médecin, raconte ainsi :

« Parce qu'en fait, finalement, ça a beau être le quatrième... Je pense que tout le monde se pose des questions et il y a pas de réponse (*par rapport à l'allaitement*). Et que quelqu'un vous dise « c'est bien »... En fait, d'être dorlotée et qu'on vous confirme que vous faites

⁷¹ Cf. Parties 2.1.1.2. et 2.1.2.2.

⁷² Cf. Chapitre 3.

bien, c'est bien. (...) On n'a pas forcément besoin de conseils mais on a besoin de soutien (...) Ce que j'ai trouvé bien, qui vient d'être mis en place à Dijon [...]. Il y a un accompagnement à domicile [...] Et ça, j'ai trouvé ça super. Parce que j'ai trouvé que c'était à la fois rassurant et de bon conseil. Et puis, malgré tout, quand on vient d'accoucher, je trouve qu'on est... Même si on est entourée, on est aussi bien seule avec cet enfant. Je pense qu'on a besoin de soutien parce qu'on est... Malgré tout un peu à fleur de peau après un accouchement. On est rarement... Enfin, je connais très peu de femmes qui, sauf dans les magazines, qui sont au meilleur de leur forme 4 jours après un accouchement.» (CO_NB_RUCSup_B).

Un couple homoparental évoque l'expérience des jours passés à la maternité en Région parisienne comme un véritable « cocon ». En Côte-d'Or comme en Seine-Saint-Denis, les visites au domicile après le retour à la maison et le soutien de la PMI participent de cette relation d'étayage, en particulier auprès des familles nombreuses, même si tous les parents n'y ont pas recours :

« Une personne est venue à la maison pour voir comment ça se passait dans le quotidien. Une personne passait et qui proposait son aide. J'ai dit oui et pour les trois autres aussi. Moi j'avais besoin de soins et pour les enfants aussi. Elle venait selon les besoins. C'était une aide précieuse. » (CO_NB_RUCSup_G).

« J'ai rencontré, je crois que c'était une sage-femme et ensuite, comme on était un peu inquiet, il y a eu une dame de la PMI qui est passée me voir et un psychologue aussi, qui est passé parler un peu avec moi et tout ça, parce que j'étais un petit peu angoissée les deux premiers jours, alors on pensait que c'était très très grave et puis non, Dieu merci elle se porte très bien. » (SSD_ET_REC_NB_RUCSup_D).

« Il y a des mains tendues partout. La PMI typiquement. Et même si on souhaite qu'une sage-femme passe, je l'ai fait pour C. parce que je trouvais qu'il ne prenait pas beaucoup, elle est venue avec sa balance, on a papoté, ça m'a rassurée, et tout est rentré dans l'ordre. » (CO_NB_RUCSup_Des).

Lorsque le nourrisson connaît des soucis de santé, l'angoisse des parents suscite aussi une forte demande d'étayage. A cet égard, les expériences apparaissent particulièrement contrastées, comme on le verra par la suite. Un couple homoparental, confronté à la maladie grave d'un des deux jumeaux nés à la suite d'une PMA, insiste sur la dimension morale du soutien que les deux femmes ont reçu de la part des professionnels de santé :

« Ce qui fait qu'on a eu affaire, pendant cinq semaines, aux établissements médicaux. [...] Le plus important, le plus difficile qu'on a vécu, c'est à R. pendant cinq semaines. Et c'est là où on a été le mieux accompagné. Psychologiquement, on a vu tout un tas de médecins, pédopsychiatres, neurologues, psychologues... [...] Tout le monde était là. De jour comme de nuit, présents. De l'aide-soignante, de la dame qui nettoie, qui passe dans la chambre au chef de service, au directeur de clinique. (...) C'est un service très difficile, la réanimation. Je pense qu'ils sont préparés, formés à ce genre de chose. C'est vrai qu'ils ont été là jusqu'au bout. On avait la chance, on est tombées sur un médecin qui était homosexuel, neurologue et qui un jour s'est adressé à nous, a laissé tomber sa casquette de médecin et nous a dit : "Ma fille a deux mamans aussi" et "Vous êtes des mamans formidables". Elle nous a dit : "Je vais vous dire quelque chose que vous n'entendez pas souvent : vous êtes de bons parents". C'est vrai que c'était très important que, elle, nous dise ça, à ce moment-là. C'est une phrase que je n'oublierai pas. » (L'une des mères est bibliothécaire, l'autre responsable d'équipe commerciale en Région parisienne, RP_Homop_Femmes_CSPPlus_4).

Plusieurs mères témoignent aussi du fait qu'elles ont été bien entourées dans les phases critiques qui suivent un accouchement difficile :

« Alors la néonatalogie ça m'a aidée parce que comme elle est prématurée, il y avait toujours des soins, toujours des infirmières, au moins 4 ou 5 dans la journée j'en voyais qui faisaient tout devant moi, donc j'ai tout appris avec elles. » (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

« Moi j'ai passé presque une semaine là-bas parce que j'avais des problèmes de santé. J'avais de l'anémie et la tension haute. Mais mon bébé il a passé 15 jours parce qu'il a fait de la jaunisse (...). Mais c'est une bonne surveillance. [...] C'était très bien, c'était très bien. Vraiment ! Les gens sont gentils. On ne peut rien dire. C'est très gentil. » (SSD_ET_NB_RUCSup_H).

Dans les phases suivantes, le médecin peut être amené à jouer un rôle particulier d'étayage pour des mères confrontées à des situations difficiles, tant sur le plan social que psychologique. Une femme de 30 ans en recherche d'emploi, hébergée chez sa mère et sujette à des accès de dépression, évoque ainsi le soutien qu'elle a reçu de la part des médecins et la relation de confiance qu'elle a établi avec eux, alors que son deuxième enfant connaissait des gros soucis de santé et que ses relations avec les administrations s'avéraient particulièrement conflictuelles :

« Oui j'ai été très encadrée par mon pédiatre parce qu'elle suivait aussi ma fille. Tout de suite elle a fait des démarches. Parce que je lui expliquais tout de suite, c'est elle qui avec ses connaissances a fait les démarches : " Il faut prendre rendez-vous là. Faites ci, faites ça". Elle m'a très très bien encadrée. Même le gastro-entérologue qui le suit, quand j'avais des soucis avec mon fils, je l'appelais, dans l'heure qui suivait il me rappelait, il me donnait un rendez-vous en urgence : "Amenez-moi L., y a pas de souci". Là-dessus par contre je n'ai jamais été. ..., j'ai été..., par les médecins, j'ai été très très bien encadrée. (...) Avec ma pédiatre, je lui dis tout, que ce soit bien ou que ce ne soit pas bien. Après, elle, elle va me dire ce qu'elle en pense. » (SSD_ET_MONOP_RUCInf_B).

Plusieurs familles mixtes ou d'origine étrangère témoignent aussi de leur confiance dans les services et les équipes, en particulier au service des urgences⁷³ :

« Quand elle a de la fièvre, c'est tout de suite les urgences. Même à 3 heures du matin, c'est des professionnels. » (CO_ET_RUCSup_BA).

En Seine-Saint-Denis, une mère au foyer de 29 ans, originaire d'Algérie et locataire en HLM, raconte comment la PMI, au-delà des soins aux enfants, l'a soutenue dans une relation conflictuelle avec son propriétaire. Elle en vient à comparer la PMI à une sorte de foyer :

« Ils m'ont soutenue (lorsque) le propriétaire a appelé la DASS. Il leur a dit que je n'assumais pas mes enfants. (...) Les conseils de la PMI, je les suis. Je les suis pour la santé de mes enfants.(...) Certes eux c'est des Français, ceux de la PMI, et moi je suis Arabe mais ce que j'ai trouvé ici je ne l'ai pas trouvé dans mon propre pays. Il faut dire la vérité. La PMI ils m'ont aidée : "Voilà comment faire, voilà comment les nourrir". Au moment des vaccins, ils jouent avec eux, ils parlent avec eux. Chez nous, au pays, tu pars pour accoucher, ils n'ont aucune considération pour toi. (La PMI), ils te respectent et aussi quand tu vas là-bas, tu te sens comme chez toi. Tu te comportes avec tes enfants à la PMI comme tu le ferais à la maison. » (SSD_ET_NB_RUCInf_C).

Cette mère est au chômage et vit seule avec ses quatre enfants issus de deux pères, âgés de 19 ans à 1 an et demi. Malgré les réticences de ses parents, elle a divorcé avec le père de ses trois premiers enfants, à la suite de violences conjugales graves (mariage forcé très jeune avec un

⁷³ Cf. Partie 2.1.2.4.

cousin) et elle s'est séparée très rapidement de son deuxième mari. Sa propre mère (âgée et diabétique) fait des allers-retours entre le Maroc et la France pour l'aider à gérer le quotidien et les soins de sa fille handicapée (trisomie 21 détectée à 8 mois de grossesse). Elle témoigne ainsi du soutien apporté par la PMI :

« Les professionnels à la PMI étaient très gentils eux. Ils entendaient ma situation. Tout le monde était à côté de moi. Quand j'étais à la PMI, jusqu'à ce que mes enfants grandissent, j'ai été suivi avec eux. Ils ont été très gentils. Vraiment c'est des gens... quand je les croise dans la rue, je leur dis : "Bonjour" tout ça. Ils ont vraiment très gentils. Et ils m'ont aidée, la vérité. Ils m'ont expliqué plein de choses, parce que je ne connais pas la loi d'ici. Il y a plein de choses que je ne connais pas. Ils m'ont expliqué plein de choses, ils m'ont aidé pour plein de choses. » (SSD_ET_NB_REC_MONOP_RUCInf_F).

Une mère de 29 ans, originaire du Bénin et mariée à un Français, assistante de direction en congé parental au moment de l'enquête, raconte :

« C'est agréable et puis on peut discuter. Si on a des petites questions, on peut aussi poser. On est assez à l'aise pour poser des questions sans être...voilà. C'est une relation de confiance, comme on disait avant, les médecins de famille, ben voilà c'est un peu comme ça : on a un médecin. En plus c'est bien parce qu'on est, entre guillemets, suivis, on est connus. On est venus pour le premier, on vient pour le deuxième, on vient pour le troisième. Voilà on est assez...pas chouchoutés, mais un peu dans un petit cocon. » (SSD_ET_REC_RUCSup_M).

Pour le couple homoparental vivant en région parisienne et confronté au drame de la mort d'un enfant, le lien est presque de nature familiale :

« La PMI a été vraiment extraordinaire. Je les ai recontactés après le décès de R. pour les prévenir parce qu'elles avaient fait partie entière de notre début, de notre famille. » (RPHomop_Femmes_CSPPlus_4).

4.2.2.2. Un recours contrôlé aux conseils et aux prescriptions médicales

Parmi les mères d'origine étrangère, certaines disposent, par la transmission familiale et culturelle, d'une construction suffisamment assurée de la façon d'exercer leur rôle de mère pour «en prendre et en laisser» dans leurs relations avec les professionnels de santé. Elles adoptent alors à l'égard du personnel soignant une attitude d'écoute, pragmatique et non conflictuelle, mais n'hésitent pas à abandonner certaines prescriptions pour inventer, à partir des éléments dont elles disposent, leurs propres façons de faire, y compris dans le domaine des soins et de l'alimentation. Les points de divergence concernent en général les modes et les rythmes d'alimentation, les pratiques de co-sleeping ou encore l'emballage des nourrissons.

Une mère de 29 ans, d'origine béninoise, assistante de direction, envisage sereinement une éducation métissée⁷⁴.

Une mère antillaise, fonctionnaire aux Douanes et mariée à un Camerounais, explicite la façon dont elle prête attention aux conseils médicaux mais n'hésite pas à s'en affranchir en prenant appui sur une transmission familiale :

⁷⁴ Cf. Partie 2.1.2.4.

« A la maternité, c'est vrai que pour un prématuré il y a des gestes de soin que l'on m'a montré. J'ai regardé attentivement comment faisaient les infirmières, on l'a fait pendant quelques semaines, le temps que tout rentre dans l'ordre ». [...] Moi j'ai grandi dans une culture et j'évolue dans une autre culture. Je prends ce qui de ma culture d'origine me semble bien et je prends aussi dans la culture ou j'évolue aujourd'hui ce qui me semble bien et adapté pour mon enfant donc c'est vraiment un mélange. [...] Pour s'occuper d'un enfant c'est assez naturel : on parle de l'instinct maternel mais c'est assez naturel. Je viens d'une famille nombreuse, ma mère avait dix enfants, mes jeunes frères et sœurs, je m'en suis occupée donc je n'ai pas vraiment eu de difficulté à poser des questions sur comment il faut faire avec un bébé etc. En fait je regarde, je ne suis pas du tout lecture, on va dire. Quand bébé m'interpelle, je feuillette un livre ou un magazine pour avoir une vue d'ensemble du sujet c'est vrai que je fais naturellement les choses, je suis quelqu'un qui n'aime pas suivre les règles. » (SSD_ET_REC_RUCSup_N).

Dans cette famille recomposée d'origine africaine (Congo Brazzaville et Cameroun), la mère actuellement en congé parental, explique aussi comment elle fait le tri dans les conseils reçus à la maternité en les confrontant aux schémas qui lui ont été transmis :

« Un jour, il y a une dame qui dit : " Vous êtes Africaine hein, en Afrique on allaite ". J'ai dit : " Oui madame ". [...] Je lui ai dit : " Ah, mais là on n'est pas en Afrique, là je suis en France ". Bon ben moi je prends les valeurs de chaque côté et voilà, j'ai envie de faire comme ça, je ferai comme ça. Ça ne m'a pas découragée pour continuer à lui donner le lait, l'allaiter et lui donner le lait artificiel, ça m'a donné aucun problème. » (SSD_ET_REC_NB_RUCSup_D).

Une mère d'origine algérienne, incitée par les médecins à arrêter le cosleeping, énonce clairement sa stratégie :

« *[On nous dit]* : " Il faut pas laisser votre place. Le mari reste toujours à côté de vous. Ce n'est pas la place de votre propre enfant, c'est la place de votre mari ". Il faut gérer. [...] Des fois, quand il y a des choses avec lesquelles on n'est pas d'accord, on dit : " Oui " devant eux mais on fait ce qu'on veut, nous. » (SSD_ET_NB_RUCSup_H).

Une mère, assistante sociale, mariée à un marocain, défend la pratique de l'emballage qu'elle a observée chez sa belle-mère :

« Je sais par contre que les PMI, ils n'ont plus le droit, les crèches, les nounous tout ça ils n'ont pas le droit, on dit que c'est une mauvaise méthode alors que moi je vois, franchement, je réappliquerai ça, mais dès le début. » (SSD_ET_RUCSup_L).

En revanche, cette mère de sept enfants d'origine algérienne, s'est affranchie des conseils médicaux, non pour des raisons culturelles mais en raison de sa propre expérience :

« Ils m'ont dit : " Donnez-lui le sein, c'est préférable ". Le lait de la mère c'est mieux. Ils disent que c'est mieux, ils disent que le lait de la mère, c'est mieux. Mais moi, comme ils m'ont fait mal, je n'ai pas pu. Une fois arrivée à la maison, je leur donne le biberon (sourire). » (CO_ET_NB_REC_RUCInf_Y).

Ce type d'attitude distanciée à l'égard des soignants n'est pas l'apanage des femmes d'origine étrangère ou engagées dans un mariage mixte. On le retrouve chez des mères d'origine française, dès lors qu'elles ont pu acquérir par expérience directe ou par transmission familiale, une certaine assurance dans leur rôle de mère. Vivant la maternité sur un mode « naturel », elles échappent en partie aux angoisses qui accompagnent la pratique de la

réflexivité. Cela concerne donc des mères de familles nombreuses ou elles-mêmes issues de familles nombreuses, mais aussi par exemple des assistantes maternelles. Plus que le milieu social, c'est ici la transmission d'un modèle familial assuré qui se révèle déterminant :

« Une fois que je suis à la clinique, je n'aime pas trop qu'on me dise quoi faire ! Souvent les sages-femmes et les puéricultrices respectent l'habitude de la maman. Même si on ne veut plus trop donner des bains parce que les nourrissons ont beaucoup d'eczéma. Elles respectent complètement. Je trouve que ça s'est super bien passé, la semaine de la maternité. » (CO_NB_RUCSup_Des).

« Moi les conseils je les prends à la clinique et après vous faites en fonction de votre façon de faire. C'est vrai que ça change, P. il fallait qu'elle dorme sur le ventre, T. je ne me souviens plus et L., il fallait la mettre sur le côté. C'est vrai que cette méthode-là a changé. Après c'est vous qui voyez. Avec la mort subite du nourrisson, eux aussi ont adapté la façon de coucher l'enfant. » (CO_REC_NB_RUCSup_P).

L'asymétrie d'information qui caractérise la relation entre parents et professionnels de santé se révèle donc plus complexe qu'il n'y paraît. Concernant le soin aux enfants, elle est manifestement limitée par la force des savoirs transmis au sein des familles ou acquis par expérience directe. En témoigne cet exemple de quasi-inversion de la relation, relatée par une mère de famille nombreuse et recomposée (6 enfants), par ailleurs assistante maternelle en Côte-d'Or :

« Ben quand j'arrive chez le médecin il me dit : "Bon qu'est-ce que je prescris ? " J'arrive je dis : " Il a tel symptôme, voilà ce qu'il lui faut ". J'ai amené L. chez le médecin l'autre jour en disant elle a la varicelle, le médecin m'a dit : "Ce n'est pas possible elle est trop petite " (je l'allaitais encore), il l'a auscultée, il me dit : "Revenez demain", et c'était bien la varicelle. Donc souvent il me dit : "Bon qu'est-ce que je prescris? " La secrétaire, elle rit : "Bon, le médecin, il ne va pas en avoir pour longtemps avec vous, on peut mettre un autre patient rapidement derrière ". Des fois je lui dis que s'il est malade je peux le remplacer (rires). Le pédiatre me fait une confiance totale. C'est moi qui donne les règles du jeu. » (CO_REC_NB_RUCSup_P).

Une autre mère de famille nombreuse, elle-même assistante maternelle de métier, décrit son accouchement comme une expérience à la fois totalement naturelle et totalement maîtrisée, au point de pouvoir expliquer certaines choses aux jeunes sages-femmes :

« "Vous allez voir Mme R., elle va vous expliquer comment faire avec les bébés, c'est une professionnelle" ! Je crois que je suis un peu devenue la mascotte de S. [...] Il faut déjà psychologiquement se sentir mère dès qu'on sait qu'on est enceinte. C'est mon avis et je pense qu'à partir de là, ça va tout seul. Même si la sage-femme nous dit : "Pour le cordon, on fait comme ça", on écoute, on est attentive mais le geste, il vient vite. Pour moi en tout cas, c'est venu vite... Ça c'est moi, ma force ! Ce que je leur reproche, c'est de ne pas aller creuser pour savoir où est la force de la maman. Il y en a qui ont besoin d'être entourées... Encore une fois, merci à mon éducation ! Je me suis organisée. » (Mère de famille nombreuse et recomposée, assistante maternelle, Côte-d'Or, CO_REC_NB_RUCInf_RG).

Ces deux premiers modes de relation entre familles et professionnels de santé apparaissent donc relativement harmonieux, en tout cas non conflictuels, même s'ils se caractérisent par une distance plus ou moins grande. A la différence de ces configurations, on peut noter deux registres principaux de critiques formulées à l'égard des professionnels médicaux : la critique de l'inhumanité bureaucratique, qui s'adresse principalement à l'univers hospitalier ; la dénonciation, par les parents, d'une forme de jugement culpabilisateur émis par les professionnels à leur égard.

4.2.2.3. La critique d'un univers inhumain et industriel

Certains parents dénoncent un manque d'humanité et d'écoute à l'hôpital, que ce soit dans le cadre du suivi de grossesse, de l'accouchement, d'un suivi pédiatrique, des urgences ou d'une éventuelle hospitalisation. Concernant le suivi de grossesse, les critiques recueillies restent peu acerbes et portent surtout sur l'excès de médicalisation du suivi :

« Personnellement non, j'ai eu une grossesse assez sereine donc je n'ai pas eu particulièrement de frictions. Je sais qu'à un moment de ma grossesse il y a eu suspicion d'un diabète de grossesse donc ils m'ont fait passer des examens supplémentaires. Ça m'a paru un peu trop parce que ce n'était pas vraiment nécessaire, surtout que l'examen s'est révélé négatif. Je me suis dit que des fois, il y a un excès de prévention ou de précautions. Si je n'avais pas été une personne assez sereine je me suis dit une femme qui est plus angoissée l'aurait certainement pris comme un élément de stress supplémentaire. » (Mère française d'origine camerounaise, Strasbourg_ET_MONOP_RUCSup_M).

« Les deux aînés, ça a été, normal. Pour les deux autres, je ne sais pas si c'est spécifique à Dijon mais on est malade, on est enceinte, c'est terrible ! C'est un accompagnement surdimensionné... Une grossesse qui se passe bien, je ne comprends pas qu'il faille tous les mois faire ceci cela [...]. On a vu une énorme évolution en douze ans sur les exigences [...]. A mon avis, la Sécu dépense beaucoup trop d'argent par rapport... Quand une grossesse se passe bien, il n'y a pas de raison qu'il y ait autant de choses obligatoires. Moi j'ai eu des grossesses sans souci. » (Mère de famille nombreuse, directrice d'école, Côte-d'Or, CO_NB_RUCSup_C).

A propos de l'accouchement et des premiers moments de l'arrivée de l'enfant, les récits prennent quelquefois un tour plus dramatique :

« On a été mal accueilli, mal reçu, je donne un exemple si ça vous intéresse. C'était le 20 août il faisait chaud, donc son métier c'est sage-femme. J'avais le ventre à l'air et elle rentrait dans la pièce et me disait : "Vous pourriez vous couvrir". Je ne comprenais même pas ce qu'elle me disait et je ne savais même pas si c'était pour elle, pour moi. Ça a été vraiment le cauchemar absolu. » (Paris_2enfants_RUCSup_LeB).

« Avec une sage-femme, un jour c'était mon n° 3. C'était à Brest. Quand on a des contractions, qu'on est pliée en deux, il faut quand même être un peu sympa avec nous, nous prendre avec douceur et délicatesse, et ça n'a pas du tout été son cas ! [...] C'est juste le souvenir que j'ai d'avoir été traitée comme une moins que rien. S'il y a un moment dans lequel on a besoin qu'on vous prenne dans les bras à tous les sens du terme, c'est à ce moment-là. » (CO_NB_RUCSup_Des).

« Pareil, tu vas à la nurserie demander des conseils ou quoi, tu vois que tu les déranges. La première nuit, elle a bien dormi, la deuxième nuit, elle n'a pas dormi de la nuit. Ils ne sont pas venus me voir. A un moment, c'est moi qui suis sortie pour parler à quelqu'un parce qu'ils te laissent... Donc avant l'accouchement, D., très bien, par contre la maternité, un petit moins. » (SSD_ET_NB_RUCSup_L).

« J'étais épuisée, épuisée. Et normalement, la première nuit, on est censé vous la prendre. [...]. Et ben, moi la première nuit, je l'ai eue avec moi dans la chambre, [...] j'ai pas demandé, j'ai pas osé les ennuyer. [...] Du coup, le lendemain, quand le papa est venu, je lui ai dit : « "Ecoute, s'il te plaît, prends la petite. Fais quelque chose, il faut que je dorme". J'étais épuisée. » (SSD_ET_MONOP_RUCInf_B).

L'initiation à l'allaitement peut même s'apparenter à une torture, comme dans le récit de cette mère de famille nombreuse, assistante maternelle en Côte-d'Or :

« Tout dépend des personnes qui s'occupent de vous. Je me rappellerai toujours, et cette femme-là elle fait partie des murs de la clinique S., c'est une femme assez brute, d'autres mamans l'ont eue aussi. Quand l'enfant ne veut pas, n'arrive pas à prendre le sein, elle vous met l'enfant contre la poitrine à écraser à la limite l'enfant et cette femme-là elle fait partie de la vieille école [...] Quand c'est son 1er enfant en plus on le vit très mal. [...] En tous cas c'est une expérience qui m'a marquée, je crois qu'elle me marquera longtemps. Je pense que cette femme-là un jour si je la croise dans un autre contexte que la clinique je lui dirai. » (CO_REC_NB_RUCSup_P).

Au-delà de la période particulière de la naissance, plusieurs mères nous ont fait part d'épisodes traumatisants vécus lors d'une hospitalisation de leur nourrisson. Le décalage entre l'intensité de leur propre angoisse et la désinvolture qu'elles perçoivent dans l'attitude du personnel hospitalier peut alors générer le sentiment d'un traitement inhumain. En Côte-d'Or, une mère de famille nombreuse et recomposée, coiffeuse de son métier et vivant en milieu rural, raconte l'enfer qu'elle a vécu lorsque son bébé, souffrant d'un problème de reflux œsophagien, pleurait sans cesse et ne parvenait pas à s'alimenter :

« On a l'impression qu'on n'est pas écouté, vraiment pas écouté du tout. (...). Juste une anecdote [...] quand L. avait la sonde, comme elle était très petite, elle avait une sonde très petite, 0,6 millimètres, et quand on lui mettait, je sortais toujours dans le couloir parce que je ne supportais pas [...] et puis une fois quand même, je disais à mon mari : "Ce n'est pas possible, il y a quelque chose qui n'est pas normal, elle pleure, mais là c'est vraiment, ça ne va pas quoi". L'infirmière sort, le sourire jusque-là : " Vous pouvez rentrer, c'est fini ! Elle n'aime pas ça, hein ? ". Non forcément elle n'aimait pas ça. Quand j'ai regardé L. j'ai dit : "Bon sang, la sonde elle lui prend toute la narine, elle ..." [...] Elle prend le sachet qu'elle avait laissé sur la table à l'angé et en rigolant elle me dit : " Oh ! J'ai lu dans le mauvais sens ! Ah ben elle a dû le sentir passer ! J'ai pris une 0,9 ". Et elle se marre. Et là je n'avais qu'une envie c'était de lui en mettre une ! [...] Ce qui nous a aidé, c'est qu'il y avait les "Dames de cœur" [...]. En fait c'est des dames qui viennent dans les hôpitaux pour justement chanter, passer du temps avec les enfants, et j'ai trouvé ça super. En fait c'est des femmes qui ne sont pas rémunérées, je crois que ce n'est pas reconnu, c'est des gens qui viennent passer du temps. Il y a eu des jeunes étudiants aussi qui passaient faire le clown, et en fait c'était les seuls moments où L. s'arrêtait de pleurer. Et là je me suis dit mais pourquoi, on ne crée pas, je ne sais pas, ce lien ... parce qu'en fait c'était des brèves apparitions, ils ne restaient pas longtemps, mais le peu qu'ils restaient moi ils me ... C'était ma bouffée d'oxygène. » (CO_REC_NB_RUCSup_B).

En Région parisienne, une femme enseignante-chercheuse exprime des sentiments assez similaires face à l'attitude du personnel soignant lorsque son bébé a été hospitalisé pour un soupçon de méningite :

« Le premier, il a eu un très gros souci de santé à 5 mois : soupçon de méningite. Finalement ce n'était pas ça. Bon là, c'était R. aux urgences pédiatriques et là on a vécu l'enfer il a été hospitalisé une semaine dont trois jours en réa, ponction lombaire. [...] Alors ils sont débordés à R., c'est un très gros hôpital, je pense très compétent dans la gestion heu du problème. Au moment où c'est arrivé, moi j'ai toujours une dent, ben le côté humain qui n'est pas toujours au top quoi. Le mec, il m'a dit : " Le pronostic vital de votre enfant est engagé". Je lui aurais fichu des baffes ! De fait, je me suis arraché les cheveux, griffé la poitrine, j'ai compris ce que disaient les femmes dans les tragédies grecques. Bon, après, je sais pas s'il y a un autre moyen de gérer ce genre de situation extrême mais voilà quoi, il s'en est sorti, on ne saura jamais ce qu'il a eu. » (Paris_2enfants_RUCSup_LeB).

Certaines mères en viennent à comparer l'hôpital à une usine ou encore l'examen médical à un interrogatoire de police, comme dans le récit suivant :

« Bon on a attendu 3 heures comme dans tous les hôpitaux publics mais on savait pour quoi on venait, pour la qualité de l'hôpital public et pour le service public. On était là pour ça, donc attendre 2, 3 heures ce n'était pas bien grave. Déjà nous sommes arrivées avec une batterie d'examens qui avaient été faits avant. Tous les examens étaient faits. J'arrive avec tous les examens, une situation assez claire. Et la secrétaire me dit : " Vous allez tout refaire parce qu'il faut des analyses de sang et des analyses d'urine labellisées R. ". [...] Elle me dit : "Ben vous n'avez qu'à prendre un gobelet, il y a des gobelets", je lui dis : "Le truc pour boire, là ?" et elle hurlait devant toute la salle d'attente : "Ben oui, ben ça se voit, des gobelets!! ". Bon j'ai fait pipi dans un gobelet mais moi je n'ai jamais été à l'hôpital public donc je ne savais pas tous ces trucs-là un peu glauques quoi. [...] Oui, c'était un interrogatoire. Elle me dit : "Mais pourquoi vous avez fait tel examen ? Et celui-ci ça sert à rien et celui-là ce n'est pas fait, c'est inadmissible !" [...] Elle s'est mise à hurler : "Mais décontractez-vous" [...] quand je suis sortie je me suis littéralement effondrée et je me suis dit jamais je ne pourrai faire ça ici et j'ai appelé tout de suite la maternité des L. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

La comparaison avec l'usine est appliquée aussi à la PMI, en Seine-Saint-Denis, par une mère de famille nombreuse, aide-soignante dans un hôpital :

« J'ai été une fois à la PMI et je n'ai pas trouvé cela très agréable, beaucoup de bruit, beaucoup de monde, du temps d'attente. J'y suis allée pour aller faire vacciner un de mes enfants, pour le BCG parce que j'avais un médecin qui ne voulait pas le faire et il m'a envoyé à la PMI parce que à l'époque, c'était encore obligatoire, ça doit être A. Par rapport à mon médecin traitant qui me traitait d'habitude, j'ai trouvé que le suivi était un peu léger, j'ai trouvé que c'était vraiment de la chaîne, voir de l'enfant à la chaîne et je n'ai pas trouvé ça très confortable. » (SSD_NB_RUCSup_M).

Par-delà l'inhumanité des comportements, la critique vise aussi l'incohérence de l'univers hospitalier : une division du travail peu lisible pour la patiente et des conseils parfois contradictoires :

« Il y a une incohérence au niveau du discours dans les maternités qui est flagrante et qui est vraiment partagée pour le coup hein, je trouve ». [...] Je trouve qu'on est dans une vulnérabilité qui est... Où on aurait besoin d'être rassurée. Et je pense qu'on est face à des discours qui perdent toute leur cohérence : que ce soit au niveau de l'enfant, de comment on va le faire dormir, sur soi, pas sur soi. Ce n'est pas juste à droite ou à gauche. Si vous voulez, c'est prendre l'enfant sur soi, pas sur soi, sur comment l'allaiter, sur... Et moi, je trouvais que c'est les moments où on est le plus perdue, c'est ça. Donc, si j'ai un coup de gueule à passer, c'est celui-là. [...] D'abord, on ne sait jamais qui vous parle. Elles sont toutes habillées de la même façon. C'est affreux, on ne sait jamais qui est la sage-femme, qui est l'infirmière, qui est l'aide-soignante. Toutes vont vous dire quelque chose et toutes vont vous dire quelque chose de différent. » (CO_NB_RUCSup_B).

En outre, des cas exceptionnels de soucis administratifs ont pu être relevés. Par exemple, pour une femme, des problèmes d'affiliation à la sécurité sociale l'ont conduit à monter un dossier de « femme à la rue » :

« Le pire ça a été ma fille, la numéro deux, elle a 6 ans. J'ai quitté ma sécurité sociale étudiante et la sécurité sociale a mis 6 mois à me faire une carte vitale ce qui fait que je n'ai pas pu être suivie. Je n'ai pas eu le droit d'être suivie à l'hôpital puisque je n'avais pas de carte

de sécurité sociale et donc mon gynécologue de ville a commencé à monter avec moi un dossier de femme de la rue (rires). » (SSD-NB-RUCSup_M).

4.2.2.4. Le jugement ou la peur d'être jugé(e), le reflet d'un conflit de normes larvé

Parmi les expériences difficiles voire traumatisantes vécues dans les interactions entre familles et professionnels de santé, la question du jugement apparaît centrale. Elle émerge sous une double face : le jugement effectivement prononcé par un professionnel et reçu comme une blessure ; la crainte d'être jugé, alimentée par l'angoisse de ne pas être reconnu un bon parent. Par ailleurs, la crainte d'être jugé concerne surtout les parents, et singulièrement les mères, qui ne disposent pas de modèles parentaux solidement constitués et légitimes à leurs yeux qui leur permettraient, soit de traduire sous forme de désaccord leur réaction à l'égard du praticien, soit d'adopter une attitude pragmatique, non conflictuelle, comme on l'a vu plus haut.

Des jugements explicites, déplacés voire traumatisants

Les jugements rapportés lors des entretiens portent sur la situation sociale (revenus de l'assistance), sur la configuration familiale (cas des homoparents) ou sur le comportement parental. Une mère française d'origine malienne sans emploi, vivant en Seine-Saint-Denis, relate une remarque déplacée de l'équipe médicale lors de son accouchement⁷⁵ :

« Un jour j'ai entendu, quand j'ai accouché de lui (montre son bébé) ils m'ont dit : "Ah ben, ça y est, vous n'avez plus besoin de travailler parce qu'avec ce que vous allez toucher". » (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

Les homoparents aussi s'attirent parfois des commentaires blessants, lourds de jugement, en particulier les couples d'hommes :

« Un jour, on a voulu changer de pédiatre parce que c'était plus proche de chez nous et que je voulais "tester", en allant spontanément chez quelqu'un dans le 15^{ème}. Effectivement j'ai eu une très mauvaise surprise. J'étais tout seul. Avec la pédiatre du 15^{ème}, je lui ai donc raconté comment elle était née puis apparemment, c'est quelqu'un de très conservateur. J'ai eu des remarques du genre : "Ah bon ! Mais la maman, elle ne la veut pas ? Ah bon, mais comment ? Et puis je ne vois pas pourquoi ça ferait des enfants plus monstrueux que les autres ! ". Des trucs très agréables... Ça dépend de quel côté on le voit ! Et des conneries comme : "Et qui fait la femme à la maison ?" » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

Au-delà du jugement explicitement formulé, la non reconnaissance du deuxième parent par l'équipe de la maternité est particulièrement mal vécue même si, d'après nos entretiens, elle constitue plutôt l'exception que la règle :

« Toi, tu n'as pas eu de problèmes. Moi, par contre, je n'existais pas. [...] On avait demandé au personnel médical comment s'était passée l'opération et tout. Moi, ils n'ont pas voulu me répondre. Ils ont accepté de répondre parce que ta mère, elle a dit que c'était ta mère. Cela a même un peu agacé ta maman. Elle a dit : "Mais, c'est sa compagne...". Elle était un peu agacée, sa mère. Non, là, ils n'avaient pas été très cool. Avec moi ils n'avaient pas été très cool. [...] Au départ, ils ne voulaient pas qu'E. monte dans la chambre. J'ai dit : "C'est un tout petit bébé, on ne peut pas le laisser comme cela sans voir du tout sa maman pendant huit jours". [...] Je me suis dit : "Peut-être qu'au départ, ils ont cru que j'étais juste une amie. Dans

⁷⁵ Cf. Partie 2.1.2.4.

ce cas, c'est normal qu'ils réagissent comme cela". Quand j'ai bien expliqué que je n'étais pas une copine mais que j'étais bien la compagne de M. et donc la deuxième maman d'E., cela n'a pas changé leur attitude [...]. J'avais préféré M. parce qu'ils m'avaient vachement bien intégrée. C'est quand même mieux d'être intégrée. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2).

Pour cette mère de famille nombreuse en Seine-Saint-Denis, les jugements dont elle a souffert la disqualifiaient en tant que mère et en tant que personne :

« On m'a dit que j'étais une mauvaise mère [...] Elle m'a prise pour la dernière des imbéciles. » (SSD_NB_RUCSup_M).

La blessure ressentie peut provenir aussi de conseils intrusifs, en contradiction avec les façons de faire spontanées de la mère, comme c'est le cas pour cette mère de famille nombreuse, femme de médecin, en Côte-d'Or :

« Je sais pas comment vous dire... Mais elles [les sages-femmes] ont une manière de voir les choses qui sont : " Ne prenez pas votre enfant dans les bras, laissez-le dormir dans le lit " et tout. Elles m'ont finalement énormément blessée. Et je pense qu'elles ont créé énormément de blessures dans mes premières relations avec mes enfants, mes trois premiers... Jusqu'au jour où j'ai rencontré quelqu'un de génial. » (CO_NB_RUCSup_B).

La culpabilisation est souvent plus larvée, comme dans ce récit d'un couple vivant en Seine-Saint-Denis (père consultant, mère comédienne) :

« Il m'avait donné une ordonnance notamment pour faire une échographie qui était obligatoire de son rein à l'âge d'un mois et puis bon, sur le coup tu es quand même un peu ailleurs donc je n'ai pas tilté et quand j'ai été obligée de prendre le rendez-vous, j'ai eu un mal de chien à trouver une place parce qu'une échographie sur un bébé, tous les hôpitaux ne le font pas bien sûr et donc je ne savais pas quoi faire. [...] Parfois moi c'est ça qui me frappe aussi, c'est que de temps en temps, ils ont une façon de te dire les choses... Comme ne serait-ce que là récemment, depuis... là on est suivi pour elle à D. (hôpital public) justement et quand j'ai amené... je me souviens, une des premières choses que le médecin m'ait dite, au demeurant elle était très bien mais la première chose qu'elle ait dite c'est : " Vous n'avez fait la radio que maintenant ? " [...] [le père] Un peu culpabilisant... [la mère] Ça me crispe parce que ça m'énerve de... je pense que, on a en tout cas chez certains, je pense que ça peut être très difficile d'entendre, de s'entendre parler comme ça. Parce que nous à la rigueur, on a une certaine éducation qui nous permet de, éventuellement, répondre, mais je pense à certaines personnes à qui on n'a pas forcément appris, tu vois, à dire : "Ce n'est pas parce que tu es médecin que tu es plus intelligent que moi". » (SSD_2enfants_RUCSup_R).

La crainte d'être jugée

Du jugement explicite au jugement perçu, la frontière reste ténue. Cette mère sans emploi d'origine malienne parvient à faire la part des choses :

« Par exemple à la maternité, quand je changeais le petit, on me rappelait toujours : "Faut pas le laisser comme ça sur la table à l'anger", alors que le lavabo il est juste à deux pas. C'est des critiques. Bon ça va, il faut bien les prendre mais je disais : "Ne vous inquiétez pas. L'instinct maternel il est là ". Ça veut dire que c'est rapide, je fais juste ça et ça y est. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est rien. Je ne l'ai pas mal pris, mais des fois... » (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

C'est aussi l'expérience de cette mère de famille nombreuse, d'origine sénégalaise en Seine-Saint-Denis :

« Oui on te demande à quelle heure tu as donné le sein, à quelle heure tu as donné le biberon, à quelle heure il a fait ses selles. Ils te posent cette question, mais moi j'avais du mal à donner l'heure exacte qu'il avait pris le sein quoi et voyez à la fin elle m'attendait, elle disait : "Mais Madame, vous devez savoir à quelle heure il a pris le sein". » (SSD_ET_NB_RUCInf_S).

La crainte d'être jugé est renforcée par le doute du parent sur lui-même. Cette mère de famille nombreuse, assistante de service social en Seine-Saint-Denis en est même venue à éviter la PMI pour échapper à cette forme de culpabilisation larvée :

« Je n'ai pas tellement amené mes enfants en PMI parce que je trouve qu'il y a toujours un regard du professionnel qui va te dire : "Il est un petit peu gros, il est un petit peu maigrichon ". S'il est trop gros, c'est que tu le nourris mal, s'il est maigrichon, tu le nourris pas assez bien, s'il pleure beaucoup c'est parce que... Parce qu'on est pareil, moi au bout de mon quatrième ils arrivent encore à me déstabiliser des fois et puis à me faire douter de... surtout qu'il n'y a pas besoin de ça pour douter. » (SSD_NB_REC_RUCSup_S).

D'autres familles expriment ce sentiment d'être plus jugé que soutenu lorsqu'elles fréquentent la PMI, particulièrement en Seine-Saint-Denis :

« Une fois j'ai vu la puéricultrice où R pleurait beaucoup, elle pleurait tout le long de l'entretien, c'était avant un rendez-vous avec un médecin, je pense qu'elle n'avait même pas un mois, elle m'a dit : " Je ne peux pas continuer l'entretien comme ça, ça me fait mal au cœur de voir votre enfant, on ne peut pas laisser un bébé pleurer comme ça sans le consoler, pourquoi vous ne la prenez pas dans vos bras ? ". Alors, culpabilisée au maximum. Alors qu'elle était dans les bras de son papa, ou soit dans mes bras, sauf qu'elle ne se calmait pas, parce que je pense que tout simplement elle avait faim, c'était le problème que j'ai jamais eu assez de lait. [...] Donc je ne sais pas, je me suis sentie jugée, pas aidée et tout ça, du coup j'ai pris rendez-vous chez le pédiatre, dans le privé, tranquille et ça a été beaucoup mieux. (...). Mon regard a changé sur les PMI. T'es vite, t'as l'impression, repérée, marquée, du coup t'as l'impression que tu ne peux pas avoir des coups de mou, des coups d'interrogation où vraiment... que si tu montres une faille, ils vont s'engouffrer, garder ça. » (SSD_ET_RUCSup_L).

« Je ne dirais pas que ça va avec la PMI parce que le médecin que je voyais pour ma fille, je l'ai gardé pour le petit, ça s'est bien passé. Mais la dernière fois, je n'ai pas aimé la façon dont elle m'a parlé. Quand il est à la maison, je le laisse faire ses bêtises mais quand on est à l'extérieur, j'essaie de faire en sorte de limiter les bêtises pour lui. Donc là, il commençait, ils ont marché très tôt, elle 9 mois, lui 11 mois, donc c'est : je prends tout, je jette tout donc j'essayais de le canaliser un peu. Et elle m'a dit : "Mais laissez le faire ". J'ai dit : "Oui, je veux bien le laisser faire mais là on est dans votre salle de consultation ". Je ne connais pas ce qu'il y a, ce qu'il n'y a pas, s'il peut se blesser, pas se blesser, si il y a des choses ou pas. Et là, elle m'a dit : "Oui je le couve trop, je m'agence trop nana". J'ai pas aimé et ce que j'ai fait, j'ai annulé tous les rendez-vous et je ne vais plus à la PMI parce que je n'ai pas aimé, oui oui, moi je suis comme cela, moi je n'aime pas qu'on me contrarie. » (SSD_2enfants_Guadeloupe_RUCSup_N).

La crainte d'être jugée ne s'exprime pas uniquement à l'égard des institutions comme l'hôpital ou la PMI, mais aussi vis-à-vis des professionnels de santé du secteur libéral. Dans ce cas, elle conduit généralement à changer de praticien :

« Je suis allée voir une psy. Je lui ai raconté des choses et elle avait une manière de rire qui m'a dérangée. Donc, j'ai dit : "Bon, bah salut ". » (CO_MONOP_RUCInf_P).

« J'avais rendez-vous avec je ne sais pas comment elle s'appelle, un médecin d'alimentation du jeune enfant. Donc peut-être c'est moi qui me suis sentie agressée, j'étais à fleur de peau, je n'en sais rien. Elle me disait, si elle commençait à manger elle me dit : "Mais qu'est-ce que vous lui donnez à manger ? ", je dis, " Ça et ça ", elle disait : " Non, mais il ne faut pas, il faut plutôt lui donner ça, ne donnez pas tout ça, c'est trop tôt ". Donc moi du coup je me suis sentie un peu agressée mais je pense que c'est elle qui avait raison, bon quoi elle faisait juste son travail, elle me donnait ses conseils mais moi, pour le coup, j'avais l'impression que ce que je faisais, c'était pas bien. » (SSD_ET_REC_NB_RUCSup_D).

4.2.2.5. Des affrontements qui débouchent rarement sur un conflit judiciaire

Certains parents s'affrontent ouvertement avec les professionnels de santé, même si cela débouche rarement sur un conflit judiciaire, comme en témoignent les récits suivants :

« [Le père] a dit : "Vous ne le mettez pas sous antibiotique comme ça, c'est hors de question, vous nous prévenez, vous nous expliquez, vous ne nous balancez pas ça comme ça !" Le pédiatre a répondu le poil hérissé : "Si vous n'acceptez pas que votre enfant soit sous antibiotique, moi je préviens le juge".» (CO_NB_RUCSup_Des).

« Alors à Bergerac, ils l'ont pris tout de suite, ça s'est super bien passé et puis ils lui ont dit : " Je ne sais pas ce qu'ils vous ont fait à l'hôpital à Paris, c'est en train de se refermer, la plaie bourgeonne, il n'y a rien à faire et il aura une cicatrice à vie, une belle cicatrice à vie" [...] Mon mari est revenu furax à la maison, il fallait calmer le mari. Je lui dis : "Ecoute, maintenant c'est fait c'est fait, on peut plus rien faire". Il dit : "Oui, je vais porter plainte contre l'hôpital - parce que mes enfants font de la publicité les deux derniers font de la publicité - Tu te rends pas compte !" [...] "Tu peux porter plainte autant que tu veux, de toute façon on ne donnera pas suite parce que ça passera dans les courriers oubliés, parce que ça les intéresse pas". » (SSD_ET_RUCSup_M).

Dans le récit suivant, c'est la fragilité du couple d'hommes au regard de la loi qui va arrêter le déploiement du conflit :

« Ça a commencé à N. (hôpital public). Au retour, elle a fait un ictère du nourrisson qui n'a pas été diagnostiqué en Belgique au départ. [...] Donc en fait, elle avait un ictère, elle a fini en pédiatrie à N.. Je vous passe les détails... Parce qu'en principe, c'est une prise en charge qui est directe... Elle n'était pas en maternité, donc c'était un cas compliqué. En pédiatrie, ils n'ont pas l'habitude de gérer ces situations-là. Ils n'ont pas l'appareil, ils ont dû se renseigner. Ils ont fait certaines erreurs graves de parcours de soin [...]. Bref. Donc le lendemain matin, visite de la chef de service avec tout le tralala... Elle nous demande de raconter l'histoire, comment un bébé de cinq jours débarque avec un papa sans la maman. [...] Pour résumer, c'était en gros : "Je ne dirai rien parce que vous êtes médecin et que vous pouvez subvenir aux besoins de l'enfant et compenser par ce côté médical l'absence d'instinct maternel qui, lui, est indispensable pour dépister des choses qui n'iraient pas chez le nourrisson... ». Autrement dit, pour nous c'était un signalement pour enquête... [...]. Comme si on disait à une femme qui vient d'accoucher : "Heureusement que vous avez votre mari parce que vous êtes incapable !". Je ne suis pas sûre que ce soit bien vécu... Donc voilà, mais faire un courrier, pour qui ? Pour quoi ? Pour nous mettre en danger... C'est notre situation de fragilité par rapport à l'Etat, les lois françaises, etc. [...] Le contact s'est très bien passé en fait avec les infirmières. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8)

Confrontée à une erreur médicale sérieuse, cette mère, enseignant-chercheuse en région parisienne, envisage un procès mais ne passe pas à l'acte :

« Ça les stressait que je n'accouche pas vite puisqu'ils n'avaient pas eu le temps de faire ce test, donc ils m'ont déclenchée avec des hormones et la prostaglandine. J'ai mal réagi à cette hormone et donc en 5 minutes j'étais au bloc opératoire sous anesthésie générale et je ne pouvais pas accoucher et mon bébé est né. Il a été en réa [...] Ça a été apocalyptique, stressant, mal géré, atroce et bon, de la part de la sage-femme qui a mis le gel de prostaglandine, ça a été atroce aussi. [...] Quand on se réveille d'anesthésie générale à l'autre bout de L. dans la salle de réveil, à côté de la dame qui a eu sa prothèse totale de hanche et qu'on demande : " Est-ce que mon bébé est vivant ? " et que personne ne vous répond parce qu'ils ne savent pas. Donc, ils regardent sur le lit : " Ah oui, maternité, on va appeler ". C'était vraiment très, très nul. [...] Moi j'avais la haine, j'avais l'impression qu'il y avait une faute médicale grave, j'aurais pu faire un procès à L. Quand je suis retourné à L., je me souvenais du nom de la sage-femme, j'ai dit juste, il faut mentionner dans mon dossier que je ne peux pas la revoir. Après mon deuxième accouchement, je lui ai pardonné parce que j'ai eu un deuxième accouchement différent, apaisant mais après le premier accouchement j'avais une haine terrible. » (Paris_2enfants_RUCSup_LeB).

4.2.2.6. Les choix de recours aux professionnels

Globalement, les arbitrages réalisés apparaissent davantage contextuels, en fonction de la proximité géographique, des expériences passées et de la réputation, que soumis à des préférences affirmées entre public et privé. Au niveau du choix de la maternité, certains entretiens font néanmoins état d'un attachement ou tout au moins d'une préférence pour l'hôpital public, en raison de la sécurité et de l'équité de traitement :

« Je n'ai pas eu l'impression de manquer d'information. Mais ça s'est bien passé. Mes quatre accouchements, je les ai faits à l'hôpital public. Volontairement, parce que je savais que dans une clinique privée, l'hôpital public est une maternité de niveau 3 ou 4, quand il y a des problèmes, systématiquement les bébés sont rapatriés à l'hôpital et les mamans sont séparées des enfants. Qu'est-ce qui a changé depuis le premier ? Le temps de séjour est plus court. Mais ça m'arrangeait plutôt. » (CO_REC_NB_RUCSup_S).

« Ici, quand je suis allée à l'hôpital J. pour accoucher, j'étais étonnée. Je me suis dit : " Il ne leur manque que d'attester de leur foi (chââda) pour mériter le Paradis ". Ils ont fait des choses..., ils te considèrent comme un être humain. Mais ce n'est pas comme au pays. Au pays, je t'assure qu'ils n'en ont rien à faire. À l'hôpital, tu pourrais accoucher dans le couloir ! Premièrement tu accouches dans le couloir et encore ... si tu as de l'argent. Ah ! Si tu as de l'argent (rires) ils te font bien accoucher ! [...] En France, c'est ça ils nous ont tous mis sur un même pied d'égalité : celui qui a de la richesse et celui qui n'en a pas. Quand tu vas à l'hôpital, ils te prennent en charge, que tu aies de l'argent ou que tu n'en aies pas. » (SSD_ET_NB_RUCInf_C).

Pour ce couple de Côte-d'Or qui s'est vu imposer un accouchement à la clinique, l'expérience n'a pas été concluante :

« Non, ce n'était pas un choix mais c'était le problème que, le gynécologue, il suivait les grossesses qu'il avait à la clinique. Parce que, moi, je voulais l'hôpital. Il m'a dit : " Non, non, moi je ne suis personne à l'hôpital, c'est à la clinique ". J'arrivais et elle a accouché à une heure et quelques du matin, qu'elle est arrivée à 3 heures de l'après-midi. Et il n'est pas venu, le gynécologue. Il n'a pas pu assister, d'accord. On comprend. Mais le lendemain, il n'est même pas venu ! Il a donné l'ordonnance, il a fermé la porte et il s'est barré. Même pas dire : " Félicitations " ou quelque chose. Le premier, l'aîné là, il a chopé la jaunisse. Puis ils ont mis les lunettes. Puis, un bon soir, ma femme est arrivée pour le voir, les lunettes retirées. Et puis, l'infirmière, elle était hop avec son amant dans sa chambre. C'est rare mais c'est ce qui nous est arrivé avec la première. » (CO_ET_RUCSup_G).

L'arbitrage entre suivi par la PMI, par le médecin de famille ou par un pédiatre libéral reste aussi difficile à interpréter, mis à part le fait que le recours au pédiatre paraît plus important en Région parisienne et quasi systématique chez les homoparents. Mais la plupart des entretiens évoquent davantage une complémentarité qu'un arbitrage entre ces différentes formes de recours.

Concernant le choix entre secteur libéral et secteur public dans la recherche d'un psychologue, nous avons recueilli un seul exemple d'arbitrage très argumenté :

« Notre quotidien, c'est qu'on a des enfants en souffrance dans les écoles. Maintenant je ne propose plus du tout de CMPP [*Centre médico-psycho-pédagogique*] et de CAMS [*Centre d'action médico-sociale*]. C'est fini fini ! On n'en voit pas les fruits. Moi je dis aux gens : "Vous voulez un conseil, je vous le donne. Ça fait 12 ans que je suis directrice, 20 ans que j'enseigne, on en a envoyés des enfants au CMPP, CAMS, ça ne porte pas de fruit. On n'a jamais de retour, on ne sait pas ce qui s'y passe". Et les parents nous disent qu'ils n'ont pas de retour. La seule chose, c'est qu'ils ramènent des dessins, c'est le grand truc ! Je leur dis : "Si vous voulez quelque chose d'efficace, allez voir quelqu'un en libéral, ça va vous coûter 65 euros de l'heure mais au moins, il y a une obligation de résultat". Quelqu'un qui se met en libéral, s'il n'a pas d'efficacité, les gens ne viennent plus chez lui. J'en suis arrivée là ! »
(CO_NB_RUCSup_C).

4.2.3. Le social et l'éducatif : entre étayage, intrusion et non recours

L'un des résultats intéressants de l'analyse de données (Chapitre 3) montrait le rôle déterminant du recours aux institutions socio-éducatives (axe 2) et sa relative indépendance à l'égard du recours aux aides matérielles sous conditions de ressources (axe 1). Nous allons voir que le recours aux structures socio-éducatives constitue un enjeu parfois très vif qui engage à la fois des situations sociales et des valeurs.

4.2.3.1. Les interactions avec les structures d'accueil et les modes de garde

Contrairement aux relations avec le monde médical, qui constituent un passage obligé à la naissance d'un enfant, les familles bénéficient d'une relative marge de manœuvre dans le choix du mode de garde qu'ils choisissent pour leur enfant. Les positionnements des familles sont multiples, depuis le non recours jusqu'à l'embauche d'une assistante maternelle en passant par l'inscription dans diverses structures d'accueil collectif.

Le non recours aux systèmes de garde : un phénomène relativement répandu, dans des milieux sociaux pourtant très contrastés

Le recours à un mode de garde est contraint par l'offre locale et sa structure et sa rareté, mais au-delà de cela, on observe des non recours volontaires. Un quart des familles interrogées ne bénéficient d'aucun système de garde. Ces refus concernent essentiellement deux types de familles, sociologiquement et culturellement très contrastées : des familles nombreuses catholiques et des familles de milieu très modeste, souvent immigrées. La majorité des familles expliquent leur choix par leur méfiance vis-à-vis des modes de garde proposés (collectifs ou individuels) et par la conviction que la mère reste le seul système de garde bénéfique pour l'enfant. Elles mettent en avant l'intérêt de l'enfant comme motif premier. Plusieurs mères arrêtent ainsi de travailler pour éviter de faire garder leurs enfants en bas âge. Cette priorité est affichée notamment par plusieurs femmes catholiques de milieu aisé qui

abandonnent des professions qualifiées pour, selon leurs termes, « faire le choix de la famille ». Une mère de famille nombreuse déclare ainsi :

« Moi, je garde mes enfants, c'est les enfants d'abord. Après, si on a besoin de moi, éventuellement, je viens. Nous, on a vraiment le choix de famille nombreuse. Donc les enfants qu'on a voulus, il fallait qu'on s'en occupe. Je ne concevais pas de les laisser à quelqu'un d'autre. » (CO_NB_RUCSup_Des).

Dans les témoignages, la demande de garde s'apparente à une démission vis-à-vis du devoir maternel, source de forte culpabilité pour les mères. Les normes culturelles du milieu catholique valorisent fortement le modèle de la mère disponible, consacrée à une famille nombreuse. Une mère catholique ayant maintenu sa vie professionnelle jusqu'à son troisième enfant, évoque la pression familiale qui a finalement contribué à modifier son choix :

« Mes parents, pour eux, c'était totalement inconcevable ce que je vivais, parce que je ne gardais pas mes enfants. C'était quelque chose de difficile à entendre dans le milieu dans lequel je suis. » (CO_NB_RUCSup_B).

Ce choix du non recours au nom de « l'intérêt de l'enfant » se paie pour certaines femmes au prix fort. Cette mère explique que la vie au foyer lui est pesante, que ne pas avoir de salaire propre est « un renoncement », qu'elle n'a l'impression de n'avoir aucune « vie sociale » valorisante, ni rien à raconter à part « la colère, le pot ». Cependant, elle ne regrette pas son choix, elle n'envisage pas d'autres solutions tant que tous ses enfants ne sont pas scolarisés à l'école élémentaire.

A l'autre bout du spectre social, dans un contexte socio-économique défavorisé, d'autres femmes - seules ou en couple - associent également la demande de garde à une défaillance maternelle. La crainte de l'inconnu, la méconnaissance de personnes ou de structures dignes de confiance font partie des arguments avancés pour expliquer le refus de garde. Plusieurs mères, qui parfois partagent leur inquiétude avec le père, expriment leur réticence à confier leur enfant à un inconnu, ou leur difficulté à s'en séparer. Un couple d'origine maghrébine exprime ainsi sa profonde crainte de l'environnement dans lequel grandissent ses trois enfants. Leur refus de garde s'inscrit dans une attitude générale de repli et d'inquiétude face à un contexte social et culturel perçu comme étranger et contre lequel il faut se protéger. Le père explique qu'étant « musulman dans un pays différent » ils doivent lutter s'ils veulent préserver leur valeurs et leur culture :

[La mère] : « La crèche c'est la maison c'est la maman. On n'a pas de nounou, ça ne me dit rien. Si mes filles ne sont pas avec moi ou avec leur père, je n'ai pas confiance. [Le père] : « On a beaucoup de doutes. Nous, on est comme ça. J'appelle tout le temps la maman, quand je suis au travail pour lui dire : « Fais attention à la petite ». On a toujours peur. (La mère) : « Oui je me fais trop de souci mais c'est une bonne chose d'être comme ça. Elles sont plus en sécurité. » (CO_ET_RUCSup_BA).

Cette prise de position n'empêche pas une certaine ambivalence de la part de la mère, et le sentiment d'un manque d'ouverture pour les enfants :

« Les autres qui font garder leurs enfants, je me dis que j'aurais aimé faire ça aussi pour les enfants, pour qu'ils connaissent autre chose, d'autres enfants. Mais je ne peux pas, j'ai peur. » (CO_ET_RUCSup_BA).

La complexité du dilemme emploi ou garde des enfants et l'ambiguïté des choix transparaissent dans certains témoignages. La femme d'un couple au chômage depuis deux ans, dans une situation financière et sociale extrêmement précaire déclare qu'elle serait plus épanouie si elle travaillait mais que la garde des enfants serait problématique si elle et son mari retrouvaient tous deux du travail. Le choix du non recours associe dans ce cas plusieurs arguments : l'intérêt des enfants, l'absence de proximité des crèches, et la méconnaissance d'autres modes de garde.

D'autres motifs peuvent être avancés, comme la fierté de montrer que l'on peut s'occuper de ses enfants chez une mère précoce en quête de légitimité maternelle. Seule avec ses deux enfants, cette mère très jeune met un point d'honneur à assumer seule la garde quotidienne de ses enfants, sans demander de soutien ou de relai, même à des proches :

« J'ai toujours dit : "Je n'aime pas déranger". Je ne veux pas qu'on prenne du temps de la vie de chacun alors qu'on doit tous se débrouiller. A part mamie et papy : il n'y a qu'eux qui ont une place dans la vie de mes enfants, à qui je peux les confier. Mes copines, copains, garder mes enfants: non merci. J'ai eu mes enfants tôt, je ne veux pas qu'on dise : "Elle les a eu trop tôt. Il faut qu'elle profite de la vie encore". Je peux en profiter avec mes enfants ». (SSD_ET_REC_MONOP_RUCInf_K).

Les raisons pour ne pas confier ses enfants sont donc multiples : absence de confiance dans l'offre de garde, peur de confier son enfant à un inconnu, difficulté à s'en séparer, volonté de prouver sa capacité d'assumer sa maternité, particulièrement dans les situations où cette légitimité est mise en cause et doit être revendiquée.

Le recours aux modes d'accueils collectifs : le premier choix pour une majorité de familles

Le premier constat que l'on peut faire sur les modes d'accueils collectifs concerne la très forte pénurie de l'offre proposée. Plus d'un tiers des familles interrogées sur les deux départements, et sollicitant ce mode d'accueil, n'ont pu obtenir de place en crèche. Parmi celles qui y sont parvenues, cinq ont obtenu une place après avoir exercé des pressions fortes auprès de la mairie, du conseil général ou même de la crèche elle-même. Plusieurs entretiens rendent compte « d'esclandres » effectués auprès des institutions, considérés par les familles comme indispensables pour débloquer leurs situations désespérées. Précisons que cette pénurie touche bien plus fortement la Seine -Saint -Denis que la Côte-d'Or, où elle reste malgré tout évoquée.

La crèche représente ainsi pour une majorité de parents le premier choix, souvent non satisfait faute de place. **La pénurie de places dans les structures d'accueil entraîne des situations très problématiques pour des femmes qui travaillent et ne disposent pas de revenus suffisants pour embaucher une assistante maternelle.** Elle restreint l'accès des femmes au travail et aux études : plusieurs arrêtent de travailler, modulent leur temps de travail, choisissent des temps partiels contraints ou renoncent à un emploi stable du fait du problème de garde. Une mère de famille originaire d'Afrique noire, mère de six enfants, vivant dans des conditions très précaires, explique qu'elle a beaucoup de mal à faire garder ses enfants et que cela nuit fortement à son travail. Elle évoque la fragilité de ses solutions de fortune pour la garde du dernier :

« J'ai des difficultés pour le garder : la voisine ne veut plus. Souvent même je suis obligée d'appeler le travail et de mentir en disant que mon fils est malade parce qu'il n'y a personne pour le garder. » (SSD_ET_NB_REC_RUCInf_K).

Plusieurs mères évoquent l'indifférence voire la culpabilisation des institutions vis-à-vis de leur demande de garde, qui doit souvent être justifiée. Une femme aide-soignante, mère de quatre enfants décrit sa recherche de modes de garde comme un parcours du combattant qui l'a menée à interrompre ses études d'infirmière.

« Le plus dur ça a été les modes de garde. La première fois que j'ai monté le dossier de demande de crèche à Paris, ils m'ont dit: « Ecoutez madame, en tant qu'étudiante vous pouvez garder vos enfants». Je faisais des études d'infirmière à l'époque. Je me voyais tout à fait emmener mon fils en réa et lui dire : "Mon chéri, tu ne bouges pas et tu n'attrapes pas de maladie" (rires). Donc, en fait avec mes enfants, j'ai dû arrêter mes études. » (SSD_NB_RUCSup_M).

Pour les haltes-garderies, le problème est un peu différent. Plusieurs mères en Côte-d'Or, sans emploi ni formation en cours, se plaignent de ne pas bénéficier de créneaux fixes pour des gardes occasionnelles. L'absence de prévisibilité interdit toute organisation anticipée des emplois du temps ce qui limite fortement les libertés de manœuvre. La pénurie de l'offre accentue la mise en concurrence des familles et génère des tensions entre les mères qui travaillent (et s'estiment prioritaires) et celles qui revendiquent des places occasionnelles même si elles ne travaillent pas. Une jeune mère de quatre enfants, catholique pratiquante, qui a fait le choix d'interrompre son travail pour s'occuper de ses enfants, considère tout de même qu'il serait légitime dans sa situation d'avoir accès à des modes de garde collectifs occasionnels facilement. L'éloignement de ses propres parents, et l'indisponibilité de ses amis, en emploi pour la plupart, la privent de toute possibilité de relai et de temps sans ses enfants. Le niveau d'isolement social et familial devrait constituer selon elle un critère d'accès régulier aux structures d'accueil. A cours de solution, cette mère de famille dit envisager ainsi une inscription fictive dans une formation pour obtenir une place en halte-garderie :

« Moi, je suis au foyer. Néanmoins, je n'ai pas ma famille sur la ville, je n'ai personne pour garder mes enfants à part des amis à droite à gauche. Et je trouve qu'on n'a presque pas de sas pour faire les choses, même pour souffler ! Même si, parfois, ça peut être pour ne rien faire. » (CO_NB_RUCSup_B).

Le fonctionnement des structures varie sur ce sujet. En Côte-d'Or, plusieurs structures défendent l'accueil des enfants de mères sans emploi auprès des équipes et des familles, elles-mêmes, souvent trop culpabilisées pour oser y prétendre sans raison impérative. La responsable d'un centre social lutte quotidiennement contre cette réticence, et réaffirme, aux familles et aux équipes, « que les mères ont aussi le droit de vouloir souffler ».

Une attention particulière est également portée, par la PMI, les structures d'accueils et les services sociaux, aux familles vulnérables, pour des raisons sociales, psychologiques, voire psychiatriques. Les structures accueillent ainsi sur une durée maximum certains enfants pour les protéger d'un environnement familial jugé trop instable. Se pose dans ce cas la question de l'arbitrage délicat avec les familles sur les durées d'accueil en journée, afin de sécuriser l'enfant, et soulager les mères sans pour autant les décharger de leur responsabilité parentale.

Une perception minoritaire mais partagée par des milieux très divers : le modèle d'une organisation standardisée, indifférente voire négligente

Certains parents dénoncent un fonctionnement trop standardisé, offrant trop peu d'attention aux enfants. Une mère de famille nombreuse, coiffeuse, en milieu rural, qui partage avec son mari des convictions éducatives assez strictes et s'insurge contre le « laxisme ambiant », rejette dans le même temps le système jugé trop standardisé des structures collectives :

« Je ne mettrais pas mes enfants en crèche. Là-bas, un enfant doit manger à telle heure, il doit dormir à telle heure, il doit se réveiller à telle heure sinon vous n'êtes pas dans les clous. Moi je pense que chaque individu est différent. » (CO_REC_NB_RUCSup_B).

Dans un tout autre milieu social et culturel, un père de couple homoparental, parisien, de milieu aisé exprime un diagnostic semblable :

« C'est vrai qu'elles sont souvent débordées, les puéricultrices, six enfants à s'occuper, elles font de l'abattage. J'ai plusieurs patientes puéricultrices, elles font pipi-dodo-caca et c'est tout. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

Découlant du manque d'attention, la critique la plus fréquente concerne les négligences. Une mère de famille de six enfants, de milieu populaire, et qui a aussi exercé comme assistante maternelle, critique sévèrement le manque de soin apporté aux bébés dans les structures collectives. Elle n'a jamais fait garder ses enfants, et défend fièrement l'image d'une maternité naturelle, qui n'a pas besoin de soutien :

« J'ai fait l'expérience de la crèche quand L. était toute petite mais je n'ai pas aimé. Un jour, il faisait beau, elle s'était endormie dans la poussette, on les a récupérés trois heures après au même endroit, en plein cagnard, avec la couche jusque-là... On a dit : "Il faut qu'on trouve autre chose". » (CO_REC_NB_RUCInf_RG).

La rareté de l'offre en zone rurale aux confins du département de Côte-d'Or accentue la perception d'une offre insuffisante, notamment en termes de personnel formé. Une mère de famille nombreuse, habitant un village excentré de Côte-d'Or déplore ainsi la pauvreté de l'offre :

« On voulait mettre notre fils à une crèche. Les filles étaient hyper sympas, ça faisait un peu rural, mais pendant toute la visite, j'entendais les bébés qui pleuraient dans la chambre. Au début je n'osais rien dire, au bout d'un quart d'heure je le signale : " Ah bon ! ", elle me dit. Je me suis dit : " non, il ne va pas aller là ". Ils ne sont pas assez formés, ce ne sont pas des éducateurs de jeunes enfants. C'est bien le côté rural mais le problème, c'est qu'on est en bout de département, donc on est des zones un peu délaissées. » (CO_REC_NB_RUCSup_S).

A côté de ces critiques centrées surtout autour du délaissement, certains parents se sentent jugés par l'équipe éducative, et notent un manque de tolérance qui contribue à limiter la confiance dans l'institution. Une mère de couple mixte, assistante sociale, dénonce le fonctionnement « moralisateur » des crèches :

« J'ai une amie, comme elle travaillait, c'est son compagnon qui a fait l'adaptation et tout de suite on va lui dire : " Comment ça se fait, la maman est où ? ". Alors que quand c'est la maman qui fait l'adaptation, on ne va jamais lui dire : " Et le père, pourquoi il ne vient pas ? ". Ils sont vite dans le jugement, et ça je m'en rends compte, comme la PMI. » (SSD_ET_RUCSup_L).

De façon générale, pourtant, domine une figure positive de coopération harmonieuse entre parents et structures d'accueil

La plupart du temps perçues cependant très positivement, les structures d'accueil sont reconnues généralement pour la qualité de leur service : éveil de l'enfant, professionnels formés, période d'adaptation utile et bien menée, écoute des parents et des enfants, espace rassurant. Cette opinion positive traverse tous les milieux (excepté les catégories précitées usant du non recours). Ces deux mères de milieu aisé, vivant dans des grandes agglomérations, insistent sur la qualité des équipes professionnelles, compétentes et ouvertes vis-à-vis des parents :

« Les personnes qui travaillent sont très professionnelles. Elles ont vraiment une belle approche de la séparation de l'enfant. Même si l'adaptation peut être contraignante, je me dis que c'est une bonne chose pour l'enfant. Je trouve que c'est bien fait aujourd'hui. » (CO_NB_RUCSup_B).

« Les crèches municipales ont eu pendant longtemps mauvaise réputation parce que c'était le mouvement : " Pas de bébés à la consigne ". On reprochait aux crèches municipales d'être des usines où on déposait l'enfant mais ce n'est plus comme ça maintenant. Il faut redorer l'image des crèches municipales, on est très bienvenus en tant que parent dans les sections, on discute avec les professionnels. » (Paris_2enfants_RUCSup_LeB).

Une mère de milieu aisé en Côte-d'Or reprend enfin **un argument majoritaire en faveur de ce mode de garde : la possibilité d'éveil des enfants, grâce à la multiplicité et la qualité des activités :**

« J'ai choisi la crèche et j'ai trouvé ça vraiment très bien. J'ai deux crèches : une micro-crèche et une halte-garderie. Il se plaît plus dans la halte-garderie, ils ont des salles de motricité, ils écoutent de la musique. » (CO_REC_NB_RUCSup_S).

Le point positif majeur reste le soutien à la socialisation, jugée essentielle pour préparer l'entrée à l'école maternelle

Certains homoparents précisent leur attachement particulier à cette dimension collective, qui favorise une intégration jugée compromise par leur spécificité familiale. Un couple de femmes parisiennes affiche clairement les enjeux de normalisation que recouvrait pour elles l'inscription en structure collective :

« On voulait une structure collective. C'est important de s'investir, de s'intégrer pour passer "inaperçues", ce n'est pas le terme mais pour être considérées comme une famille "normale". C'est important, pour nous, de ne pas marquer encore plus notre différence, si on veut être intégrées. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_4).

La plupart des familles homoparentales témoignent d'ailleurs de l'accueil très positif des structures, même si la reconnaissance de la place du deuxième parent reste aléatoire selon les structures (admis ou non dans le conseil des parents, inscrit ou non comme deuxième parent dans la fiche d'inscription).

Des structures d'accueil véritablement étayantes et protectrices pour les familles isolées et vulnérables

La crèche représente enfin pour certains parents un véritable recours, dans le cas d'une situation conjugale ou/et professionnelle difficile. Une mère de famille nombreuse, de milieu populaire, remariée après une séparation, explique qu'elle mettait sa fille à la crèche en cachette de son mari, pour la sortir d'un contexte familial et professionnel inadapté. Le

recours à la crèche a constitué pour cette mère une véritable protection, nécessaire pour assurer à l'enfant un épanouissement que le milieu familial ne permettait pas :

« J'ai un premier mari qui était grippe-sous. Il disait que toutes ces choses étaient coûteuses, il ne fallait pas mettre les enfants à la crèche, il n'en voyait pas l'utilité. Vu que j'étais à mon compte, il trouvait que je pouvais garder mes enfants dans la réserve de mon magasin. Arrivé à un moment, j'ai mis ma fille en crèche le matin sans qu'il le sache, pour la sociabiliser avec d'autres enfants, pour qu'elle change un peu d'air aussi, qu'elle ne soit pas toujours dans un contexte d'adultes pas toujours facile et qu'elle ne reste pas dans la réserve. »
(CO_REC_NB_RUCSup_P).

Cette mère éprouve une profonde reconnaissance pour l'aide précieuse et le soutien moral apportés par la crèche lors de son départ du foyer avec ses enfants. Cette aide lui a permis de reprendre un travail, ce qu'elle souhaitait fortement pour des raisons autant financières que psychologiques. De ce point de vue, les lieux d'accueils représentent parfois de vrais points d'appuis sociaux pour les parents, débloquent des situations conflictuelles et favorisant la reconstitution des équilibres familiaux :

« Les crèches m'ont toujours aidée, il y avait du personnel et une directrice là pour vous soutenir. Quand je suis arrivée en leur disant : " J'ai absolument besoin d'une place, je viens de trouver un travail, jusqu'à présent j'étais toute seule avec mes enfants, j'ai besoin de travailler financièrement et mentalement ", la directrice a vraiment bien joué. Elle m'a dit : "Justement il y a une place et même si on n'en avait pas, on aurait bien trouvé une solution ". Vous avez des structures et des personnes assez compréhensives sur vos besoins.»
(CO_REC_NB_RUCSup_P).

Enfin les relais d'assistantes maternelles (RAM), considérés comme des structures souples, ouvertes, permettant l'échange, complétant de façon très bénéfique le mode de garde souvent jugé un peu fermé des assistantes maternelles, sont fortement valorisés dans l'ensemble des entretiens. Les parents apprécient que les assistantes maternelles aillent au relai pour ouvrir le cercle des activités et des relations de leurs enfants, et certaines mères gardant leurs enfants à domicile sont satisfaites de pouvoir également s'y rendre avec leurs enfants, pour bénéficier d'un espace de jeu et d'échanges. Ces structures sont particulièrement plébiscitées en Côte-d'Or où elles jouent clairement un rôle utile contre l'isolement tant des mères que des assistantes maternelles.

La garde individuelle par les assistantes maternelles : un second choix dans la plupart des cas

De façon générale, les assistantes maternelles ont mauvaise presse et suscitent beaucoup de réticences. Les parents déplorent ou craignent : des tarifs trop élevés, un système de rémunération compliqué et mal expliqué, le manque de contrôle et de garde-fou, l'insuffisante socialisation de l'enfant, l'imposition, par l'assistante maternelle, de ses convictions éducatives personnelles, des formations professionnelles insuffisantes. Pour toutes ces raisons, le recours à une assistante maternelle est choisi soit par défaut, du fait de l'absence de place en crèche, soit en raison de contraintes horaires plutôt que par conviction ou adhésion spontanée. La plupart des parents ayant recours à ce mode de garde s'en disent pourtant satisfaits après coup, tout en estimant qu'ils ont eu « la chance de bien tomber ».

Les récits les plus négatifs concernent la période très anxiogène du recrutement, très peu encadrée par les institutions

Plusieurs parents expriment le sentiment massif d'insécurité qui domine l'échange lors du recrutement. Ils décrivent des rendez-vous manqués, des problèmes d'incompréhension linguistique, des fausses références fournies par des amies des candidates, ou encore l'interversion avec une amie parlant mieux français lors de l'entretien de recrutement. L'inconfort du processus de recrutement est clairement renforcé par la suspicion forte véhiculée par la profession. Une mère parisienne de deux enfants, et de milieu aisé déclare :

« Le casting de nounous c'est horrible. Il y a des sites, par exemple " Bébé nounou.com". On met une annonce, c'est un casse-tête et c'est effrayant parce qu'en fait on confie ce qu'on a de plus précieux au monde à des gens qu'on ne connaît pas. Pour mon premier enfant on est tombé sur une folle qui nous a plantés au bout de quinze jours. Rétrospectivement on s'est dit mais c'est fou ! » (Paris_2enfants_RUCSup_LeB).

Les critères de recrutement opèrent un arbitrage toujours délicat entre des considérations pratiques (surtout la flexibilité horaire, souvent impérative pour les parents qui travaillent) et des priorités éducatives

Un motif important de satisfaction porte sur le caractère plus attentionné, plus maternant, de ce mode de garde par rapport à l'accueil des structures collectives. **Mais si la douceur et les « capacités maternelles » entrent en ligne de compte, l'éveil de l'enfant reste prioritaire.** La grande majorité des parents met l'accent sur le développement et la stimulation de l'enfant. Cette priorité est confirmée par les professionnelles des structures d'accueil qui décrivent des parents taraudés par l'inquiétude du retard dans les apprentissages et la préparation de l'école. Les priorités diffèrent de ce point de vue selon les milieux sociaux : les milieux supérieurs et moyens se montrent prioritairement vigilants sur l'éveil, les milieux modestes sur la proximité culturelle, les tarifs et les horaires. Cependant la distinction n'est pas systématique, et ceux qui « renoncent à l'éveil » disent souvent le faire à regret. Une mère de famille nombreuse, directrice d'école, exigeante sur les aspects éducatifs et ayant mis ses quatre enfants en nourrice témoigne de cette attention sur la question des apprentissages :

« [L'assistante maternelle] a plein d'activités où elles fabriquent des choses... Elle lui apprend plein de trucs, elle connaît ses couleurs, elle sait compter jusqu'à 2.... c'est une super nounou. Les enfants qu'elle a en périscolaire, elle arrive quand même à leur faire faire des activités entre 13h et 13h30.» (CO_NB_RUCSup_C).

Même lorsque le travail éducatif auprès de l'enfant n'est pas identifié à des activités d'éveil en tant que telles, il est perçu, comme pour cette mère de Seine-Saint-Denis, à travers l'effort de l'assistante pour voir d'autres assistantes, se déplacer au relais :

« La nounou prend son boulot à cœur. Elle bouge, elle va au relais des assistantes maternelles, elle sort beaucoup avec une autre assistante maternelle de son immeuble, elle bouge. » (SSD_ET_RUCSup_L).

Plusieurs parents de milieu aisé qui expliquent avoir en définitive privilégié la douceur maternelle dans leur choix de nounou, se sentent tenus de justifier leur choix, démontrant ainsi la prégnance des arguments en faveur du développement des apprentissages

Une mère de famille nombreuse, de milieu aisé et catholique, reconnaît être revenue sur ses premiers critères de sélection pour privilégier les qualités maternelles de l'assistante. Mais la

justification de sa démarche rend bien compte de la difficulté relative de défendre ce choix dans un milieu aisé :

« Je me suis aperçue que finalement, pour les premières années, un enfant avait vraiment beaucoup plus besoin d'affection que de bien parler français, bien parler anglais, manier son cube sur la droite sur la gauche. Et donc, j'ai vraiment marché au feeling. Il y a une dame ivoirienne qui m'a semblé correspondre à toutes les qualités de douceur maternelle et aimer les enfants. Elle ne parlait pas français le mieux du monde mais elle me convenait parfaitement parce que, moi, j'étais très absente de la maison et j'avais vraiment besoin de quelqu'un de maternel pour mes enfants. Et je ne pense pas qu'il ait beaucoup de retard en moyenne section maintenant parce qu'il avait une nounou ivoirienne de sa naissance à deux ans. » (CO_NB_RUCSup_B).

On retrouve les mêmes normes éducatives et la même ambivalence dans la façon dont un couple homoparental parisien, également très aisé mais d'un milieu socio-culturel différent, exprime son choix :

« L'assistante maternelle les emmène au parc, ils peuvent jouer. C'est basique, mais cela nous convient. Elle ne va pas le stimuler intellectuellement mais elle est chaleureuse, affectueuse, cela se passe bien. C'est l'essentiel pour le moment, pour les quelques heures où elle le garde. Mais dans les crèches, ils font d'autres choses sûrement, c'est plus stimulant. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_1).

On pourrait penser qu'un autre avantage de ce choix de garde concerne la possibilité d'une plus grande souplesse horaire que dans les structures collectives. **Dans les faits, les besoins de garde plus en plus morcelés des parents - effet direct de la précarisation du marché de l'emploi -, sont une source de tension fréquente.** Plusieurs parents, tels que cette mère, expliquent avoir dû changer leurs horaires de travail pour s'adapter aux horaires de garde de l'assistante maternelle :

« Les trois-quarts disaient qu'elles préféraient ne pas travailler que d'avoir un enfant à mi-temps. Quand j'ai vu que j'avais beaucoup de refus à ce niveau-là, j'ai vu avec mon employeur et j'ai pu me mettre à temps partiel sur des heures. Je travaille tous les jours mais je finis plus tôt. Et là, entre guillemets, j'ai eu plus de réponses positives. » (SSD_2enfants_Guadeloupe_RUCSup_N).

L'adaptation de l'assistante maternelle à ses emplois du temps variables est donc appréciée comme un précieux privilège par cette mère de famille monoparentale, travaillant de façon intermittente dans des activités culturelles et artistiques :

« [L'assistante maternelle] l'accueille à mes heures, qui ne sont jamais les mêmes. Et ça, c'est chouette parce que ce n'est pas toutes les assistantes maternelle qui font ça. Les assistantes maternelles sont maintenant tellement compliquées, contraignantes dans leurs horaires. Elles imposent : " Moi, je ne travaille que de 9h à 17h " ou " Je ne travaille pas tel jour "... les parents doivent se caler à leurs horaires. » (CO_ET_MONOP_RUCInf_P).

Les responsables de relais et de structures d'accueil estiment ainsi que l'établissement des horaires de garde constitue une source de conflit majeure entre parents et les assistantes maternelles. Ce conflit s'étend assez logiquement au respect des horaires déjà fixés. Une mère, directrice d'école, très consciente, du fait de sa profession, des contraintes horaires, dénonce l'absence de respect des cadres par les parents dans son propre champ professionnel,

et prend le parti des assistantes maternelles, relayant leur sentiment d'être peu respectées par des parents qui s'octroient systématiquement des marges de retard :

« J'entends aussi beaucoup de nounous qui se plaignent de l'attitude des parents. On dit 8h-18h et finalement deux mois après, ça devient 19h, le samedi matin etc. Les nounous n'osent pas dire non. Il y a beaucoup de parents qui abusent, qui les considèrent comme leurs bonnes. Ce que j'entends de la part des nounous qui sont proches de l'école, c'est que les parents ne sont pas respectueux quand ils s'engagent sur un truc... » (CO_NB_RUCSup_C).

Un métier aux frontières difficile à circonscrire : la palette variée des rôles des assistantes maternelles

La question des frontières du travail (en termes d'horaires, de responsabilité éducative, de soutien moral ou d'association de la garde avec des tâches domestiques pour des nourrices à domicile) reste une zone indéfinie entre parents et assistantes maternelles. Certaines familles s'opposent aux choix éducatifs de leur assistante maternelle (principalement autour de l'apprentissage de la propreté) ; d'autres à l'inverse se félicitent de trouver, grâce à l'assistante maternelle un soutien quotidien à la parentalité, une source de conseils et d'appui. (C'est surtout le cas de familles modestes en quête de référents éducatifs des classes moyennes). Pour cette mère de famille aisée, le fait que sa nourrice accepte de concilier heures de ménage et de garde d'enfants représente une chance rare. Mais si elle s'en félicite, cette mère exprime toutefois ce fonctionnement avec un malaise certain, précisant que l'initiative est venue de l'assistante et non d'elle-même. On peut y voir l'effet de l'absence de formalisation et de réglementation des pratiques dans cette profession, surtout si la garde se fait au domicile de l'employeur :

« Je suis passée par une association privée qui m'a trouvé une dame super et, j'ose le dire, qui a accepté de garder mes enfants et de faire du ménage en même temps. C'est rare ! Ce qui est dur, quand vous avez quelqu'un chez vous, c'est que soit il s'occupe des enfants, soit il fait le ménage... Alors que, vous, quand vous êtes chez vous, vous faites les deux. C'est elle qui a pris sur elle de le faire. Moi, je n'ai rien exigé ! C'est juste que, elle, elle ne conçoit pas autrement, le travail. » (CO_NB_RUCSup_MdP).

Les frontières entre l'espace familial et l'espace professionnel viennent parfois se confondre

C'est particulièrement le cas lorsqu'une forte proximité culturelle unit l'assistante maternelle et les parents. C'est le cas pour une mère de famille algérienne, heureuse que sa fille soit intégrée à la famille de l'assistante maternelle « presque comme si c'était sa fille » et appréciant la confiance issue de cette proximité culturelle :

« L'assistante maternelle est d'origine maghrébine, d'Algérie culturellement, je ne dis pas qu'elle est proche de nous mais il y a quand même des critères pour élever les enfants assez proches : les enfants, la famille, des principes qui sont assez proches dans les deux cultures quoi, c'est ça qui était aussi intéressant. Elle l'a intégrée, entre guillemets, à sa famille comme si c'était un enfant qu'elle avait. Par exemple hier c'était la fête de l'Aïd, elle l'a emmenée. Sa famille connaît déjà ma fille puisque ça fait déjà plus d'un an et demi qu'elle est chez elle. Elle connaissait déjà les enfants, les neveux, les nièces, les tatis et tout. » (SSD_ET_REC_RUCSup_M).

Pour des mères isolées et démunies, l'assistante maternelle peut aussi assurer une fonction étayante au quotidien, au-delà de la garde d'enfant, et apporter une aide capitale par son savoir dans le champ administratif, éducatif ou sanitaire. En lien avec les institutions sociales, avertie de leurs normes et de leurs fonctionnements, elle peut devenir

un relai entre des mères marginalisées socialement et les institutions. Une mère de famille monoparentale, fragile psychologiquement, en recherche d'emploi, partage le pavillon de sa mère avec ses deux enfants. En opposition aux rapports distants qu'elle entretient avec des institutions auprès desquelles elle ne trouve aucun soutien, elle explique le rôle central de référente que l'assistante maternelle joue dans sa vie, à plusieurs égards :

« Je suis très bien encadrée au niveau de ma nourrice. Je peux l'appeler à n'importe quel moment, pour des conseils au niveau des démarches, de la santé, des papiers. C'est elle qui m'a dit : "Écoute, tu as droit à l'aide départementale". C'est elle qui m'a même donné le papier, qui m'a expliqué. Elle s'y connaît très très bien. [...] Je suis vraiment très proche d'elle. Des fois, elle me dit : "Si tu as besoin, tu peux même me les laisser à dormir. Moi ça ne me dérange pas". Mais pas en tant que nourrice. Elle me propose en tant qu'amie. J'ai besoin de savoir qu'elle est là. Je sais que ma mère est là mais c'est vrai que j'ai besoin de savoir que... C'est leur tata. Ils ont une tata de cœur et ils le savent.» (SSD_ET_MONOP_RUCInf_B).

Précisons au passage que la complexité des démarches administratives de Pôle emploi pour déclarer une assistante maternelle décourage aussi des familles de milieu aisé, comme le montre ce témoignage de cette mère de couple mixte et de classe moyenne, qui travaille en Seine-Saint-Denis :

« Merci PAJE emploi ! Tu declares : "Je suis employeur", mais c'est pareil, tu n'es pas du tout aidé. Nous, on a fait trois mauvaises déclarations, mais personne ne t'explique vraiment. Un jour [mon mari] a appelé et ils nous ont dit : "Attention, vous n'allez pas avoir d'aide, vous la payez trop ". Donc pour justifier la paye, on augmente le nombre de jours. PAJE emploi, ça a été une belle galère, maintenant ça va.» (SSD_ET_RUCSup_L).

Lors de conflits portant sur des questions éducatives, on retrouve l'idée que les assistantes maternelles ne sont pas assez formées ni contrôlées, qu'elles ont le loisir d'appliquer leurs convictions personnelles, sans garde-fou, contrairement aux professionnels des structures collectives. Une mère de famille nombreuse, de milieu relativement aisé en Côte-d'Or exprime ce sentiment, partagé par beaucoup, d'une absence de régulation collective insécurisante :

« Les nounous, c'est bien mais elles ont leurs propres convictions personnelles et elles les appliquent, même si c'est faux. Les enfants en font les frais parfois. A la crèche, elles sont plus cadrées. La directrice est là à 100%. Comme elles sont plusieurs (à la crèche), elles doivent discuter entre elles. S'il y en a une qui dérape, les autres la reprennent. Pour moi c'est plus sécurisant. » (CO_REC_NB_RUCSup_S).

Un couple de femmes homoparentales ajoute à cette critique le sentiment difficile à supporter d'être soumis aux jugements éducatifs exprimés en toute liberté par les assistantes maternelles sur les familles et les enfants :

« Les assistantes maternelles n'ont pas un métier facile. Elles ne sont pas assez formées. Il y en a de l'ancienne génération. Pour A., on a changé récemment parce que je n'en pouvais plus. C'était des jugements tout le temps sur l'éducation justement. [...] Pour certaines, c'est un métier, pour d'autres, ce n'est pas un métier. Pareil, elles devraient être contrôlées, elles ne le sont pas. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_12).

Les attentes des parents vis-à-vis du degré d'implication personnelle des assistantes maternelles sont ainsi très variables : selon les familles, elles peuvent être perçues comme

protectrices ou insécurisantes et déplacées. L'évaluation de la concordance des choix éducatifs et de la proximité culturelle se fait souvent sur des impressions immédiates, qui servent de critères de sélection. Une mère de famille homoparentale rend ainsi compte de la façon dont s'est jouée, très rapidement, l'adhésion réciproque des deux parties :

« On en a vu deux, trois ce n'était pas possible. Il y avait le voile, le coran au mur, c'était super bien rangé chez elle, c'était super rigide, le gosse ne bougeait pas sur le canapé. Ce n'était pas possible. Par contre quand on est arrivé chez celle-ci, il y avait un joyeux bordel, tout le monde criait partout, donc on s'est dit : ça s'est bien. Mais en même temps elle est très ferme. On lui a tout de suite dit on est deux mamans, elle a tout de suite dit : " Qu'est-ce que ça change ? ". (RP_Homop_Femmes_CSPPI_7).

On peut noter que les couples d'homoparents évoquent comme un enjeu leurs stratégies de présentation (par exemple expliciter immédiatement ou non leur configuration familiale) vis-à-vis des assistantes maternelles ou des familles lors des gardes partagées. Elles anticipent systématiquement la possibilité d'un refus et dans les cas de refus, ne savent pas si ces derniers sont imputables ou non à leur situation. Une mère raconte ainsi :

« J'ai appelé les assistantes maternelles et à chaque fois que j'appelais, je présentais tout de suite la situation. On a eu beaucoup de refus, je ne sais pas si 'était lié à notre situation ou au fait que de toute façon, c'est très difficile de trouver des assistantes maternelles. [...] Mais je préfère ne pas le savoir ! » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5).

4.2.3.2. Les interactions avec les services sociaux dépendant des mairies, départements et de l'ASE et les interactions avec les écoles et les structures religieuses

L'échantillon de familles rencontrées inclue une vingtaine de familles mixtes ou d'origine étrangère (dizaine d'africain et une dizaine de Maghrébins) répartis essentiellement en Seine-Saint-Denis. En Côte-d'Or nous avons rencontré quatre familles de fervents catholiques. Nous disposons aussi d'un échantillon de familles homoparentales

Relations avec les services sociaux et les associations

La fréquentation des services sociaux est transversale à tous les types de familles. Formellement ces services s'adressent d'abord aux familles les plus démunies. On constate cependant un tel contraste entre la Seine-Saint-Denis et la Côte-d'Or en matière d'offres et de ressources qu'une famille RUC supérieur en Côte-d'Or peut bénéficier d'une aide à domicile tandis qu'en Seine-Saint-Denis, cela n'est quasiment pas proposé aux familles de RUC inférieur.

Les relations que les familles entretiennent avec les services sociaux (mairies, département, assistantes sociales) sont de teneurs très variables selon le champ concerné et dépendent de plusieurs facteurs. Les situations de vulnérabilité sociale génèrent des opinions différentes vis-à-vis des services sociaux lesquels sont parfois perçus comme une aide importante et d'autres fois comme un obstacle à une vie normale. A l'origine de ces avis contrastés on trouve des « histoires passées » différents avec les services sociaux (adjuvants ou contraints).

Le non-recours aux services sociaux : raisons et formes

Nous avons rencontré des familles démunies qui n'ont pas recours à l'aide sociale par ignorance, par méfiance ou par souci d'autonomie. L'exemple d'une mère dont le mari est incarcéré est illustratif du non recours par méfiance :

« Après, il y a les aides sociales, mais je ne peux pas vivre que d'aides sociales, il faut que je travaille et voilà. Le père de mon fils, actuellement il ne peut pas m'aider. Pour faire une demande de soutien familial, on me dit qu'il va falloir écrire un courrier pour dire qu'il est emprisonné tout ça. Après j'ai peur que ça porte préjudice à notre histoire, vous voyez, le fait que je fasse une demande d'aide sociale encore. C'est comme si on lui mettait une plainte sur lui. Vous voyez ? » (CO_ET_NB_RUCSup_K).

Le non-recours est souvent lié à l'ignorance des services offerts ou encore à la difficulté pour les étrangers à communiquer avec une plateforme téléphonique ou à utiliser l'internet. Cependant certains usagers ne font pas appel aux services parce qu'ils ne le trouvent pas nécessaire ou qu'ils préfèrent mobiliser leur famille

Le soutien des familles par les services sociaux

En Côte-d'Or, plusieurs familles soulignent la richesse des offres et des structures d'aides sociales :

« Non il y a ce qu'il faut et voilà, il faut y aller aussi hein c'est sûr, on ne va pas attendre qu'on vienne vous chercher. Après, si on n'a pas besoin ou si on estime qu'on peut le faire tout seul, on peut le faire tout seul, il y a des portes ouvertes tout de même. Même moi quand j'étais jeune, j'étais suivie par cette assistante sociale, voyez ne serait-ce que d'avoir quelqu'un comme cela dans sa vie, même si c'est pas heu c'est toujours un plus. Y a un foyer aussi, y a plein de trucs pour les jeunes même sans être dans le foyer. Après, ceux qui font pas la démarche voilà mais en tout cas, il y a des choses, les services sociaux, il y a tout ce qu'il faut, il faut pas en abuser c'est sûr mais je veux dire, au moins, pour l'écoute ou pour les besoins, les choses heu il y a ce qu'il faut ». (CO_ET_NB_RUCInf_EIA).

Le soutien matériel

L'assistante sociale intervient pour faciliter toutes les démarches : soutien scolaire, aide financière pour les factures, logement :

« Après, l'assistance c'est elle qui m'a aidée. Elle m'a donné un logement. Elle continuait à m'aider : elle m'apportait des bons pour aller chercher de la nourriture, pour nourrir mes enfants parce qu'on était sans emploi : lui, il ne travaillait pas et moi je ne travaillais pas. J'allais chercher les colis à l'école, des Restos du Cœur c'est-à-dire à l'école, on appelle ça l'école. *Est-ce qu'un jour vous avez senti qu'il n'y avait plus d'aide ?* Non, ils m'ont aidée, ils m'ont aidée. Ils m'ont payé le logement, ils m'ont payé l'électricité, ils m'ont tout payé. Moi je n'avais aucun revenu. » (CO_ET_NB_REC_RUCInf_Y).

Dans ce cas, l'aide sociale est facilitée par le fait que la famille a toujours été suivie par la même assistante sociale :

« Depuis que je suis entrée en France, je n'ai eu qu'une seule assistance. *Qu'une seule ?* - C'est la première et la dernière, c'est elle. Depuis que j'ai mis un pied en France, elle est restée avec moi. Elle connaît toute mon histoire : tout ce qui m'est arrivé, ce qui ne m'est pas arrivé. » (CO_ET_NB_REC_RUCInf_Y).

Le soutien est d'autant plus facile que l'utilisateur est régulièrement suivi :

« C'est l'assistante sociale qui est aussi à côté du centre social. Tu prends rendez-vous voilà il te suit tout le temps tu fais des rendez-vous avec elle et tu lui racontais si ton mari travaille, si tu es bien, si les enfants ont des soucis. Ils t'aident aussi pour faire les courses plein de choses. - *Financièrement ?* - Oui, oui, ils te sortent des chèques et puis voilà il te fait une aide à la

Côte-d'Or, au Conseil général et puis ils t'envoient des chèques pour faire les courses pour faire plein de choses. - *Vous avez l'impression là qu'il y a un vrai soutien ?* - Oui, il me suit tout le temps. Même j'ai rien mon mari travaille tout, je vais la voir une fois dans le mois, voilà je fais un rendez-vous avec elle. Elle pose des questions si ça va par rapport à les enfants. - *Tous les mois régulièrement vous la voyez ?* - Oui, oui, tous les mois, je les vois oui. Mais voilà des fois, il m'appelle, des fois je l'appelle aussi. » (CO_ET_NB_RUCSup_K).

Le soutien humain

Les assistantes sociales apportent souvent leur soutien en cas de conflits familiaux. Une mère de quatre enfants, dont une adolescente handicapée, est soutenue par les services sociaux suite à des violences conjugales :

« *Qui vous a dit que vos enfants risquaient d'aller à la DASS ?* - Ben avec lui, lui il fait des choses derrière moi pour récupérer les enfants. Quand j'ai divorcé, il va à droite à gauche, il pose les plaintes contre moi : "Ma femme elle m'a fait ça...ma femme...". Il pleure derrière l'assistante. L'assistante sociale, elle a dit : "Ce n'est pas la peine devenir pleurer. Ta femme on la connaît depuis des années". La PMI aussi, ils ont dit : "On connaît ta femme, ce n'est pas la peine de venir faire du cinéma". » (SSD_ET_NB_RUCInf_F).

Une aide insuffisante et/ou inadaptée des services sociaux

En Seine-Saint-Denis nous avons rencontré des familles démunies qui pourraient bénéficier de services sociaux qui ne leur ont pas été proposés notamment en matière d'aide à domicile au retour d'un accouchement avec césarienne. Ces usagers ignorent l'existence de ces services et/ou ont des logements trop exigus pour accueillir des personnes.

Des services sociaux perçus comme intrusifs

L'interdiction de frapper les enfants déstabilise certaines familles et les empêche d'élever les enfants à leur manière⁷⁶ :

« Ce qui nous fatigue, ici, c'est l'interdit de taper les enfants. Si tu tapes ton enfant, l'enfant va aller voir l'assistante sociale, tu auras des problèmes. Si tu engueules les enfants, ils vont aller dire à l'assistante sociale, tu auras des problèmes. Pourquoi ? C'est ton enfant. Un jour, celle-là (elle montre une de ses filles présente) elle me dit : " Moi, je dis à l'assistante sociale et puis ils vont te mettre en prison et moi je vais devenir quoi ?" On dit : "Parce qu'elles sont nées ici, donc on n'a pas le droit de l'insulter, on n'a pas le droit de le taper". Donc qu'est-ce qu'on a le droit ? Donc c'est pour ça que l'enfant va faire des bêtises, on va le laisser comme ça et après ça devient de plus en plus. Et après l'enfant va grandir avec ça, c'est fini. » (SSD_ET_NB_REC_RUCInf_K).

Les interventions socio-éducatives peuvent être très mal perçues. Comme c'est le cas pour cette famille vivant en Côte-d'Or (CO_REC_NB_RUCInf_ASE_P) dont le fils aîné est issu d'une union précédente. A la suite de maltraitance constatée, le fils aîné est accueilli en foyer éducatif durant la semaine et toute la fratrie est suivie en milieu ouvert. Cette mesure est incomprise par les parents, ils n'ont pas le sentiment d'être aidés, bien au contraire : « C'est pas une aide du tout, ça enfonce plus les gens ». Les vraies raisons ne seraient peut-être même pas de leur ressort selon eux : « C'est vrai qu'à ce niveau-là on n'est pas aidé du tout, on est plus enfoncé, c'est peut-être le quartier qui veut ça je sais pas ». Ils le vivent comme un acharnement des services sociaux. Le suivi a lieu « Toutes les semaines et tous les quinze jours ça dépend, mais au bout d'un moment, c'est saoulant ». De plus, ils pensent que les aides apportées sont inefficaces :

⁷⁶ cf. également SSD_NB_RUCInf_S et SSD_ET_REC_RUCSup_N.

« On a une aide-ménagère, elle vient c'est plus pour le café plutôt qu'autre chose entre guillemets. Nous, on fait rien quasiment avec elle. Si elle m'aide pour les papiers des trucs comme ça comme quand j'ai emmené J. pour l'ORL voilà mais sinon les enfants, ils ont trop de jouets. Ils ont trop ci, ils ont trop de ça. C'est bon quoi ! » (CO_REC_NB_RUCInf_ASE_P).

Les spécificités de l'urgence sociale

En Seine-Saint-Denis, les familles hébergées sont une préoccupation principale de l'aide sociale. En effet ces familles peuvent du jour au lendemain se retrouver sans toit. Ce département inclut aussi nombre de familles en grandes difficultés financières et psychologiques. Les services sociaux organisent des réunions multipartites pour résoudre les cas et accompagner les familles au mieux. Ils ne mobilisent presque pas l'ASE pour diverses raisons.

« On travaille beaucoup en partenariat avec la PMI et l'ASE, parce qu'on est les 3 services du Conseil général et on peut intervenir à 3 parfois ou à 2 sur des situations pour évaluer. La protection de l'enfance, pour nous, c'est d'abord, si possible éviter tout ce qui est placement et séparation des parents et des enfants. Après ça passe par l'évaluation de l'ASE, parfois par une aide éducative, ça c'est un éducateur qui intervient au sein de la famille, ça peut se faire en administratif, c'est-à-dire la famille a donné son accord et peut même être en demande parfois, ou ça passe par le judiciaire si la famille n'est pas d'accord. Dans ces cas-là c'est imposé par le juge, mais ça reste une mesure éducative. [...] On peut aussi faire intervenir une travailleuse familiale plusieurs fois par semaine au sein de la famille... *Qui aide la famille à s'organiser ?* - Oui, à réorganiser les repas, le sommeil de l'enfant, les jeux. On peut aussi pousser un peu pour avoir une crèche. Par exemple, quand on voit une maman qui est toute seule, très fatiguée, on sent un peu un début de dépression, ce genre de choses qui arrivent, voilà dans des cas extrêmes on peut solliciter une entrée en crèche. C'est vrai que des situations de protection de l'enfance on peut en avoir pas mal, des signalements lourds, c'est très rare. Des signalements lourds dans ma carrière, j'ai dû en faire 4, 4 ou 5. Avec 2 placements. » (SSDPro_Assistante Sociale Secteur_CCAS).

Relations avec les associations laïques

Les associations d'aide à l'accueil du bébé

Une mère rencontrée qui a subi une dépression du post-partum a ensuite participé à la création d'une association financée par la CAF et le Conseil général pour aider les autres mères dans la même situation :

« On a monté une association "Maman blues 35" qui est basée sur Rennes avec d'autres mamans. Je suis toujours membre de cette association. On propose des groupes de parole accompagnés de psychologues pour les mamans qui sont dans le même cas qu'on était il y a quelques années. L'objectif est de leur montrer qu'on s'en sort et qu'on a le droit d'avoir envie de balancer son enfant par la fenêtre et que ce n'est pas pour cela qu'on le fait et qu'on est une mauvaise mère et que notre enfant ne nous aime pas après. C'est vrai que ça c'était quelque chose d'important. » (RégionPro_AssocBabyBlues).

Les associations d'homoparents

Les familles homoparentales mobilisent un réseau associatif spécifique (APGL, Les enfants d'Arc-en-ciel). Ce réseau offre d'abord un support à la procréation et informe sur les évolutions légales :

« *Et les Enfants d'Arc-en-ciel, c'est un soutien pour vous ?* - Ça a été une source de conseils quand on s'est renseigné. Pour aller en Belgique, quand on cherchait la bonne clinique, voir comment les autres s'y prenaient... C'était une question d'échange d'expériences. Mais plus via un forum en fait. Sans rencontrer des gens. Après on a participé à une rencontre. On n'est pas non plus beaucoup. Pour l'instant, c'est très... Là avec le suivi de la loi qui doit passer, c'est plutôt cet échange-là. Ils sont très à jour là-dessus. C'est vrai que ça nous alimente. » (Prov_Homop_Femmes_CSPPlus_5).

Les familles homoparentales y trouvent aussi de l'écoute, des conseils et un contexte ad hoc de socialisation pour leurs enfants :

« *L'association organise des rencontres entre les familles ?* - Oui, c'est pas mal, ça permet d'échanger. Justement il y a aussi des futurs parents qui sont là, qui entament en fait leur démarche. Ça permet aussi de donner...pas des conseils mais plutôt de témoigner, d'échanger sur notre expérience, ce qu'on a vécu, où on a été. Et puis ça permet aussi que Come voie que d'autres familles avec ce schéma-là existent aussi, qu'il n'est pas le seul. Qu'il existe aussi différents types de familles, notamment avec deux papas, deux mamans, un papa et une maman, une maman toute seule. C'est vrai que c'est sympa ces rencontres, c'est souvent autour d'un goûter, d'un pique-nique. Les enfants peuvent jouer ensemble. Et ça permet entre adultes d'échanger, de parler simplement pas non plus intellectualiser tout ce qu'on peut faire, dire : "Il n'a pas dormi hier soir" etc. On peut échanger avec des couples hétérosexuels aussi. Des amis, des collègues, des voisins. Il y a pas mal d'enfants dans la résidence, du même âge que Come. L'enfant, c'est vraiment le lien. Tout est centré autour de l'enfant, on discute de l'enfant. Ça peut dériver sur d'autres sujets ou pas. Ça permet déjà d'avoir un premier contact. » (RP_Homop_Femmes_CSPPlus_4).

Plusieurs parents font référence aux groupes de paroles qu'organisent ces associations :

« *L'association, est-ce que c'est une source aussi, de temps en temps, il y a des réunions ?* - Oui bien sûr. Il y a des groupes de parole : "Comment tu fais pour ça ?" Cela permet de se livrer et de partager ses doutes et d'avoir des réponses parfois sans se dire que les réponses sont celles qu'il faut apporter à notre famille, parce que chaque famille est singulière, mais cela donne des pistes. Cela donne des pistes et c'est très important. Cela permet aussi aux enfants de voir qu'ils ne sont pas les seuls à être élevé dans une configuration particulière. Les réunions avec toutes les familles et tous les enfants. Ils voient qu'il y a des mamans, il y a des papas. Ils ne sont pas tous seuls comme cela. Après il y a les familles, on fait des goûters : "Tiens tel garçon il est élevé par deux mamans, lui, il est élevé par deux papas". Cela leur montre que la famille est plurielle. L'association, c'est un lieu d'échange, de partage et de recherche aussi. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_10).

Les associations citées par les familles les plus démunies

Certaines familles, les plus précaires comme les migrants logés en hôtel social, ont mentionné être en lien avec le DAL (Droit Au Logement), la CIMADE (Comité Inter Mouvement Auprès des Evacués) pour des questions de logement et de papiers. Ils ont aussi évoqué les Restos du Cœur et le Secours Populaire.

Les relations avec les écoles

L'école n'est pas une thématique centrale de notre enquête puisque les entretiens ciblent les enfants entre 0 et 2 ans. Les familles y font référence quand elles ont des enfants plus âgés. Notons qu'elles évoquent l'école principalement lorsqu'elles ont des critiques à formuler. On rencontre deux situations où les plaintes sont systématiques vis-à-vis de l'école : les parents d'enfants handicapés et les parents catholiques fervents. Les familles homoparentales

d'enfants qui ne sont pas encore scolarisés évoquent une certaine appréhension qui disparaît ensuite. Les familles d'origine étrangère ont en règle générale une perception positive de l'école. Nous n'avons pas interrogé de professionnels du secteur scolaire donc il n'y pas de croisement possible. Cependant le dispositif « ouvrir l'école aux parents » pour aider les familles étrangères dans la scolarité de leurs enfants a été traité dans l'entretien avec la responsable du Bureau de l'intégration territoriale au ministère de l'Intérieur.

Les parents d'enfants handicapés

Les entretiens nous ont amenés à rencontrer 5 familles d'enfants handicapés (4 handicapés physiques et 2 handicapés psychiques). Dans tous les cas, les relations avec l'école ont été difficiles et les parents doivent combattre pour obtenir satisfaction. La mère d'une fille lourdement handicapée physique a dû lutter pour que sa fille puisse intégrer l'école et y demeurer. Celle-ci pousse la famille à intégrer l'enfant dans un parcours d'handicapé et à demander les aides financières correspondantes. La mère voit cela comme une démission de l'institution :

« *L'école se passe bien pour les autres enfants ?* - Oui, plus ou moins. Pour ma fille ça se passe bien, elle est autonome, elle va à la fac, elle fait sa vie. Elle n'a jamais redoublé et tout. Pourtant, tu vois, ma fille, petite, ils voulaient que je la mette en institution spécialisée, qu'elle ne marcherait pas, qu'elle ne suivrait pas. Tout au long de sa scolarité on m'a dit qu'il fallait que je la mette dans un établissement spécialisé, que c'était compliqué, qu'elle arriverait pas à écrire, que ce serait, voilà. Ben, on ne les a pas écoutés, on a bien fait. Je crois que le plus dur ça a été l'école primaire. Enfin, chaque tranche, chaque école ça a été différent. L'école maternelle, c'était compliqué parce que les professionnels, les instits, étaient dépassés, parce qu'elle ne marchait pas toute seule en arrivant à l'école maternelle. »
(SSD_NB_REC_RUCSup_S).

Ces difficultés d'intégration dans le circuit scolaire se retrouvent dans le cas d'une famille dont la fille est fibromateuse, d'une famille avec un adolescent sourd et diabétique et d'une famille avec une fille trisomique. Une famille suivie par l'ASE avec un aîné psychologiquement atteint n'est pas satisfaite du trajet proposé à son fils. Elle trouve que ce qui est proposé ne sert à rien. Une famille dont un enfant a eu temporairement des désordres psychologiques a aussi des difficultés avec l'école.

Les familles catholiques ferventes

Rencontrées en Côte-d'Or, ces familles sont nombreuses, financièrement aisées et avec une mère au foyer. Ces familles s'affichent contre les orientations récentes de l'école sur l'éducation sexuelle et le genre parce qu'elles télescopent leurs valeurs et leur religion :

« Nous, aujourd'hui, on a mis nos enfants dans une école privée. C'est un choix sur lequel on ne reviendra absolument pas parce que, dans ce qui est enseigné aujourd'hui dans l'école publique, nous, on n'est absolument pas d'accord avec ce qui est fait aujourd'hui. Et c'est vrai qu'il y a des choses aujourd'hui qui sont enseignées qui nous heurtent profondément. Parce que dans les manuels de SVT de première peut-être, il y avait eu cette fameuse phrase qui avait été intégrée qui avait dit, heu, qu'aujourd'hui, on avait la possibilité de choisir son genre en fonction de son identité sexuelle. Et cette année, avec les théories du genre, il y avait certains syndicats d'enseignants qui ont poussé justement à mettre en... Au programme justement de maternelle hein pour certains... des lectures de livres : "Mon papa porte des robes". Et la dernière chose c'est que tout le monde maintenant, à partir du CP, a ce fameux cours d'éducation... Je ne veux pas que mes enfants... reçoivent comme enseignement le fait que ... aujourd'hui, on a le choix de son identité sexuelle ou autre. C'est quelque chose sur

lequel je ne suis pas d'accord avec mes valeurs. Et c'est quelque chose avec lequel je n'aimerais pas que mes enfants soient éduqués de cette manière-là à l'école. Et je pense que ce n'est pas à l'école de faire ça. Et aujourd'hui, c'est pour ça que moi je ne mettrai pas mes enfants dans une école publique. Si vous voulez, aujourd'hui... Si demain je le mettais dans une école publique, je ne le laisserais pas en toute sécurité en me disant : "Tout ce qu'il apprend, c'est bien". Ce n'est pas vrai, je ne le penserais pas. » (CO_NB_RUCSup_B).

Selon ces parents, les écoles sous contrats ne sont pas à l'abri de ces enseignements qu'ils trouvent inappropriés. Ces obstacles concernent surtout les enfants et adolescents. Au lycée les jeunes sont armés pour faire leurs propres choix. Au niveau du lycée le choix d'un établissement public ou privé dépend plutôt des performances scolaires de l'établissement. D'ailleurs, comme le relate un parent, certains lycées sont assez ouverts aux intervenants extérieurs dont les associations religieuses.

Les familles d'origine étrangère

En Seine-Saint-Denis, la majorité des familles interrogées se sont révélées mixtes ou d'origine étrangère (Afrique subsaharienne, Maghreb). De manière générale, ces familles ont une perception positive de l'école et de l'enseignement offert. Les familles africaines aisées (RUC supérieur) comparent le niveau en France et en Afrique et valorisent l'école française pour leurs enfants en cas de retour en Afrique comme en témoigne le propos suivant :

« Alors du coup, si vous trouvez tous les deux du travail là-bas et que vous décidiez de retourner là-bas (au Cameroun), le gamin, qu'est-ce que vous allez faire ? Le mettre dans une structure française ? - Il sera dans une structure française, une école française parce qu'on fait pas confiance aux écoles locales (Cameroun), c'est pas très sérieux il y a trop de problèmes. Vous voulez qu'il soit éduqué comme vous ? - Ben oui, surtout en termes de connaissances, de connaissances scolaires, c'est plus sérieux dans les écoles françaises. Et heu, si on a les moyens, on fera le même trajet, on l'envoie en Europe pour qu'il fasse ses études et puis après c'est lui qui décide hein. » (HdS_ET_RUCSup_T père).

Les familles maghrébines voient plutôt l'école comme un moyen de s'en sortir et de réussir dans la vie (ascenseur social). L'une d'entre elles n'hésite pas à offrir des cours particuliers à sa fille en dépit de ses faibles revenus :

« Mes enfants, je les nourris, je leur donne à boire, je leur achète toujours des vêtements quoi qu'il m'en coûte. Je ferai tout pour eux, je te dis la vérité. Moi mes enfants, je veux leur faire vivre une vie..., comme on dit, qu'il ne leur manque rien. [...] Elle (la maîtresse) m'a dit : "C'est un peu la tête... ". Je lui ai dit : "C'est peut-être la honte, je vais voir". En plus, je vais lui mettre une prof qui viendra deux ou trois fois dans la semaine, elle continuera à lui apprendre, lui enlever cette honte, qu'elle puisse se mélanger aux gens, parler. » (SSD_ET_NB_RUCInf_C).

A ce propos, le dispositif « ouvrir l'école aux parents » permet d'aider les parents à soutenir leurs enfants dans leur scolarité. L'entretien avec la responsable du Bureau de l'intégration territoriale au ministère de l'Intérieur indique que :

« Le dispositif « ouvrir l'école aux parents », c'est un peu parti d'une hypothèse qui à mon avis repose sur des prémisses solides : que les parents immigrés, en tout cas une partie d'entre eux, ont des difficultés particulières pour accompagner la scolarité de leurs enfants et pour comprendre le fonctionnement de l'école. Ça nous a conduit à se demander : " Qu'est-ce qu'on peut faire, pour que les enfants originaires de familles immigrées réussissent mieux ? ". Ça passe forcément par un meilleur accompagnement de leurs parents, meilleure compréhension de l'école, de ce que l'école attend vis-à-vis des parents, vis-à-vis des enfants,

et que les parents puissent être en relais des attentes de l'école. On ne pense pas du tout qu'ils soient démissionnaires mais on pense qu'ils ont des difficultés particulières liées au fait que beaucoup d'entre eux ne connaissent pas bien la langue, et encore moins ne la lisent ou ne l'écrivent, et donc les modes de communication qui vont avec l'école sont plus difficiles pour eux, comme sont d'ailleurs difficiles pour un public précaire. » (ParisPro_Resp&ChargéeMission_BureauIntégrationTerritoriale_MinIntérieur).

Une mère de famille mixte fait passer ses enfants dans le privé parce que le niveau n'est pas satisfaisant à l'école publique voisine :

« Il y a de plus en plus de musulmans qui vont à l'école catholique parce que, justement, ils se rendent compte que dans les écoles comme cela, des fois pas tous, mais il y a un grand manque de discipline. Et puis il y a des profs qui sont fatigués. » (CO_ET_NB_RUCInf_EIA).

Une autre se sent discriminée parce que Paris offre plus de chances de réussite aux jeunes :

« Oui. Mais en fait, à l'époque, ma fille était en primaire et la maitresse m'avait dit que elle aussi, sa fille, le fait, qu'elle habite dans le 93, même avec un niveau d'études élevé, elle avait eu du mal à accéder à des écoles sur Paris. Tout ça. Et je trouve ça pas normal, quoi ! [...] Mais c'est vrai que si vous habitez sur Paris, si vous avez les moyens d'avoir un appartement à Paris, ben vos enfants ils auront plus de chances d'aller dans les bonnes écoles que si vous habitez ici. » (SSD_ET_NB_RUCSup_L).

Les familles musulmanes se méfient des mauvaises fréquentations potentielles de leurs enfants à l'école. C'est le cas aussi d'un père immigré :

« L'école là, c'est... Parce que, la seule chose que j'ai peur quand je l'amènerai à l'école... Parce qu'il va se... Il va s'accompagner avec certains gens handicapés, que bon... Un panier, on met une pomme qui n'est pas bien, toutes les autres pommes, elles sont foutues... C'est le problème des fréquentations. C'est simplement quand ils sont petits parce que, une fois que t'es grand... On va tout seul. On a choisi. Que quand tu es petit... T'as pas la même vision... Parce que moi, ici, j'ai choisi mes amis moi-même. Donc je traîne pas avec des personnes que... Ça me plaît pas. Que le petit, il sait pas. *Est-ce que ça, ce serait une raison pour mettre les enfants dans le privé par exemple ?* - Oui, beaucoup. *Vous y pensez ?* - Oui. *Mais déjà pour la maternelle ou à l'école primaire ?* - A l'école primaire. » (CO_ET_RUCSup_G).

Finalement, les musulmans évoquent souvent la question de la nourriture à l'école. Certains exigent/obtiennent qu'ils ne mangent pas de viande, d'autres ne font plus appel à la cantine. En effet, un très jeune enfant ne comprend pas et ne peut pas refuser/résister :

« Ici, une fois, ma fille était petite, on m'a dit : "Non, laissez-la manger du poulet. Le poulet ce n'est pas comme du cochon". Je lui ai dit : "Non, nous on est musulmans, on mange de la viande halal". Elle m'a dit : "Le poulet, c'est pas grave". Je lui ai dit : "Non. Ce qui n'est pas autorisé chez nous, on ne le mange pas. C'est tout". Elle m'a dit : "D'accord" et depuis ce jour, ils ne leur en donnent plus. Parce que quand ils mangeaient, ils leur disaient : "Mangez, c'est obligé !". Alors j'y suis allée et je lui ai dit : "Non". Elle m'a dit : "Mais le poulet, c'est pas grave". Je lui ai dit : "Non, que ce soit du poulet ou autre chose, dès que c'est de la viande, vous ne leur en donnez pas". » (CO_ET_NB_RUCInf_Ya).

« À une époque, quand il allait à la cantine quand on était à Bondy, ils forçaient les enfants à manger, ils les forçaient à manger. Lui, il mangeait de tout, mais le poulet ou bien la viande, il les laissait à part. Mais la dame de la cantine, elle cherchait à lui faire manger de force même quand ce n'est pas halal. Une fois, il m'a dit qu'elle lui fait le coup. Je lui ai dit : "Continue à y

aller" et le lendemain, il m'a dit : "Maman, moi j'arrête la cantine, je n'y mangerai plus parce qu'ils nous forcent à manger". » (SSD_ET_NB_RUCInf_C).

Les familles homoparentales

Les familles dont les parents sont de même sexe relatent une certaine appréhension lorsqu'ils envisagent l'entrée de leur enfant à l'école. Elles orientent leur choix préférentiellement vers des écoles qui accordent un soin particulier à l'enfant :

« L'école effectivement, c'est une grosse crainte et ce n'est pas pour rien qu'on commence à réfléchir au sujet. J'ai discuté avec des psychiatres de quelle école, quel type d'école, qu'ils prennent soin des enfants. Je peux dire qu'elle n'ira pas dans n'importe quelle école. Par exemple, on s'est renseigné sur certaines écoles qui s'occupent beaucoup du bien-être des enfants, où la tolérance sur certaines choses est vraiment monnaie courante. » (RP_Homop_Hommes_CSPPlusPlus_8).

Cependant, ils relatent un accueil chaleureux de leur enfant et des relations positives avec les enseignants. Les pierres d'achoppement qu'ils rencontrent avec l'école sont de deux ordres. Au niveau réglementaire ils rencontrent des difficultés en termes de droits du conjoint sur l'enfant et de formulaires inadaptés à leur situation. Sur le plan social, ils endurent la discordance entre leur manière de vivre et ce que l'école propose en matière d'éducation :

« Tout se passe bien à peu près jusqu'à la scolarisation des enfants et que les problèmes commencent, les ennuis commencent à partir du moment où ils sont scolarisés où là on se trouve confronté à tout un tas de choses qui font qu'il y a des vides juridiques et qu'il y a des institutions qui ne sont pas forcément prêtes à recevoir des configurations familiales hors norme. Je ne pense pas que ce soit le seul problème de l'homoparentalité, je pense que pour les couples recomposés ou pour la monoparentalité, je pense qu'ils ont exactement les mêmes problèmes que nous parce que les choses sont compliquées à partir du moment où elles sortent de la norme parce que les institutions ne sont pas prêtes à cela. » (RP_Homop_Femmes_CSPPI_2).

Les autres situations de frictions avec l'école : l'entrée en maternelle

Certains parents soulignent le manque de transition entre la crèche et l'école maternelle. L'enfant bascule subitement d'un lieu d'éveil ouvert à un lieu très réglementé. Le manque de tranquillité pendant la sieste dans les dortoirs conduit parfois à l'obligation de récupérer les tout petits à midi :

« Quand elle est rentrée en maternelle, moi je travaillais, j'avais repris un poste et, la première année, on m'imposait de venir la récupérer le midi. Il ne fallait pas qu'elle reste toute la journée. » (SSD_ET_MONOP_RUCInf_B).

« La sieste. Heu... La cantine, c'est fatigant pour un enfant. Sa maîtresse de petite section dit ce qu'un pédiatre lui avait dit : "Une journée...". Enfin... Pour un enfant, être en petite section, c'est l'équivalent de... D'être, pour nous, en boîte de nuit. Quatre heures de boîte de nuit, plus la cantine, plus... Il faut rajouter ensuite... Voilà. Et je vois, nous... Donc, on a un garçon, une fille en jumeau là... Bon, la petite fille déjà, elle ne dort pas la sieste. Elle ne fait que de piailler dans son lit. Donc, dans un dortoir de trente enfants, vous imaginez ! » (CO_NB_RUCSup_Des).

Dans les quartiers à forte mixité sociale (Seine-Saint-Denis), l'entrée à l'école maternelle fait l'objet d'un choix difficile à cause de la ségrégation des enfants entre les établissements privés et publics. A la maternelle municipale de certains quartiers, la plupart des enfants ne parlent pas français :

« *Alors après la transition pour l'école ? Ça s'est fait correctement après il y a eu le choix quand on habite, vous évoquiez la question de la mixité culturelle, bon ben voilà, on a choisi de le mettre dans l'école qui est la plus proche de chez nous qui est une école publique de quartier mais ce n'est pas facile hein ! Les enfants ne parlent pas français avant d'arriver à l'école, pas un mot. Première année de maternelle à l'école rue M.D., il y a trois quart de la classe qui ne parle pas un mot de français donc la maitresse, c'est un métier, et puis il faut voir qui ils envoient, il faudrait les former ! Parce que la maitresse qui dit à la gamine : "Viens, donnes-moi ton manteau", la gamine qui comprend rien, ils ne sont pas très aidés les instits hein ! Alors nous, on a fait le choix de l'école municipale. » (Paris_2enfants_RUCSup_LeB).*

Enfin, le choix de l'école se pose pour les couples séparés ayant fait le choix de la garde en alternance. Les relations avec l'école posent problème dans des situations particulières telles que les l'accueil d'enfants handicapés ou des parents catholiques traditionnels. En Seine-Saint-Denis, le taux d'enfants d'origine étrangère à l'école publique peut inciter les parents à choisir l'école privée. Les familles d'origine africaine et maghrébine ont généralement une vision positive de l'école française.

Les structures religieuses

Ce type d'entretien ne prétend pas recueillir de témoignages sur des pratiques ou des rites interdits en France tels que la polygamie ou l'excision. Cependant, il peut être question dans un entretien, d'un mari retourné en Afrique pour se marier. Le thème de l'excision et son utilisation pour obtenir un statut de réfugié a été abordé dans l'entretien avec l'association Afrique Partenaire Service. Une famille décrit les rites associés au culte des morts chez les Bamilikés⁷⁷. Les familles ayant évoqué leur religion et/ou des structures religieuses qu'elles mobilisent sont principalement les catholiques fervents en Côte-d'Or et les musulmans.

Les familles musulmanes

En Seine-Saint-Denis, les familles musulmanes ne font quasiment pas référence à leur religion. Certes, la question de la nourriture est souvent abordée mais les familles restent discrètes sur leurs valeurs et pratiques religieuses. Sont parfois évoqués l'école coranique et l'apprentissage de l'arabe à la mosquée. Une mère algérienne ayant suivi une formation d'assistante maternelle raconte les frictions avec une formatrice algérienne:

« Quand on a fait la formation, la formatrice, elle nous a dit- pourtant c'est une Algérienne- mais elle a l'éducation d'une.... Je ne sais pas comment on dit... d'une folle ! Elle dit des choses, qu'on ne dirait pas que c'est une Algérienne. [...] On est obligée d'accepter le mariage homosexuel. Mais je suis pas obligée, moi. Je n'accepte pas deux femmes qui sont maman et papa pour garder leurs enfants. Je refuse. J'ai le droit de refuser. [...] Moi, je n'imagine pas que le matin, elle arrive, une maman, elle le dépose, elle me dit : "Je suis la maman", et le soir, elle arrive, une autre dame, elle me dit : "Je suis le papa". [...] Un jour, elle (la formatrice) a vu l'assistante maternelle qui faisait la prière. C'était la récréation, elle avait le droit de faire tout ce qu'elle veut. Elle, (la formatrice) elle sort pour fumer et nous on avait le droit de faire ce que.... Elle, (la stagiaire) elle faisait la prière, elle a crié sur elle : "T'as pas le droit ! et tout, et tout ! Vous êtes ici pour la formation pas pour pratiquer". Comme c'est une Algérienne, pour moi.... ça m'a touchée trop. C'est pour ça je pense que les Français sont mieux avec nous que les Arabes, les autres étrangers. C'est pour ça que je vous ai dit que je pensais arrêter ce boulot-là. Si je fais ce boulot pour être une statue entre les parents et les enfants, non. » (SSD_ET_RUCSup_H).

⁷⁷ Cf. Partie 2.1.2.5.

En Côte-d'Or, les familles musulmanes parlent plus librement de la manière dont elles transmettent à leurs enfants la pratique du culte. L'une d'elles dit :

« *Et la transmission de la religion c'est quelque chose d'important ?* - Oui c'est important pour moi et même C., je lui apprendis à faire la prière, voilà, c'est à partir de sept ans et puis voilà et puis il est content il les fait il est content aussi de le faire je ne sais pas je vais sur lui tout doucement et puis il comprend mieux après ça. *En fait pour vous c'est comme une sécurité ?* - Voilà, oui c'est important qu'il prend ça qu'il peut apprendre à lire l'arabe et je l'ai mis à comment s'appelle ? A la mosquée, ils ont une heure tous les jours des cours d'arabe. *Il fait la prière avec vous ?* - La première fois il fait avec moi et maintenant il a commencé à faire tout seul il montera à faire tout seul. *Et ça c'est le soir ?* - Non toute la journée quand il rentre de l'école mais quelques minutes pas vraiment après il faut qu'il finisse ses devoirs d'école et il les fait. *Donc il fait plusieurs fois par jours ?* - Il va des fois à la mosquée avec son grand-père, il le ramène. *Là il les fait cinq fois par jour alors ?* - Oui oui, il les fait. *D'accord pour vous c'est aussi une sécurité vous dites si il y a une religion dans sa vie ?* - Oui il va pas faire de bêtises parce que là avec les enfants qu'on voit c'est ça c'est un peu peur. Je vois ils fument, treize ans quatorze ans, c'est ça que j'ai peur après quand il part au collège. J'aimerais qu'au moins il connait tout, qu'il comprend tout, qu'il prend pas des conneries parce que là je vois beaucoup d'enfants que je connais... ». (CO_ET_NB_REC_RUCInf_EM).

Ci-dessous les propos d'une mère de famille mariée à un musulman :

« *Quelle religion ?* - Ben musulmane, parce que moi avant je n'allais pas à l'église, de toutes façons, moi, il ne fallait pas me parler de l'église donc c'était vite réglé comme cela. Et puis, il n'y a que la religion musulmane qui m'a un peu - on va dire - apaisée. Et puis, maintenant, j'ai pris beaucoup de recul, en fait je suis revenue un peu en arrière. Moi je ne pratique pas, mais mes enfants, par contre, ils vont à l'école coranique. Ils apprennent, je leur donne les armes et après, ils verront. Moi je ne suis pas que la religion. Je dis : "C'est bien beau de prier cinq fois par jour si, à côté de ça, tu fais n'importe quoi, tu te comportes n'importe comment, c'est comme celui qui va à l'église et après il rentre chez lui et puis qui va au café, qui boit un petit coup". Pour moi, tout ça, c'est de l'hypocrisie, mais après, c'est mon... [...] Moi, j'en suis revenue un petit peu voilà. J'ai ma foi à moi et ça me suffit, c'est tout. Je fais ce que j'ai à faire, le papa, il est musulman, bon hein moi je leur donne ce que j'ai à leur donner, je suis responsable, je leur apporte ce qu'elles ont besoin. Après ce n'est pas moi qui suis maître moi à 20 ans, 30 ans, je sais pas, ce qu'elles feront si elles vont continuer, si elles vont arrêter, peut être que demain il y en a une qui voudra plus, peut-être il y en aura une qui voudra carrément mettre le foulard machin, chacun est libre, nous le rôle des parents, c'est de donner, c'est d'apporter les bonnes choses, après voilà, j'assume mon choix c'est tout. » (CO_ET_NB_REC_RUCInf_EIA).

Les familles catholiques ferventes

Les familles catholiques rencontrées mobilisent nombre de structures religieuses et éducatives telles que AFC (associations familiales catholiques), Groupes Notre-Dame, association Le CLER, Chantiers-éducation, groupes de prière et réseaux d'entraide informels. Ces groupes constituent un soutien qui conforte les familles dans leurs choix éducatifs et religieux. Par exemple l'association Le CLER propose un soutien pour les jeunes couples ou les adolescents :

« Voilà, en 6^{ème}, le corps commence doucement à se modifier. Et puis ils en entendent tellement parler, ils entendent n'importe quoi... Que je pense que c'est important de remettre les choses vraies, de dire des choses vraies, et puis qu'ils en sachent plus que leurs copains

aussi. Ça leur donne un peu de..., d'aplomb. Et voilà, et cette dame, elle leur explique tout... Avec les mots justes. Et en même temps, elle se met à leur place... Elle a appuyé... On se souvient pas forcément où était notre angoisse à cet âge-là. Mais elle, elle sait parfaitement. Alors moi, je n'y suis pas allée. C'est mon mari qui m'a raconté. J'irai l'année prochaine. [...] J'irai l'année prochaine avec ma fille. J'ai hâte de voir comment ça se passe.» (CO_NB_RUCSup_Dou).

On nous parle aussi de groupes informels de prières qui sont aussi les piliers de réseaux sociaux :

« Donc, vraiment, j'ai pris conscience que c'était une richesse, et aussi le réseau catholique qui est une richesse. Franchement. C'est parce qu'on a des amis... Là, en fait, on se retrouve avec d'autres mamans pour prier, pour prier pour nos enfants. C'est aussi un moment où, heu... On confie nos..., nos difficultés, nos détresses... » (CO_NB_RUCSup_Des).

Ces groupes permettent aussi aux femmes qui ne travaillent pas de conserver un réseau social :

« Bien que, à Dijon, je trouve qu'il y a une véritable entraide entre mamans. Et il y a également beaucoup d'activité qui se créent entre les mamans, les unes les autres. Enfin... Il y a un club pour aller marcher tous ensemble, il y a un club pour faire ci. Enfin, c'est pas vraiment des clubs organisés. C'est des choses qui sont faites de manière un peu..., comment dire?... Un peu informelles, très informelles. C'est-à-dire..., l'une va organiser un café, ça permet à toutes les mamans se retrouver, de parler des difficultés qu'on peut avoir avec les enfants, de parler des nouvelles, de... Et puis finalement, il y a quand même un petit réseau de femmes au foyer à Dijon. Et c'est vrai qu'on retrouve facilement les unes les autres, à droite à gauche. » (CO_NB_RUCSup_B).

Conclusion

Le légal et le réglementaire concernent tout ce qui découle du droit des individus ou des familles, toutes les allocations monétaires attribuées en fonction de critères d'éligibilité. Deux formes principales d'interaction avec les familles dominent sur ce registre, elles sont à l'opposé l'une de l'autre : la bureaucratie inhumaine avec tout ce qu'elle peut entraîner de soupçon, d'intrusion et de conflit et la coopération harmonieuse qui va de l'aide accessoire au soutien essentiel.

La bureaucratie inhumaine est renforcée par l'usage d'un logiciel dont il faut « remplir les cases », une durée d'accueil au guichet limitée à 10 minutes et un traitement automatique des dossiers par critère qui calcule les incohérences et les risques de fraude, ce qui enclenche aléatoirement un contrôle. La difficulté à remplir les cases, les changements de situation familiale et professionnelle, la lenteur du traitement des dossiers de la part de la CAF engendrent des *imbroglios* administratifs plus ou moins complexes. Certains sont liés à l'ignorance de la réglementation de la part des familles, d'autres à des situations trop complexes pour être gérées en temps réel, d'autres encore à la perte de pièces ou à de mauvaises informations données aux familles. L'institution peut devenir intrusive et parfois culpabilisante si le traitement du dossier a révélé des erreurs, des lacunes ou des incohérences. Des conflits ouverts qui s'expriment en face-à-face au guichet peuvent naître de difficultés à comprendre le fonctionnement de la CAF, de la complexité des situations et de la réglementation et des difficultés économiques rencontrées par les familles.

Les relations harmonieuses avec la CAF sont néanmoins nombreuses pour toutes les catégories de famille rencontrées. Elles le sont d'autant plus qu'elles peuvent être traitées à distance, ce qui constitue peut-être l'indice d'une relative simplicité du dossier. Au-delà des aides monétaires de la CAF qui apparaissent complémentaires dans le budget de certaines familles, la CAF représente pour d'autres familles un étayage primordial : certaines familles, parmi les plus défavorisés socialement, reconnaissent leur dépendance financière vis-à-vis de la CAF⁷⁸. Les cas de non recours à ces aides monétaires par ignorance ou fierté sont très réduits et les services sociaux jouent leur rôle de rétablissement de la famille dans ses droits.

Du côté des interactions entre les familles et les professionnels médicaux, les professionnels de santé exercent, conformément aux nouvelles orientations de la loi, un rôle de soutien global auprès d'une partie des familles, mais ce soutien est perçu différemment selon les milieux sociaux : principalement comme un soutien moral autour de l'accouchement dans les classes moyennes et supérieures ; comme un support social lorsque les difficultés sociales se cumulent⁷⁹. Toutefois, les mères qui, par transmission familiale ou culturelle, bénéficient d'un modèle parental assuré, adoptent à l'égard des professionnels de santé, une attitude non conflictuelle mais distanciée, élaborant leur comportement éducatif comme un compromis pragmatique. Cela concerne en particulier des mères d'origine immigrée mais aussi des mères issues de familles nombreuses ou riches de leur expérience d'assistante maternelle. Dans ce cas, la force de la transmission permet de rééquilibrer l'asymétrie de la relation avec les professionnels de santé et d'échapper partiellement aux angoisses et aux incertitudes liées à la norme de réflexivité. A côté de ces interactions plutôt harmonieuses, les entretiens font amplement état de situations traumatisantes vécues dans la relation avec les professionnels de santé, ce qui s'exprime aussi par une double dénonciation : celle de l'inhumanité d'un traitement médical quasi-industriel ; celle du jugement culpabilisateur, explicite ou larvé. En outre, les parents paraissent d'autant plus vulnérables aux jugements culpabilisateurs qu'ils restent peu assurés dans leur rôle de parent.

Plusieurs éléments ressortent des interactions des familles avec les professionnels du champ social et éducatif. Concernant les modes d'accueil et de garde, individuels et collectifs :

- 1) Le non recours reste relativement fréquent, dans des familles sociologiquement contrastées mais partageant l'appui sur de fortes normes éducatives. La valorisation de la « maternité naturelle », et la conviction que la mère reste le meilleur moyen de garde pour les enfants emportent la conviction des familles catholiques comme des familles précaires souvent immigrées⁸⁰ ;
- 2) La difficulté d'adéquation de l'offre d'accueil (tant collectif qu'individuel) avec la demande horaire de plus en plus morcelée et instable des familles - effet direct de la précarisation du marché de l'emploi - constitue un problème d'organisation croissant ;
- 3) Les structures collectives d'accueil constituent le premier choix des familles qui recherchent un mode d'accueil. Elles sont généralement préférées pour leurs capacités de régulation collectives et surtout pour les activités d'éveil et la socialisation des enfants, sujets forts de préoccupation de parents soumis très tôt à la pression de la performance éducative. Malgré des critiques minoritaires sur l'aspect standardisé ou

⁷⁸ Ainsi que l'ont montré également les analyses de données du chapitre 3 et particulièrement le bénéfice des aides sous condition de ressources liées ou non à la famille e à l'accueil du bébé.

⁷⁹ Ainsi que l'ont montré également les analyses de données du chapitre 3 et particulièrement le bénéfice des aides de nature médicale qui revient davantage aux catégories sociales moins favorisées.

⁸⁰ Ainsi que l'ont montré également les analyses de données du chapitre 3 et particulièrement le non recours aux aides de nature socioéducative.

peu attentionné de l'accueil, le rapport le plus fréquent est celui d'une coopération harmonieuse. Malheureusement, l'insuffisance de l'offre limite fortement l'accès aux structures collectives, surtout en Seine-Saint-Denis ;

- 4) Les assistantes maternelles constituent presque toujours un second choix et souffrent d'une mauvaise image. Les parents s'en montrent pourtant la plupart du temps satisfaits. Les attentes à l'égard des assistantes maternelles sont très variées. Les parents de couches moyennes et supérieures privilégient la stimulation éducative, les familles modestes l'adéquation des plages horaires et les tarifs. Toutefois, cette répartition n'est pas systématique et varie selon l'âge du bébé : assistante maternelle pour les premiers mois, accueil collectif ensuite ;
- 5) Pour des familles très précaires et vulnérables, socialement ou du fait de situations familiales conflictuelles, les lieux d'accueil comme les assistantes maternelles représentent des offres extrêmement étayantes.

En ce qui concerne les services sociaux et les associations, on ne peut que constater le décalage entre les offres, les moyens et, par conséquent les relations entre professionnels et familles en Côte-d'Or et en Seine-Saint-Denis. Notons que nous n'avons rencontré qu'une seule famille en mesure d'aide sociale à l'enfance (ASE), en Côte-d'Or. En région parisienne, nous avons rencontré deux familles hébergées en hôtel social, situation qui constitue la principale préoccupation des travailleurs sociaux et médico-sociaux du département de Seine-Saint-Denis. En règle générale les familles mentionnent qu'il existe une large palette d'offres éducatives et sociales. Leur accès se différencie selon les catégories sociales des familles et leurs ressources propres : les plus favorisés savent les mobiliser et les plus démunis en bénéficient lorsqu'ils sont bien accompagnés et/ou suivis⁸¹. Les groupes minoritaires de notre échantillon (familles homoparentales et musulmans et catholiques fervents) font largement appel à leur propre réseau : milieu associatif et groupes informels. En d'autres termes, les familles homoparentales et religieuses pratiquantes mobilisent les mêmes stratégies en termes de ressources et de mécanismes pour asseoir leurs positions. Elles se différencient ensuite selon leur catégorie sociale : privilégiée pour les homoparents et les familles catholiques, populaire pour les familles musulmanes.

⁸¹ Ainsi que l'ont montré également les analyses de données du chapitre 3 et particulièrement le fait que le bénéfice des aides de nature socioéducative revient davantage aux catégories sociales privilégiées.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce travail qui a associé données qualitatives et données quantitatives constituées des toutes premières exploitations de la cohorte ELFE, nous avons vu que les catégorisations permises par l'analyse de données statistiques ont apporté un cadrage général au travail qualitatif et ont affirmé le poids de la structure sociale et du niveau de ressources des familles qui conditionnent le recours aux aides légales et réglementaires qu'elles soient ou non liées à la naissance et à l'accueil du bébé. Si les autres aides, médicales et socioéducatives sont relativement indépendantes de la structure sociale, il faut néanmoins remarquer que les familles de catégorie sociale défavorisée tendent à bénéficier davantage des aides médicales tandis que les familles de catégorie sociale supérieure bénéficient plutôt des aides socioéducatives.

L'une des principales ambitions de notre recherche était de comprendre comment les familles, en fonction de leurs propres normes et pratiques éducatives, exerçaient leur « parentalité » et réagissaient aux nouvelles normes d'action publique en direction des parents de jeunes enfants. L'originalité de notre méthode était de partir des familles plutôt que des institutions et d'appréhender la diversité des configurations familiales, avec l'hypothèse que celles-ci influencent sur la notion même de parentalité et sur les interactions entre familles et professionnels en charge de l'accompagnement des jeunes parents.

Nous considérons qu'aujourd'hui la parentalité est au cœur d'une ambivalence de la part des politiques publiques, qui placent les parents dans une double position, à la fois partenaires dans un projet de coéducation basé sur la confiance et la coopération mais aussi objets de la vigilance, voire de la surveillance publique, dans leur comportement à l'égard de leurs jeunes enfants.

Notre enquête confirme la prégnance d'une norme émergente du « bon parent » en questionnement permanent, capable de dialoguer avec les professionnels et soucieux de coopérer avec eux dans l'intérêt de l'enfant. Néanmoins, elle montre aussi que cette coopération harmonieuse entre familles et institutions, cette figure de réflexivité positive, suppose que soient réunies un certain nombre de conditions :

- Que la famille ne soit pas en situation d'urgence sociale ;
- Que les professionnels aient le temps, les moyens et la volonté de nouer une relation personnalisée avec les familles ;
- Que les parents aient eux-mêmes intégré cette norme de réflexivité parentale.

Lorsque l'urgence sociale prime, en Seine-Saint-Denis particulièrement, la réponse à l'urgence l'emporte sur le projet de soutien à la parentalité. Dans le meilleur des cas, les familles cherchent alors un étayage de la part des institutions, c'est-à-dire un soutien global, souvent financier, face au cumul des difficultés qu'elles doivent affronter. Lorsque les professionnels sont prisonniers d'une organisation bureaucratique ou que face à l'afflux des demandes, ils se limitent à un traitement de masse des situations individuelles, les familles sont nombreuses à dénoncer l'inhumanité des institutions. C'est particulièrement le cas dans les services hospitaliers, mais aussi dans les administrations et quelquefois à la PMI.

Par ailleurs, un certain nombre de parents résistent à cette norme de réflexivité. Il est intéressant de souligner que cette résistance ne se traduit pas nécessairement par des rapports conflictuels avec les institutions. Il est possible de distinguer plusieurs cas de figure :

- 1) Certaines familles, assurées dans leur modèle et dans leurs compétences parentales, acquis par transmission ou par expérience, recourent de façon contrôlée et sélective aux institutions, font le tri dans les conseils, prescriptions, voire injonctions adressés par les professionnels : mères d'origine immigrée, mères de familles nombreuses ou mères qui exercent le métier d'assistante maternelle ;
- 2) La naturalisation de la parentalité peut conduire à une attitude beaucoup plus conflictuelle vis-à-vis des institutions, voire à des comportements de non recours. C'est le cas en particulier de familles qui affirment une identité religieuse forte : catholique ou musulmane pratiquante. Elles s'opposent aux pratiques et aux valeurs portées par les institutions, en particulier dans le domaine éducatif, qu'elles perçoivent comme contraires à leur propre modèle ;
- 3) Enfin on peut aussi identifier une face sombre de la norme de réflexivité, celle du parent qui vit le questionnement sur lui-même de façon angoissée et qui redoute le jugement des professionnels sur son aptitude à être parent. Ces familles sont alors plus enclines à dénoncer le caractère intrusif voire culpabilisateur des institutions.

Notre enquête révèle donc un paysage plus varié que celui décrit par Marcel Gauchet lorsque celui-ci analyse les conséquences du changement dans les façons de désirer et d'éduquer les enfants depuis trente ans. Si l'on observe en effet la figure du parent inquiet, « qui a peur de lui-même, en peine de se situer », tiraillé entre l'hyper protection et le laxisme, en proie aux doutes de la réflexivité dans sa face la plus sombre, cette figure est loin d'être la seule. Pour notre part, nous avons repéré aussi bien des formes heureuses de réflexivité parentale que différentes formes de résistance à cette norme. Les cas de réflexivité parentale heureuse se constatent par exemple chez certains couples homoparentaux portés par l'ambition d'inventer de nouveaux modèles de familles. La résistance peut prendre la forme du conflit avec les institutions ou celle du recours sélectif. Elle est le fait de familles solidement attachées à des modèles éducatifs culturellement transmis.

Bibliographie

- Ariès P., *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973.
- Astier I., « Droit à l'emploi et magistratures sociales : vers une politique des situations ? » *Droit et Société* n° 44/45, 2000, p. 143-155.
- Autissier D., Bensaaba F., *Les défis du sense making en entreprise*, Eyrolles, 2006.
- Babu A., Aufigère P., « Les familles homoparentales et la médiation familiale », in Martine Gross, *Homoparentalités, état des lieux*, ERES « La vie de l'enfant », 2005 p. 123-134.
- Bach-Ignasse G., « Pour une anthropologie conviviale des familles », in Martine Gross, *Homoparentalités, état des lieux*, ERES « La vie de l'enfant », 2005 p. 77-81.
- Barbier J.C, Théret B., « Le nouveau système français de protection sociale », *La Lettre de la Régulation*, n°49, juillet 2004
- Beck U., *La société du risque, sur la voie d'une autre modernité*, Ed. Alto Aubier, Paris, 2001 (traduction française de : *Risikogesellschaft. Auf dem Weg in eine andere Moderne*, Suhrkamp, 1986).
- Berton F., 2003, Des politiques d'emploi aux carrières salariales : histoire d'un changement de regard, Mémoire d'habilitation à diriger les recherches, Université de Paris 10 Nanterre.
- Bianco J-L., Lamy P., *L'Aide à l'enfance demain*, Rapport, la Documentation française, 1980.
- Boisson M., Verjus A., « La parentalité, une action de citoyenneté. Synthèse des travaux récents sur le lien familial et la fonction parentale, 1993-2004 », CNAF, Dossier d'études n°62, novembre 2004
- Boisson M., « Petit lexique contemporain de la parentalité. Réflexions sur les termes relatifs à la famille et leurs usages sociaux », *Informations sociales* n° 149, 2008/5, p. 8-15.
- Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, NRF Gallimard, 1991.
- Bomstein M.H, *Cultural approaches to parenting*, Hillsdale, NJ. Lawrence Erlbaum, 1991
- Borillo D, *Le mariage homosexuel, un droit fondamental*, Ex Aequo, février 1998
- Borillo D, Fassin E et Iacub M. « Au-delà du PACS : pour l'égalité des sexualités », *Le Monde*, 16 février 1999
- Bos H., & Gartrell N., Adolescents of the USA National Longitudinal Lesbian Family Study: Can Family Characteristics Counteract the Negative Effects of Stigmatization? *Family Process*, 49(4), 2010, p. 559-572.
- Bos H., *Parenting in planned lesbian families*. Amsterdam: Vossiuspers UvA, 2004.
- Boucher M., (dir.), *Gouverner les familles. Les classes populaires à l'épreuve de la parentalité*, Paris, L'Harmattan, 2011
- Bourguignon O., Rallu J-L., Théry I. *Du divorce et des enfants*, Ined, 1985
- Brachet S., Letablier M-T., Salles A., « Devenir parents en France et en Allemagne : normes, valeurs, représentations », *Politiques sociales et familiales*, n°100, 2010. Fécondité et politiques publiques. pp. 79-92
- Bruel A, *Assurer les bases de l'autorité parentale pour rendre les parents plus responsables*, La documentation française, 1997
- Brunet L., « La globalisation internationale de la gestation pour autrui », *Travail, genre et sociétés*, 2012/2 n° 28, p. 199-205.
- Butler J., *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte, 2005.

- Cadoret A. *Parentalité plurielle : anthropologie du placement familial*, Paris, L'Harmattan, 1995
- Cadoret A., *Des parents comme les autres*, Odile Jacob, 2002.
- Cadoret A., « L'homoparenté : un révélateur de l'ordre familial ? », *Recherches familiales*, 2007/1 n° 4, p. 47-57.
- Cadoret A., « La famille homoparentale en France : une révolution tranquille ? » *Enfances, Familles, Générations*, n°15, 2011, p. 45-60
- Camilleri C. et Vinsonneau G. *Psychologies et cultures, concept et méthodes*, Paris, Colin, 2002
- Cardi C., « La « mauvaise mère » : figure féminine du danger », *Mouvements* 1/2007, n° 49, p. 27-37.
- Carrington C., *No Place Like Home: Relationships and Family Life among Lesbians and Gay Men*, Chicago, University of Chicago Press, 1999.
- Castelain-Meunier C. « Tensions et contradictions dans la répartition des places et des rôles autour de l'enfant », *Dialogue*, n°165, 2004/3, p. 33-44
- Chardon O., Daguet F., « Enfants des couples, enfants des familles monoparentales. Des différences marquées pour les jeunes enfants », *INSEE Première*, n°1216, janvier 2009.
- Chauvière M., Bussat V., « Approche comparée du champ familial. Les réseaux de défense des intérêts familiaux en France et en Angleterre », *Recherches et prévisions, CNAF* n° 52, 1998, p.
- Chauvière M, Bussat V, *Famille et codification. Le périmètre du familial dans la production des normes*, Paris, La documentation française, 2000, 208 p.
- Chauvière M, « La parentalité comme catégorie de l'action publique », *Informations sociales* n° 149, 2008/5 p.16-29
- Chemineau D., Pirus C., Stawinski A., « 577 000 enfants vivent dans des familles pauvres en Ile-de-France », *Politiques sociales et familiales* 03/2012, n° 107, p. 87-92
- Comité de lecture, « Contextes et Normes », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [en ligne], 4 | 2003, mis en ligne le 28 janvier 2009. URL : <http://traces.revues.org/index3993.html>.
- Commaille J, Martin C, *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard Éd, Coll « Société », 1998
- Commaille J., Strobel P, Villac M, *La politique de la famille*, Paris, La découverte, 2002
- Commaille J, « L'économie socio-politique des liens familiaux », *Dialogue* n° 174, 4/2006, p. 95-105
- Conseil général de la Côte-d'Or, Schéma départemental Enfance - Famille de la Côte-d'Or, schéma partenarial Etat-conseil général, 19 novembre 2010.
- Coudoing N., « L'orientation sexuelle dans le droit sur l'adoption » *Politiques sociales et familiales*, Nouvelles conjugalités et nouveaux modèles familiaux, n° 96 juin 2009, p. 71-81
- Coulmont B., « Bons à marier ? Rite d'institution et institution d'un rite », in Bruno Perreau (dir.), *Le Choix de l'homosexualité. Recherches inédites sur la question gay et lesbienne*, Paris, EPEL, 2007, p. 173-194.
- Courduriès J., « Les couples gays et la norme d'égalité conjugale », *Ethnologie française*, vol. 36, n° 4, 2006, p. 705-711.
- Courduriès J., *Être en couple (gay). Conjugalité et homosexualité masculine en France*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, coll. Sexualités, 2011.
- Darmon M., « Les "entreprises" de la morale familiale » *French Politics, Culture et Society*, vol. 17, n° 3-4, Summer/Fall 1999, p.1-19
- Delaisi de Perceval G. et Berdier P. *Enfant de personne*, Paris, Odile Jacob, 1994
- Delaisi de Parseval G., « La pluriparentalité occultée : psychodynamique de la parentalité dans les cas d'aide médicale à la procréation », *Générations (Revue Française de*

- Thérapie Familiale*), 2002, n°26, 2002, p.
- Delaisi de Parseval G., « Qu'est-ce qu'un parent suffisamment bon ? », in Martine Gross, *Homoparentalités, état des lieux*, ERES « La vie de l'enfant », 2005, p. 291-298.
- Delaisi de Parseval G., Collard, C., « La gestation pour autrui, Un bricolage des représentations de la paternité et de la maternité euro-américaines », *L'Homme*, Etudes et Essais, 183 / 2007, p. 29 à 54
- Demeulenaere P., Article « Normes sociales » Encyclopedia Universalis.
- Descouture V., de Singly F., « La vie en famille homoparentale », in Martine Gross, *Homoparentalités, état des lieux*, ERES « La vie de l'enfant », 2005 p. 329-343.
- Descoutures V., « Les mères lesbiennes et la figure du garant », in *Mariages et Homosexualités dans le monde. L'arrangement des normes familiales*, Descoutures Virginie, Digoix Marie, Fassin Eric, Rault Wilfried, (dir.), Autrement, coll. Sexe en tous genres, Paris, 2008, p. 165-176.
- Descoutures V., *Les mères lesbiennes*, Paris, PUF, coll. Partage du savoir, 2010.
- Desjeux C., « Virginie Descoutures, Marie Digoix, Éric Fassin et Wilfried Rault (dir.) Mariages et homosexualité dans le monde, L'arrangement des normes familiales, 2008, éditions Autrement, collection Mutation/Sexe en tout genre, n° 244, 220 pages », Comptes rendus de lectures *Politiques sociales et familiales* n° 96 juin 2009, p. 116-117
- Domingo P., « Le quotidien des familles recomposées », *Politiques sociales et familiales*, n° 96, juin 2009, p. 96-104
- Dossier de la DIRECCTE Bourgogne, DRTEFP, Sepes, décembre 2010.
- Downs L.L., Laufer J., « Troubles dans la maternité », *Travail, genre et sociétés*, 2012/2 n° 28, p. 169-172.
- Duby G., *Le chevalier, la femme et le prêtre*, Arthème Fayard/Pluriel, 2012 (1^{ère} édition, Hachette Littératures, 1981)
- Dufour P., Boismenu G., Noël A, *L'aide au conditionnel. La contrepartie dans les mesures envers les personnes sans emploi en Europe et en Amérique du Nord*. Montréal – Bruxelles : Presses de l'Université de Montréal et P.I.E.- Peter Lang, 2003
- Dupont-Fauville A., *Pour une réforme de l'Aide sociale à l'enfance*, Rapport, ESF, Paris, 1973.
- Durkheim E., *Education et sociologie*, Paris, PUF, (1922) 1999
- Durning P., *Education familiale. Acteurs, processus et enjeux*, L'Harmattan, Paris, 2006
- Elias, N. *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard, 1983
- Elias N. *La société des individus*, Paris, Fayard, 1987
- Esprit (revue) *Malaise dans la filiation*, Décembre 1996
- Fablet D., « L'émergence de la notion de parentalité en milieu(x) professionnel(s) », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°5, printemps 2008, p.
- Fassin E., « L'illusion anthropologique, homosexualité et filiation », *Témoin* n°12, dossier « Famille, nouvelles unions, bonheur privé et cohésion sociale », mai 1998, p. 43-56
- Fassin E, Audition publique du 27 janvier 1999 au Sénat
- Faure-Pragier S., *Bébés de l'inconscient : le psychanalyste face aux stérilités féminines aujourd'hui*, PUF, 2003.
- Filhon A., Varro G., « Les couples mixtes, une catégorie hétérogène », in Cécile Lefèvre & Alexandra Filhon (éds.), *Histoires de familles, histoires familiales, Les Cahiers de l'INED* n° 156, 2005, p. 483-504
- Fine A. (dir), *Adoptions, ethnologies des parentés choisies*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1998
- Foucault M., « L'extension sociale de la norme » (entretien avec P. Werner), *Politique Hebdo*, n° 212 : Délier la folie, 4-10 mars 1976, pp. 14-16. Correspondance Dits et Ecrits : tome III, texte n° 173, 1978

- Garnie, É., *L'homoparentalité en France : la bataille des nouvelles familles*, T. Marchaise, 2012
- Gauchet M., « L'enfant du désir », *Le Débat* n° 132, novembre-décembre 2004, Gallimard, p. 98-121.
- Gauchet M., « L'enfant du désir », n° 47, *Champ psy*, 2007/3, p. 9-22
- de Gaulejac V., *Travail, les raisons de la colère*, Paris, Le Seuil, coll. « Économie humaine », 2011.
- Gebler L., « La coparentalité à l'épreuve de la séparation : aspects pratiques », *Actualités juridiques familles*, avril 2009
- Giddens A., *Modernity And Self-Identity, Modernity and Self-Identity: Self and Society in the Late Modern Age*, Stanford University Press, 1991.
- Godelier M., *Métamorphoses de la parenté*, Flammarion Champs Essai, 2010, (1^{ère} édition, Arthème Fayard, 2004)
- Goldberg A.E., Allen, K.R., « Les perceptions de la participation masculine pour les mères lesbiennes lors du passage à la parentalité » *Politiques sociales et familiales*, Nouvelles conjugalités et nouveaux modèles familiaux, n° 96 juin 2009, p. 55-70
- Gratton E., *L'Homoparentalité au masculin. Le désir d'enfant contre l'ordre social*, Paris, PUF, coll. Partage du savoir, 2008.
- Gross M., "The Desire to Be Parent Among Gay Men and Lesbians", in Diana Marre, Laura Briggs (dir.), *International Adoption. Global Inequalities and The Circulation of Children*, NYU Press, 2009b.
- Gross M., « Homophobie à l'école. Les stratégies des familles lesboparentales pour protéger leurs enfants », *Dialogue*, 194(4), 2011, p.21-34.
- Gross M., *Choisir la paternité gay*, Toulouse, Eres, 2012.
- Gross M., *Fonder une famille homoparentale*, J'ai lu, 2007.
- Gross M., *L'homoparentalité*, PUF, 2007.
- Gross, M., *Qu'est-ce que l'homoparentalité ?*, Payot / Rivages, 2012.
- Gross M., « Désir d'enfant chez les gays et les lesbiennes », *Terrain* [En ligne], 46 | 2006, mis en ligne le 15 mars 2010. URL : <http://terrain.revues.org/4055>
- Gross M., « Quand et comment l'homoparentalité est-elle devenue un objet 'légitime' de recherche en sciences humaines et sociales ? », *Socio-logos*, Revue de l'association française de sociologie [En ligne], 2 | 2007, mis en ligne le 16 octobre 2007, Consulté le 05 juin 2012. URL : <http://socio-logos.revues.org/803>
- Gross M., « Les grands-parents dans les familles homoparentales entre lien biologique et lien social », *Politiques sociales et familiales*, 97, 2009a, pp.41-50
- Gross M., 2005, *L'homoparentalité*. Paris, PUF, 2005
- Guichard-Claudic Y., Testenoire A., Trancart D., Distances et proximités conjugales en situation d'homogamie et d'hétérogamie, dans Ariane Pailhé et Anne Solaz, *Entre famille et travail*, La Découverte « Recherches », 2009, pp. 187-207.
- Hamel M-P., Lemoine S. en collaboration avec Claude Martin, « Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale », Rapport du Centre d'analyse stratégique, *Rapports et Documents* n°50, La Documentation française, 2012, 254 p.
- Hammouche A. *Les recompositions culturelles: sociologie des dynamiques sociales en situations migratoires*, Strasbourg, PUS, 2007
- Harkness S., Super, C., "The developmental niche: A conceptualization at the interface of child and culture", *International Journal of Behavioural Development*, 9, 1986: 545-569.
- Harry J., De Vall W., *The Social Organization of Gay Males*, New York, Praeger, 1978.
- Herbrand C., « Déclinaisons du désir d'enfant dans les coparentalités homosexuelles », *Revue des Sciences Sociales*, Université de Strasbourg, n°41 (« Désirs de famille, désirs

- d'enfants »), 2009, p. 38-49.
- Herbrand C., *Les normes familiales à l'épreuve du droit et des pratiques : analyse de la parenté sociale et de la pluriparentalité homosexuelles*, Thèse de sociologie, Université Libre de Bruxelles, 2008.
- Héritier F., *Masculin-féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996
- Honneth A., *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, éd. du Cerf, 2000.
- Houssaye J., *Autorité ou éducation*, Paris, Pédagogies, ESF, 1996
- Houzel D., *Les enjeux de la parentalité*, Paris, Erès, 2001
- Hull K.E., "The Cultural Power of Law and the Cultural Enactment of Legality: the Case of Same-Sex Marriage", *Law and Social Inquiry*, vol. 28, n° 3, 2003, p. 629-658.
- Hull K.E., 2006, *Same-Sex Marriage. The Cultural Politics of Love and Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.
- INSEE « Les immigrés en France », 2005.
- Jörgens F., « Projets de couple, projets de famille. Discours homosexuels sur le mariage et la parentalité », in Virginie Descoutures, *Mariages et homosexualités dans le monde* Autrement « Mutations », 2008, p. 127-137.
- Kagitcibasi, C. « Child development and cultures », *Encyclopedia of Applied Psychology*, 2004, p. 329-338
- Kagitcibasi C., *Family, self and human development across cultures, Theories and applications*, Mahwah: Lawrence Erlbaum Associates, 2007.
- Keller H., *Culture of infancy*, Mahwah: Lawrence Erlbaum Associates, 2007.
- Kellerhals J, Montandon C, « Les styles éducatifs » in de Singly (dir.), *La famille, l'état des savoirs*, La Découverte, 1991
- Kellerhals J., Languin, N., *Juste ? Injustes ? Sentiments et critères de justice dans la vie quotidienne*, Paris, Payot, 2008.
- Knibiehler Y. et Neyrand G., *Maternité et parentalité*, Rennes, ENSP, 2004
- Lapinte A., « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *INSEE Première*, n°1470, octobre 2013
- Lefèvre C., Filhon A. (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête famille de 1999*, Éditions de l'INED, collection « Les Cahiers de l'Ined », n° 156, 2005.
- Le Gall D., Bettahar Y. (dir.), *La pluriparentalité*, Paris, PUF, 2001
- Le Gall D., « Familles à beau-parent homosexuel » Les recompositions homoparentales féminines, in Martine Gross, *Homoparentalités, état des lieux*, ERES « La vie de l'enfant », 2005, p. 211-230.
- Leiris M., *L'Afrique fantôme*, Paris, Tel Gallimard, 1988.
- Lenoir R., *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, Liber 2003
- Lenoir R., « A propos de la généalogie de la morale familiale », *Actuel Marx* n° 37, 1/2005, p. 43-54
- Le Pape M-C., « Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives », *Informations sociales* n° 154, 2009/4, p. 88-95
- Leridon H., *Les enfants du désir*, Paris, Juliard, 1998.
- LeVine R.A., Staples New, R., *Anthropology and Child development. A cross cultural reader*, Blackwell, 2008
- LeVine R.A., « Childrearing as cultural adaptation », in Leiderman, P.H., Tulkin, S.R. and Rosenfeld, A.H., (eds), *Culture and Infancy*, London, Academic Press, 1977: 15-27.
- Luca (de) Barrusse V., *Les familles nombreuses. Une question démographique, un enjeu politique, France (1880-1940)*, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 242 p.
- Mailfert M., « L'entourage social des familles homoparentales : une gestion différentielle ou

- comment se dire ou se taire couple parental quand on forme un couple homosexuel », in B. Perreau, M-E. Handman, F. Gaspard (dir.), *Le choix de l'homosexualité*, Paris, EPEL, 2007, pp. 209-229.
- Martin C., La parentalité en question. Perspectives sociologiques, Rapport pour le Haut conseil de la population et de la famille, Paris, avril 2003
- Martin C., *Etre un bon parent, une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014.
- Marway H., « La gestation pour autrui commerciale : droit et éthique », *Travail, genre et sociétés*, 2012/2 n° 28, p. 173-181.
- Merchant J., « Une gestation pour autrui « éthique » est possible », *Travail, genre et sociétés*, 2012/2 n° 28, p. 183-189.
- Mony M., 2008, « L'accueil de la diversité : ferments de la dynamique d'une équipe professionnelle. Réflexions à partir d'actions de formations continues de professionnels », Erès, *Spirale* n° 48, 2008/4, p. 141-150
- Moro M.R., *Maternités en exil*, Paris, La pensée sauvage, 2008.
- Moro M.R., *Nos enfants de demain. Pour une société multiculturelle*. Paris, Odile Jacob, 2010.
- Nathan T., *Nous ne sommes pas seuls au monde*. Paris, Points essais, 2001.
- Nathan T., Stengers I., *Médecins et sorciers*. Paris, La découverte, 2012.
- Neyrand G., « Savoirs et normes sociales en matière de petite enfance », *Recherches et prévisions*, n° 57-58, septembre-décembre 1999, Petite enfance, normes et socialisation : points de vue. pp. 3-15.
- Neyrand G., *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Éres, 2011, réédité en 2014.
- Paltineau M., « Martine Gross, Choisir la paternité gay », Lectures [En ligne], Les comptes rendus, 2012, mis en ligne le 11 mars 2012, consulté le 04 juin 2012. URL : <http://lectures.revues.org/7793>
- Patterson C., "Lesbian & Gay Parents & Their Children: Summary Of Research Findings", *American Psychological Association* (ed.), 2005 [en ligne] <http://www.apa.org/pi/lgbc/publications/lgpsummary.html>
- Paugam S., (dir), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, éd. La Découverte, 1996.
- Pioli D., « Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle », *Sociétés et jeunesse en difficultés, revue pluridisciplinaire de recherche* n°1 CNFE-PJJ, 2006, p.
- Pirus C., Bois C., Dufourg M-N., Lanoë J-L., Vandentorren S., Leridon H. et l'équipe Elfe, « La construction d'une cohorte : l'expérience du projet français Elfe » *Population* 65(4), 2010, p.637-670
- Poiret C., *Familles africaines en France*, L'Harmattan, 2006.
- Portelli S., *Désirs de familles*, Ed de l'Atelier, 2012.
- Qribi A., *Socialisation interculturelle et identité. Les cas des jeunes issus de l'immigration maghrébine en France*, L'Harmattan, 2012.
- Rabault H., « Le problème de l'interprétation de la loi : », Le Portique [En ligne], 15 | 2005, mis en ligne le 15 décembre 2007. URL : <http://leportique.revues.org/index587.html>.
- Rault W., « Entre droit et symbole. Les usages sociaux du Pacte civil de solidarité », *Revue française de sociologie*, vol. 46, n° 3, 2007b, p. 555-586.
- Rault W., « L'enregistrement du Pacs au tribunal d'instance : entre assignation et réappropriation », dans *Le Choix de l'homosexualité. Recherches inédites sur la question gay et lesbienne*, Bruno Perreau (dir.), Paris, EPEL, 2007a, p. 195-207.
- Rault W., « La difficile mesure de l'homoparentalité » INED, Fiche d'actualité n°8, juin 2009.
- Rault W., *L'Invention du Pacs. Pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union*, Paris,

- Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2009.
- Razy E., *Naitre et devenir. Anthropologie de la petite enfance en pays soninké*, Nanterre, Société d'Ethnologie, collection Sociétés Africaines, 2007, 424 p.
- Reynaud B., (2002) Les règles et leurs usages sur un marché interne. Le cas de la RATP. Journées « Economie et sciences sociales », Jourdan 13-14 juin, 24 p.
- Robinson A., « L'homoparenté en droit québécois ou la filiation réinventée », in Martine Gross, *Homoparentalités, état des lieux*, ERES « La vie de l'enfant », 2005 p. 113-122.
- Roman D., « La gestation pour autrui, un débat féministe ? », *Travail, genre et sociétés*, 2012/2 n° 28, p. 191-197.
- Roskam I., « Parentalité et diversité culturelle », *La revue du REDIF*, 3, 2010, p.61-67.
- Rosny de E., *Les yeux de ma chèvre*. Paris, Terre humaine, 1996.
- Rouspini E. (dir), *Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie*, 2010, l'Harmattan.
- Roussel L., *La famille incertaine*, Paris, Odile Jacob, 1989.
- Rubin K.H., Chung, O.B., *Parenting beliefs, behaviors and parent-child relations*, New York, Psychology Press, 2007.
- Sanchez J., « La famille, une institution à la limite de la sphère de l'espace public et de l'espace privé », *Empan* 3/ 2002, n°4, p. 95-104.
- Sayad A., *L'immigration et les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, de Boeck, 1991.
- Sayad A., *La double absence*, Paris, Seuil, 1999.
- Segalen M., *Sociologie de la famille*, Armand Colin, collection U, 2008
- Sellenet C., *La parentalité décryptée. Pertinences et dérives d'un concept*, Paris, L'Harmattan, 2007
- Serre D., *Les coulisses de l'état social, Enquête sur les signalements d'enfants en danger*, Paris, Raison d'Agir, 2009
- Singly de F., (dir.), *La famille, l'état des savoirs*, La découverte, 1991
- Singly de F., (dir.), *Enfants-Adultes. Vers une égalité de statut ?*, Paris, Éditions Universalis, 2004
- Singly de F., *Le soi le couple et la famille*, Nathan, 1996
- Singly de F., *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Colin, 2010
- Solis-Ponton L., *La Parentalité. Défi pour le troisième millénaire. Un hommage international à Serge Lebovici*, Paris, PUF, 2002.
- Soula Desroche M., Rouchy J.-C., « Une injonction paradoxale », *Connexions* 1/ 2013, n° 99, p. 7-8.
- Soulet M-H., « Une solidarité de responsabilisation » ? in *Le Travail social en débats*, (dir. J.Ion), Paris, La Découverte, 2005
- Tarnovski F.L., *Être père et homosexuel dans la France contemporaine*, Thèse d'anthropologie sociale, sous la direction d'Agnès Fine, Toulouse, EHESS, 2010.
- Tarnovski, F.L., Les coparentalités entre gays et lesbiennes en France : le point de vue des pères, *Vibrant : Virtual Brazilian Anthropology*, vol.8, n.2, 2011, p. 140-163. [en ligne] <http://dx.doi.org/10.1590/S1809-43412011000200007>
- Terré F., Fenouillet D., *Droit civil, les personnes, la famille les incapacités*, Dalloz 1996, n° 1015
- Théry I., *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, La documentation française, Paris, Odile Jacob, 1998
- Théry I., « Malaise dans la filiation », *Revue Esprit*, déc 1996, p. 65-89
- Théry I., Meulder-Klein, M-T. (dir), « *Les recompositions familiales aujourd'hui* » Nathan, 1993

- Théry I. (Dir. Scientifique), Brunet, L., Courdurières J., Fine, A., Gross, M., Leroyer, A-M., Merchant, J., Portelli, S., Mariage des personnes de même sexe et filiation. Le projet de loi au prisme des sciences sociales, Document d'analyse, EHESS, 2013.
- Théry I., *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob, 1993
- Théry I., *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, La documentation française, Paris, Odile Jacob, 1998
- Théry I., « Différences des sexes, homosexualité et filiation », in Martine Gross, *Homoparentalité états des lieux*, Erès, 2005, p.151-178
- Théry, I., Leroyer, A-M., « Filiation, origines, parentalité. Le droit face aux nouvelles valeurs de responsabilité générationnelle », ministère des Affaires Sociales et de la Santé, ministère délégué chargé de la famille, 2014, 347 p.
- Thévenot L., "Postscript to the Special Issue: Governing Life by Standards: A View from Engagements", *Social Studies of Science*, October 2009 39: 793-813.
- Toulemon L., « Evolution des fratries : les enseignements de la démographie », *CNAF Informations sociales* 2012/5 n°173, p. 24-31.
- Vatz Laaroussi M., *Le familial au cœur de l'immigration*, Paris et Montréal, L'Harmattan, 2001
- Vozari A-S., « Les ambivalences de l'intervention sociale en direction des familles. La Protection Maternelle et Infantile entre « protection de l'enfance » et « soutien à la parentalité » », Dossier d'Etudes n° 136, janvier 2011
- Warin P., « Non recours au droit » in Casillo I. *et al.*, (dir), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.
- Weber F., *Le sang, le nom, le quotidien. Une sociologie de la parenté pratique*, La Courneuve, Aux lieux d'être, 2005.
- Weick K.E., *Sense Making in Organization*, Thousand Oaks, Sage, 1995.
- Weick K.E., *Making Sense of the Organizations*, Oxford: Blackwell, 2001.
- Zamith-Chavant M., Delanghe-Destrac M., Domingo L., « La famille idéale : une injonction paradoxale ? » *Médecine Palliative : Soins de Support - Accompagnement - Éthique*, Volume 9, Issue 4, August 2010, p. 200-204.
- Zigler E.F. and Child I.L., *Socialisation and personality development*, Addison-Wesley, Oxford, 1973.